Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.MONTREAL
1SEM. - OSAM.

police retrouve pour $3 millions d'obligations

Bureau des
es de la Sû-
pendant cette
anonyme, ont
terrain va-
métropole,
n constituer
ligations du
s il y a quel-
nque Royale
ercial Van Horne.

Les policiers ont en effet découvert, dans ce terrain situé rue Christophe-Colomb, non loin du boulevard Métropolitain, quelques boîtes et une valise remplies à craquer d'obligations du Canada.

Les policiers, qui ont commencé dès cette nuit à examiner les colis, y ont déjà compté plus d'un million de dollars en obligations. Il en resterait encore deux fois autant à compter si bien qu'on évalue la quantité d'obligations retrouvées à environ $3,000,000.

C'est l'inspecteur Rolland Perron, accompagné du sergent-détective Fernand Laroche qui ont répondu à l'appel anonyme leur signalant la présence des colis dans le champ de la rue Christophe-Colomb.

Ce qui fait croire aux policiers que les obligations découvertes proviendraient du cambriolage de la rue Van Horne est le fait que leur nombre correspond, à peu de choses près, à celui dont on a signalé la disparition à la banque.

M. Jos Bédard, directeur du Service de sécurité de la Banque royale du Canada a en effet déclaré qu'un total de trois millions de dollars en obligations du gouvernement du Canada avaient disparu lors du cambriolage. Certaines de ces obligations étaient enregistrées, d'autres ne l'étaient pas.

Le cambriolage a été commis au cours de la fin de semaine du 11 avril dernier. Des inconnus se sont introduits dans la chambre forte de la banque et ont pillé environ 400 des 700 coffrets qui s'y trouvaient.

Les bandits avaient d'abord pénétré dans un magasin voisin de la banque située au coeur du centre commercial.

A l'arrière de ce magasin, ils avaient pratiqué un trou dans le faux-plafond et s'étaient ainsi glissés au-dessus de la chambre forte. Cette dernière fut percée à l'aide d'une foreuse.

Lors du cambriolage, le système d'alerte, neutralisé par les voleurs, avait sonné une heure après l'arrivée des policiers, au moment où de nombreux citoyens des environs étaient venus vérifier les pertes qu'ils avaient subies.

Dans les vols de ce genre, la police et les enquêteurs de la banque ne peuvent jamais fixer avec exactitude le total des montants disparus. Le chiffre de $1 million, lancé le matin du vol, a paru, peu après, bien en deçà de la réalité. Dans le passé, des rafles de ce genre ont rapporté jusqu'à $5,000,000 à leurs auteurs, en argent, bijoux et obligations.

Jusqu'ici cinq individus ont été appréhendés en rapport avec ce cambriolage, l'un en Angleterre, les quatre autres aux Etats-Unis. Tous les individus appréhendés étaient de Montréal.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢ | Montréal, jeudi 2 septembre 1965 / saint Etienne / 81e année, no 203 / 4 cahiers / 64 pages / La météo: ensoleillé / minimum 55 / maximum 70

AUJOURD'HUI

Les maires de la Rive-sud ne croient pas à la fusion immédiate • En page 3

L'Etat entame les négociations avec ses 35,000 fonctionnaires

Lesage nous provoque et nous insulte

— l'UCC du Saguenay-Lac-Saint-Jean

CHICOUTIMI, (PC) — Le président de la Fédération de l'Union catholique des cultivateurs, pour le Saguenay-Lac-St-Jean, M. Joseph Bouchard, a accusé hier le premier ministre Jean Lesage de provoquer les cultivateurs et d'utiliser à leur endroit le langage de l'insulte.

Dans une déclaration remise à la presse, il précise que lorsque le premier ministre dit ne pas posséder les preuves des chiffres des pertes subies par les cultivateurs du Saguenay-Lac-St-Jean, "il n'utilise pas le langage de la raison et de la logique, mais celui de l'insulte à l'endroit des cultivateurs. De plus, il porte atteinte à leur réputation vis-à-vis de toute la population du Québec".

Par ailleurs, le secrétaire adjoint de la Fédération, M. Paul-Emile Doré, a soutenu que le fardeau de tout le problème opposant les fermiers de la région et les gouvernements fédéral et provincial repose actuellement sur les épaules du premier ministre Jean Lesage et du ministre de l'Agriculture, M. Alcide Courcy.

Un porte-parole du gouvernement fédéral a laissé savoir, de son côté, qu'une certaine forme d'aide sera accordée aux agriculteurs de la région dont les récoltes ont été atteintes par le mauvais temps. Le mode et le montant de l'aide fédérale n'ont pas encore été déterminés.

Ultimatum aux deux gouvernements

Les quelque 3,300 cultivateurs de la région ont lancé un ultimatum aux deux gouvernements pour obtenir environ 5 millions de dollars en dédommagement des pertes subies aux récoltes l'an dernier.

M. Doré a précisé que la fédération de l'UCC a envoyé hier un message au sous-ministre fédéral de l'Agriculture, M. F. C. Barry, demandant des précisions sur l'aide qu'il a promis d'apporter aux cultivateurs du Saguenay-Lac-St-Jean.

M. Barry a envoyé mardi un message aux dirigeants de la fédération locale de l'UCC promettant l'aide du fédéral en autant que le provincial serait d'accord pour partager.

M. Doré a dit qu'un autre message avait été envoyé au premier ministre Jean Lesage pour l'informer de la position d'Ottawa face au problème.

L'opération blocage de routes

Cependant, pendant que se poursuit cet échange de messages, les fermiers de la région se préparent à donner une démonstration de l'opération "blocage des routes".

M. Doré a révélé que quelque 300 fermiers devaient montrer à la population, en fin d'après-midi hier, une partie de leur

Voir UCC en page 2



"Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est..."

photo Roger St-Jean, LA PRESSE

Monique Leyrac a fait, hier après-midi, un retour triomphal... et sous la pluie, à Montréal. De retour des festivals de Sopot et d'Ostende, Monique Leyrac a été accueillie à Dorval par Gilles Vigneault, Pauline Julien et Lambert Mayer, directeur des relations publiques d'Air France. (Voir nos informations en page 27)

Lesage convoque les représentants syndicaux pour le 8 septembre

par Jacques Lafrenière

Les négociations en vue de la signature de la première convention collective de travail de quelque 35,000 employés du gouvernement provincial débuteront le 8 septembre prochain, à 2 h. 30 p.m., à Québec.

C'est le premier ministre de la province, M. Jean Lesage, qui a confirmé cette nouvelle dans une lettre parvenue ce matin aux bureaux du Syndicat des fonctionnaires provinciaux à Québec. M. Lesage répondait à une demande que lui avaient formulée plus tôt cette semaine le président et le secrétaire du syndicat, respectivement MM. Raymond Fortin, et J.-Roger Desloges.

La rencontre aura lieu au bureau de la direction générale des relations de travail. Le premier ministre laisse entendre qu'il y aura deux conventions collectives à signer: l'une pour l'unité "fonctionnaires" et l'autre pour l'unité "ouvriers".

Le programme syndical est prêt

Quelque 75 personnes représentant les employés de l'Etat de toutes les régions du Québec ont formé leur comité de négociation. Le projet de la première convention collective a été envoyé aux membres des diverses sections.

La première partie du projet comprend des clauses sur la reconnaissance et la juridiction du syndicat, la non-discrimination, les droits acquis, la sécurité syndicale, la retenue des cotisations syndicales, les réunions syndicales, les congés syndicaux, les absences pour activité syndicale, la procédure de règlements de griefs, l'arbitrage, la rémunération des représentants syndicaux, la classification, la nomination, les listes d'éligibilité, les examens, les nominations, les suspensions, les destitutions, les règles de discipline et quelques autres.

La deuxième partie du projet de convention collective sur les clauses monétaires (et quelques autres articles nonmonétaires) sera bientôt complétée.

"Déjà assuré de la collaboration entière des représentants du gouvernement, le syndicat est confiant que bientôt les relations entre le gouvernement et ses employés seront telles qu'il soit vraiment possible de dire que la fonction publique du Québec est à l'avant-garde des systèmes administratifs dans le monde", déclare M. Fortin.

La Loi de la fonction publique (bill 55) qui accorde notamment le droit de négociation et le droit de grève aux employés du gouvernement provincial a été adoptée le 30 juillet dernier. C'est en vertu de cette loi que le Syndicat des fonctionnaires provinciaux avait donné avis au gouvernement, le 30 août dernier, de son désir d'entreprendre des négociations.

La résidence, c'est pour mes successeurs

— Lesage

par Michel Lapalme

QUEBEC. — Le premier ministre Jean Lesage a confirmé hier la nouvelle parue dans LA PRESSE selon laquelle le gouvernement cherchait à acquérir une résidence pour les premiers ministres du Québec.

Il a cependant tenu à faire certaines rectifications en disant d'abord qu'il ne s'agissait pas de la maison Drouin, sise au 1265 de l'avenue Delaune, à Sillery.

"La maison appartient à une veuve de Sillery, a dit M. Lesage. Le gouvernement ne peut cependant pas en faire actuellement l'acquisition à cause d'une clause contenue dans le testament de son mari."

D'après le testament, la maison ne pourrait être vendue avant la mort de l'actuelle occupante.

Le premier ministre a par ailleurs particulièrement tenu à rectifier une impression que pouvait provoquer la lecture de l'article de LA PRESSE en déclarant: "Cela ne se fait pas à mon insu, mais à ma connaissance et sur mon instigation pour mes successeurs."

Le premier ministre a ajouté que les démarches étaient en cours.

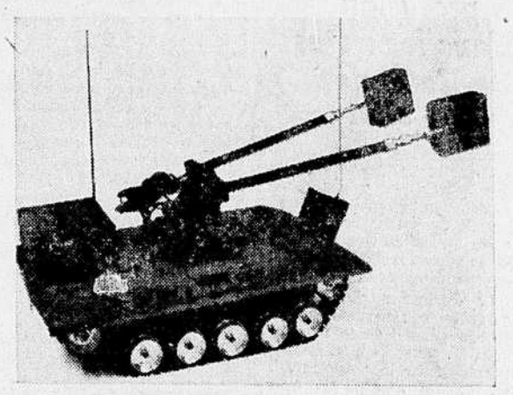
"Il n'est pas question que le gouvernement fasse l'acquisition d'une maison qui serait occupée par l'actuel premier ministre du Québec, a dit M. Lesage, parce que je ne l'occuperais jamais."

Se déclarant satisfait de sa résidence actuelle "laquelle est confortable et appartient à ma femme", le premier ministre a ajouté que cette maison était par ailleurs située dans sa propre circonscription électorale, rue Bougainville, à Québec.



L'EXPO: OU EN SOMMES-NOUS ?

Le dessin de la "Terre des Hommes" se précise. Il ne reste plus, à l'heure actuelle, que trente lots disponibles. A deux ans de l'Expo, Raymond Grenier fait le point de la situation. (Textes, photos et illustrations en couleurs, en pages 8 et 9)



UN DEMINEUR-ROBOT

Le lieutenant-détective Léo Plouffe, de la police de Montréal, a présenté hier au congrès international sur la criminologie un petit tank télécommandé qui, à l'aide de pinces, pourrait cueillir les bombes et les déposer dans un terrain vague. Le Congrès est entrée dans sa quatrième journée. Il se penche sur les problèmes de la délinquance. (Voir nos informations en page 19 et 49)

Roch Deslauriers est libéré d'une accusation de fabrication de faux

par Claude Denault

SAINT-JEAN. — Le chiropraticien Roch Deslauriers a été libéré hier d'une accusation d'avoir fabriqué un faux document, en janvier 1964. En rendant sa décision, à la suite d'une instruction préparatoire d'une journée qui eut lieu le mois dernier, le jnge Honorius Michaud a déclaré que la plainte portée par l'industriel Réal Rousseau "ne comporte pas les éléments constitutifs de l'infraction de faux".

Selon l'accusation, M. Deslauriers, âgé de 31 ans, aurait fabriqué un faux document dans lequel M. Raoul Gobeil, de Brossard, affirmait avoir vu l'accusé remettre une somme de $10,000 à M. Yvon Dupuis, à Ottawa, le 29 juin 1961. Par la suite, le juge Michaud avait intimé à Deslauriers l'ordre de se soumettre, le 22, à un interrogatoire préliminaire, fondé sur onze accusations de parjure formulées lors de son témoignage au procès d'Yvon Dupuis, ancien ministre sans portefeuille dans le cabinet fédéral et député actuel de Saint-Jean-Iberville-Napierville.

Une autre accusation de libelle cette fois-ci

Aussitôt après la libération de M. Deslauriers, le plaignant, M. Réal Rousseau, a porté une nouvelle accusation contre le chiropraticien de St-Jean, une accusation de libelle diffamatoire cette fois-ci.

M. Rousseau fonde sa plainte sur le même document du 24 janvier 1964 que Deslauriers a reconnu avoir préparé et fait signer par M. Gobeil.

La plainte allègue que Deslauriers a publié un libelle dif-

Voir DESLAURIERS en page 2



Roch Deslauriers

Les pourparlers de Québec avec Brinco seraient suspendus durant quelque temps

QUEBEC — Il semble que les pourparlers concernant l'aménagement des chutes Churchill soient temporairement interrompus. Deux phrases prononcées à ce sujet par le premier ministre Jean Lesage, hier, paraissent indiquer qu'on en soit venu à cette étape de lenteur d'ailleurs prévue depuis quelque temps.

A un journaliste qui lui posait, hier, la question traditionnelle sur le sujet ("Y a-t-il du nouveau ?"), le premier ministre a répondu: "Je puis vous dire qu'il vous sera inutile de me poser la question pour quelques semaines à venir."

Le premier ministre avait déjà mentionné la possibilité d'une session spéciale à ce sujet et les journalistes le lui ont aussitôt rappelé.

"La possibilité d'une session spéciale disparaît de plus en plus", a répondu M. Lesage avant d'ajouter: "Cela ne veut pas dire que la possibilité d'une entente disparaisse, mais que les études apparaissent plus longues."

Toujours pressé de questions, le premier ministre s'est ensuite replié sur une série de considérations générales, disant que tout était possible à celui qui veut, que ses premières phrases pouvaient vouloir dire qu'il était tout de même encore possible qu'il y ait une session spéciale, ou que la session normale pourrait commencer dès cet automne au lieu du mois de janvier, ou bien qu'il n'y aurait ni l'une ni l'autre, etc.

Il reste que les paroles plus

Voir POURPARLERS, en p. 2

Accords avec l'étranger: une formule a été trouvée

QUEBEC. (PC) — Le ministre québecois des Affaires culturelles a déclaré hier qu'une procédure a été arrêtée par laquelle le Québec informera le gouvernement fédéral de ses décisions en matière de relations avec l'étranger. Il a ajouté que cette procédure, qui implique la commission interministérielle des relations extérieures récemment créée au Québec, a fait l'objet d'un accord avec Ottawa.

Selon cette procédure, le gouvernement fédéral sera informé, "d'une façon générale", par

Voir ACCORDS en page 2

Pearson n'a rien à annoncer après la réunion du cabinet

OTTAWA. — La presse du pays ne doute plus que des élections générales seront tenues à l'automne, fort probablement le 8 novembre. Un seul point d'interrogation demeure. Quand le premier ministre fera-t-il part de sa décision aux électeurs ?

A la sortie de la séance du cabinet hier, M. Pearson a accepté de parler aux journalistes à condition que ces derniers ne lui posent pas de questions relatives à la tenue d'élection. "Je n'ai rien à vous apprendre, a-t-il dit, je vous répète que je tiendrai ma promesse."

Au cours de sa tournée dans l'ouest, le premier ministre a déclaré que le mystère sera définitivement éclairci au plus tard le 9 septembre. Plusieurs croient d'ailleurs qu'il donnera sa réponse ce jour-là après la traditionnelle séance du cabinet.

Si par le plus grand des hasards, la décision du premier ministre était négative, ce dernier pourrait alors se vanter d'avoir déjoué tous les calculs. La plupart des journalistes émettent le simple raisonnement suivant: normalement, il ne devrait pas y avoir d'élections, les libéraux ne gouvernent le pays que depuis avril 1963. L'absence d'élections équivaut donc à une situation normale.

Mais le premier ministre a affirmé de son propre chef qu'il fera une déclaration à ce sujet.

Voir PEARSON, en page 2

Elections ou pas, Lesage ira dans l'Ouest

QUEBEC. (M.L.) — "Je serais très surpris s'il y avait des élections fédérales cette année", a répété hier le premier ministre de la province de Québec, M. Jean Lesage, aux journalistes qui lui demandaient s'il était toujours de cet avis.

A plusieurs reprises, il y a quelques mois, le premier ministre avait, en effet, déclaré qu'il ne prévoyait pas de telles

Voir ELECTIONS, en page 2

Tabac: Québec enquête sur la gravité du désastre

Un bilan provisoire établit à $1,607,000 les pertes subies par les cultivateurs. La température, tombée à 21 degrés, a détruit le tiers des récoltes. Ce sont les producteurs de tabac à cigarettes qui ont été le plus durement touchés

par André Béliveau

Un rapport préliminaire d'un enquêteur du gouvernement provincial établit à $1,607,000 le bilan des pertes subies par les producteurs de tabac du Québec à la suite de la gelée qui s'est subitement abattue sur leurs récoltes mardi matin.

Le mercure était alors tombé aussi bas que 21 F. dans certains des secteurs où l'on cultive le tabac, et on estime que le tiers de la récolte de cette année s'en trouve irrémédiablement détruit.

Selon les termes de ce rapport préliminaire, ce sont les producteurs de tabac jaune, destiné à la fabrication de cigarettes, qui auraient subi les pertes les plus lourdes: $1,375,000 (soit 2,750,000 livres de tabac à 50 sous la livre).

Les producteurs de tabac à cigares auraient perdu $195,000 (750,000 livres à 26 cents la livre), et les producteurs de tabac à pipe s'en tireraient avec des dommages de $37,000 (113,000 livres à 32.7 cents la livre).

Québec à la rescousse ?

Quelques heures après le désastre, M. Jean-Paul Corriveau, président de l'Office des producteurs de tabac jaune du Québec, en avait fait part au ministre québécois de l'Agriculture, M. Alcide Courcy, et lui avait demandé l'assistance du gouvernement.

M. Conrad Turcot, chef du secteur des tabacs à la division des produits horticoles du ministère, fut immédiatement chargé d'enquêter sur la gravité des dommages.

Après avoir consulté des représentants de la ferme expérimentale de L'Assomption, de l'Office des producteurs de ta-

Voir TABAC en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 34 à 45
Bandes dessinées / 14
Décès, Naissances, etc. / 63
Editorial / 4
Finance / 60, 61
Horoscope / 14
Immeuble / 24
Les patrons / 37, 39
Mots croisés / 35
Nouvelles internationales / 33
Radio et Télévision / 58, 59
Spectacles et Concerts / 26, 27
Sports / 50 à 57
Tribunaux / 7, 10
Vie féminine / 18 à 23
Vie mondaine / 19
Vie syndicale / 15, 16, 31, 32
Votre médecin / 11

Darabaner aurait songé à faire disparaître la présidente de Junior Holdings qui le harcelait

par Maurice Laperrière

QUEBEC. — Moïse Darabaner aurait projeté de faire disparaître Mlle Rachel-L. Smiley, du 1050 de la rue Raymond-Casgrain, à Québec, présidente la compagnie Junior Holdings Limited, parce que la femme d'affaires de 62 ans le harcelait un peu trop pour se faire rembourser les $115,000 que le Canadien israélite et son présumé complice, Gaston Constantin, lui auraient extorqués en lui affirmant qu'elle obtiendrait, en retour, des contrats du gouvernement provincial pour la carrière de granit qu'elle possède à St-Basile, dans le comté de Portneuf.

Témoin à charge contre son présumé complice, Gaston Constantin a fait cette déclaration sensationnelle devant le juge Paul Roy, de la Cour des sessions de la paix, au Palais de Justice de Québec, hier midi, au moment où Darabaner était formellement accusé d'avoir comploté avec un certain Gaston Cadrin, industriel et propriétaire d'immeubles, de Québec, pour provoquer l'incendie qui a détruit, le 4 mars dernier, l'édifice connu sous le nom de "La Tour", propriété du Club Athlétique Champlain Inc. L'acte d'accusation précise que d'autres complices seront ultérieurement accusés dans cette affaire.

C'était la première fois, hier midi et depuis le 13 août dernier, date où fut révélé que le ministère de la Justice du Québec mettait à jour le plus vaste réseau de fraude et d'incendiat jamais vu au Canada, que Darabaner comparaissait devant un juge pour s'entendre accuser formellement d'un crime d'incendiat. L'homme d'affaires de Québec et de Montréal avait d'abord été accusé d'avoir fraudé la compagnie Junior Holdings Limited (dont Mlle R.-L. Smiley est la présidente) pour une somme de $115,000. On avait alors fourni un cautionnement de $25,000 en espèces pour sa mise en liberté provisoire. Ce cautionnement est devenu par la suite inopérant parce que Darabaner était aussi détenu en vertu de deux mandats émis par le commissariat des incendies de la province de Québec mais sans qu'aucune accusation formelle ne fût portée contre lui. La Couronne, représentée dans cette enquête qui dure depuis plus d'un an, par Me Gérard Laganière, de Montréal, Me Roch Lefrançois et Me Anatole Corriveau, de Québec, a formulé hier une première accusation d'incendiat contre Darabaner.

Les deux chefs d'accusation précisent que le complot pour commettre le crime d'incendiat a eu lieu entre le 1er septembre 1964 et le 5 mars 1965. On sait que l'incendie de "La Tour", a eu lieu en fin d'après-midi, le 4 mars dernier.

Après la lecture de l'acte d'accusation, Me Côme Boucher, qui représentait l'accusé, devant le tribunal a choisi un procès devant un juge et un jury. Puis il a demandé la libération de Darabaner moyennant un cautionnement.

C'est alors que la Couronne, représentée par Me Lefrançois et Me Corriveau, s'est objectée vigoureusement à la mise en liberté de Darabaner en affirmant que la détention du prévenu touchait l'intérêt public et la sécurité de certains témoins. Me Anatole Corriveau a alors déclaré que pour prouver la validité de ses avancés, la Couronne pouvait faire entendre immédiatement un témoin. C'est alors que Gaston Constantin fut amené à la barre des témoins.

Interrogé par Me Corriveau, Gaston Constantin a déclaré à la Cours qu'à l'automne de 1964, Mlle Rachel-L. Smiley était devenue "harassante" dans la réclamation des sommes qu'elle avait versées pour obtenir des contrats du gouvernement. C'est alors qu'un certain Ray Daoust est venu de Montréal. Il y a eu une rencontre entre Darabaner, Constantin et Daoust dans les bureaux de la compagnie "Aide Universelle", au 2,000 du boulevard Laurier. Il a été question de faire prendre le train de Québec à Montréal à cette demoiselle Smiley . . . et qu'elle ne reviendrait pas. Constantin a dit qu'il a été question d'une somme de $1,000 pour cette affaire.

"Je n'ai pas souscrit à l'idée, a affirmé Constantin. J'ai dit qu'entre la fraude et le meurtre, il y a une différence . . . Pour le meurtre je n'en suis pas."

Interrogé par Me Boucher, le témoin a déclaré qu'il a été condamné à plusieurs reprises pour fraude mais jamais pour parjure.

Me Corriveau a par la suite demandé à Constantin s'il savait que Darabaner était en possession d'un passeport.

"Son passeport est à l'ordre, a répondu Constantin. Le vendredi avant que je sois appréhendé, Darabaner m'a dit qu'il espérait avoir le temps d'arranger ses affaires avant que les mandats ne soient émis contre lui . . . Il a ajouté qu'il craignait fort qu'il ne soit pas disponible si on le demandait."

Le juge Roy a alors refusé tout cautionnement avant la fin de l'enquête préliminaire fixée au 9 septembre prochain.

"Le juge qui présidera l'enquête sera plus en mesure que moi de décider s'il y a lieu d'accorder un cautionnement" a-t-il précisé.

L'incendie de "La Tour", où se trouvaient les ateliers et entrepôts du service provincial de signalisation routière et des milliers de documents appartenant aux archives du ministère de la Voirie, a eu lieu en fin d'après-midi, le 4 mars dernier. Les pertes ont été évaluées à plus de $100,000.



Evaluées à trois millions

Le Bureau des enquêtes criminelles a récupéré au cours de la nuit une quantité d'obligations du gouvernement évaluées à $3 millions, qui proviendraient du cambriolage du centre commercial Van Horne.

M. André Lecompte annonce la fondation du Bloc du Québec

M. André Lecompte, journaliste, annonce aujourd'hui la fondation d'un nouveau parti fédéral : le Bloc du Québec.

C'est à titre de président du comité de coordination du parti que M. Lecompte a lu au cours d'une conférence de presse la première déclaration publique du Bloc du Québec, déclaration qui énonce les grandes lignes de la politique acceptées par les quelque 70 membres fondateurs.

En bref, le parti réclame :

1. Une nouvelle constitution, républicaine puisqu'elle prévoierait un président comme autorité suprême du pays;

2. Une réforme parlementaire aussi profonde que la formation de deux chambres élues : "une chambre anglaise et une chambre française";

3. Une réforme économique qui assurerait l'équilibre des "cinq régions économiques naturelles du Canada : les Maritimes, le Québec, l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique, que l'on réunirait en "un marché commun canadien et éventuellement nord-américain, afin de faciliter le commerce transaméricain, favorisant ainsi l'utilisation maximum des ressources naturelles et la main-d'oeuvre de chaque région".

Suit la liste "partielle" des membres du comité de coordination du Bloc du Québec: MM. Gérard Albert, dentiste; Roland Caty, chiropraticien; Gérard Chartrand, relations publiques; Robert Cousineau, musicien; Raymond Daoust, avocat; Roger Delorme, homme d'affaires; Jean-Marc Denoncourt, courtier; Jean-Yves Doucet, administrateur-conseil; Paul Dubé, industriel; Louis Fréchette, maître-imprimeur; Roland Gagné, homme d'affaires; Jean Martineau, administrateur professionnel; Claude Danis, avocat; André Lecompte, journaliste; Jean-Jacques Mercier, journaliste; Jean Morin, relations publiques; Roger Poitras, importateur; Lucien Tremblay, homme d'affaires.

On peut devenir membre régulier du parti pour la somme d'un dollar, membre associé, pour la somme de dix dollars, et membre fondateur, en déboursant $25.

L'ouverture prochaine des classes inquiète la Fédération des commissions scolaires

QUEBEC (PC) — Dans un communiqué émanant de son secrétariat, la Fédération des commissions scolaires s'inquiète "au plus haut point" de ce qui pourra survenir la semaine prochaine, lors de l'ouverture des classes, si les instituteurs syndiqués qui négocient actuellement leur convention collective en divers endroits refusent d'entrer au travail aussi longtemps que l'accord ne sera pas conclu entre leur syndicat et la commission scolaire qui les emploie.

La fédération dit qu'elle "se demande si elle n'était pas en droit de s'opposer au droit de grève pour le personnel enseignant". Et elle appuie cette remarque sur les tactiques que, selon elles, certains syndicats utilisent présentement pour intimider les commissions scolaires".

Le communiqué précise "qu'il semble bien que certains syndicats d'instituteurs incitent leurs membres à ne pas signer de contrats individuels avec les commissions scolaires tant et aussi longtemps que la convention collective en négociations se sera pas acceptée officiellement par les parties en cause."

Le communiqué précise que "d'autre part, on serait porté à croire que les même syndicats d'instituteurs font tirer en longueur les négociations jusqu'à l'ouverture des classes."

M. Léopold Bouchard, adjoint aux relations du travail à la Fédération des commissions scolaires, a expliqué, au cours d'un entretien téléphonique, que cette situation prévalait à l'heure actuelle à la régionale Tardivel, dans le comté de Portneuf et à la régionale du Cuivre à Rouyn, en Abitibi. Ces régionales s'occupent d'environ 4,000 élèves chacune.

Par contre, le communiqué de la FCSCQ laisse savoir que la fédération a recommandé aux commissions scolaires qui sont présentement en négociations de signer un contrat individuel avec chacun de leurs instituteurs, contrat par lequel les commissions s'engagent à payer rétroactivement le salaire qui sera accepté dans la convention collective, de façon à ce que les instituteurs ne perdent rien même si la convention n'est pas signée au début de l'année scolaire.

Mécanisme faussé

"Malgré tout", dit le communiqué, "il semble bien que les chefs syndicaux préféreraient l'arrêt de travail pour intimider les commissions scolaires et les inciter à donner des hausses de salaires beaucoup plus élevées que celles normalement acceptables et que celles que peuvent décemment accorder l'ensemble des commissions scolaires."

La Fédération dit regretter vivement que l'attitude d'un certain nombre de syndicats fausse le mécanisme normal de la négociation et rende la situation de plus en plus tendue au fur et à mesure que la date d'ouverture des classes approche.

Les classes doivent débuter, au Québec, le 7 septembre prochain, soit le lendemain de la fête du Travail.

Le communiqué termine en précisant que "la Fédération souhaite faire savoir à toute la population qu'elle reconnait aux instituteurs le droit au syndicalisme."

"Mais les dirigeants de la Fédération s'opposeront fermement à ce que l'on oriente l'action syndicale au détriment des enfants. L'attitude actuelle d'un groupe de syndicats fait encore une fois de l'enfant une victime innocente et tragiquement désarmée."

Des erreurs à profusion dans les notes de 11e année

Hier, une dépêche en provenance de Hull, transmise par une agence de presse, annonçait que la machine à fabriquer des bulletins du ministère de l'Education "détenait un record parfait", puisque sur les 7,000 notes attribuées aux finissants de la régionale de l'Outaouais, **aucune** n'était exacte.

La dépêche attribuait cette surprenante révélation au directeur général de cette régionale, M. Omer Plouffe. Rejoint par téléphone hier après-miid, M. Plouffe a expliqué qu'il avait plutôt annoncé que les 7,000 notes reçues par les finissants de sa régionale faisaient présentement l'objet d'une revision qui avait montré l'existence de certains écarts.

Un comité de professeurs effectue une vérification des notes officielles transmises par le ministère de l'Education, en les comparant aux notes apposées par les correcteurs sur les copies d'examens.

Cette vérification a permis de constater, a ajouté M. Plouffe, qu'en général les notes étaient différentes, l'écart étant de 2 à 3 p.c. dans la majorités des cas. Ce qui peut s'expliquer, a-t-il précisé, par les mesures de conversion des notes décidées à Québec pour corriger les effets des erreurs dans les questionnaires d'examen.

Mais cet écart est peut-être aussi le résultat d'une erreur de mécanographie. "Nous n'en savons rien et nous faisons simplement enquête afin de présenter un rapport au ministère, selon les directives spéciales que le ministère a annoncées le 19 août", a dit le directeur général.

"Je n'ai jamais dit que toutes les 7,000 notes étaient erronnées et que la calculatrice s'était détraquée. Nous faisons des constatations, et Québec donnera la réponse aux questions que nous poserons une fois les vérifications terminées", a-t-il ajouté.

M. Plouffe avait déclaré lundi soir que les notes officielles émises par le ministère étaient ou bien soufflées ou bien rabaissés, les notes faibles étant remontées et les bonnes notes diminuées. Dans certains cas, la vérification avait décelé une différence de notes de 28 points sur 100.

Au ministère de l'Education, le directeur général des programmes et examens a déclaré hier qu'il n'avait pas été mis au courant de la situation rapportée par l'agence de presse et qu'il s'attendait à ce que M. Plouffe fasse usage des méthodes arrêtées par le ministère pour corriger les erreurs possibles dans la transmission des résultats d'examens.

LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT: 55
MAXIMUM DEMAIN: 70

Bureau météorologique du Canada, DORVAL (PC) — **Régions des Laurentides et du St-Maurice :** ensoleillé avec périodes nuageuses et moins frais; vents légers. Minimum et maximum à Ste-Agathe et La Tuque 45 et 65.

Aperçu pour vendredi : ensoleillé et plus chaud avec périodes nuageuses.

Régions de Montréal et d'Ottawa : ensoleillé avec périodes nuageuses; température : saisonnière; vents de l'ouest de 15 milles. Minimum et maximum à Montréal, 55 et 70; Ottawa, 50 et 70.

Aperçu pour vendredi : ensoleillé et plus chaud.

Régions des Cantons de l'Est, de Québec et du Lac St-Jean : nuageux avec périodes ensoleillées et averses dispersées ou orages dans l'après-midi; moins frais; vents du nord-ouest de 15 milles. Minimum et maximum à Québec et Sherbrooke 55 et 65; Chicoutimi, 45 et 60.

Aperçu pour vendredi : ensoleillé et plus chaud.

Régions de Baie-Comeau et de Rimouski : nuageux avec averses; frais; vents légers. Minimum et maximum à Baie-Comeau, 45 et 60; à Rivière-du-Loup et à Mont-Joli, 50 et 60.

Aperçu pour vendredi : ensoleillé et plus chaud.

Régions de Gaspé et de Sept-Iles : pluie continuelle et frais; vents légers. Minimum et maximum à Gaspé et à Sept-Iles, 45 et 55.

TABAC

SUITE DE LA PAGE 1

bac jaune du Québec, de la coopérative de tabac de Saint-Jacques de Montcalm et de la coopérative de Saint-Césaire de Rouville, M. Turcot s'est employé hier et ce matin à la rédaction de son rapport. Il doit le présenter aujourd'hui même au Dr Bruno Landry, chef de la division des produits horticoles, qui le fera ensuite parvenir au ministre Courcy.

Ce sera enfin au cabinet à prendre les mesures appropriées.

Bilan provisoire

Au cours de sa conversation avec un représentant de LA PRESSE, M. Turcot a fortement insisté sur le caractère "provisoire" du bilan qu'il venait de dresser. "Il est très possible, a-t-il dit, que les pertes des producteurs soient légèrement inférieures ou largement supérieures à ce que nous a révélé notre première enquête."

La récolte, en effet, n'est pas encore terminée. A l'heure actuelle, un tiers de la production est à l'abri dans les séchoirs, un tiers gît, ruiné, dans les champs, et un autre tiers, qui a résisté au gel, attend encore d'être cueilli. On ne croit pas pouvoir compléter la cueillette avant une quinzaine de jours. Le sort de cette partie de la récolte dépend donc entièrement du temps qu'il fera d'ici deux semaines.

Et ce n'est que dans deux semaines qu'on connaitra de façon précise le bilan du désastre.

Les plus durement atteints

M. Turcot affirme que ce sont les plantations de Saint-Thomas de Joliette, de Lanoraie, de Lavaltrie et de Berthier qui ont subi le plus dur coup. Dans ces régions, de 95 à 98% des plants qui étaient encore dans les champs au moment du gel ont été détruits.

Les dommages sont beaucoup moins élevés dans les régions de Sainte-Mélanie et de Trois-Rivières. A Sainte-Mélanie, où les plantations sont situées à une altitude de 350 pieds — donc plus haut que celles qui longent le fleuve — le froid a été moins intense. Les plantations les plus importantes dans la région de Trois-Rivières sont situées à Champlain et à Saint-Etienne-des-Grès.

Dans la région de Saint-Césaire de Rouville, où l'on cultive surtout du tabac à cigares, la gelée n'a pas causé tellement de dommages, mais les chutes de grêle qui se sont produites les 7 et 19 août, ainsi que les pluies diluviennes de ces derniers jours, ont détruit au moins 55% de la récolte de tabac. Présentement, les plants encore debout sont presque noyés par la pluie, et leurs feuilles inférieures jaunissent "à vue d'oeil", selon l'expression de M. Turcot.

"Les producteurs sont bien en peine", a conclu le fonctionnaire.

Et pour cause. A la suite de la catastrophe, on estime en effet que chacun des 120 producteurs affectés aura perdu, en moyenne, près de $12,000. Certains d'entre eux, comme, par exemple, M. Réal Martel, de Lavaltrie, auront perdu jusqu'à $50,000 en une seule nuit.

ELECTIONS

SUITE DE LA PAGE 1

élections à moins de changements importants de circonstances.

M. Lesage a déclaré hier qu'il n'avait pas pris connaissance de tels changements et que, par conséquent, il demeurait du même avis.

Le premier ministre a tenu à préciser qu'il n'avait pas rencontré le premier ministre du Canada depuis la dernière conférence fédérale-provinciale et qu'il n'était entré en communication qu'une fois avec lui depuis ce temps. "C'était sur un tout autre sujet", a-t-il ajouté.

Enchainant sur une autre considération, le premier ministre a déclaré que, de toute façon, il ne remettra pas son voyage dans l'Ouest à cause d'élection.

De toute façon, a dit M. Lesage, les élections ne peuvent avoir maintenant lieu qu'en novembre et mon voyage sera terminé quand la campagne électorale battra son plein.

"Pour aucune considération électorale, ni même para-électorale, a-t-il ajouté, il n'est question que je remette mon voyage".

Le premier ministre a terminé en disant qu'il avait d'ailleurs clairement fait savoir que le but de son voyage n'était aucunement électoral, qu'il s'agissait juste de faire comprendre le Québec aux gens de l'ouest du pays qui n'ont pas de contact étroit avec lui.

UCC

SUITE DE LA PAGE 1

arsenal, soit les tracteurs avec lesquels ils veulent bloquer les routes, comme moyen pour appuyer leurs revendications.

M. Doré a précisé que quelque 150 tracteurs étaient rassemblés en bordure de la route à St-Bruno, sur la route conduisant de Alma au boulevard Talbot, route reliant Québec au lac St-Jean, via le parc national des Laurentides. D'autres tracteurs ont également été rassemblés sur la route conduisant de Chicoutimi au boulevard Talbot. Aucun tracteur ne bloque actuellement les deux routes.

"Ceci démontrera que nous sommes prêts à aller au bout et montrera à la population que nous sommes capables de mener notre campagne à bien", a dit M. Doré.

Les fermiers menacent également, s'ils n'obtiennent pas ce qu'ils demandent, de cesser de rembourser les emprunts agricoles qu'ils ont contractés auprès des deux gouvernements.

M. Bouchard, président de l'UCC pour la région, a dit que le ministre de l'Agriculture, M. Alcide Courcy, a en main depuis le 28 janvier dernier l'évaluation concernant les dommages subis dans la région.

Les cultivateurs veulent obtenir $5,000,000, comparativement à la somme de $1,000,000 qui leur a été promise.

"Cette évaluation a été faite par un agronome de grande expérience dont la compétence n'a jamais été mise en doute, M. Alphonse Cayouette, à la suite d'une enquête menée pendant plusieurs mois et qui s'est effectuée dans 3 paroisses de la région couvrant ainsi 63 pour cent des cultivateurs", a laissé savoir M. Bouchard.

La fédération de l'UCC déclare qu'elle voudrait bien que toutes les enquêtes et évaluations du gouvernement soient faites avec toujours autant de minutie.

Le communiqué précise que quand M. Lesage dit que les cultivateurs n'ont qu'a prouver leurs pertes, il provoque les cultivateurs.

"Depuis mars dernier, la fédération a tenté en vain de rencontrer M. Lesage pour discuter de cette question des pertes et il a toujours refusé."

Puis le communiqué devient presque violent : "Une telle attitude est déplorable et est sûrement la cause de la colère des cultivateurs qui savent négocier en hommes d'affaires quand l'occasion leur en est fournie, même s'ils ne s'en vantent pas."

On espère enfin que le gouvernement provincial voudra à la suite des engagements pris par le gouvernement fédéral à l'endroit des cultivateurs, soumettre un programme ou des propositions à ces derniers qui doivent se réunir ce soir.

ACCORDS

SUITE DE LA PAGE 1

le gouvernement québécois, d'un projet d'entente entre Québec et un gouvernement étranger avant qu'une signature officielle n'intervienne. C'est M. Claude Morin, président de la nouvelle commission interministérielle québecoise des relations extérieures, qui communiquera à Ottawa cette information officielle, a précisé M. Laporte, au cours d'une conférence de presse.

Le ministre a insisté que Québec ne soumettra pas à Ottawa ses projets d'entente avec l'étranger dans les domaines de juridiction provinciale. "M. Morin informera Ottawa d'un projet d'entente avec un pays étranger, il ne le soumettra pas pour approbation".

M. Laporte a souligné toutefois qu'un pays étranger négociant une entente avec le Québec pourrait solliciter l'approbation du gouvernement canadien. On croit savoir que la France voudra obtenir cette approbation avant la signature du projet d'entente culturelle France-Québec.

La France et le Québec ont déjà rédigé chacun le texte d'un projet d'entente culturelle entre les deux gouvernements, a révélé d'autre part M. Laporte.

PEARSON

SUITE DE LA PAGE 1

On imagine mal qu'il convoque les journalistes pour leur dire qu'il n'y aura pas d'élections. Ce geste équivaudrait à donner une conférence de presse pour permettre au chef du gouvernement de dire : messieurs, je n'ai pas de nouvelles à vous annoncer.

A moins que le premier ministre laisse courir intentionnellement les bruits d'élections et permette ainsi aux chefs des partis d'opposition d'affirmer que la tenue d'élections en 1965 est immorale. Ces derniers l'ont fait. M. Pearson pourrait leur rappeler ces paroles durant la session, surtout au moment où ces derniers songeraient à renverser le gouvernement.

S'il est immoral pour un gouvernement de déclencher des élections en 1965, ce l'est tout autant pour l'opposition de renverser cette administration, a déjà dit M. Pearson.

Mais cette hypothèse demeure très lointaine. Les courriéristes parlementaires de la capitale ont non seulement prédit des élections mais dans certains cas en ont aussi prophétisé le résultat.

Dans certains milieux, on affirme que le parti libéral fédéral prépare pour le Québec la plus formidable équipe de candidats comme on n'en trouvera dans aucune des neuf autres provinces.

Selon le quotidien "Le Devoir", nul autre que M. Jean Marchand se trouverait à la tête du groupe, avec l'avocat Pierre Elliot-Trudeau et le journaliste Gérard Pelletier.

L'équipe, toujours selon le même journal, qui affirme que les pourparlers sont si avancés "qu'on voit mal comment ils pourraient échouer", comprendrait aussi des hommes moins connus mais de même qualité, comme M. Jean-Paul Lefebvre, M. Roméo Maione, M. Camille Laurin, M. Denis Lazure et M. Paul Lacoste.

Le journal souligne que déjà M. Marchand, qui a abandonné récemment la présidence de la Confédération des syndicats nationaux, a déjà laissé passer au moins trois occasions de se lancer en politique active, en 1960, 1962 et 1963. Citant "un vieux renard de la politique", l'article du "Devoir" dit que "on ne flirte pas avec une fille pendant 5 ans sans l'épouser ou se rendre ridicule", ajoutant que tel serait le sentiment de M. Marchand qui, cette fois, ne laisserait pas passer l'occasion.

Le "Columnist" du grand journal conservateur qu'est le "Toronto Telegram" n'hésite pas à prédire que les libéraux récolteraient 145 sièges au cours d'élections tenues à l'automne.

Pour ses amis conservateurs, il n'espère pas plus de 75 sièges. Par ailleurs, un journaliste représentant un quotidien de l'ouest du pays a parlé d'un balayage conservateur. Un de ses collègues l'a pris au mot et a voulu parier avec lui une forte somme d'argent. Piteux, le journaliste a refusé de sortir son argent.

Depuis une semaine, les journalistes sur un pied de guerre attendent impatiemment des nouvelles concrètes du premier ministre. Mais le premier ministre les tient constamment en état d'alerte. Le journaliste, armé de si peu de renseignement, en est réduit à des spéculations.

DESLAURIERS

SUITE DE LA PAGE 1

famatoire contre le député de St-Jean, M. Yvon Dupuis, un "libelle destiné à nuire à la réputation dudit Yvon Dupuis, en l'exposant à la haine, au mépris ou au ridicule, ou destiné à outrager ledit Yvon Dupuis, le tout sans justification ou excuse légitime".

M. Deslauriers devra comparaître le 14 septembre pour répondre à cette accusation.

Document authentique

En rendant sa décision, au palais de justice de Saint-Jean, le juge Michaud a révélé que, même si le document préparé par Deslauriers comporte deux fausses déclarations, il ne peut être considéré comme faux document car il est authentique. "Un document authentique, même s'il n'est pas véridique, a dit le président du tribunal, ne peut être un faux document."

Selon le juge Michaud, la première des deux fausses déclarations a trait à une date et doit être considérée comme une erreur purement et simplement. Le document mentionne que l'argent a été remis à M. Dupuis le 29 juin, alors qu'en réalité il a été mis en preuve que Deslauriers et Gobeil se sont rendus à Ottawa, le 9 mai 1961, présumément pour remettre $10,000 à l'ancien ministre. Quant à la deuxième fausse déclaration, c'est-à-dire la présence de Gobeil dans le bureau de M. Dupuis, au moment où Deslauriers aurait remis les $10,000, le juge a conclu qu'une fausse déclaration ne constitue pas un faux document, précisément, comme nous l'avons dit plus haut, parce que le document signé par Gobeil est authentique.

Recours au civil

Le président du tribunal a également rejeté la possibilité que Deslauriers et Gobeil se soient rendus coupables de "faux prétexte" parce que, pour ce faire, il aurait fallu qu'ils obtiennent des biens ou de l'argent, ce qui n'a pas été le cas.

Le juge a toutefois émis l'opinion que M. Dupuis, s'il croit avoir subi un préjudice par suite de la diffusion du document signé par Gobeil et préparé par Deslauriers, pourrait, peut-être, avoir un recours au civil, en dommages, contre eux.

Au tout début de l'audience, le procureur de Deslauriers, Me Henri Choinière, a présenté une motion de non-lieu, se fondant sur le fait que le document n'était pas faux, que le Dr Deslauriers n'avait pas eu l'intention de commettre un faux et que le document en question n'avait pas causé de préjudice à M. Dupuis.

Me Choinière a soutenu que la poursuite devait prouver ces trois points essentiels pour que le tribunal puisse envoyer Deslauriers à son procès. "Comme elle ne l'a pas fait, a-t-il dit, la plainte doit être renvoyée."

Le procureur de M. Rousseau, Me Roland Blais, a soutenu, au contraire, que ces trois éléments essentiels avaient bel et bien été prouvés.

Par la suite, il a soutenu que le document qui faisait l'objet de la poursuite constituait un faux, contrairement à l'opinion du magistrat.

Instruction préparatoire

Au début de l'après-midi, les deux parties devaient s'entendre sur la date du 22 pour l'instruction préparatoire de M. Deslauriers également accusé, par M. Rousseau, de s'être parjuré onze fois lors de son témoignage à l'instruction préparatoire d'Yvon Dupuis, au printemps dernier.

POURPARLERS

SUITE DE LA PAGE 1

spontanées du début de la conférence de presse n'étaient pas effacées par ces longues considérations, d'autant plus qu'elles apportaient du poids à certaines considérations circulant au ministère des Richesses naturelles vers la fin de la dernière session, fin juillet et début d'août.

C'est un aspect strictement technique du problème qui entrainerait la suspension des négociations entre l'Hydro-Québec et la Brinco qui doivent s'entendre avant que l'aménagement des chutes Churchill ne se réalise.

Les glaces fondent tard au Labrador et elles se reforment très tôt. Pour un aménagement aussi vaste que celui qui concerne les chutes Churchill, il semble qu'il ne soit pas avantageux de commencer les travaux à l'arrivée de l'hiver, et qu'il soit préférable d'attendre l'arrivée du printemps pour y effectuer les premières opérations.

C'est la raison pour laquelle, à la fin du mois de juillet, on disait, au ministère des Richesses naturelles, qu'il fallait que l'accord soit conclu avant le 13 août, sans quoi, question de suivre les fluctuations financières, il serait préférable d'attendre jusqu'au printemps prochain.

Il semble que ce sont ces mêmes considérations qui aient conduit le premier ministre à reporter le règlement éventuel de ces négociations.

A.B.N.R. d'IRAN
présente une exceptionnelle
VENTE A L'ENCAN
DE
TAPIS DE PERSE
(pièces d'exposition)
sans réserve
INVENTAIRE DE $210,000
TAPIS — DIMENSIONS 2 X 3 A 12 X 20
TAPIS DE PASSAGE JUSQU'A 22 PIEDS DE LONG
à
L'HOTEL SHERATON MONT-ROYAL
rue PEEL (Salon Terrace)

Tapis de Perse des meilleures catégories et d'excellente qualité, aux motifs traditionnels et textures élaborées, offerts à l'encan pour la première fois. Comprenant les noms suivants : QUOM broché de soie, KASHANS, ROYAL KERMANS, ROYAL SAROUKS, ISFAHANS, YAMOUT, HERIZ, BOKHARA, TABRIZ, ARDEBI'S, SHIRAZ, FERDOS, BALOUCH, HAMEDAN, NATANZ, KAZAK, YAZD, TOUS, REZAYEH, GHASHGHAY, MOSEL, ARON, MESHKABAD, MORCHEKHAR, ABADEH et une collection de tapis de passage de prix.

Ces tapis superbes seront vendus individuellement par
ENCAN PUBLIC
le
JEUDI 2 SEPTEMBRE à 7.30 P.M.
Inspection : mercredi 1er septembre, de 10 a.m. à 11 p.m. et toute la journée jeudi de 9 a.m. jusqu'à l'heure de la vente.
Catalogues à la disposition des visiteurs
JOSEPH WALSH LIMITED
encanteurs-liquidateurs
UN. 6-3605 288-9955
S. MOHAMADIAN (Iran), ALI BAHARVAR (Iran), B. BAKHTIAR (Iran), IRAJ MOHTASHEMI (Iran), P. DECARIE, J. FORD

Situation critique pour les agriculteurs de l'Est du pays

Une bonne partie des agriculteurs de l'Est du Canada se trouvent dans une situation critique à la suite du mauvais temps que cette partie du pays a connu depuis quelques semaines.

Le Québec vient de perdre le tiers de sa récolte annuelle de tabac à cause de la gelée. Dommages de plus de $1.5 millions.

Dans la région de Burford, près de Brantford, en Ontario, on vient également de perdre pour $700,000 de tabac.

Les fermiers et les producteurs de tabac de la vallée d'Annapolis, en Nouvelle-Ecosse, ont aussi à se plaindre du temps. Hier matin, le mercure est tombé à moins de 30° F. dans ces régions, et le froid a considérablement endommagé les récoltes de tabac et de concombres. Il faudra au moins deux jours pour établir le bilan des pertes. Dans la seule région de Kentville, on estime qu'au moins le quart de la récolte de concombres est détruit. L'ouest de la province est la partie la plus durement touchée.

Le mois d'août aura été un mois très "humide" pour les habitants de la région montréalaise. La précipitation de pluie, au cours de ce mois, a été de 7.8 pouces, soit seulement .28 pouce de moins qu'en 1890, année-record sous ce rapport Et les 14 premières heures du mois de septembre ont été baignées de deux pouces de pluie. En septembre 1915, autre année-record, il est tombé 7.82 pouces de pluie. La précipitation moyenne pour septembre est de 3.55 pouces, à Montréal.

Rayon d'espoir : les météorologistes prévoient du soleil et une température frôlant les 60° pour les prochains jours.

Si ces prédictions se réalisent, les producteurs de tabac québécois auront donc une chance de sauver une partie importante de leur récolte — du moins de ce qu'il en reste.

Hier, les producteurs de la région de Joliette regardaient tristement tomber la pluie, cette pluie qui leur faisait perdre une journée de plus dans leur "opération cueillette".

Pendant ce temps, les agriculteurs des Prairies et de la Colombie-Britannique jouissent d'un temps à peu près normal pour la saison.

AVIS

Conformément au décret No 118273 émis par la Commission des Transports le 20 août 1965, à compter du 20 septembre 1965 les trains de voyageurs 31 et 32 du service Montréal-Newport seront supprimés.

LE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE

Vous et vos amis êtes cordialement invités à participer au
PROGRAMME SPECIAL DU
CAMP DE YOGA
8e AVENUE, Val-Morin
au cours de la
fin de semaine de la Fête du Travail



Le Swami Vishnu Devananda, fondateur-directeur

● SEANCES DE YOGA ● EXERCICES
● RESPIRATION ● CONCENTRATION
● RELAXATION ● PHILOSOPHIE

DIMANCHE, programme spécial pour commémorer la naissance du Maître Sivananda, décédé, par les élèves et les membres du Centre Sivananda Yoga Vedanta. Chacun est invité d'y participer. Le Swami Vishnu Devananda donnera une causerie sur la vie et la doctrine de son maître et sur l'expérience acquise auprès de lui aux Rishikish Ashram Himalayas. Démonstration spéciale par groupes des exercices et de la technique de respiration Yoga par les étudiants, avec explications par le Swami Vishnu Devananda.

Prière spéciale et chants de paix pour l'établissement de la paix dans le monde. On servira une légère collation. Feu de camp le soir. Attractions variées par les campeurs.

Réservations pour la fin de semaine seulement :
Tél. au Centre : 279-3545 ou directement au camp de Val Morin : 322-3226.
Aucune réservation nécessaire pour dimanche.

Le Swami Vishnu Devananda, directeur-fondateur, reprendra son enseignement après la Fête du Travail. Classes à trois niveaux : débutants, intermédiaires et avancés. On demande à tous les anciens élèves et aux débutants de s'enregistrer immédiatement. Pour autres renseignements, signaler 279-3545.

Spécial pour 3 jours!
FAMEUSES CABANAS DE JARDIN
Rég. $219.00 seulement $188.50
IDEALES POUR ENTREPOSAGE D'HIVER



6' x 8'

$1.50 par semaine
Comprenant livraison gratuite

Evitez les ennuis que causent un garage ou un sous-sol encombré, le transport continuel d'objets d'un endroit à un autre.

La maison de jardin cabana est idéale pour chaises de jardin, tondeuse à gazon, échelles, objets nécessaires au Bar-B-Q, charbon de bois, outils de jardin, contre-fenêtres, meubles de jardin, salle de jeu, salle de passe-temps, remisage d'hiver, carrosses, bicyclettes, fournitures de jardin, jouets, équipement de sport, cabana de piscine, bar extérieur, boyau de jardin, piscine d'enfants, pneus, moustiquaires, poubelles et une foule d'autres usages.

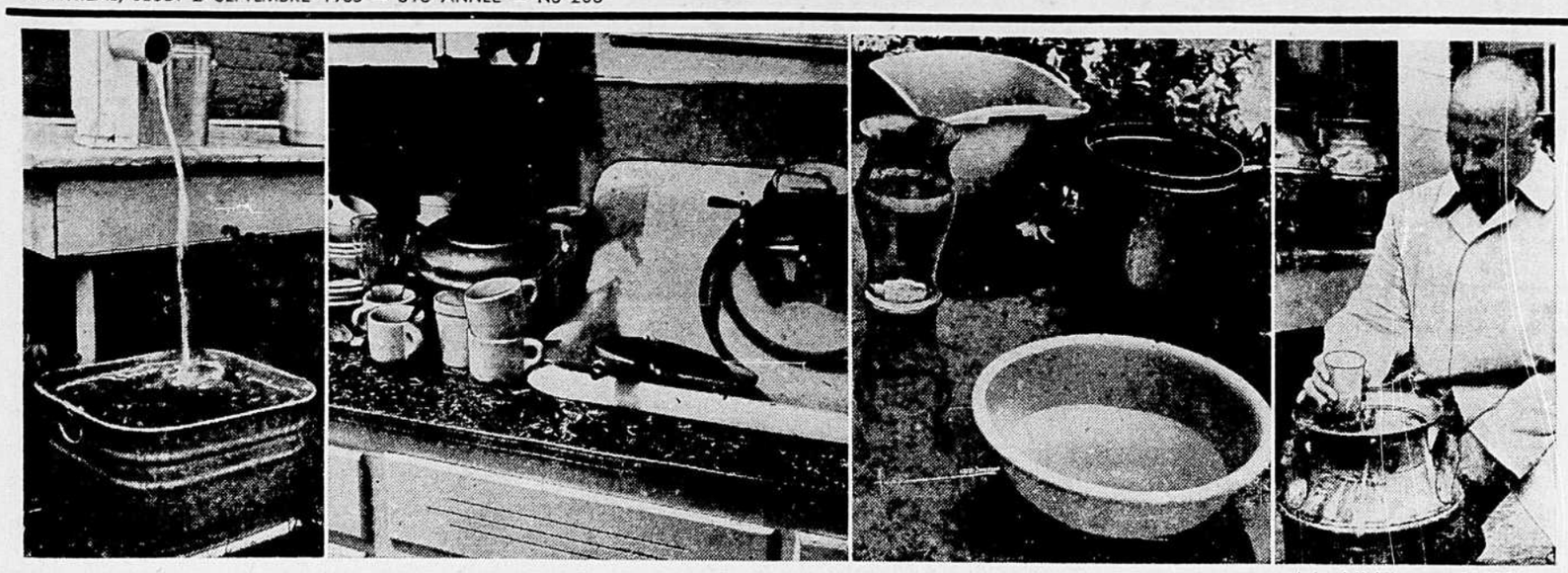
DIVERS MODELES A L'ETALAGE

STANDARD STRUCTURAL WOOD
6018 Chemin Côte-de-Liesse
Les plus importants constructeurs au Canada de cabanes et maisons de jardins
Commandes téléphoniques acceptées 744-5501
En face de l'édifice du Gaz naturel du Québec, sur la route menant à l'aéroport de Dorval (porte voisine de l'Holiday Inn). Prenez la sortie 21 du Boul. Métropolitain et roulez un demi-mille en direction ouest.
La construction supérieure est notre devise
Ouvert sur semaine de 9 a.m. à 9 p.m.
Sam. et dim., de 10 a.m. à 9 p.m.

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, JEUDI 2 SEPTEMBRE 1965 — 81e ANNEE — No 203



photos J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Une pluie bien accueillie dans les Laurentides

Les résidants de St-Lin, privés d'eau depuis trois jours, ont fort bien accueilli la pluie d'hier qui leur fournissait une occasion de faire provision de ce précieux liquide... qui n'en couvre pas moins les deux tiers de la surface de la terre. Tous les moyens étaient bons pour recueillir cette manne tombée du ciel. Une bonne grosse cuve sous la gouttière, des vaisseaux de tous genres étalés sur le perron, etc peut-être y en aura-t-il assez pour laver la vaisselle qui s'accumule sur le coin de l'évier ? Quand la soif nous tenaille, on est prêt à tout pour la satisfaire... même s'il faut le faire avec un verre d'eau de pluie. C'est ce qu'a fait M. René Béland, de Laval, un représentant de commerce de la Canada Packers, qui était de passage à St-Lin, hier.

La fusion ne sourit guère aux maires de la rive sud

La plupart d'entre eux ne croient pas que le projet puisse être adopté au cours de la prochaine session

par Jean-Louis Arcand

La plupart des maires de la rive sud ne croient pas que la fusion massive de leurs municipalités puisse être réalisée prochainement et que le projet puisse être adopté à la prochaine session du Parlement provincial. Même s'ils sont très prudents dans leurs déclarations, il apparaît clairement que l'idée ne leur sourit guère.

LA PRESSE annonçait hier que le ministère des Affaires municipales a l'intention de s'attaquer bientôt au problème de la rive-sud montréalaise, probablement au cours de la prochaine session, pour regrouper neuf municipalités en deux grandes villes dont les limites correspondraient à celles des nouveaux comtés que créera la réforme de la carte électorale.

Ainsi, dans le nouveau comté de Chambly, les municipalités de Boucherville, Longueuil, St-Lambert, Greenfield Park, Lemoyne, Préville et la partie de Jacques-Cartier située au sud de la voie ferrée qui divise cette ville (le quartier Fatima), ne formeraient plus qu'une seule ville. Le comté de Taillon, qui comprendra les municipalités de Jacques-Cartier, Laflèche et St-Hubert, correspondrait, lui aussi, à une seule entité municipale.

Les maires reconnaissent cependant que certaines réformes sont nécessaires, que l'état actuel des choses, à certains endroits en particulier, est tout à fait anormal ; mais ils doutent que cela puisse se faire à la prochaine session et ils ne voient pas, surtout, un projet de cette envergure se réaliser si rapidement.

Quelques-uns ont même dit avoir eu des entrevues à ce sujet avec le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, qui est député du comté de Chambly. Sans dévoiler la nature précise des propos de M. Laporte, ils ont paru très confiants en affirmant que le regroupement ne peut se faire qu'à longue échéance.

Le maire de Saint-Lambert, M. Jacques Filion, a déclaré qu'il ne croit pas que l'on procède au regroupement au cours

Voir FUSION en page 6

2 comtés, 2 villes : Longueuil et Taillon

Il se pourrait fort bien que les deux villes principales à être formées par le regroupement municipal de la rive sud se nomment Longueuil et Taillon.

C'est une chose assurée qu'il y aura regroupement et de nombreux indices laissent croire que les municipalités auraient les mêmes limites que les nouveaux comtés de Chambly et de Taillon créés par la réforme de la carte électorale.

Les noms de Longueuil et de Taillon, pour désigner respectivement la ville du comté de Chambly et celle du comté de Taillon, seraient considérés pour les raisons suivantes :

- **la ville du comté de Chambly porterait le nom de Longueuil pour des motifs historiques. Longueuil est en effet la quatrième seigneurie officiellement reconnue par le roi de France, après Québec, Montréal et Trois-Rivières. Le nom mérite d'être conservé.**
- **dans le comté de Taillon, les municipalités de Jacques-Cartier et de Laflèche n'ont pas très bonne réputation dans la province et la nouvelle appellation permettrait d'en redorer le blason.**

600 familles de St-Lin sont privées d'eau depuis 3 jours

par Martin Pronovost

Une série d'incidents fortuits a privé d'eau, durant près de trois jours, les citoyens de St-Lin.

Cette disette d'eau aura sans doute son épilogue ce soir lors de l'assemblée du conseil municipal alors qu'il sera question de l'achat d'un terrain et de l'installation d'un troisième puits artésien.

Panne d'électricité

Les robinets de 600 familles de St-Lin ont cessé de fonctionner dimanche soir lorsqu'une panne d'électricité, survenue à St-Calixte, a rendu silencieux les moteurs des pompes de l'aqueduc.

Quelques heures plus tard, lorsque l'électricité a été rétablie, les deux pompes ne récupéraient que de la boue. (C'est ce qui arrive, dit-on, lorsque l'eau cesse d'être pompée pendant un certain temps). Cette boue a bloqué les deux crépines et les moteurs ont été surchauffés au point de détériorer l'armature.

Il a fallu transporter les deux moteurs à Montréal pour les réparer.

Ce n'est que mardi qu'un des deux moteurs a pu être remis en marche, mais le liquide qui sortait des pompes était grisâtre et rempli de sable. Pour comble de malheur, un éboulement survenu au fond du puits a gâché l'approvisionnement d'eau. Il a fallu donner de multiples "lavements" aux pompes durant la soirée et une partie de la nuit de mardi à mercredi.

Hier après-midi, les robinets ne laissaient couler qu'un mince filet d'eau au rez-de-chaussée des maisons, tandis que ça "dégoutait" à ceux des étages supérieurs.

Selon le maire Thibodeau, tout devait rentrer dans l'ordre hier soir alors que le deuxième moteur devait reprendre sa place après réparation.

Chanceux d'avoir de la pluie

"Une chance qu'on a de la pluie", nous a dit une ménagère de St-Lin.

"Avec ça, dit-elle, on peut au moins faire notre lavage".

Il n'était donc pas rare de voir, mardi et mercredi, sur les perrons et sous les gouttières, des récipients de toutes sortes qui récupéraient l'eau de pluie.

Par contre, ce manque d'eau prolongé a eu pour effet d'augmenter la vente des boissons gazeuses, les restaurants ne pouvant plus servir de café.

Dans la plupart des restaurants, et aussi dans certaines maisons privées, la vaisselle n'a été lavée que tard hier soir, pour la première fois depuis lundi.

Un troisième puits

Cette situation, un peu cocasse, survient au terme d'une longue dispute entre le conseil municipal et certains propriétaires d'emplacements où la ville veut installer un troisième puits artésien.

Le maire Thibodeau a déclaré à LA PRESSE que ces contribuables exigeaient des prix excessifs pour un terrain dont la superficie ne dépasse pas un arpent.

"Nous savons, dit le maire, qu'il nous faut un autre puits, mais nous ne paierons certainement pas le prix d'une ter-

Voir ST-LIN en page 6

Trois jeunes bandits désarment les policiers qui les poursuivent, mais doivent peu après rendre les armes

Trois hommes dans la vingtaine ont été capturés vers minuit hier soir à l'issue d'une chasse à l'homme durant laquelle les bandits ont d'abord eu le dessus mais ont dû ensuite se rendre aux représentants de l'ordre et de la paix.

En un certain point de la rencontre, les bons et les méchants procédaient chacun de son côté sans se douter de ce qui se passait à quelques pieds de là. Et c'est prodige que personne n'ait été blessé.

L'affaire a débuté à 11 h. 10, quand les trois escarpes sont entrés, l'arme au poing, dans le restaurant de M. Léo Déry, 4263, rue Rivard.

Les nouveaux venus ont verrouillé la porte derrière eux, ils ont laissé les stores et ont ligoté la serveuse, Mme Maurice Beaudet.

Puis ils ont raflé $100 dans le tiroir-caisse et ont vidé les poches du restaurateur tout en s'emparant de plusieurs cartons de cigarettes.

Au même moment, un appel anonyme et dont la police ignore encore l'origine mandait sur les lieux les agents Roger Daoust et André Thiffault, de la radio-patrouille no 16-2. Comme les policiers pénétraient dans le restaurant par la porte arrière, ils ont été accueillis par les bandits et successivement désarmés et réduits à l'impuissance.

Du même poste de police no 16, arrivait également vers cette minute, l'officier de patrouille, le lieutenant J. Latulippe.

Le lieutenant s'est rendu à l'arrière du restaurant et comme il commençait à trouver étrange que ses deux agents Daoust et Thiffault ne ressortaient pas et qu'il s'apprêtait

Voir BANDITS en page 6

LOUEZ

des appareils à pointurer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils tels que sableuse, scie électrique, etc.

VENTE
REPARATION
PIECES

Aucun problème si vous vous fiez à nos SPECIALISTES

GELINAS Compressors Inc.
4845, rue ST-DENIS
Stationnement gratuit à côté du magasin
AV. 8-0163
8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR
jusqu'à 8 h. — SAMEDI MIDI et l'après-midi de 5 à 6

FAITS divers

Accident de travail : un mort, un blessé

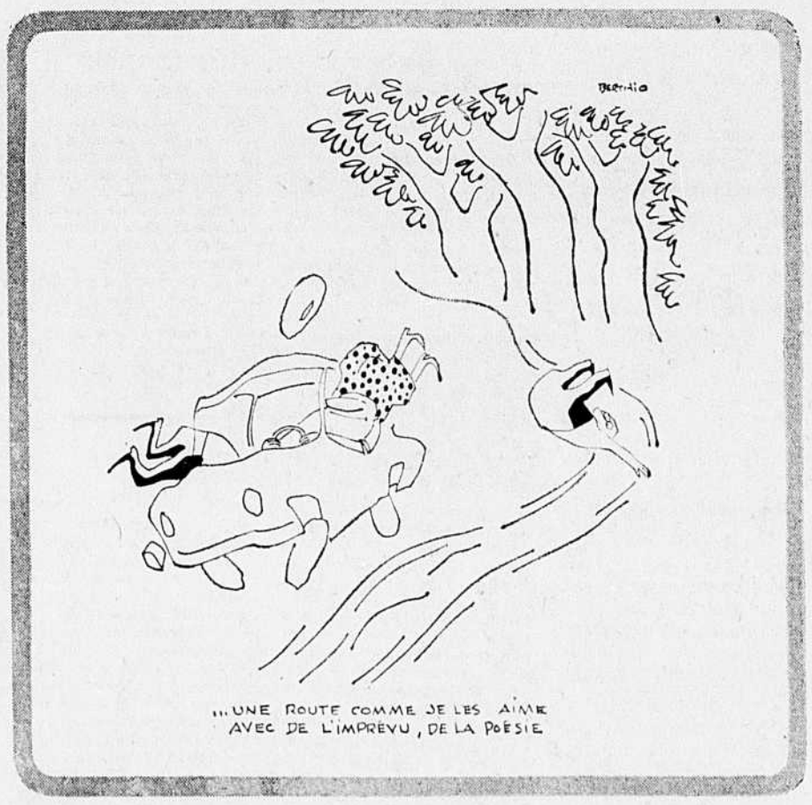
Un jeune homme a été tué, ce matin, vers 9 h., dans un accident de travail survenu dans une usine de fabrication de béton précontraint à Jacques-Cartier.

La victime est Walter Trasko, âgé de 21 ans, du 1938, avenue Notre-Dame-de-Grâce, à Jacques-Cartier. Un compagnon de travail a subi des blessures dans le même accident. Il s'agit de Pierre Desnoyers qui souffre de contusions à la tête. Il a été hospitalisé à l'hôpital Général de St-Lambert.

Les deux hommes ont été atteints à la tête par une pièce métallique d'une pompe hydraulique servant à tendre les câbles d'acier. Cette pièce s'est détachée d'une façon si violente, sous la pression de l'air, qu'en plus de heurter les deux hommes, elle a percé un trou dans le plafond de l'usine. Ce plafond est fabriqué de ciment.

La majorité des 400 employés de la Spancrete Ltd., au 2914 boul. Marie-Victorin à Jacques-

Voir FAITS DIVERS en page 6



« UNE ROUTE COMME JE LES AIME AVEC DE L'IMPRÉVU, DE LA POÉSIE

La PP découvre un autre réseau de voleurs d'autos, sur la rive sud

par Lucien Champeau

En présence du sergent d'état-major Bertrand Marion, chef de l'escouade des autos volées, l'inspecteur Hervé Patenaude a révélé ce matin que la PP venait de mettre au jour "un réseau fantastique de voleurs d'autos".

Pressé de fournir des précisions, l'inspecteur a enchaîné :

"Quatre hommes devaient passer aujourd'hui ou demain devant les cours locales de juridiction pénale pour répondre à au moins 30 accusations de vols d'autos. Il se peut qu'à la fin de notre enquête, ce chiffre atteigne 300, 400 ou même 500 unités."

Les suspects avaient organisé depuis près d'un an et demi un système de vols d'autos qu'ils croyaient à l'abri des regards indiscrets de la police :

"Ils camouflaient les voitures dont ils venaient de s'emparer."

Ainsi ils posaient un toit en vinyl, enfonçaient le capot ou la valise, bref transformaient l'auto à tel point qu'elle échappait à un oeil non averti.

Puis l'auto était vendue soit à la pièce, soit en entier.

Les parties inutilisables ou non utilisées étaient ensuite empilées sur un terrain vague, situé sur le chemin Chambly, à mi-chemin entre Longueuil et St-Hubert.

C'est là qu'au début de la semaine, sur une information que venait de lui fournir le chef Réal Crevier, de Boucherville, le sergent Marion s'est rendu avec ses hommes et a déniché le gros lot :

"Nous avions, étalés sous nos yeux, un amoncellement d'autos censées volées, le tout formant un butin tellement considérable que ce sont de découvertes semblables dont rêvent les limiers qui pourchassent ces genres de vols et de voleurs."

Déjà les hommes du sergent Marion ont identifié avec certitude les "resets" de dix autos. Ils s'attendent, après un travail minutieux d'examen des centaines d'autres pièces du "cimetière" du chemin Chambly, de trouver au moins 500 autres autos volées et de tirer au clair au moins autant d'autres vols.

Voir LAVAL en page 6

Le Pacifique Canadien devra démolir ses hangars à Outremont

Le conseiller juridique d'Outremont, Me Louis-Philippe Gagnon, a été chargé, hier soir, de prendre les mesures nécessaires pour obliger le Pacifique Canadien à démolir ses hangars qui ont été ravagés par deux incendies consécutifs, les 9 et 13 juillet dernier, dans la cour de triage située à l'intérieur des limites municipales d'Outremont.

Les autorités municipales de cette ville avaient déjà fait avertir la compagnie ferroviaire et comme ils n'ont obtenu aucun résultat, ils ont décidé, au cours de l'assemblée régulière qui avait lieu hier soir, de prendre les moyens pour que les règlements municipaux soient respectés.

Le conseil estime que ces hangars en ruines représentent un danger sans compter qu'ils n'agrémentent pas le paysage.

Lors de ces incendies, les pompiers d'Outremont avaient dû recourir à l'aide du service des incendies de Montréal et la municipalité a reçu un compte de $14,299 pour les frais encourus. En réponse à une question posée à ce sujet, le conseiller juridique a informé le conseil que cette somme ne pouvait pas être réclamée totalement ni partiellement du Pacifique Canadien.

Au cours de la même assemblée, il a été résolu de demander au directeur de la police municipale d'appliquer sévèrement les règlements de la circulation en ce qui concerne le bruit que produisent les véhicules à moteur. Les voitures dont le silencieux est défectueux ou les voitures de sport qui font passablement de bruit ne seront pas tolérées à l'avenir.

Le conseil a aussi pris connaissance d'une lettre de l'Association canadienne des parcs et des terrains de jeux qui décerne au Dr Aurélien Dubé, conseiller d'Outremont, un certificat de mérite pour le travail qu'il a accompli dans ce domaine.

Il a de plus été décidé d'homologuer des terrains entre les avenues Pratte et Hutchison pour prolonger la rue Bates en bordure des voies du Pacifique Canadien, afin de dégager l'avenue Rockland en permettant à la circulation venant du nord de rejoindre plus facilement l'avenue du Parc.

Cette question était à l'étude depuis trois ans.

Formation de deux commissions spéciales à Laval

(T.D.) — Le comité exécutif de Laval a suggéré, hier soir, la formation immédiate de deux commissions spéciales qui seront chargées d'étudier des projets jugés d'une importance majeure pour le développement de la ville et le bien-être de ses résidants.

Les pourparlers entre la ville de Laval et la métropole, en vue du prolongement du métro sur la rive nord de Montréal et l'organisation du service du transport en commun, pourraient bien être entamés dans un avenir rapproché.

Dans le but de faciliter les choses, le comité exécutif de Laval a recommandé, hier soir, la formation immédiate d'une commission spéciale qui se chargera d'étudier ce double problème sous tous ses angles et de rencontrer les autorités de Montréal, par la suite, afin d'envisager la possibilité d'en arriver à une entente.

Il s'agira d'étudier la mise au point d'un système de transport en commun devant desservir efficacement toute la ville de Laval et la possibilité de municipaliser ce système.

En outre, faisant suite aux récentes déclarations du président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, et du maire de Laval, Me Jean-Noël Lavoie, les membres de cette commission spéciale re-

Voir LAVAL en page 6

SACS D'ECOLIERS



Sacs parfait pour les débutants. Cuir lisse. Bordure en matière plastique. Fermoir en métal à clef. Couleur : tan.

POUR GARÇON
Rég. $4.75
Spécial $3.59

POUR FILLE
Rég. $4.95
Spécial $3.75

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"

LIBRAIRIES Piton STATIONERS INC.
LA PLUS GRANDE CHAINE DE LIBRAIRIES DE L'EST DU CANADA
750 Beaubien 273-9501
8539 St-Laurent 381-6261
800 E. Mt-Royal 524-3051
851 Décarie St-L 748-7961

CORBEIL
SUR LA PLAZA

Magasin par excellence pour écolières



Votre fille... qu'elle fréquente l'école maternelle, le jardin de l'enfance, l'école primaire ou secondaire ou toute autre maison d'enseignement, nous avons la garde-robe qui lui convient !

Dans la vignette : Une tunique à devant croisé. Jupe à six godets. Poche sur un côté. Tissu "Sherwood" Celanese (acétate et viscose) lavable. Bleu marine clair. 4 à 6x, 4.98; 7 à 14 5.98. Tailles "chubby" 8½ à 14½, 6.98; 8 à 14x 6.98 Grand choix d'autres modèles.

Plan mise de côté Modes de Paiement pour faire vos achats

CORBEIL HABILLE BIEN L'ÉTUDIANTE

6500, rue ST-HUBERT
angle BEAUBIEN
Tél. 279-4581

Un cerveau électronique pensera pour Montréal au coût de $5,232 par mois

par Raymond Masse

L'administration Drapeau-Saulnier a décidé de s'adapter pour de bon à l'ère de l'électronique.

Hier après-midi, à l'hôtel de ville, le comité exécutif a en effet résolu d'approuver la location d'un premier ordinateur électronique qui sera installé dans l'historique édifice du Marché Bonsecours.

Tel ordinateur comprendra un jeu "de machines électroniques qui auront deux fonctions, d'abord la fonction d'une mémoire et aussi la fonction de fournir, au besoin, sur un ou des cas, et cela avec célérité, les renseignements que sa mémoire aura enregistrés", a expliqué M. Lucien Saulnier.

Livré dans environ trois semaines, l'ordinateur électronique sera mis à la disposition de la division de la mécanographie.

Y eut-il une demande de soumissions publiques ? Non.

M. Saulnier explique : "Ce n'était pas possible. Nous avons demandé à chaque fabricant de fournir des prix en tenant compte de nos besoins que nous leur avons énumérés".

Tout en soulignant que la ville louera l'ordinateur électronique au prix de $5,232 par mois, M. Saulnier a ajouté que dès que le personnel requis aura pris l'habitude de l'utiliser, six machines actuellement louées à $1,000 chacune par mois seront éliminées".

Cours suivis par des employés municipaux

Des employés de la ville prennent des cours depuis un an en vue de s'occuper de l'ordinateur que le comité exécutif vient de décider de louer de Burroughs Business Machines Ltd. (Il est impossible d'acheter un tel ordinateur; on ne peut que le louer.)

Un des premiers services appelés à utiliser l'ordinateur sera le Service des estimations, note d'autre part M. Saulnier.

Le service de la police ne tardera pas ensuite à avoir recours à l'ordinateur concernant les contraventions — les "billets" — pour infractions au règlement de la circulation.

M. Saulnier : "Dans quelques mois, la procédure de contrôle des billets sera au point".

Et aussi selon le président, au fur et à mesure que les études entreprises le permettront, d'autres services municipaux vont recourir à l'ordinateur".

"Le programme que nous prévoyons va même rendre possible un contrôle quotidien au point de vue budget et au point de vue audition".

D'après le président, l'ordinateur permettrait éventuellement de mieux... ordonner la circulation de par la ville.

"Nous envisageons qu'il soit un jour possible de contrôler tout le réseau des feux de circulation à partir d'un cerveau, et cela pour adapter la signalisation aux besoins", a-t-il dit.

Révélant que Mlle Germaine Pepin, directeur des services, s'est récemment rendue à New York relativement à la décision prise hier, M. Saulnier a commenté : "Nous allons être organisés d'une façon plus moderne que la métropole américaine au point de vue mécanographie".

GARANTIE À VIE

MIDAS

- SI JAMAIS VOTRE SILENCIEUX DOIT ETRE REMPLACE, IL LE SERA SANS FRAIS.
- LA GARANTIE MIDAS CONTRE LA ROUILLE, LA CORROSION, LA PERFORATION, ETC. EST VALIDE A N'IMPORTE LEQUEL DES 469 ATELIERS MIDAS DU CANADA ET DES ETATS-UNIS.
- L'INSTALLATION DES SILENCIEUX EST GRATUITE ET SE FAIT SOUS VOTRE SURVEILLANCE.
- VERIFICATION RAPIDE ET GRATUITE DES AMORTISSEURS
- NOUS HONORONS LES CARTES DE CREDIT.

Installation gratuite...

4495 Iberville
Angle Mont-Royal
526-1627-8

850 boul. Labelle
Face Centre d'achats St-Martin
681-1601

6100 Upper Lachine
ouest de Girouard
481-0404

10,111 boul. Pie IX
nord du boul. Métropolitain
321-7108-9

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Treffié BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, JEUDI 2 SEPTEMBRE 1965 — 81e ANNEE — No 203

Sur un malentendu entre alliés

LES CAMPAGNES électorales se nourrissent souvent de malentendus. Le mal n'est pas grand quand la confusion née de la surenchère se limite au territoire du pays où règne une effervescence politique temporaire. Mais il arrive parfois que l'agitation partisane dépasse les frontières nationales pour venir menacer la compréhension et l'harmonie entre alliés. En vue d'éviter des frictions susceptibles de dégénérer en désaccords graves, il importe alors de s'expliquer au plus tôt, de mettre les "points sur les i", comme ont dit.

C'est ce que vient de faire le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, à l'adresse de l'Allemagne de l'Ouest qui, à la veille de ses élections législatives, s'inquiétait vivement de notre attitude à la conférence du désarmement de Genève au sujet de la question si délicate de la non-dissémination des armes nucléaires.

Au sein du parti démocrate-chrétien de Ludwig Erhard où le débat a été déclenché par nul autre que l'ancien chancelier Conrad Adenauer, toujours remuant malgré ses 89 ans, on a cru à tort que nos pourparlers récents sur le sujet avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS pourraient aboutir à un pacte à quatre, à une sorte de club atomique renforcé qui laisserait la République fédérale démunie de toute défense nucléaire face au géant russe et à ses centaines de fusées pointées vers le coeur de l'Europe.

En d'autres termes, Bonn — ou plutôt les dirigeants du parti au pouvoir — ont craint que leurs alliés, peut-être trop désireux d'amadouer l'URSS à tout prix, aient envisagé de sacrifier sur l'autel de la coexistence une part importante de la force de représailles de l'OTAN.

Il n'en est rien, comme a tenu à le préciser M. Martin en soulignant que, sans songer nullement à affaiblir l'OTAN, les trois partenaires du pacte atlantique avaient seulement voulu montrer à l'URSS leur volonté de discussion et de compromis devant un problème dont la gravité va croissant, au fur et à mesure que des pays dit non engagés lorgnent l'un après l'autre vers la puissance nucléaire.

Dans une période plus calme, l'Allemagne fédérale aurait manifesté quand même quelque appréhension, car il s'agit pour elle d'une question vitale, celle de sa sécurité. Dans les conditions spéciales qui prévalent depuis la défaite de 1945, elle ne peut l'assurer autrement que grâce à la protection du "parapluie atomique" américain déployé sur l'Europe occidentale. C'est pourquoi elle tient tant à la création d'une force nucléaire multilatérale, au sein de laquelle elle pourrait se protéger efficacement sans pour cela faire parti du club atomique, dont l'entrée lui est interdite.

De leur côté, les Russes deviennent presque hystériques lorsqu'ils entrevoient la possibilité que l'on accorde un jour à l'Allemagne, même divisée, la capacité de presser la gachette nucléaire. Bien que le rapport des forces européennes se soit profondément modifié depuis un quart de siècle, on ne peut reprocher aux Soviétiques de se souvenir d'un certain jour de juin 1941 et des quelque vingt millions de morts russes qui ont servi de rempart contre les divisions blindées jusque là invaincues du IIIème Reich.

Malgré certaines leçons que l'on peut tirer de l'histoire contemporaine, il reste que pour l'Ouest, tout accord partiel sur le désarmement ne saurait être conclu au prix d'une réduction de la puissance défensive de l'OTAN et de la sécurité d'un allié occupant une position aussi stratégique au centre de l'Europe.

Cyrille FELTEAU



Arrangez-vous pour n'être pas le dernier à annoncer les élections !

Quelques réflexions sur l'"assiette au beurre"

M. le Rédacteur,

Grand merci au Dr Serge Mongeau pour sa lettre en faveur d'une augmentation du salaire minimum pour les ouvriers. Que n'avez-vous demandé à notre Premier Ministre comment il vivrait avec 70, 75, 80 sous l'heure ? C'est le salaire qu'offrent les industries de la "Belle Province" à la jeunesse non-spécialisée, en l'an de grâce 1965, où le coût de la vie atteint le sommet de 140 points.

Notre jeunesse est en colère ? Je crois que Messieurs les Ministres le seraient "itou", eux qui se sont voté trois mille dollars ($3,000) d'augmentation en fin de session, sans doute parce que la livre de beurre a grimpé à 62 sous et la pinte de lait à 25 sous au cours de l'année. Pourtant, que l'un gagnât $18,000 et l'autre un minable $1,500 par année (juste **la moitié** de **l'augmentation** aux ministres) chacun doit payer le même prix pour ces deux produits essentiels à une saine alimentation. Aussi, pendant qu'une classe se gave, une autre . . . la plus dense . . . se serre la ceinture et dépérit dans des taudis.

Que de belles théories débitées durant les campagnes électorales : "assurer la sécurité économique à la famille . . . faire disparaître la hantise de l'insécurité . . . donner les meilleures conditions possibles de vie à l'ouvrier . . ." et bla-bla-bla . . .

Mais l'application devient dangereuse une fois le pouvoir en main. Il faut presser les capitalistes-fournisseurs de la caisse électorale ; et c'est la danse précaire sur la corde raide. Nos politiciens n'aiment guère la culbute dans le vide. Perdre l'assiette au beurre et 18,000 belles piastres par année, c'est pas drôle ! Tout le problème est là, et nos députés, de quelque couleur politique qu'ils soient, n'ont pas le courage de prendre le risque de le résoudre.

Le gouvernement fédéral a porté le salaire minimum à $1.25 dans ses services, ce qui constitue un taux à peine décent. Quel qualificatif appliquer alors à celui de 58 sous en vigueur dans la Belle Province, je vous le demande ?

Témoin

Pour parer à la catastrophe économique : diviser par quatre

Monsieur le Rédacteur,

Les grèves et leurs conséquences, l'inflation, nous acheminent fatalement à la pire des catastrophes économiques. Beaucoup s'en inquiètent, mais personne n'ose suggérer quoi que ce soit pouvant au moins retarder l'échéance de la faillite économique de notre pays.

Je sais que le remède que je vais suggérer n'entrera pas dans les vues d'un grand nombre de syndicalistes, mais il convient que quelqu'un essaie de nous sortir de ce courant maisain qui nous entraine vers l'abime. Le langage du bon sens doit aussi être entendu.

Pour son application efficace, mon remède comporte deux actions très simples. Premièrement l'interdiction de toute grève aussi longtemps que la chose sera nécessaire au jugement des responsables du bien commun. A ce sujet tout le monde est responsable du bien commun. Deuxièmement il s'agirait en même temps de tout diviser par quatre. Je veux dire par là une division par quatre des dettes, des évaluations, des taxes, des loyers, des salaires, des honoraires des professionnels, du coût des services publics, des prix de gros et de détail, enfin de tout ce qui peut s'estimer à prix d'argent.

Pour sauvegarder le pouvoir le pouvoir d'achat des épargnants, cette formule ne s'appliquerait pas aux économies existantes des épargnants au sein des populations. Car c'est sur un réel pouvoir d'achat qu'il faut baser la réforme économique, non sur le crédit lequel est du fictif. Ma proposition est donc tout l'opposé des hausses de salaires et des prix inflationnaires qui en sont les conséquences. Cette tactique de la grève légale ou illégale conduira inexorablement à une faillite économique nationale dont les conséquences funestes sont imprévisibles.

Il est évident que la solution de ce problème est la tâche de nos législateurs fédéraux et provinciaux. Mais il est du devoir de tout citoyen de coopérer avec eux. Si vous croyez en ma formule, faites en sorte d'exercer la pression voulue sur nos gouvernants afin qu'ils l'utilisent au plus tôt, et ainsi éviter le triste sort qui attend notre peuple si les choses continuent sur le train actuel.

Georges Bergeron,
directeur des Militants chrétiens, Montréal

VOUS AVEZ LA PAROLE

Comment s'y prennent-ils pour enlaidir notre ville ?

M. le Rédacteur,

Ne sachant à qui m'adresser et ignorant quels sont les responsables de l'urbanisme de notre métropole, je me permets de venir faire quelques remarques à leur adresse par l'entremise de votre journal.

Voici : Un matin, 20 août, alors que je passais Chemin Reine-Marie non loin de l'Oratoire St-Joseph et presque en face de l'Hôpital des Vétérans, près de Roslyn, j'aperçois, à ma stupéfaction, que l'on érigeait une énorme enseigne (doubles panneaux) pas très loin du trottoir.

Après cette campagne et tout le tapage que l'on a fait pour abattre au plus tôt ces hideuses enseignes qui bordent nos routes.

Voilà qu'on les installe en plein coeur de la ville.

C'est renversant ! . . . Comment ces importantes compagnies s'y sont-elles prises pour obtenir ces permis d'annoncer les **Timbres Pinky** et sur l'autre côté . . . la **voiture automobile Renault.**

Ces panneaux-réclames masquent un beau coin de verdure . . . Dommage ! Il en reste si peu malheureusement.

Notre belle montagne (ce qui en reste) est rongée de tous côtés. On a fait campagne contre le panneau-réclame.

Quelques-uns ont disparu. D'autres surgissent çà et là. C'est horrifiant et injuste et vraiment inquiétant pour l'avenir. Félicitations aux responsables de l'embellissement de la Ville ! Mais eux aussi ont dû fléchir . . .

Notre ville serait si belle sans ces horribles oriflammes et les affreuses enseignes des devantures de magasins. Si encore cela aidait le commerce. J'en doute.

Réveillez-vous, Messieurs, si vous voulez faire un véritable traitement de beauté à la ville et l'embellir pour 1967.

Abattez ces monstres de mauvais goût au plus tôt. Un autre conseil : si l'on faisait une loi qui interdirait la pose de plus d'une enseigne sur les devantures de magasins. Il y en a qui sont couverts d'écritaux de toutes sortes. On n'y voit rien, tellement il y a d'annonces.

Le commerce s'en ressentirait à l'avantage des marchands que l'on retrouverait plus facilement. L'abus d'annonces enlève tout l'intérêt.

Mme Régine de Bellefeuille

Le droit de vote à 18 ans

M. le Rédacteur,

Aux prochaines élections tous les citoyens de 18 ans auront droit de vote.

Cette nouvelle législation peut nous inquiéter — Les statistiques nous disent qu'il y a cinq millions d'illettrés au Canada; sur ce nombre, il doit y avoir un tiers de vieillards et d'hommes d'âge mûr qui ont déjà le droit de vote quoique plusieurs d'entre eux n'ont pas eu l'avantage de s'instruire. Mais les autres ? les adolescents qui sont d'une ignorance déplorable sur l'administration du pays et sur l'actualité politique ?

Le sondage, reproduit à la télévision par Paul-Emile Tremblay, n'est guère rassurant; celui-ci demandait à ces jeunes, leur opinion sur la politique au Canada; il a recueilli des perles ! les trois quarts des questionnés, ne sachant même pas la différence entre les gouvernements fédéral et provinciaux, ont donné des réponses des plus saugrenues.

Un d'eux à qui on demandait pour quel parti, il voterait aux prochaines élections **fédérales,** après réflexion, a répondu "Ben j'sais pas, j'ai entendu parler de l'**Unité Nationale** (sic).

Il y a toute une éducation à faire chez ces adolescents; comme disait Victor Barbeau dans une de ses conférences, "Il faut déniaiser nos jeunes générations". Heureusement que nous avons, en revanche, une classe d'élite qui, avec le nouveau ministère de l'éducation, continuera à se perfectionner, mais pour les autres, que peut-on faire ?

Comme les élections sont à l'horizon et qu'il faut faire vite, il me semble que les instituteurs devraient, ne fut-ce que cinq minutes pris sur les cours aux prochains votants, expliquer ce qu'est l'organisation de notre pays tant au provincial qu'au fédéral, surtout leur faire comprendre l'importance de leur vote puisqu'ils doivent choisir l'homme qui les représentera pour administrer leur comté aux prochaines élections qui devraient se faire **honnêtement.** — Si c'était possible faire disparaitre cette plaisanterie malhonnête que celle des "télégraphes" en langage canadien ! Chaque nouveau votant devrait pouvoir faire la différence entre un véritable bon politicien et un **politicailleur** (toujours en langage canadien) enfin il devrait surtout se renseigner sur le programme de chaque député qui se présente dans son comté et enfin voter suivant sa conscience d'honnête citoyen.

Gabril

Au dossier de la loi des faillites

IL NOUS fait merveilleusement plaisir le ministre Lucien Cardin lorsqu'il annonce, à Toronto, que le gouvernement fédéral se prépare à amender et à reviser complètement la loi des faillites. On désespérait, on commençait à ne plus y croire !

Cette revision est promise depuis on ne sait plus combien de lunes et comme cette loi est réputée pour le nombre impressionnant de ses fissures, les banqueroutiers — certains en font profession — opéraient de plus belle.

Il y a quelque dix jours, on était informé d'une situation détériorée au possible dans le Québec et c'était également l'annonce d'une révision de fond en comble. Si vraiment ces Messieurs les législateurs veulent s'y mettre pour de bon les faillites frauduleuses finiront (peut-être) par disparaître du tableau.

Toutefois nous déchantons quelque peu. Le ministre de la Justice de dire qu'une année d'étude sera nécessaire pour compléter la révision générale de la loi puis, ensuite, il faudra la soumettre au Parlement. Pour calmer notre impatience cinq amendements majeurs seraient soumis lors de la prochaine session. Décidément, on ne va pas très vite en la matière. Et pourtant on sait l'urgence.

D'accord ! Tout est complexe, délicat, difficile. Mais comment ne pas s'étonner qu'une loi qui a été dénoncée plus souvent qu'à son tour, dont les failles sont multiples, spectaculairement évidentes (le plus humble comptable vous en signalera plusieurs lors d'une lecture rapide du document) en soit toujours . . . "à l'étude". Le sage procède lentement : il a besoin de tout mûrir en profondeur. Toutefois n'exagérons en rien.

En feuilletant notre dossier-maison sur le sujet, nous observons qu'une révision de la loi fédérale des faillites a été demandée, réclamée, il y a dix ans. C'est long une décennie ! On voudrait bien savoir quelles données manquent encore sur un problème qui a été examiné de long en large par des spécialistes sans parler des nombreux mémoires présentés, session après session, sur le dit sujet.

Mais ne chicanons pas le nouveau ministre. Devant le congrès du Barreau canadien il affirme que "c'est pour bientôt" et cette affirmation est versée au dossier. Avec les autres. En septembre prochain, si nous n'avons pas une loi toute neuve, dûment amendée et revisée, alors là nous serons franchement de fort mauvaise humeur.

Roger CHAMPOUX

M. Hees devant les étudiants

ANCIEN ministre dans le cabinet Diefenbaker, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne, M. George Hees peut parler de beaucoup de choses en connaisseur.

Devant les étudiants de la "Canadian Students Union" ou Union canadienne des étudiants, réunis en congrès à Lennoxville, Qué., M. Hees a parlé en homme qui a de la vie politique une connaissance pratique.

Ce qui frappe dans ce discours d'où ne sont pas absentes les idées discutables (et fort heureusement discutées), c'est une indéniable spontanéité des vues. Spontanéité remarquable là où on attendrait des vues cyniques ou désabusées, comme il arrive souvent aux hommes politiques d'en exprimer, quand ils parlent sur le ton de la confidence. (Le lecteur trouvera ci-contre quelques extraits de ce discours).

"Il me semble, confie l'orateur, que nous avons toujours eu une trop grande tendance à considérer qu'il était plus important de gagner les prochaines élections que d'adopter des mesures qui risquent d'être impopulaires tant que la population n'en a pas reconnu la valeur". Réflexion dont on ne se demandera pas si elle est d'actualité, au milieu de tant de bruits d'élections prochaines !

Parlant du Québec, M. Hees déplore que les chefs politiques à Ottawa, régulièrement unilingues, eussent dû s'en remettre si souvent "à l'avis de lieutenants pour ce qui était des problèmes du Québec, et cet avis était souvent sans fondement".

Dans combien d'occasions n'a-t-on pas vu jouer cette comédie ?

Celui qui pourrait donner la réponse exacte à cette question s'exposerait à dresser le réquisitoire le plus impressionnant contre une façon de gouverner le Canada qui a mené dans le passé, qui peut mener encore demain (si les correctifs nécessaires ne sont pas apportés), à l'impasse complète.

Guy CORMIER

Rue Delaune

L'INSTALLATION du premier magistrat de la Cité dans une résidence cossue exige ce que le vocabulaire appelle des dépenses somptuaires.

Il parait que le Code civil donne comme synonyme de *somptuaires : voluptuaires.* Du latin *voluptas, volupté.*

Si on peut dire que l'achat d'un avion de $750,000 pour l'usage du premier ministre relève de la catégorie des dépenses somptuaires ou voluptuaires, que ne dira-t-on pas de l'achat d'une fort belle maison à Québec, rue Delaune (ou avenue Delaune), à mettre à la disposition du premier ministre de la province ?

Il parait, en tout cas, qu'on en parle.

Les dépenses somptuaires ne sont pas nécessairement des dépenses folles, inutiles, injustifiées. La sagesse proverbiale des évêques n'a-t-elle pas fait construire, de-ci de-là, des évêchés de fort belle venue ?

L'idée que le premier ministre élu de la province résidera demain peut-être dans une maison qui ne le cèdera en rien pour l'allure à la résidence officielle d'un lieutenant-gouverneur (à Bois-de-Coulonge), dont le rôle dans les affaires du pays est surtout décoratif, n'est pas en soi une idée déplaisante. Reste à savoir toutefois si les deux résidences officielles ne feront pas double emploi. Si des chefs d'Etat, le président de Gaulle ou le président Johnson, s'arrêtent à Québec, descendront-ils à la résidence officielle de M. Lesage ou à la résidence officielle de M. Comtois ? Le Protocole a sans doute une réponse à cette question.

Le premier ministre, apparemment, a été consulté. Son avis pourrait tenir dans cette phrase d'un poète peu connu :

"Ma maison, ma maison, quoique tu sois petite, tu es pour moi l'Escurial."

G. C.

AU TEXTE

Comment M. Hees voit "notre avenir national"

S'adressant à titre de "président honoraire" aux membres de la "Canadian Students Union" (Union canadienne des Etudiants) réunis en congrès annuel à Lennoxville, Qué., l'Hon. George H. Hees, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne, ancien ministre dans le cabinet Diefenbaker, a parlé en ainé à des benjamins.

Son discours pose les conditions d'un "avenir national" meilleur. Il se termine par des considérations sur la province de Québec.

Les propos de l'orateur sur le Québec sont donnés ici in extenso. Nous les faisons précéder d'une partie des considérations plus générales de M. Hees sur la vie parlementaire.

Etant donné que ces propos sont tenus par une personnalité remarquable au cours d'un congrès qui se tient sur le territoire de la province, ils nous paraissent présenter de l'intérêt.

D'abord et avant tout je pense que vous serez tous d'accord avec moi pour dire qu'il est de la plus haute importance de préserver la dignité et le prestige du Parlement, de manière que nous puissions toujours considérer cette institution comme le tribunal suprême de notre pays. Récemment, en raison de la conduite de certains députés et de la révélation de certaines irrégularités auxquelles ont participé des députés et des gens qui touchent de près à ces derniers, le Parlement est tombé plus bas que jamais dans l'estime de la population.

Les débats parlementaires se doivent d'être vigoureux, et à certains moments, enflammés. Cependant, le langage et les tactiques qui, au cours des derniers mois, sont devenus la règle plutôt que l'exception, ont fait perdre à la plupart des Canadiens une grande partie du respect qu'en général ils avaient autrefois pour le Parlement.

Le peuple canadien est fortement convaincu que lorsque les membres d'un gouvernement démontrent par leur manque de jugement qu'ils ne sont pas du calibre requis pour occuper les postes les plus importants au pays, ils devraient ou bien démissionner de leur plein gré ou bien leur démission devrait être exigée par le premier ministre.

Accepter des cadeaux dispendieux, ne pas acquitter des achats effectués quelques années auparavant, place nécessairement un ministre du cabinet dans une situation inacceptable où il se voit en dette envers quelqu'un qui voudra plus tard obtenir quelque chose du gouvernement. Une lettre du premier ministre décrivant le haut standard de conduite exigé des ministres du cabinet ne veut absolument rien dire à moins qu'elle soit appuyée par le congédiement des personnes qui ne se conforment pas à ces exigences.

Une autre amélioration à apporter concerne l'usage que les gouvernements font des rapports soumis par les Commissions royales d'enquête. Généralement, les gouvernements nomment ces commissions pour étudier des problèmes auxquels le public exige qu'on apporte des solutions et au sujet desquels ils n'ont pas assez de renseignements pour prendre les mesures qui s'imposent. Lorsque les rapports des Commissions sont rendus publics, la pratique généralement en usage veut qu'on ignore toutes les recommandations qui pourraient être politiquement embarrassantes et de ne mettre en application que celles qui sont si évidemment nécessaires qu'elles ne peuvent soulever de critiques de quelque côté que ce soit.

Cette pratique, il va sans dire, constitue un affreux gaspillage de l'argent des contribuables et des travaux effectués par des experts. Généralement, les meilleurs cerveaux du pays ont été mis à contribution pour effectuer ces importantes enquêtes et il est impardonnable de mettre de côté toutes les recommandations sauf celles qui sont évidemment et politiquement acceptables . . .

Les raisons du nationalisme

J'exprime l'espoir que ceux de vous qui entreront dans la vie publique sauront, lorsqu'ils atteindront des postes élevés, traiter directement, simplement et honnêtement avec la population qu'ils représentent. Vous découvrirez, j'en suis persuadé, que cette ligne de conduite est non seulement la meilleure, mais la seule qu'on puisse suivre.

Depuis mon arrivée dans le Québec il y a plus d'un an, plusieurs personnes habitant d'autres provinces du Canada m'ont souvent demandé quelles étaient à mon avis les raisons de la poussée de nationalisme dans cette province et si cette poussée pouvait éventuellement provoquer la séparation du reste du Canada. En raison de mon grand intérêt pour cette question, j'ai eu l'occasion de la discuter en profondeur avec plusieurs Canadiens français bien renseignés que je connais depuis longtemps et avec d'autres que j'ai rencontrés depuis mon arrivée à Montréal. J'ai pensé que vous seriez peut-être intéressés à connaitre l'opinion que j'ai pu me former à la suite de ces discussions.

D'abord, je suis convaincu que le Québec ne se séparera pas du reste du Canada. La raison est que la très grande majorité des gens qui vivent dans cette province se rendent compte que, du point de vue économique et à tous les autres points de vue, le Québec a besoin du reste du Canada et que le reste du Canada a besoin du Québec. Ils sont convaincus que le Québec sera fort et prospère pour autant que le Canada sera fort et prospère, et vice versa. Ils sont persuadés que le Canada français peut, au sein de la Confédération, réaliser pleinement ses aspirations dans tous les domaines, mais ils ont besoin de sentir que leur standard de vie est égal à celui de n'importe quelle partie du Canada.

Il y a dans le Québec une nouvelle poussée de nationalisme qui prend de plus en plus d'importance et qui est attribuable à des problèmes économiques plutôt que culturels. Ces deux domaines, cependant, font l'objet de sérieuses réformes.

Dans le domaine économique, le nouveau nationalisme se manifeste dans la détermination des Québécois à participer plus pleinement à la propriété et à la gestion de l'économie, non seulement de leur province, mais aussi de leur pays en général. Dans le domaine culturel, le nationalisme des Québécois se traduit par une volonté bien déterminée de conserver leur langue et leur culture.

Il importe que nous comprenions la détermination tranquille des gens du Québec quant à ces deux aspects du nouveau nationalisme, si l'on veut comprendre ce qui se passe dans cette province, quel est le ferment des idées et ce qui peut représenter une menace pour les institutions établies.

Un problème de communication

Je crois sincèrement que la détermination des gens du Québec à participer plus pleinement à la propriété et à la gestion de l'économie de leur province est une chose très saine pour l'expansion économique de cette province et du Canada tout entier. Du moment qu'on entre dans le milieu économique de cette province, cette détermination devient partout évidente, tout comme cette formidable expansion industrielle présentement en cours.

Outre l'aspect économique et culturel de ce nouveau nationalisme, il y a de plus l'aspect politique qui a éclaté au début de 1962 lorsque Réal Caouette et son parti ont remporté presque le tiers des sièges au Québec.

Depuis plusieurs années déjà, les Québecois sentent que les leaders fédéraux à Ottawa portent très peu d'attention et de compréhension à leurs problèmes, et la montée spectaculaire du parti créditiste fut une manifestation de leur protestation.

Il s'agissait avant tout d'un problème de communication. Depuis la Confédération, la plupart des leaders des deux partis traditionnels à Ottawa ne parlaient pas français; ils étaient, par conséquent, incapables de communiquer directement avec une très grande partie de la population canadienne. Ils devaient s'en remettre à l'avis de lieutenants pour ce qui était des problèmes du Québec, et cet avis était souvent sans fondement.

Les rares apparitions que nos leaders fédéraux font au Québec (sauf pendant les périodes d'élections) et leur incapacité de communiquer directement avec les gens donnent nettement l'impression qu'ils ne s'intéressent pas aux problèmes du Québec.

Dans les deux langues

Je crois que vous reconnaitrez avec moi que pour arriver à l'unité indispensable à notre plein développement en tant que nation, nos leaders fédéraux doivent être capables d'adresser la parole aux deux tiers de la population, qui est de langue anglaise, et au tiers de la population, qui est de langue française, dans les deux langues officielles du Canada. S'ils peuvent le faire, ils seront beaucoup plus en mesure de légiférer selon leurs besoins d'une manière intelligente et efficace.

La lecture et la compréhension de la littérature de nos deux nations permettra à nos leaders de saisir beaucoup mieux les besoins et les aspirations des deux peuples qui ont façonné notre pays.

Comme vous le savez, la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme effectue une enquête approfondie au Canada afin de découvrir les mesures à prendre pour améliorer les relations entre le peuple anglais et le peuple français qui ont ensemble fondé ce pays. Le rapport préliminaire de la Commission indiquait que l'association conçue par les Pères de la Confédération ne fonctionnait peut-être pas comme ces derniers l'avaient projeté. Plusieurs des mesures législatives appropriées au Canada de 1867 n'ont plus aujourd'hui leur raison d'être.

Maintenant que la Commission a clairement défini le grand problème auquel le Canada a présentement à faire face, j'espère qu'elle va bientôt soumettre des recommandations précises qui permettront de passer à l'action.

Aussitôt que les commissaires auront fait leurs recommandations, le Parlement devra y apporter une attention immédiate de façon à pouvoir apporter sans retard les amendements nécessaires à la Constitution.

Je ne puis imaginer de meilleure façon de célébrer notre centenaire que de commencer l'année 1967 avec une Constitution qui reflètera les conditions d'aujourd'hui et qui permettra à l'association franco-anglaise de retrouver, à la satisfaction de la majorité des Canadiens, l'esprit que nos Pères voulaient lui donner.

Cette Constitution devrait définir en termes simples et clairs les droits, les privilèges et les devoirs de tous les citoyens, qu'ils soient Canadiens de naissance ou d'adoption. Elle devra insister sur l'égalité des deux peuples fondateurs en ce qui concerne toutes les questions d'ordre économique, juridique, politique et culturel. Il importe de réaffirmer ce principe au moment où nous nous préparons à entrer dans notre deuxième siècle d'existence.

Mieux nous nous connaitrons, mieux nous nous comprendrons et mieux nous comprendrons nos problèmes. C'est là, je pense, la manière d'atteindre l'unité véritable, basée sur le respect mutuel, qui permettra à notre pays de réaliser pleinement sa vocation.

Ainsi, en nous donnant la main, nous pourrons à l'aurore de notre deuxième siècle, construire un Canada plus fort, un Canada **nouveau,** qui tendra vers une destinée toujours plus belle et toujours plus grande.



Médaille décernée à LA PRESSE par l'Académie Française en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 849-4711.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières et LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an :
Canada : $33.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

Faits divers

SUITE DE LA PAGE 3

Cartier, à la suite de cet accident mortel, murmuraient fort, prétendant que les mesures de sécurité étaient insuffisantes.

Selon un d'entre eux, ce n'est d'ailleurs pas le premier accident à survenir à cet endroit.

"Pas plus tard qu'hier, dit-il, la même pompe hydraulique a fait défaut et cette machine-là, monsieur, ça "fesse fort".

Le chef de police de Jacques-Cartier, M. Paul Charron, s'est rendu personnellement sur les lieux pour diriger l'enquête.

Père de famille tué par une scie

DES JOACHIMS. (PCf) — Un homme de 43 ans, père de huit enfants, a perdu la vie dans un accident de travail survenu dans une scierie à Des Joachims, à environ 100 milles au nord-ouest d'Ottawa.

La victime est M. Lucien Bouchard, de Deux-Rivières, en Ontario. M. Bouchard était tombé sur une scie à ruban au moment où il était à faire du nettoyage autour de l'outil en marche.

Garçon de 12 ans tué par une auto

ST-JEROME. (C.B.) — Un garçon de 12 ans, Gilles Bastien, dont les parents sont domiciliés rue Brière, à St-Jérôme, a été tué par une auto, vers 8 h. 30 hier soir, alors qu'il marchait en bordure de la route no 11, près de St-Janvier.

Le conducteur de la voiture, M. Guy Bertrand, de St-Jérôme, s'est arrêté en bordure de la route pour tenter de porter secours à la victime, pendant qu'il attendait longuement l'arrivée de la police.

Durant cette attente, une voiture roulant à vive allure est passée sur le corps de la victime, lui fracturant une jambe.

Ce sont finalement les policiers de St-Antoine-des-Laurentides qui se sont rendus sur les lieux.

Léger incendie rue St-Jacques

Une vingtaine de pompiers ont mis moins de 30 minutes à enrayer un incendie qui faisait rage au début de l'après-midi d'hier dans un immeuble de trois étages sis sur l'angle nord-est de l'intersection des rues St-Jacques et de la Montagne.

Les flammes, d'origine inconnue, n'ont fait que des dégâts minimes. Personne n'a été blessé au cours des opérations.

Cependant, la circulation, très dense dans ce secteur de la ville, a été presque paralysée durant tout le temps que se poursuivait la lutte contre l'élément destructeur.

Stylos-revolvers saisis à Roberval

ROBERVAL. (PCf) — La police a saisi hier une certaine quantité de stylos-revolvers dans des magasins de cette ville de la région du Lac-St-Jean.

Fabriqués en Allemagne et devant servir avant tout à tirer des balles blanches, ces stylos peuvent tirer des balles de calibre .22 après de légères modifications.

Le chef de police Henri Marois, soulignant que plusieurs jeunes de la ville sont déjà en possession de ces stylos, a fait remarquer que le port de cette arme est interdit.

8 blessés dans une collision frontale

ST-ANTOINE-DES-LAURENTIDES. (C.B.) — Une violente collision frontale a fait huit blessés, vers 10 h. 30 hier soir, sur la route no 41, à environ 2 milles de St-Antoine-des-Laurentides.

Les blessés, dont deux seraient dans un état critique à l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, étaient tous des jeunes gens. Les identités n'ont pas été communiquées par la police.

Sous la violence de l'impact, l'une des voitures a fait une embardée pour aller s'arrêter dans un champ, pendant que les occupants étaient projetés à l'extérieur du véhicule.

Un mort et quatre blessés dans une collision à Hudson

Un accident de la circulation a fait un mort et quatre blessés, au début de l'après-midi d'hier, sur la route no 17, à Hudson, dans le comté de Vaudreuil.

La victime a été identifiée comme étant M. Goss Decrombrigghe, âgé de 26 ans, domicilié au 27 boulevard Gamelin, à Hull.

Les blessés sont : M. et Mme Aurèle Châteauvert, âgés respectivement de 41 et 37 ans, de même que leurs filles Louise et Céline, âgées de 11 et 7 ans, tous domiciliés au 97 rue Caron, à Hull. Les blessés ont été transportés à l'hôpital de Pointe-Claire, où ils seraient dans un état satisfaisant.

FUSION

SUITE DE LA PAGE 3

de la prochaine année. "C'est un projet à long terme qui nécessite beaucoup d'étude", a-t-il dit. Sur l'idée d'une seule ville allant de Boucherville à Greenfield Park et qui inclurait Saint-Lambert, M. Filion a préféré s'abstenir de tout commentaire.

M. Clovis Langlois, maire de Boucherville, pour sa part, ne voit pas les avantages de créer une immense ville dans le futur comté de Chambly et il est surtout convaincu que cela n'est pas pour l'immédiat.

"Je ne suis pas catégoriquement opposé au principe du projet, a-t-il dit, mais que l'on me prouve d'abord, avec des chiffres à l'appui, qu'il y a avantage. Boucherville possède un immense territoire à développer et pourra compter, éventuellement, une population d'un demi-million d'habitants. Présentement, nous avons d'autres préoccupations que le regroupement".

Le maire de Lemoyne, M. Jean Bariteau, croit que ce serait prématuré d'effectuer une fusion dès la prochaine session du Parlement. Sur le principe même du projet, il reconnaît que la fusion peut offrir certains avantages, mais il a du mal à concevoir une seule ville incluant Bouchervile à l'est et Préville à l'ouest.

M. Pierre Bernardin, maire de Préville, a préféré ne faire aucun commentaire sur le sujet.

Les maires de Longueuil et de Greenfield Park, également visés par le projet de fusion du comté de Chambly, n'ont pu être atteints hier soir pour obtenir leurs commentaires.

Pour ce qui est des municipalités du futur comté de Taillon, Jacques-Cartier, St-Hubert et Laflèche, nous n'avons pu rejoindre les maires de Jacques-Cartier et de Laflèche.

Le maire suppléant de Jacques-Cartier, M. Adrien Laflamme, a cependant déclaré qu'il "n'est pas très en faveur d'un tel projet pour le moment. Sans savoir ce que la fusion pourrait apporter, nous aimons mieux rester comme nous sommes", a-t-il dit. Et, selon lui, c'est là l'opinion du conseil en général.

M. Norman Litchfield, maire de St-Hubert, nous a dit que son opinion est formée à ce sujet, mais qu'il n'avait pas de commentaire à faire pour l'instant.

BANDITS

SUITE DE LA PAGE 3

à pénétrer lui-même, il a vu un homme en sortir au pas de course.

Se doutant que quelque chose d'anormal se passait, le policier s'est élancé à la poursuite de ce fugitif et après une bonne course, l'a rejoint sous un balcon à l'arrière du no 4270, rue Berri. Dans la cour voisine, le policier a retrouvé peu après un revolver chargé.

Simultanément et pendant que cette poursuite se déroulait à l'arrière du restaurant, une seconde chasse à l'homme s'amorçait à l'avant du même établissement.

Les deux autres bandits venaient de prendre la fuite et étaient poursuivis par deux autres policiers, les agents Yvon Ducharme et Robert Gendreau, de la radio-patrouille no 16-4.

La fuite s'est poursuivie jusqu'à l'intersection de Chateaubriand et Rachel où finalement les deux policiers ont mis la main au collet des suspects.

L'un de ces derniers avait sur lui un revolver chargé de calibre .25; le second tenait à la main l'arme de service du policier David, et venait même de tirer un coup de feu.

Mais les agents ont désarmé ces deux suspects et après leur avoir passé les menottes, les ont conduits à la Sûreté. Après interrogatoire, les trois hommes devaient comparaître aujourd'hui ou demain devant les tribunaux de juridiction pénale.

La police a dit que les trois apaches capturés en flagrant délit de vol à main armée se nomment :

le premier (capturé par le lt Latulippe sous un balcon) : Pierre Sylvestre, 31 ans, sans adresse connue;

le second capturé avec l'arme de l'agent David : Jacques Deschesnes, 24 ans, 913 St-Laurent;

le troisième capturé avec le revolver de calibre .25 : Pierre Drouin, 26 ans, 4318, Boyer, appt 27.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 3

prendront avec les autorités de Montréal l'étude du projet du prolongement du métro.

Les stations projetées se situeraient dans les secteurs de Pont-Viau et de Chomedey.

Le maire Lavoie est d'avis que ce problème est urgent et qu'il convient donc de favoriser l'amorce des pourparlers.

D'autre part, le conseiller Jacques Tétreault s'est opposé au projet, en recommandant aux membres de l'exécutif de n'exercer leurs activités "qu'à l'intérieur" pour le moment, "parce que ce ne seront plus les mêmes hommes qui seront là dans deux mois" (d'ici les élections — novembre 1965). "Il ne convient pas actuellement de conclure des ententes trop hâtives", précisa-t-il.

Le maire Lavoie répliqua avec beaucoup d'assurance : "N'ayez crainte, nous serons là pour assister à la construction du métro de Laval".

Une autre commission spéciale a également été formée dans le but d'entreprendre l'étude d'un autre projet vieux de plusieurs années (allant même jusqu'à 25 ans en arrière).

Il s'agit d'envisager de nouveau la possibilité de canaliser la rivière des Mille-Iles et la rivière des Prairies, en vue de rendre ces cours d'eau navigables pour les bateaux de plaisance.

Ce projet avait amené la formation d'une association, en 1963, dont le but était de poursuivre des recherches et des études dans ce sens.

Des représentants de plusieurs villes de l'île de Montréal et de l'île Jésus, réunis à cette occasion à Montréal-Nord, avaient reçu l'encouragement de l'ex-ministre fédéral des Travaux publics, M. Jean-Paul Deschatelets.

Depuis... aucune nouvelle.

La ville de Laval se propose aujourd'hui de reprendre ce projet à zéro, et de rencontrer les autorités concernées afin de lui redonner toute sa vigueur. La collaboration de cette association, encore existante, et de tous ceux qui s'intéressent à ce projet sera sollicitée.

La commission d'étude sur le transport et le prolongement du métro sera formée du maire Jean-Noël Lavoie et des conseillers Charles-E. Thérien et Rodrigue Chartrand, tandis que celle qui s'occupera de la canalisation des deux rivières de ceinture comprendra le maire de Laval et les conseillers Y.M. Kaplinski et Marcel Pagé. Ces quatre conseillers font partie du comité exécutif.

Un peu plus tard, les membres de ces commisions spéciales pourront s'adjoindre d'autres membres du conseil municipal pour continuer les pourparlers.

"Première" comparution de Guay et de Lajeunesse

Thomas Guay et Raymond Lajeunesse, les deux "desperados" appréhendés par une petite armée de policiers, lundi, dans un logis de Pointe-aux-Trembles, ont fait une première apparition en Correctionnelle, hier après-midi.

Devant le juge T.-A. Fontaine, ils ont en effet été accusés, à la fois de la possession du véritable arsenal trouvé sur les lieux et du vol à main armée plus que spectaculaire commis le 28 mai dernier, à Saint-Léonard.

Dès hier après-midi, toutefois, le procureur de la Couronne, Me Gabriel Grenier, a déclaré que d'autres accusations seraient vraisemblablement portées contre les prévenus, d'ici quelques jours.

Il est en effet possible qu'ils soient accusés de tentative de meurtre contre une caissière et un "spectateur", tous deux atteints de balles lors du vol de $11,340 commis à la Caisse populaire de St-Léonard.

Ils pourraient également être accusés d'avoir volé l'appareil de radio-téléphone installé dans la voiture du ministre provincial de la Justice, Me Claude Wagner.

Et on les interroge présentement sur un certain nombre d'autres méfaits dont ils sont fortement soupçonnés.

Devant le juge Fontaine, ils ont nié toute culpabilité, aussi bien à l'accusation de vol à main armée qu'à celle de possession d'armes.

Parmi celles-ci, il y avait deux mitraillettes, l'une de calibre .30 et une autre de calibre .45, trois revolvers, un fusil, deux cagoules, deux paires de menottes, l'une japonaise et l'autre espagnole, trois poignards à lame de huit pouces et 400 balles des calibres les plus divers.

Leur enquête préliminaire reportée à mercredi prochain, leurs avocats, Mes Réal Gagnon et Jean Salois, ont déclaré qu'ils ne réclamaient pas la libération de leurs clients sous cautionnement.

"On se comprend", dit alors simplement le juge.

Nouveaux pavages à la suite des travaux du métro

Donnant suite à un rapport soumis par M. C.-A. Boileau, directeur du Service des travaux publics, le comité exécutif a résolu de demander des soumissions publiques en vue de la reconstruction de pavages et de trottoirs rue Saint-Luc, de la rue Atwater à la rue Guy, rue de Montigny, de la rue Saint-Laurent à la rue Saint-Denis, rue Saint-Dominique, d'un point au nord de la rue Sainte-Catherine à un point au nord de la rue de Montigny, chemin de la Côte-des-Neiges, de la rue Lacombe à un point situé au nord de la rue Maplewood.

Les travaux projetés rues Saint-Luc, de Montigny et Sainte-Catherine sont requis par suite des travaux du métro maintenant complétés dans ces rues. Quant aux travaux projetés chemin de la Côte-des-Neiges, ils font suite aux travaux de l'égout collecteur maintenant complétés.

Il est apparemment urgent de reconstruire ces pavages et ces trottoirs, souligne-t-on, puisque ces rues sont des voies à circulation intense.

ST-LIN

SUITE DE LA PAGE 3

re pour un emplacement d'un arpent".

Après enquête, nous avons appris qu'au moins deux propriétaires de terrains demandaient environ $10,000 pour un emplacement d'un arpent à être cédé à la municipalité pour l'installation d'un puits artésien.

Ce soir, à l'assemblée du conseil, les autorités offriront $5,000, pas un sou de plus, selon le maire. Un vieux contribuable de la municipalité nous a déclaré qu'un tel terrain ne valait pas plus de $1,500.

On s'attend que la salle des délibérations du conseil municipal soit remplie à craquer ce soir, à St-Lin, et les discussions tourneront certainement autour du système d'aqueduc.

Dans le gouvernement comme dans le corps humain, les maladies les plus graves viennent de la tête.

Pline le Jeune

Enquête préliminaire de Collin et Ailard remise au 8 septembre

Les deux présumés saboteurs et terroristes, Gaston Collin, âgé de 33 ans et Normand Allard, de 26 ans, tous deux d'Ahuntsic, accusés de conspiration pour "mettre la vie du public en danger", de possession de dynamite, d'utilisation d'explosifs, etc, ont comparu de nouveau, hier après-midi, cette fois-ci devant le juge en chef par intérim Armand Cloutier, de la Cour des sessions de la paix. Mais leur enquête préliminaire a été remise pour la forme, au 8 septembre.

On sait que Collin et Allard, deux anciens membres de nos forces militaires, le premier dans l'armée et le second dans l'aviation, sont impliqués dans le dynamitage de la voie ferrée des Chemins de fer nationaux, à Ste-Madeleine, près de St-Hyacinthe, et la découverte d'une bombe composée de 59 bâtons de dynamite sur le pont du CP enjambant la rivière des Prairies entre le quartier de Bordeaux, à Montréal, et Laval-des-Rapides qui fait maintenant partie de la nouvelle ville de Laval.

C'est à la requête de Me André Chaloux, procureur permanent de la Couronne, agissant pour le ministère public dans cette cause, que l'instruction a été fixée au 8 septembre.

Me Guy Guérin, avocat des deux inculpés qui sont toujours en cellule, a déclaré "n'avoir rien à dire".

Nous avons compris que, le 8 septembre, l'instruction sera de nouveau remise à cause de l'encombrement des rôles et du fait qu'un juge spécial sera désigné pour instituer l'enquête.

Les prétendues déclarations de Claude Wagner indignent les Italiens de Montréal

Trois leaders de la colonie italienne de Montréal ont exprimé hier leur "étonnement" et leur "profonde indignation" à la suite d'une déclaration prêtée au ministre québécois de la Justice, M. Claude Wagner, qui aurait déclaré dimanche que le Canada devrait "surveiller tout particulièrement l'entrée des citoyens d'origine italienne et sicilienne, parmi lesquels la Mafia et la Cosa Nostra recrutent la majorité de leurs membres".

Dans une déclaration conjointe signée par MM. Frank Vincelli, président de l'Association canado-italienne des hommes d'affaires et des professionnels, Frank Pagotto, président de la Casa d'Italia, et Alfred Gagliardi, président canadien de l'Ordre des fils de l'Italie, les Italo-Canadiens qualifient la déclaration de M. Wagner de "provocante, insultante, libelleuse et injuste".

EXAMEN DE LA VUE
VERRES DE CONTACT • VERRES CORRECTEURS
OPTOMETRISTES • OPTICIENS
J. HENRY RICHARDSON, O.D.
J. HENRY RICHARDSON Jr., O.D.
900 Sherbrooke O. (ch. 11) VI. 9-1274
entre Mansfield et McGill College
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 9 A.M. A 5.30 P.M.



Mme A. Riendeau, 5440, 8e Ave Rosemont, reçoit son chèque de $300 du représentant des Boulangeries Weston Ltée, M. Charles Dulong. Mme Riendeau achète son pain Weston au magasin Richelieu — J. A. Riendeau, 3101 Masson à Rosemont.

M. E. ROCHE, 183 rue St-Maurice, Rosemère, Qué. $1,000.
Mlle H. MURPHY, 4710 boul. Décarie, appt 3, Montréal, Qué. $1,000.
Mme ALEX MITCHELL, 358 — 7e Avenue, Ville des Deux-Montagnes $750.
Mme C. CREVIER, 5121 rue Jeanne d'Arc, appt 3, Montréal $750.
Mme ADRIEN DEMERS, 1647 rue Beaudry, Montréal, Qué. $500.
Mme ROLAND CHAMPAGNE, 872 rue Marmier, Longueuil $500.
Mlle FRANCE TRUDEAU, 586 rue Lyall, Longue-Pointe $400.
Mme CECILE DEGARIS, 5269 — 9e Avenue, Rosemont $400.
Mme ROMA TESSIER, 6011 boul. Monk, Ville-Emard, Qué. $300.
Mme THERESE LEBLANC, 2075 rue Cadillac, Montréal $300.
Mme RENALD ROSE, 220 rue Dupont, Ile Bizard $300.
Mme JEANNE GAGNON, 1333 rue Ontario, Montréal, Qué. $300.
Mme SIMONE BOULET, 1446 rue Frontenac, Montréal $300.
Mlle GHISLAINE LACHANCE, 1416 rue Bennett, Montréal $300.
Mme BRUNO BECKERS, 24 rue Grenon, Laval-des-Rapides $250.
Mme DENIS BOUILLON, 7806 rue De Gaspé Montréal $250.
Mme BRUNO BERGERON, 532 — 17e Avenue, Lachine $250.
Mme WILFRID KENDALL, 2307 rue Bourbonnière, Montréal $250.
M. GERARD MOLLOY, 2052 avenue Westmore, Montréal $250.
M. ANDRE LEDUC, 692 rue Le Laboureur, Boucherville, Qué. $200.
Mme G. FINCHMAN, 4500 boul. Grand, Notre-Dame-de-Grâces $200.
Mme CLAUDE CHARTRAND, 6590 — 38e Avenue, appt 4, Rosemont $200.
M. RENE RIOUX, 3906 rue St-Denis, appt 12, Montréal $200.
M. HUBERT LEES, 5105 rue Ste-Catherine est, Montréal $200.
Mme HENRI FILION, 7885 rue Garnier, appt 2, Montréal $175.
M. ROBERT LEVEILLE, 1030 rue Papineau, Longueuil $175.
M. C. COWIE, 2785 Place Darlington, Montréal $175.
Mme R. SMITH, 7 rue Logan, appt 8, St-Lambert $175.
M. RAYMOND FRENCH, 1427 Dainter Circle, appt 5, St-Laurent $150.
M. RAYMOND RAJOTTE, 1757 rue St-Hubert, appt 1, Montréal $150.
M. MAURICE BELANGER, 9316 rue Lajeunesse, Montréal $150.
Mme A. DOMINGUE, 620 rue Patenaude, Pont-Viau $150.
Mme LUCIEN MARTIN, 1343 rue Albert, Laflèche $150.
Mme M. DUBE, 1485 rue Darling, Montréal $150.
M. PAUL MARTINEAU, 5882 rue Brunetière, St-Léonard, Qué. $150.
Mme K. GUNN, 6530 avenue Monkland, appt 37, Montréal $125.
M. L. MOREAU, 417 rue Sherbrooke, appt 1, Montréal $125.
Mme PIERRE PERREAULT, 3969 rue St-Hubert Montréal $125.
Mme A. M. LANTHIER, 2202 rue Workman, Montréal $125.
Mme MADELEINE MAJOR, 3965 est, rue Bélanger, appt 104, Montréal, Qué. $125.
Mme GEORGES GUIBORD, 468 est, rue Rachel, Montréal $125.
Mme A. HEBERT, 356 rue Cavalier, Montréal $125.
Mme P. ROBILLARD, 4 rue Legault, Ste-Anne-de-Bellevue $100.
M. RENE GREGOIRE, 577 rue St-Isidore, St-Lin $100.
Mme ARMAND MARTIN, 280 avenue Victoria, Sorel $100.
Mme W. TREMBLAY, 4594 avenue Coolbrooke, Montréal $100.
Mme JEAN PERRIN, 8143 rue Chateaubriand, Montréal $100.
Mme GEORGES KARALEKAS, 5409 rue Hutchison, Montréal $100.
M. ANDRE DUBE, 3752 boul. LaSalle, Verdun $100.



FRAICHEUR GARANTIE
CHEZ VOTRE EPICIER

le dernier né de la grande famille

GAGNON Frères



OUVERTURE

d'un 7e MAGASIN au

4060 rue Monselet, Montréal-Nord, Tél.: 322-9350

★ ★ ★ ★ ★ ★

Au service des quartiers du nord de Montréal

- MONTREAL-NORD
- RIVIERES-DES-PRAIRIES
- ST-VINCENT-DE-PAUL
- VILLE ST-MICHEL
- CITE DE LAVAL
- DUVERNAY

Etc.

Monsieur Irénée Pilon
et son personnel
M. Louis Lévesque
et
M. Roger Lamarre
vous invitent à les visiter,
ce sont des spécialistes
du meuble

"MEUBLES DE QUALITE...A BON PRIX"

GAGNON Frères

7 magasins pour mieux vous servir: aux 4 coins de la ville:

6421, rue ST-LAURENT, COIN BEAUBIEN, CR. 7-4113
3690 est, RUE ONTARIO, LA. 6-2845
1214 est, AVENUE MONT-ROYAL, LA. 3-2169
2371 ouest, RUE NOTRE-DAME, WE. 3-7395
6014, BOUL. MONK, PO. 6-8553
5035, AVE. VERDUN, PO. 6-2323
4060, RUE MONSELET, MONTREAL-NORD, 322-9350

A ST-JEROME : 453, rue ST-GEORGES — GE. 2-4425
A DRUMMONDVILLE : 180, rue ST-DAMASE — GR. 2-3393

Les étudiants de l'université songeraient à faire la grève

par Paule Beaugrand-Champagne

Si les étudiants de l'université de Montréal n'obtiennent pas l'accord du bureau des gouverneurs pour établir une assurance accident-maladie pour les étudiants, ils envisageront sérieusement de faire la grève sur cette question dès le début de la reprise des cours.

L'exécutif de l'AGEUM a fait au cours de l'été des recherches pour connaitre les possibilités d'établir une assurance accident-maladie sur le campus. Cette recherche a été menée conjointement avec le Dr Hébert, directeur du service de santé de l'université, M. Georges Lemay, adjoint au recteur, et M. Boivin, agent d'assurances.

Cette assurance collective serait prise avec la Mutuelle SSQ. Il s'agit, comme principe de base, d'offrir un complément au service de santé dont bénéficient déjà les étudiants. Généralement, une telle assurance coûte $50 par individu; l'AGEUM pourrait l'offrir à ses membres pour $14 par année.

Le moyen qu'on avait envisagé pour recueillir cet argent était de l'insérer dans les frais d'inscription au début de l'année, comme on le fait déjà pour la cotisation à l'AGEUM. A la fin du mois de septembre, les étudiants qui auraient préféré ne pas recevoir cette assurance auraient pu se faire rembourser les $14 sur demande.

Il s'agit également, dans le projet, d'un plan annuel, ce qui respecte la situation instable de l'étudiant qui ne sera pas toujours sur le campus et qui permet de tenir compte du plan du gouvernement.

Le projet a été présenté au bureau des gouverneurs de l'université pour approbation. Ceux-ci l'auraient refusé sans donner de raison. Seul, le recteur, au cours d'une allocution donnée au congrès la fin de semaine dernière, a précisé que c'était parce qu'on ne pouvait pas déduire cet argent à la source.

Selon les étudiants, en refusant d'accepter le projet, le bureau des gouverneurs va à l'encontre du fait que le syndicat des étudiants doit s'occuper des étudiants.

Pour Michel Pelletier, président de l'AGEUM, il s'agit purement et simplement d'une ingérence de l'université dans les affaires du syndicat. "S'ils ne nous donnent pas de raison précise, disait-il, ils nous forceront à supposer qu'ils rejettent notre projet pour se garder le champ complet des prochaines déductions à faire auprès des étudiants, comme celles qu'ils voudront faire pour le centre sportif.

"Je n'accuse personne non plus, mais il m'est impossible de ne pas constater que sur le bureau des gouverneurs siègent quelques directeurs et au moins un président de compagnies d'assurances... Tant qu'ils ne nous donneront pas de raison précise, nous pourrons en imaginer de toutes sortes."

De nouvelles négociations à ce sujet doivent être entreprises avec l'université. Les étudiants ont réclamé que des motifs sérieux de refus leur soient donnés.

Si une réponse ne leur est pas donnée bientôt, les responsables de l'association des étudiants envisageront sérieusement la tenue d'une grève sur le campus au cours du mois de septembre ou au début d'octobre.

"La grève peut devenir un moyen ultime de faire comprendre à l'administration ce que c'est une université qui appartient aux professeurs et aux étudiants, et où ils ne devraient être, eux, que des experts engagés pour administrer ce complexe professeurs-étudiants" a ajouté M. Pelletier.

L'INSTITUT FELLER

Quelques places restent encore en 6e, 7e et 8e années (programme académique)

à L'INSTITUT FELLER

Grande-Ligne, P.Q.
Tél. St. Jean 346-4143
Cours de Français, Anglais, Allemand, Grec et Latin.

Pearson gagnera des sièges dans le Québec — Thompson

CALGARY. (PC) — Le premier ministre Pearson et les libéraux gagneront des sièges dans le Québec s'il y a des élections, a prédit Robert Thompson, chef national du Crédit social.

"Il n'y a aucun doute que le premier ministre renversera tous ses adversaires dans le Québec", a déclaré M. Thompson dans une interview.

Les libéraux gagneront des sièges aux dépens des créditistes, des néo-démocrates et des conservateurs, dans l'ensemble du pays et amélioreront leur positions minoritaire, a ajouté M. Thompson.

Les membres de l'opposition qui seront élus le seront à cause de leur personnalité.

Le chef créditiste a ajouté que le premier ministre n'a jamais craint d'être défait à l'occasion d'un vote de confiance aux communes parce que les conservateurs étaient trop souvent absents des débats.

Mardi soir, M. Thompson avait déclaré à une réunion de ses partisans à Blairemore, en Alberta, que le gouvernement fédéral ne courait aucun danger d'être défait si les élections étaient retardées jusqu'après la refonte des cartes électorales.

Au cours de cette conférence, il a déclaré que le premier ministre devrait annoncer qu'il n'y aurait pas d'élections cet automne. Cela permettrait aux gens qui s'occupent d'élections de planifier en vue d'un vote selon les nouvelles frontières électorales plutôt que selon les anciennes.

Au sujet des rumeurs qui voulaient que le premier ministre créditiste de l'Alberta, M. E.C. Manning, se présente aux élections fédérales, M. Thompson a déclaré qu'il ne s'agissait que de rumeurs, de spéculations.

Voeux de Diefenbaker aux parlementaires français

OTTAWA. (PC) — Le chef de l'opposition aux Communes, M. John Diefenbaker, a souhaité plein succès aux délégations française et canadienne qui étudient à Ottawa le projet de fondation d'une association interparlementaire France-Canada.

Recevant hier à son bureau du parlement les membres de la délégation française et quelques-uns de la délégation canadienne, M. Diefenbaker s'est dit heureux de cette initiative. Il a rappelé que lorsqu'il était premier ministre, son gouvernement avait apporté une aide technique et culturelle aux pays de langue française en voie de développement et il a souligné l'importance de liens plus étroits entre les deux pays.

Le président de la délégation française, M. Achile Pedetti, vice-président de l'Assemblée nationale française, a remercié M. Diefenbaker, émettant le voeu que cette association nouvelle permette une mutuelle compréhension des problèmes communs aux deux pays.

Après avoir visité hier le Conseil national des recherches, la délégation française a parcouru le parc de la Gatineau et dîné à Kingsmere.

Accord de principe

Les visiteurs ont participé à une séance de travail avec leurs collègues canadiens et rencontré le secrétaire d'Etat, M. Maurice Lamontagne, de même que le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Marcel Cadieux. Un dîner a été servi à l'ambassade de France.

A l'issue d'une première séance de travail, mardi, on a rapporté que l'accord de principe avait été fait sur le projet de fondation de l'association.

La délégation française comprend, outre M. Peretti, MM. René le Bault de la Morinière, Lucien Neuwirth, Xavier Deniau et Roger Julien.

La délégation canadienne chargée d'étudier le projet de concert avec ces délégués français est présidée par M. Paul Tardif, député de Russell.

Elle comprend également MM. Théo Ricard, député de St-Hyacinthe, Heward Grafftey, député de Brome-Missisquoi, J. J. Greene, député de Renfrew Sud, Bernard Pilon, député de Chambly Rouville, André Brewin, député de Toronto Greenwood, Gilles Grégoire, député de Lapointe, et Marcel Lessard, député du Lac Saint-Jean.

Deux morts et quatre blessés près d'Alfred

ALFRED, Ont. (PCf) — Deux hommes ont été tués et quatre autres personnes ont été blessées dans un accident de la circulation survenu sur la route no 17, près d'Alfred, en Ontario, hier après-midi.

Un agent de la PP ontarienne a identifié les victimes comme étant les conducteurs des deux automobiles impliquées. Il s'agit de MM. Jack Johnson, âgé de 22 ans, de Montréal, et Alexandre Laurin, 43 ans, de Cumberland, Ont.

Les blessés sont : la femme de M. Laurin, leurs deux enfants et un autre enfant qui n'a pas été identifié. Ils ont tous été hospitalisés à Hawkesbury. On ne possède cependant pas de détails quant à la nature de leurs blessures.

Le policier a révélé que l'accident était survenu dans une longue courbe et que les deux voitures ont été complètement démolies dans l'impact.

Soumissions pour éclairage de rues

Le comité exécutif a pris connaissance hier de trois soumissions reçues pour la fourniture et l'installation de système d'éclairage de rues, de signaux de circulation, d'alerte-incendie et de communications.

Les Développements du Nord-Est Ltée a présenté la plus basse soumission ($82,030). Les deux autres soumissions proviennent de G. M. Gest Contractors Limited ($89,602) et Bédard-Girard Ltée ($109,169).

Les soumissions concernant les systèmes :

a) d'éclairage de rues : rue Bellechasse, de la rue Saint-Hubert à l'avenue Papineau; rue Beaubien, de la rue Hutchison au boul. Saint-Laurent; rue Victoria, de la rue Mackenzie au chemin "Queen Mary"; rues Dornal et Fulton, de l'avenue Victoria en gagnant l'est;

b) de signaux de circulation : rue de Bellechasse, de la rue Saint-Hubert à l'avenue Papineau; rue Victoria, de la rue Mackenzie au chemin 'Queen Mary";

c) d'alerte-incendie : rue Victoria, de la rue Mackenzie au chemin "Queen Mary";

d) de communications : rue Bellechasse, du boul. Saint-Laurent à l'avenue Papineau; rue Papineau, de la rue Bellechasse à la rue des Carrières; rue des Carrières, de l'avenue Papineau à la Centrale située au 1509 rue des Carrières.

La route a tué en juin 424 Canadiens

OTTAWA. (PC) — Le bureau fédéral de la statistique a révélé hier qu'en juin 424 personnes ont perdu la vie dans des tragédies de la route, portant à 1,897 le total des morts violentes au cours des six premiers mois de l'année.

Ce chiffre représente une augmentation de 14.6 p. 100 sur celui atteint en juin 1964. Pour ce qui est du premier semestre, l'augmentation se chiffre par 3 p. 100 sur l'année 1964.

Les dégâts matériels résultant des collisions automobiles se montent à $60,393,000, en regard avec $48,717,000 au cours des six premiers mois de l'an dernier. Ces chiffres tiennent compte seulement des accidents dont les dommages étaient supérieurs à $100. Ils n'incluent pas toutefois les statistiques pour le Québec, les chiffres de juin n'étant pas encore connus.

ANNONCE

Une nouvelle façon d'envisager les maladies mentales

Pourquoi le langage des psychiatres blesse-t-il parfois les profanes? Parce que les termes techniques du vocabulaire psychiatrique sont devenus péjoratifs et que souvent une nuance de mépris s'y attache. Dans SÉLECTION du Reader's Digest de septembre, un éminent psychiatre examine quelques-uns des concepts et des termes en usage dans sa profession et propose une meilleure façon de considérer les problèmes humains. Lisez Sélection!

★ 3160-B—1 col. x 35 lines Reader's Digest—Aug. issue.

Madame Jacqueline Ranger
(née GUERNEY)

qui a déjà habité Montréal, est priée de se mettre en rapport par téléphone avec la **COMPAGNIE TRUST ROYAL (ROYAL TRUST) au No 849-4741, poste 560** pour recevoir une communication qui saura l'intéresser.

N'attendez pas que votre installation de chauffage tombe malade: confiez-la a votre spécialiste Esso

Comme votre corps ou votre auto, votre système de chauffage a besoin des soins réguliers d'un expert. Et vous pouvez chercher longtemps, vous ne trouverez pas d'expert plus expert que l'expert en chauffage Esso. C'est qu'Imperial Oil a choisi les hommes les plus compétents (son service de chauffage était le premier du genre: premier arrivé, premier servi!) et a parfait leur formation dans ses propres écoles. Imperial Oil exige aussi que chacun conserve un dossier complet sur chaque installation de chauffage qu'il soigne. Votre médecin ne se donnerait pas plus de mal! De plus, votre spécialiste Esso choisit le moment qui vous convient le mieux pour faire la vérification annuelle de votre installation. Le résultat: un chauffage efficace, économique, de tout repos, chaque jour (et chaque nuit) de l'année, garanti par Imperial Oil! Pour tous renseignements, composez 935-5491.



Le Service de chauffage Esso...symbole du confort au foyer

Esso

Envoyez ce coupon à: Service de chauffage Esso, 2, Place Ville-Marie, Montréal.

et un conseiller Esso viendra examiner votre installation de chauffage gratuitement et sans obligation de votre part!

Nom.....

Adresse.....Tél.....

la vie féminine

La rééducation doit être constante; on ne peut la conserver intacte

— M. John Yocom

TORONTO, — Les groupements professionnels féminins ont été fortement incités, hier soir, à former des comités de travail actifs afin d'étudier et d'exposer les problèmes sociaux urgents qui se posent au Canada, avec la même conscience et la même gravité qu'ils ont apportées à la préparation des soumissions destinées à la Commission d'enquête sur le biculturalisme.

S'adressant aux membres du North Toronto Business and Professional Women's Club, Monsieur John Yocom, président national de la Société canadienne des relations extérieures et directeur des relations extérieures de la British American Oil, a déclaré : "Cela signifie que vous devrez étendre considérablement les excellents programmes que vous suivez actuellement pour accomplir les tâches qui sont le but de la constitution de votre cercle."

L'orateur cita quelques-uns des importants problèmes, au niveau national et local, que les groupements professionnels féminins sont spécialement à même d'analyser: délinquence juvénile, éducation et formation, abandon précoce et prolongation exagérée des études, désintégration du milieu familial.

Le groupe de North Toronto appartient à la Canadian Federation of Professional and Business Women's Clubs (Fédération canadienne des cercles féminins professionnels et commerciaux).

Devenir l'élite du monde professionnel

"Je ne demande pas à la C.F.P.B.W.C. d'alerter quotidiennement l'opinion publique, de s'alarmer chaque semaine à la radio ou de déplorer l'état actuel des choses au Canada au cours des réunions mensuelles", a dit Monsieur Yocom. "L'association devrait aborder un problème particulier en formant une équipe de travail, ou comité, composée d'environ une douzaine de ses membres choisis parmi les plus aptes et les plus qualifiés pour l'étudier."

Il fit observer que le compte-rendu de cette étude, relatant les enquêtes, entrevues et constatations, résultat d'un travail précis et minutieux, devrait être ensuite présenté aux membres, puis par le truchement des moyens de communication, à la nation toute entière.

L'orateur exhorta également son auditoire à devenir "l'élite du monde professionnel" grâce à une connaissance plus approfondie des sciences sociales et une attitude plus compréhensive des rapports humains, au niveau patronal ou employé.

Ce qui compte, ce sont les gens

M. Yocom souligna le fait que les gens ont besoin les uns des autres. Il a conseillé aux femmes présentes de prendre le temps de mieux connaître leur prochain, de s'intéresser à ses besoins, ses aspirations, ses joies et ses peines. "Considérez votre travail et les problèmes qui en découlent par rapport aux gens et non en tant que mémoires, rapports, et états de compte à présenter," dit-il.

"Une partie de cette compréhension viendra du coeur, simplement en y mettant plus de **chaleur.** Mais la plus grande partie découlera de l'esprit qui engendre la **lumière,**" a ajouté le conférencier.

M. Yocom conseille à ses auditeurs d'être sensibilisés aux problèmes des autres à tel point qu'ils puissent modifier beaucoup de leurs attitudes, opinions, croyances et préjugés tout en cultivant l'humour : ne permet-il pas de s'adapter aux situations tout en maintenant les principes fondamentaux ?

Monsieur Yocom déclare que l'accroissement des connaissances et les grands changements sociaux actuels, exigent des agents exécutifs "plus instruits et professionnellement rééduqués", plus conscients de l'évolution de la société.

"L'esprit d'avant-garde n'est plus l'apanage d'une minorité, il est maintenant partagé par des millions d'individus" a-t-il déclaré.



Photo Keystone

Petite tête

Tête ronde, cheveux courts s'avançant sur le front pour se séparer en vagues harmonieuses, nuque en pointe telle est la coiffure d'hiver préconisée par Molinario.

Une religieuse élue président des archivistes médicaux

EDMONTON (PCf) — Soeur St-Gabriel Lalemant, de Sherbrooke, a été élue président de l'Association canadienne des archivistes médicaux.

L'Association qui représente 700 archivistes médicaux au Canada a terminé hier son 23e congrès annuel. Au-delà de 150 délégués ont participé à cette réunion.

Soeur Saint-Gabriel succède à Soeur May Catherine, de Nelson, Colombie-britannique.



photo Keystone

Le lutin au pompon

Pour être dans le vent, cet hiver, Jean-Charles Brosseau a créé à Paris ce mignon bonnet de lutin taillé dans de la flanelle grise et orné d'un pompon en plumes d'autruche blanches.

Balenciaga propose une ligne dans le vent de la jeunesse

PARIS. (AFP) — Surprise ... un vent de jeunesse a soufflé sur la collection de Balenciaga.

Du rouge gai, du marine "très collège" et boutons dorés et des jupes raccourcies. Pour les jambes, des bas marine ou des bottes de poulain.

La ligne est mince et suit le corps de très près. La carrure bien marquée confère une allure "géométrique" au manteau droit à double boutonnage, étroit martingale et col à petits rebords. Parce qu'il était tout nouveau, jeune et seyant, un manteau a été particulièrement applaudi. C'est un sept huitièmes en lainage marine, cintré et boutonné de cuivre.

Beaucoup de noir pour s'habiller au dîner. Tailleurs à veste étroite et courte, robes rigoureusement simples. Toujours du noir pour le soir et beaucoup de capes sur des robes en dentelles à étages volants ou en satin ourlé d'un large volent.

Les robes du soir s'accompagnent toujours d'un boléro brodé et cousu de perles, dans des coloris fins et nuancés : ocre rose, vert d'eau, gris argent.

C'est donc avec un style renouvelé, rajeuni et de nombreuses trouvailles originales que Balenciaga a célébré la clôture des collections.

Deux championnes s'affrontent au tennis

NEW YORK. (PA) — Selon un scrutin organisé aux Etats-Unis parmi 58 rédacteurs sportifs de la presse parlée et écrite, Maria Bueno aura du mal à dépasser l'Australienne Margaret Smith pour obtenir les honneurs des championnats féminins qui commenceront le 3 septembre à Forest Hills, Etat de New York.

Mlle Smith a remporté le championnat de Wimbledon 1965. On lui donne un léger avantage sur sa concurrente Maria Bueno, du Brésil qui défend son titre.

Dans les tournois en simple, la Brésilienne tentera d'obtenir pour la troisième fois consécutive le titre de championne.

Nancy Richey et Billie Jean Moffitt sont les deux seules Américaines qui auraient une mince chance contre les favorites.

Plus de 300 joueurs de renommée mondiale, des Etats-Unis et de 30 autres pays, entreront en lice pour ces tournois qui marquent le jubilé d'or des championnats de tennis à Forest Hills.

Infirmière militaire décédée

KINGSTON, Ont. (PCf) — Le lieutenant-colonel Emma F. Pense, qui fut directrice du service militaire de nursing du Canada durant la seconde guerre mondiale, est décédée dans un hôpital de Kingston, Ontario.

Elle fut infirmière en chef durant la première guerre mondiale et travailla en France durant presque toute la durée de la guerre. C'est là qu'elle fut décorée de la Croix Rouge royale pour services rendus. Originaire de Kingston, elle fit ses études de nursing aux Etats-Unis. Elle s'engagea dans l'armée en 1911 et demeura dans la section des infirmières militaires de 1914 à 1942.

Au camp Carowanis l'enfant diabétique apprend à mener une vie normale et indépendante

par Lily Tasso

"La surprotection dont les parents comblent leurs enfants diabétiques les empêchent de les confier au camp Carowanis," a déclaré le Dr Mimi Belmonte, qui s'adressait hier au Club Kiwanis-St-Laurent. "Pourtant ce camp, créé spécialement pour les enfants diabétiques et administré par huit médecins, libère les parents et permet à l'enfant d'entrevoir une vie normale."

Attachée au Montreal Children's Hospital, le docteur Belmonte est directrice de l'Association canadienne des diabétiques et secrétaire-trésorière du camp Carowanis. Elle parle avec ferveur de cette oeuvre à laquelle elle consacre bénévolement six semaines tous les étés (la durée du camp), à ces Kiwaniens qui l'ont aidée récemment en souscrivant $7,000 à la construction d'un plan de filtration des eaux, indispensable pour enrayer l'entérite qui sévissait.

L'enfant se soumet à des règles difficiles

Le Dr Belmonte commence par expliquer à son auditoire ce qu'est un enfant diabétique : "S'il reçoit de bons soins, il n'est pas différent d'un enfant normal," dit-elle. "Cependant, il doit se soumettre à certaines règles difficiles à accepter."

La pédiatre explique que les gens normaux peuvent absorber du sucre sans souci car leur pancréas le transforme en insuline mais, dit-elle, cet organe ne fonctionne pas chez le diabétique à qui on doit administrer l'insuline par injections.

"Il est impossible de savoir quelle quantité lui donner, dit-elle. C'est pourquoi on lui apprend au camp à se donner les injections et à examiner ses urines quatre fois par jour pour contrôler la dose d'insuline. Si la dose est trop forte, il fait une réaction et peut s'évanouir."

L'enfant qui se soumet à ces règles peut vivre une vie normale. Plus tard, il pourra se marier et avoir des enfants. La discipline est pour lui la condition du bonheur.

Le Dr Belmonte souligne la nécessité d'éduquer la famille qui a tendance à protéger exagérément l'enfant diabétique, le rendant ainsi dépendant et craintif.

Utilité du camp pour enfants diabétiques

"A cause de ses problèmes médicaux, l'enfant diabétique



Dr Mimi M. Belmonte

en général n'est pas accepté dans des camps d'enfants normaux," explique la secrétaire-trésorière du camp Carowanis. "C'est pourquoi le camp pour enfants diabétiques est utile : on apprend à l'enfant tout ce qu'il doit faire pour mener une vie normale. Et, ce qui est également très important, cette période de trois à six semaines donne aux parents le repos nécessaire pour reprendre ensuite leur tâche avec confiance."

La pédiatre raconte que dans les campagnes l'enfant diabétique s'imagine être différent des autres parce qu'il n'a jamais entendu parler d'un autre enfant diabétique. Au camp, il retrouve des camarades qui ont les mêmes problèmes que lui.

Le Dr Belmonte rapporte le cas d'une fillette de Rimouski que ses parents n'envoyaient pas à l'école depuis trois ans craignant pour elle des réactions aux injections d'insuline. Maintenant que l'enfant a été au camp, c'est elle qui enseigne à ses parents ce qu'il faut faire et elle mène depuis une vie normale.

Quels sont les enfants admis au camp Carowanis ?

La seule condition exigée pour qu'un enfant soit admis au camp, c'est qu'il soit diabétique. "Nous avons accepté tous ceux qui en ont fait la demande, soit 120 enfants," précise le Dr Belmonte. Celle-ci déplore que la surprotection des parents empêche tous les petits diabétiques de jouir des bienfaits du camp.

Le camp pour enfants diabétiques a été établi en 1958 ; il a débuté avec une vingtaine d'enfants. Chaque province du Canada possède un camp du genre et il en existe une quarantaine en Amérique du Nord.

Le site actuel est depuis l'an dernier la propriété du Camp pour enfants diabétiques. Il avait été prêté en 1962 par une oeuvre de bienfaisance qui a bien voulu le céder définitivement.

"C'est un terrain magnifique de 150 acres qui surplombe une baie sur un lac presque privé," de dire le Dr Belmonte. Nous avons pu l'augmenter récemment d'un lopin de terre que nous a laissé une Américaine à un prix très bas quand elle a su quel usage nous en ferions."

Les enfants payent une cotisation selon les ressources de leur famille : en général $25 par semaine alors que le camp coûte $70 aux organisateurs. "La moitié des enfants ont payé moins de $25, et 19 d'entre eux n'ont rien payé du tout", précise le Dr Belmonte. "Nos moniteurs sont pour la plupart diabétiques et anciens campeurs."

La secrétaire-trésorière du camp ajoute : "Les enfants sont très gais et très heureux au camp. S'ils avaient l'air malade, nous aurions peut-être moins de difficulté à trouver des fonds."

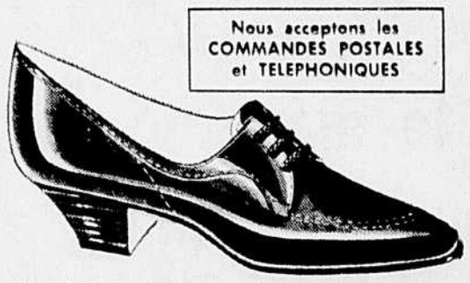
BLEAU à l'avant-garde de la mode et du confort

WHITE CROSS SHOES HY-GE-NIC

L'ETUDIANTE A LA PAGE SE CHAUSSE AVEC WHITE CROSS

Nous avons en magasin toute la gamme des modèles réglementaires pour tous les couvents et institutions.

Nous acceptons les COMMANDES POSTALES et TELEPHONIQUES



Nous fabriquons tous genres de chaussures sur mesure

Chaussures Bleau

AJUSTEMENT PAR DES SPECIALISTES DIPLOMES METHODE Dr SCHOLL

4561 est, STE-CATHERINE — CL. 4-7529
5335, CHEMIN de la REINE-MARIE — HU. 4-7778

OUVERT le JEUDI et le VENDREDI SOIR jusqu'à 9 H.

Pour le retour à l'école
CHAUSSEZ VOS ENFANTS chez BLEAU

- Là où vous trouverez le plus grand choix de modèles dans les marques réputées telles que Savage, Slater, Packard et Research.
- Vous leur procurerez confort pour toute l'année
- L'ajustement spécialisé est votre garantie de satisfaction.

Pimpants nouveaux "separates" de ton bruyère



Ravissants vêtements sport créés par MODERN MISS — des "separates" faits de souples et riches tissus mixtes : teinte bruyère et 2 exquis nouveaux coloris — vieil or et cerise bourgogne. Modèles très en avance et idéals pour le collège. Chandail à col roulé — 10.95 ; cardigan à garniture froncée — 14.95 ; fuseau — 16.95 ; jupe de coupe A — 12.98 ; jupe à larges plis — 16.98.

PROFITEZ D'UN COMPTE COURANT OU BUDGETAIRE

467 OUEST, STE-CATHERINE
4423, WELLINGTON, VERDUN
PLACE VILLE-MARIE

Dalmys



Guide de Fourrure

Quelques faits et prix intéressants concernant le

Mouton de Perse

teint noir ou gris naturel

Le mouton de Perse est l'une des fourrures les plus populaires et les plus versatiles sur le marché. Des centres d'élevage importants et lucratifs sont situés dans des régions du sud-ouest africain. L'Iran, l'Irak et l'Afghanistan sont également considérés comme étant parmi les plus importants éleveurs et fournisseurs au monde. D'autres centres importants d'élevage sont situés dans les régions éloignées du nord de la Russie.

Votre guide de prix concernant les manteaux de mouton de Perse gris naturel ou teint noir

Prix budget	Prix populaire	Qualité intermédiaire
$285. Noir seulement	$375.	$475.
Qualité de choix	**Qualité surchoix**	**Qualité de luxe**
$575.	$685.	$750.

Comme dans les bijoux, la qualité de grand luxe est offerte à prix plus élevé. Ceux qui préfèrent un manteau plus exclusif et hors série peuvent choisir une création de style individuel et choisir les peaux parmi notre abondante sélection.

- *Choisissez un modèle parmi notre collection primée de créations de Paris par Mocquot, Maggy Rouff et Boullanger.*
- *Garantie de 2 ans contre tout défaut naturel des peaux.*
- *Comptant et versements mensuels minimes fixés pour convenir à votre budget. Taxe de vente payable à l'achat.*

Caractéristiques des boucles du mouton de Perse : le lustre et la grosseur des boucles dépendent principalement du pays d'origine et de la période de la cueillette de la peau. Les couleurs varient du gris naturel au brun ou noir teints. Le broadtail, l'aristocrate des fourrures de qualité du groupe mouton de Perse, est cueilli lorsque l'animal est très jeune. Le broadtail le plus dispendieux provient de moutons de Perse nés prématurément.

Laberge, Chevalier et Reid Fourrures se joignent pour vous apporter le plus grand choix de modèles, peaux et qualités de main-d'oeuvre... votre garantie de valeur insurpassable en fourrures. Venez aujourd'hui essayer l'un de nos modèles les plus fashionables, les plus élégants. Notre dessinateur de modes se fera un plaisir de vous aider à choisir un modèle et une fourrure qui conviendra entièrement à votre goût et à votre personnalité.

Ouvert jusqu'à 9 p.m. les jeudi et vendredi

Laberge, Chevalier CIE LTÉE
1475, RUE AMHERST
521-2126

FAIR TRADE FURRIERS ASSOCIATION MEMBER

Reid Fourrures INC.
1473, RUE AMHERST
522-3181

Stationnement gratuite pour nos clients à l'arrière de nos magasins

la vie mondaine

Quelques personnalités féminines au congrès international de criminologie

Texte : Cécile Brosseau

Photos : Jean-Yves Létourneau et Yves Beauchamp, La Presse

Dans le cadre du 5e congrès international de criminologie qui se tient actuellement à Montréal, à l'hôtel Reine-Elizabeth, nous avons rencontré pour vous quelques personnalités féminines, déléguées ou épouses de délégués à ce congrès.

Mlle Cambounet de Paris

Mlle C. Cambounet vient pour la première fois à Montréal. Elle est heureuse de ce voyage qui permet d'échapper à la routine du secrétariat. Parisienne, de naissance et de coeur, Mlle Cambounet est la secrétaire de M. Pinatel, secrétaire général de la Société internationale de criminologie.

Après des études primaires et secondaires, C. Cambounet suivait, pendant deux ans, des cours de secrétariat de direction pour s'intéresser ensuite au droit commercial et au droit civil. C'est en 1952 qu'elle devenait secrétaire à la Société de criminologie.

"Le congrès international, avoue-t-elle, est l'occasion de rencontrer tous les membres de la société. Cela est toujours intéressant."

Sur le plan personnel, Mlle Cambounet avoue avoir le culte de la famille." Je suis la seule célibataire . . . dans ma famille, nous sommes soudés les uns aux autres. Le plus clair de mes loisirs est donc consacré à mes nombreux neveux et nièces. J'aime aussi le théâtre et il m'arrive de regarder la télévision."



Mlle C. Cambounet



Mlle Yvonne Marx

Ici, à Montréal, même si elle a été très occupée, Mlle Cambounet a pris le temps de faire un tour de shopping dans nos boutiques. Elle est aidée au secrétariat par Mlle Francine Bertrand, élève du docteur Szago et diplômée en sociologie de l'Université de Montréal.

Mlle Yvonne Marx de Paris

Sous-directeur au Service de recherches juridiques comparatives du Centre national de la recherche scientifique, Mlle Yvonne Marx est également secrétaire générale de la Revue de la science criminelle et de droit pénal comparé. Juriste, Yvonne Marx est spécialisée dans le droit pénal.

Ue partie importante de son travail consiste à rédiger des travaux pour les revues spécialisées, à préparer l'annuaire légal français et étranger pour le Centre français de droit comparé.

Yvonne Marx s'intéresse tout spécialement au droit étranger: "On ne comprend bien son droit qu'en l'opposant au droit des autres pays. C'est ainsi qu'on peut l'enrichir."

Mlle Marx constate que de tous les pays civilisés se dégage une tendance commune à laquelle s'opposent en vain même les plus traditionnalistes, "tendance universelle et nécessaire", conclut Y. Marx. A ce propos la juriste cite son patron, M. Marc Ancel, qui donne toujours l'exemple de la loi passée en 1907 sur la libre disposition de la femme mariée sur son salaire. Les traditionalistes avaient trouvé l'idée ridicule et s'étaient contentés de dire : tout reviendra dans l'ordre. Ils ont pourtant dû se rendre à l'évidence que c'était une situation inéluctable.

Mlle Marx, qui est née à Paris et y a fait la grande partie de ses études, avoue avoir voulu profiter de l'esprit de Descartes. Aimablement, notre interlocutrice constate que l'esprit français se retrouve chez les Canadiens.

"On se sent tout à fait chez soi, ici. Il est rare qu'on puisse en dire autant à l'étranger. Mlle Marx, qui a beaucoup voyagé en Europe, vient en Amérique pour la première fois. Même ici, selon son expression, Mlle Marx se sent mangée par son travail. C'est la rançon du succès . . . "on prend des habitudes de travail et ensuite, elles vous dévorent."

Helena Fierro de Caracas

Epouse de Carraguero, avocat lui-même au ministère de la justice de son pays, professeur à l'Université de Caracas, Helena Fierro est actuellement magistrat à la cour supérieure de Caracas, au Venezuela, elle est également professeur en droit pénal à l'université. Après avoir terminé ses études primaires et secondaires dans son pays, elle obtenait



Mme Helena Fierro

son doctorat en droit et allait se spécialiser en droit criminel à Paris et à Rome.

En 1950 Helena Fierro pratique le droit, elle devient ensuite juge d'instruction et plus tard, juge en première instance pour devenir, il y a quelque temps, la première femme juge à la cour supérieure. "Je suis également la première femme qui fasse une carrière de professeur en droit pénal".

Comment une femme peut-elle être à la fois, magistrat, professeur, mère da famille et épouse ? Helena explique qu'elle a eu la chancce d'avoir sa mère longtemps avec elle. Maintenant, c'est une tante qui dirige la maison.

Même avec des domestiques, Helena Fierro commence sa journée à 6 heures du matin. Elle tient à voir à l'organisation du petit déjeuner qu'elle prend en famille avec son mari et ses cinq enfants dont trois filles et deux garçons. Puis, de dix heures à midi, elle siège à la Cour pour revenir avec son mari pour le repas du midi. L'après-midi est consacré en partie à la famille, en partie à la préparation professionnelle. A cinq heures de l'après-midi, elle se rend à l'université où elle donne des cours de droit pénal. Puis, c'est le retour à la maison pour le dîner en famille. réceptions, visites, cinéma, théâtre, opéra, spectacles folkloriques et de ballet se partagent les loisirs des Carraguero.

Mme Helena Fierro nous a semblé particulièrement intéressée à l'élaboration d'un plan qui permettrait une réhabilitation plus facile des femmes condamnées à passer quelque temps en prison. "La nouvelle prison de Caracas, explique le juge, ressemble plutôt à un hôtel. Cette prison est confiée aux bons soins des Soeurs du Bon Coeur. Les gardiennes ne sont pas armées et on essaie d'intéresser les détenues à apprendre un travail qu'elles pourront utiliser à leur sortie dans le monde.

La juriste vénézuélienne explique que pourtant, dans son pays la délinquance des femmes ne cause pas un grave problème puisque seulement 120 sujets en moyenne, purgent des sentences, sur une population de 8,000,000 d'habitants. Les délits sont par contre toujours graves. Le plus général est l'homicide passionnel et le second de blessures infligées à d'autres femmes par jalousie, toujours à cause de l'homme aimé . . .

Et l'entretien se termine sur l'intérêt que porte Helena Fierro à la jeunesse. D'après son témoignage, 50% de la population au Venezuela est mineure. Le mariage est autorisé à 12 ans pour les filles, et à 14 ans, pour les garçons, avec le consentement des parents. Mais la jeune fille de 18 ans, et le garçon de 20 ans, peuvent convoler sans permission.

Mme Rosa Del Olma de Caracas

Née à Caracas, Mme Rosa Del Olma après avoir fait ses études primaires et secondaires au Venezuela, allait étudier la sociologie à l'Université du Wisconsin, aux USA et plus tard, prenait à l'Université de Cambridge, en Angleterre, une spécialisation en criminologie. Il y a un an et demi, Rosa Del Olma épousait un écrivain vénézuélien. Mme Del Olma travaille actuellement en collaboration avec les directeurs de prison du ministère de la Justice de son pays.

Rosa Del Olma déplore qu'on n'effectue pas de recherche sociologique dans son pays. Mais elle n'est pas d'accord avec ceux qui prétendent que partout dans le monde le crime est en progression. "Peut-être la police est-elle mieux préparée aujourd'hui, peut-être travaille-t-elle aussi plus sérieusement, mais quoique je n'aie pas de statistiques à fournir, je suis persuadée que le crime a plutôt tendance à diminuer chez nous, du moins chez les adultes."

Pour ce qui est de la délinquance juvénile, c'est autre chose. La sociologue explique qu'il ne peut en être autrement. "Depuis 1958, la démocratie a favorisé la relâche de tous les contrôles sociaux et l'explosion de la population au sein de la ville créent chez nous une ère de confusion. Ajoutez à cela que chez nous, dans la classe pauvre, les hommes passent, font des enfants et repartent. Ce sont les mères qui élèvent ces enfants toutes seules. Au Venezuela, nous subissons les problèmes des pays en voie de développement."

Rosa Del Olma arrive d'un congrès de criminologie en Suède organisé par l'ONU. Le congrès s'est tenu à Stockholm.

Comme solution première à tous ces problèmes, la jeune femme suggère tout d'abord l'institution d'un cours de droit en criminologie pour l'Université de Caracas et la création d'un Centre de recherche.

Faisant allusion aux juges présents au congrès international — dont Helena Fierro — la sociologue conclut : "Si les juges s'intéressent à la criminologie, nous avons des chances d'arriver à notre but, car ce sont eux qui détiennent les pouvoirs."

Mme Jean Chazal, de Paris

Epouse de Jean Chazal délégué au présent congrès, trésorier de la Société internationale de criminologie, président de Chambre de la cour d'appel de Paris et président honoraire de l'Association des juges d'enfant, Mme Chazal reflète la sérénité et la joie. Elle semble heureuse d'être dans la métropole canadienne. "Nous sommes venus de Paris à New York, et de New York à Montréal par avion. Tout nous réjouit ici : les contacts humains sont sympathiques, on retrouve la même langue et presque le même aspect de la rue.

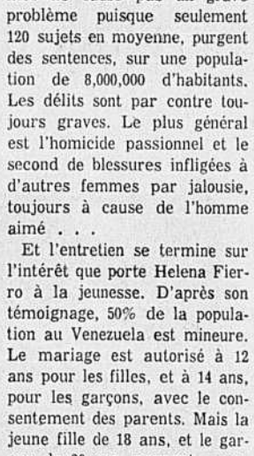


Mme Jean Chazal

Mme Chazal parle avec recueillement de la modestie et de la bienveillance de son mari. "Quand il était juge d'enfants, j'avais même l'impression à certains moments d'être un peu sa collaboratrice. Remarquez que la tâche était peut-être plus facile à l'époque, les délinquants étaient en moins grand nombre, les contacts avec eux étaient plus fréquents et plus faciles". Mais Jean Chazal et sa femme sont restés attachés à la criminologie juvénile.

La preuve c'est que malgré les nombreuses occupations professionnelles et sociales, ils vont presque tous les dimanches, en fin d'après-midi, rendre visite au Foyer de Vitry où des délinquants vivent librement comme dans une famille. Ces jeunes travaillent à l'extérieur et rentrent chaque soir. "Il faut dire, commente notre interlocutrice, qu'ils sont sous la direction d'éducateurs exceptionnels. Nous les suivons dans la vie. Nous sommes si attachés à quelques-uns d'entre ces protégés que nous avons connus autrefois, qu'une fois qu'ils sont marié nous les revoyons avec leurs enfants. C'est une récompense tangible".

Le docteur et Mme Chazal reviennent d'un voyage en Suède où ils ont assisté au mariage de leur fils unique. Mme Chazal connaissait le Canada par son mari qui lui en avait rapporté une image assez exacte. Les derniers mots de la visiteuse seront pour donner son impression sur la femme canadienne qui est nettement plus gâtée que l'Européenne et pour nous dire un mot de sa maison de campagne qui est pour elle "le hâvre".



Mme Rosa Del Olma

Mme Favez-Boutonier de Paris

Mme Favez-Boutonier, docteur en lettres (philosophie et psychologie) est professeur à la Sorbonne. Elle est également l'auteur de plusieurs volumes publiés aux Presses universitaires, dont "L'Angoisse" et un ouvrage sur "Les dessins des enfants". Dans le cadre du 5e congrès international de criminologie, Mme Boutonier a présenté une communication en collaboration avec son collègue, le docteur André Mathé.



Mme Favez-Boutonier

Venue au Canada, il y a une dizaine d'années sur l'invitation du R.P. Mailloux, o.p., elle avait alors prononcé une série de conférences sur la délinquance juvénile. Elle avait établi des contacts qui durent encore. "Boscoville était alors à ses tout débuts et le projet m'avait semblé d'envergure. Mme Favez porta d'abord son intérêt sur les problèmes des jeunes. La délinquance, qui montait en flèche après la guerre, l'avait incitée à prendre part aux réformes qui s'imposaient dans l'enseignement de la criminologie et aussi dans les institutions pénitentiaires. Pendant de nombreuses années, Mme Boutonier sera professeur à l'Université de Strasbourg. Puis elle aidera à organiser l'enseignement de la criminologie en France et à former un cadre de direction en recherches.

Faire-part

Mlle Danielle Champeau, fille de M. et Mme Lucien Champeau, de Dorval, et M. Yves Pelletier, ing. p., fils de M. et Mme Lionel Pelletier, de Cartierville, s'épouseront dans l'intimité, à 3 h. p.m., samedi le 11 septembre, en l'église de la Présentation de la Sainte-Vierge, à Dorval. Le couple partira ensuite pour Cambridge, aux Etats-Unis, où M. Pelletier poursuivra ses études en géologie économique au "Massachussetts Institute of Technology".

* * *

M. et Mme André Tremblay, de St-Félicien, Lac St-Jean, annoncent le mariage de leur fille Yvette, domiciliée à New York, avec M. William Hulse, fils de M. et Mme Charles Hulse, de New York. La bénédiction nuptiale sera donnée en l'église Notre-Dame de la Guadeloupe, à New York, lundi le 6 septembre prochain.

Tour de force

EDMONTON. (PC) — Une femme écrivain a suggéré le Grand Nord canadien comme endroit propice pour échapper à l'existence fébrile de notre siècle.

Connie Helmericks, de Tucson, Arizona, et ses deux filles, des adolescentes, ont voyagé durant huit semaines le long de la rivière Mackenzie, parcourant une distance de 1,100 milles à bord d'un canot à moteur.

Ce parcours n'aurait jamais été effectué auparavant par des femmes, selon Mme Helmericks. Celle-ci avait commencé le périple l'an dernier alors qu'elle s'embarquait à Taylor Flats, Colombie-Britannique, pour se rendre à Yellowknife et de là à Inuvik.

Au dire de Mme Hedmericks, il n'y a personne au monde qui ne saurait bénéficier d'une telle expédition.

Ecrivain

Cette femme écrivain est l'auteur de sept ouvrages documentaires sur la géographie de l'Alaska.

Sa récente expédition canadienne fera le sujet de son huitième livre. Durant ce voyage, les trois femmes se nourrissaient d'aliments en conserve et de poissons pêchés dans la rivière.

L'embarcation transportait une tente, des sacs de couchage, deux carabines, un attirail de pêche, en plus du moteur et d'un réservoir à essence.

M. Helmerick est guide de chasse et dirige une poissonnerie en Alaska. Sa fille Jeanie, âgée de 5 ans, souhaiterait devenir pilote dans la brousse.



Récent mariage

M. et Mme Guy Robidoux (Jacqueline Fontaine) dont le mariage a été célébré récemment, en l'église St-Alphonse d'Youville. La mariée est la fille de M. et Mme Hormidas Fontaine, de Montréal, et le marié est le fils de M. et Mme Romain Robidoux, d'Ahuntsic.





Prochain mariage

Mlle Jeannette Cherbaka, fille de M. et Mme Karim Cherbaka, de Montréal, et M. Claude Albert Barazin, fils de Me et Mme Albert Barazin, décédés, dont les fiançailles ont eu lieu le 20 août dernier. La bénédiction nuptiale leur sera donnée le samedi 4 septembre, en l'église St-Sauveur de Montréal.

Renvoyez-les
à l'école
avec une
montre de qualité
Mappin's

Prix à compter de $14.95



Quel que soit l'âge de vos enfants, vous pouvez les renvoyer à l'école pourvus chacun d'une montre de qualité Mappin's qui vous coûtera aussi peu que $14.95. Dans toute catégorie de prix, la montre Mappin's que vous choisirez joindra aux qualités Mappin's d'élégance et de précision la garantie Mappin's d'indéfectibilité et de satisfaction.

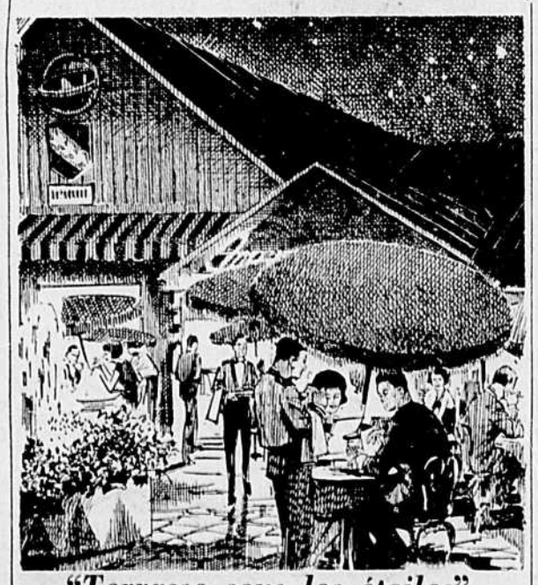
A. Campus Leader — élégante montre calendrier 17 rubis à boîtier en acier inoxydable. Etanche et à l'épreuve des chocs, elle a des chiffres en relief. Bracelet de cuir. $35

B. Coed — montre ravissante et délicate, 17 rubis, à mouvement protégé contre les chocs et à verre bombé. Boîtier doublé or jaune ou blanc. $29.95

Compte courant ou budgétaire
10% comptant et jusqu'à 10 mois pour payer.

Mappin's

1000, rue Ste-Catherine ouest, 866-7431 et Place Ville-Marie



"Terrasse sous les étoiles"
où l'on peut passer une agréable soirée
67 spécialités de fruits de mer

Le Restaurant Desjardins a l'honneur d'avoir à son service la Reine des Serveuses de la province de Québec, Miss Hospitalité 1965. Musique avec Aldo et le Trio de la Cave Lorraine. Trois salles climatisées . . . Service pour réunion d'affaires, réceptions, banquets et dégustations.

En soirée à la CAVE LORRAINE, vins de la Moselle et spécialités culinaires lorraines, danse musique. Pas de frais de couvert, ni de charge minimum. — Réservez UN JOUR DE CALECHE sur le Mont-Royal, comprenant un repas chez Desjardins — Tél. : 933-8967.

Chez Desjardins

1175 rue Mackay
Réservations : 866-9741

Membre : Diner's Club — American Express

cours de charme et de personnalité

ACADEMIE PIERRE

Qu'est-ce donc que le charme ?



Le charme est fait d'impondérables . . . Il est chez la femme le reflet du coeur et de l'esprit, la mise en valeur de toutes ses qualités, physiques et morales.

Le "connais-toi toi-même" inscrit au frontispice du temple de Delphes, n'a jamais trouvé d'application plus juste qu'en ce siècle où nous vivons, alors que pour réussir sa vie sur le plan personnel comme sur le plan social, on doit atteindre au plein épanouissement de sa personnalité.

Il existe chez tout être humain une certaine forme de beauté, qu'il suffit parfois de savoir découvrir . . .

Viola Germain
Directrice de l'Académie Pierre

aspect physique

Un professeur d'esthétique vous fera connaître votre visage — vous en étudierez tous les aspects. Vous apprendrez à vous maquiller, à vous coiffer, afin de mettre en valeur votre potentiel "beauté".

Chargée de cours : Edith SEREI

élégance — démarche et maintien

La grâce des gestes et de l'attitude, l'art de porter un vêtement et le talent de savoir le choisir, voilà autant de choses qui s'apprennent et contribuent à l'épanouissement d'une belle personnalité.

Chargée de cours : Isabelle GOBEIL

parole et personnalité

La voix est un "geste" un peu différent d'un autre, mais un geste qui émeut l'oreille, qui se perfectionne tout aussi facilement qu'un autre pour former un tout qui sera le reflet de votre personnalité.

Chargés de cours : Jacques LAURIN, Jeanne QUINTAL-BEAULIEU

comportement sociale — étiquette

Toutes les questions que vous vous posez au sujet du nouveau savoir-vivre — art de recevoir — de présenter les gens — de voyager, etc., trouveront leurs réponses. Le protocole dans ses diverses applications de la vie courante y est étudié avec soin.

Chargées de cours : Marcelle F. JACQUES, Charlotte FORTIN-LECLERC

décor d'intérieurs

Un cours d'initiation à la décoration résidentielle vous est maintenant offert en 12 leçons d'une heure et demie chacune. Ce cours vous permettra d'ajouter une note professionnelle à la décoration de votre foyer, de préciser vos goûts et d'enrichir vos connaissances artistiques. Le cours vous sera enseigné à Montréal par M. F. Roger COTE, directeur des études en décoration d'intérieurs au Studio 5316 et par M. Anselme LAPOINTE à Québec.

renseignements généraux :

La durée du cours complet de charme et personnalité est de 48 leçons d'une heure et demie chacune suivies sur une base d'un ou deux soirs par semaine. Les quatre sujets peuvent être abordés séparément et se composent de 12 leçons chacun.

Pour tous renseignements communiquez avec l'une ou l'autre des deux écoles. Ouvert du lundi au vendredi de 9 heures du matin à 9 heures du soir, le samedi jusqu'à 3 heures. Prospectus expédié sur demande.

studio 5316 inc

à Montréal : 5316, av. du Parc, tél. 273-9511 • à Québec : 437, rue Caron, tél. 529-4961

studio 437 enr

La princesse Jadwiga de Pologne se marie tous les trois ans

LANDSHUT. (DaD) — Dans aucune ville d'Allemagne, je n'ai rencontré autant de fans des Beatles qu'à Landshut, déclarait récemment un touriste sur la plage de la ville. En fait, toute la jeunesse de la ville du sud de l'Allemagne porte la "coiffure à la Beatles", tandis que les plus âgés laissent pousser leur barbe. Des passants aimables nous donnent des éclaircissements: ces "crinières" et ces barbes n'ont rien à voir avec les Beatles, mais sont portées en l'honneur du mariage traditionnel de Landshut. En effet, cet été, le prince George épouse une fois de plus la belle princesse Jadwiga de Pologne. Tout Landshut prend part aux festivités — en costumes d'époque et avec de véritables barbes, à la mode de 1475.



Le rêve des jeunes filles de Landshut

Presque toutes les jeunes filles de Landshut n'ont qu'un désir : être une fois Jadwiga de Pologne. Cette année, c'est la jeune étudiante Eva Moosbauer (18 ans) qui tiendra ce rôle. Dans une magnifique calèche dorée, tirée par six chevaux importés de Pologne, acclamée chaleureusement, elle va à la rencontre du prince George.

Une cérémonie fastueuse évoque le Moyen-Age

La cérémonie commémorative des noces historiques de Landshut est connue maintenant dans le monde entier. Des spectateurs viennent de tous les coins du globe — 250,000 au total — pour voir le fils du riche comte Wittelbach Ludwig épouser la fille du roi de Pologne. C'est entourée d'une cour magnifiquement décorée de fantassins et d'une légion d'hommes d'armes que la belle Jadwiga fait son entrée dans une calèche dorée. Tout le monde élégant de 1475 se tient dans les murs de la ville royalement parée, pour l'acclamer: l'empereur Friedrich III et son fils Maximilien, les comtes de Brandebourg, "la noble dame de Saxe", des douzaines de jolies demoiselles d'honneur, et de nobles pages ainsi que les braves chevaliers qui participeront ensuite à un tournoi et à une course de bague devant le couple royal et l'empereur. Bref, toute une ville de 50,000 habitants revit un événement historique du Moyen-Age, et avec une grande fidélité (les montres-bracelets et les fermetures-éclair ainsi que les fausses barbes sont proscrites).

La belle ville de Landshut présente un décor idéal

Les efforts entrepris pour faire revivre avec le plus d'authenticité possible le "mariage royal" remontent à 1903. Un maitre-boulanger de Landshut qui s'y connaissait dans l'histoire de son pays, eut l'idée originale de fêter à nouveau cette cérémonie. Pendant le Moyen-Age, Landshut comptait parmi les villes les plus riches et les luxueuses de Bavière; c'est pour cette raison que le comte Ludwig avait choisi cette cité pour célébrer la cérémonie nuptiale. Au pied du Trausnitzburg, siège héréditaire des Wittelsbach, se forma le cortège prestigieux. Aujourd'hui, comme hier, les rangées de maisons au style moyennageux, la cathédrale gothique ainsi que les maisons de patriciens constituent un décor idéal pour ces festivités. Une "association" fut bientôt fondée et s'occupe désormais de faire revivre l'histoire, comme s'il s'agissait d'une véritable tâche technique.



La flanelle grise fait chic

A cause de sa sobre élégance, notre préférence va à la flanelle grise avec agréments en pierres du Rhin. Tape-à-l'oeil? Peut-être. Mais dès que vous aurez vu cette pimpante tunique à fente latérale sur une jupe fourreau, vous saurez pourquoi elle nous plaît tant. Et ce n'est là qu'un de nos scintillants modèles en flanelle grise. Chapeau toque assorti, $19.98. Tunique à boutons au dos, $59.95.

SONGEZ DES MAINTENANT A OUVRIR UN COMPTE COURANT OU BUDGETAIRE

Bessie's

1263 OUEST STE-CATHERINE
PLACE VILLE MARIE



A-SA-REX. Pour maux de tête. Les 500, **99¢**
HUILE MINÉRALE. Type lourd. 40 oz, **99¢**
SUPPOSITOIRES. Glycérine. Adultes, enfants: les 24, **79¢**
SIROP POUR LA TOUX. 4 oz, 77¢. Enfants, 3 oz, **66¢**
PASTILLES POUR LA GORGE. Les 12, ord. $1.00, **2/$1.00**
GOUTTES POUR LE RHUME. Four enfants. 15cc., **$1.19**

GANTS EN LATEX. Doigts précourbés. Non glissants. **69¢**
BOUILLOTTE SANS JOINTS. Ord. $3.69, seulement **$2.99**
LOTION DÉTERGENTE SILQUE. Vaisselle. 32 oz, **89¢**
EMPOIS EN AÉROSOL. Très pratique. 24 onces, **89¢**
NETTOYEUR TOUT USAGE. Nettoie tout. 32 onces, **89¢**
ADOUCISSEUR. Pour plus de 30 lessives. 32 oz, **65¢**
CIRE CLAIRE. 1 lb., **47¢**
LAVE-GLACE. Ne bariole pas. Aérosol de 14 onces, **59¢**



AÉROSOL—PREMIERS SOINS. Combat l'infection. Soulage la douleur. Ord. 89¢, **69¢**
DEUX THERMOMÈTRES Dans un étui. Une aubaine. Seulement **$2.00**
PANSEMENTS QUIK-BAND. Ordinaires ou mercurochrome. 31, maintenant **39¢**

BOUTEILLE ISOLANTE Métallique, doublée de verre. Gobelet. 1 chop., **66¢**
EN PLASTIQUE INCASSABLE
BOÎTE À LUNCH Poignée pratique. Double fermoir. **77¢**

1re QUALITÉ 400 AIGUILLES
BAS DE NYLON Sans coutures, talons et bouts renforcés. Teinte rosée. Aubaine. **3 paires $1.00**

FEUILLES MOBILES Les 525, 8½" x 11"; 3 trous, lignes serrées. **$1.44**
PAPIER DE MÉTAL Aluminium de qualité. Gros rouleau de 12" x 300". **3 boites 79¢**

Rexall VENTE À PLEIN BARIL D'AUBAINES

DU JEUDI 2 Sept. AU SAMEDI 11 Sept.

Cette annonce mentionne seulement quelques item de la vente "à plein baril d'aubaines". Vous obtiendrez tous les renseignements chez le pharmacien Rexall de votre voisinage. Utilisez cette annonce comme liste partielle d'emplettes. HÂTEZ-VOUS!

PÂTE DENTIFRICE. Fluor. Tube géant. **69¢**
ANTISEPTIQUE. Bleu. Buccal. 8 onces, **59¢**
ANTIACIDE GEL LIQUIDE. Pour l'estomac. 14 oz, **$1.19**
COMPRIMÉS ANTIACIDE GEL. Les 100, $1.30; les 50, **79¢**
INSECTICIDE. Ord. $2.49, **$1.87**
INSECTICIDE. 11 onces, **$1.11**
FOURMIS ET BLATTES. Aérosol de 14 oz. Une aubaine à **$1.33**
INSECTIFUGE. Liquide. Ne tache pas. 2 oz, ord. 69¢, pour **44¢**
AÉROSOL POUR PATIO. Insectifuge. 12 oz. Ord. $1.69, aubaine **$1.27**
PURIFICATEUR D'AIR. Choix de quatre légers parfums. **59¢**

VITAMINES À MÂCHER. "Minute Man". Les 150, ord. $3.95, maintenant **$2.99**
POLYMULSION. 24 onces. Ord. $5.00. Seulement **$2.89**
Bouteille de 4 oz, pour **69¢**
VITAMINES ET MINÉRAUX. Les 100, ord. $4.49, **$2.99**



Réelle économie!
FIXATIF Adrienne
5 oz, maintenant 69¢
11 oz, seulement **88¢**
SHAMPOOING AUX OEUFS. Format géant, 16 oz, **99¢**

CRÈME À BARBE LAVANDE. Ord. ou menthol. 10 oz, **79¢**
ROUGE À LÈVRES CARA NOME! 6 tons. Ord. $1.50, **69¢**
"PLAY IT COOL". Cologne ordinaire ou avec vaporisateur ou poudre pour le bain. **$2.00**
LOTION "APRÈS LA BARBE". Lavande. 4 oz, ord. 95¢, **59¢**
LOTION "AVANT LA BARBE". Lavande. 4 oz, ord. $1.25, **79¢**
EAU DE COLOGNE. Avec vaporisateur. 4 parfums floraux. 2 onces, **$1.50**
DÉSODORISANT. Redi-Spray. Idéal pour toute la famille. Faites-en provision! **$1.00**



CAHIER EN VINYLE. Trois anneaux. Ord. 98¢, pour **77¢**
CAHIER À ANNEAUX. Avec séparations, feuilles, etc. **$2.98**
24 CRAYONS À COLORIER. En bois. Etui de plastique, **99¢**
CRAYONS DE MINE. Soyez prêts pour l'école. 12 pour **33¢**
5 PAQUETS DE FEUILLES. Lignées. Ord. 69¢, **55¢**

BLOCS DE CALCUL. Lignés. Economisez. Trois pour **79¢**
PAPIER À DACTYLOGRAPHIER. 4 paquets pour **39¢**
JEUX DE CARTES. Bridge ou poker, une aubaine à **77¢**
150 ENVELOPPES. Ordinaires, blanches, ord. 69¢, **55¢**
BLOC DE PAPIER. Fini vélin. Billets: 2/49¢ Lettres: 2/98¢



COUSSIN ÉLECTRIQUE. A poussoirs. 3 degrés. **$6.95**
PIPES HICKOK. Bruyère importée. Divers types. **$2.98**
LAMPE THERMIQUE. Fini de céramique. Infra-rouge, **$1.99**
RÉVEILLE-MATIN. Une seule clé. Ord. $2.98, **$2.59**
RÉVEIL-CADRAN LUMINEUX. Remontage aux 30 h., **$2.77**
BROSSE POUR LE BAIN. Manche amovible. Ch. **59¢**
TROUSSE DE VOYAGE. Pour hommes. Un cadeau! **$1.88**

NOUS RECOMMANDONS CES PRODUITS DE QUALITÉ REXALL NON INCLUS DANS LA VENTE!

Doux, rapide, **BISMA-REX** Soulagement prolongé des maux d'estomac. Format de 16 oz pour seulement **$2.98**

SOMNIFÈRE Rend le sommeil calme. Les 20, **$1.50**
MENSURAL. Pour maux périodiques et dépression. Les 15, **79¢**
SINUREX. Formule Rexall. Sinusite, maux de tête. Les 15, **$1.25**
GOUTTES POUR LES OREILLES. Analgésiques, douces, 15 cc., **$1.25**
COMPRIMÉS DE VITAMINE E. 100 I.U. Les 100, seulement **$2.98**
COMPRIMÉS CONTRE LES ALLERGIES. Fièvre des foins. Les 24, **$1.00**
HERBE À PUCE. 2.5 onces, **98¢**
DÉSINFECTANT EN AÉROSOL. 30 jours. 7 oz, ord. 89¢, pour **79¢**
LAX-A-GUM. Laxatif agréable. Format sac à main de 36 pour **87¢**

PERMANENTES *FAST* DE REXALL
4 formules: "légère", "ordinaire", "super" et "spéciale" pour cheveux teints ou décolorés. **$2.00**

SUPER PLENAMINS DE REXALL Les comprimés de vitamines et minéraux les plus vendus au Canada.
144 comprimés **$7.98**
72 comprimés **$4.98**
288 comprimés **$13.98**
72 comprimés jr **$3.59**
144 comprimés jr **$5.79**
8 oz, liquide jr **$2.98**
16 oz, liquide jr **$5.49**
DEMANDEZ NOTRE AUBAINE D'ESSAI!

NOUVEAU! BROSSES À DENTS DE LUXE REXALL. Brossage plus facile et plus efficace. Etui de plastique.
Soies de nylon: **69¢**
Soies naturelles: **89¢**

THRU DE REXALL THRU pénètre l'épiderme et calme la douleur. Liniment ou gelée, 2 onces, **$1.49**
Du type liniment en bouteille de 6 onces, **$2.98**

Pour vous, de nouveaux produits de beauté Adrienne

BÂTON DÉSODORISANT. Doux. 2.4 onces, **$1.50**
DÉMAQUILLAGE. Crème, peau sèche. 8 onces, **$2.75**
LOTION POUR LES MAINS. Distributeur, 16 oz, **$1.89**
CRÈME À MAINS. 8 oz, **$1.89**
CRÈME DE BEAUTÉ. Tout usage. Les 8 onces, **$3.00**
CRÈME DE NUIT. 8 oz, **$3.00**
LOTION ASTRINGENTE. Bouteille de 12 oz, **$2.50**
LOTION RAFRAÎCHISSANTE. 12 onces, **$2.50**
LOTION HUMIDIFIANTE. Usage quotidien. 4 oz, **$1.50**
CRÈME DÉSODORISANTE. N'irrite pas la peau. 1 oz, **79¢**
COLD CREAM. 8 oz, **$2.75**
POUDRE DE TALC. Ordinaire ou lavande. 4 oz, **$1.25**
SHAMPOOING DE LA CASTILLE. 12 onces, **$1.49**
BULLES POUR LE BAIN. Deux parfums. 16 oz, **$2.50**
HUILE POUR LE BAIN. Très riche. 8 onces, **$2.50**

À LA PHARMACIE Rexall

Les prix de vente sont en vigueur jusqu'au 11 septembre 1965 inclusivement. Le pharmacien Rexall se réserve le droit de limiter le nombre d'articles vendus. Les prix sont sujets à changements sans préavis, sauf en cas d'erreurs ou d'omissions.

DEMANDEZ LES PRODUITS REXALL DANS TOUTES LES PHARMACIES REXALL

"PRESENTEMENT EN VENTE DANS TOUTES CES PHARMACIES REXALL"

ARESVILLE
Pharmacie Desmarais
620, Montée-du-Moulin

ARTHABASKA
Pharmacie Arthabaska
75, rue Beauchesne

ASBESTOS
Pharmacie Ricard
123, rue Du Roi

BEAUHARNOIS
Pharmacie La Rose
82, rue Ellice

BEAUREPAIRE
Roy's Rexall Drug Store
450, av. Beaconsfield

BEDFORD
Pharmacie Saunders
34, rue Principale

BELOEIL-STATION
Pharmacie L.-A. Jetté
86, boul. Laurier

CAP-DE-LA-MADELEINE
Pharmacie Luc Rivard
89, rue Fusey

Pharmacie Madelon
82, boul. Ste-Madeleine

CHARLEMAGNE
Pharmacie Charlemagne
107, Notre-Dame

CHARLESBOURG
Pharmacie Peloquin
170 est, 86e rue

CHATEAUGUAY CENTRE
Pharmacie Williams Drugs
Centre d'achats Beauchateau

COATICOOK
Pharmacie Coaticook
15, rue Child

COTE-SAINT-LUC
Cape's Drug Store
7021, chemin Côte-Saint-Luc

COWANSVILLE
Pharmacie Corriveau
213A, rue South

DEUX-MONTAGNES
Pharmacie Rexall Enr'g.
7, av. Chemin d'Oka

DORION
Pharmacie Boyer
100A, Place St-Charles

DORVAL
Pharmacie Lavigne
398, Lakeshore Drive

DRUMMONDVILLE
Pharmacie Pepin
Centre d'achats Drummond

Pharmacie Drummond Enr g.
235, rue Heriot

Pharmacie Saint-Simon Enr'g.
856, rue Ste-Thérèse

FABREVILLE
Pharmacie Rexall Enr'g.
4794 ouest, boul. Ste-Rose

FARNHAM
Pharmacie Trudeau
393, rue Principale

GASPE
Pharmacie Gagnon

GRANBY
Pharmacie Cadieux Enr'g.

GRAND'MERE
Pharmacie Grimard

HUNTINGDON
Fortune Drug Store Reg'd.

JACQUES-CARTIER
Pharmacie Boileau
2100, boul. Marie-Victorin

JOLIETTE
Pharmacie Landry
2, Bourget Sud

LACHINE
Pharmacie Henri Lecavalier
1198, rue Notre-Dame

LACHUTE
Pharmacie Beaton
540, rue Principale

La SARRE
Pharmacie Dr V. Bernier

LA TUQUE
Pharmacie Marchand Enr'g.
332, rue St-Joseph

LAURENTIDES
Pharmacie St-Lin
512, St-Isidore

LONGUEUIL
Pharmacie J.-E. Couture
34 ouest, rue St-Charles

MAGOG
Pharmacie Magog Rexall
390, rue Principale

MONT-JOLI
Pharmacie Dr R.-A. LePage

MONTREAL
Pharmacie A. Bélanger Enr'g.
1557 est, rue Laurier

Bentley's Pharmacy
3508, av. du Parc

Brett's Pharmacy
300 ouest, rue Chabanel

Cape's Drug Store
1515 ouest, Ste-Catherine

Cape's Drug Store
1225, rue Université

Cape's Drug Store
5333, ch. de la Reine-Marie

Pharmacie Chalifoux
3362 est, Ontario

Pharmacie Champlain
Centre d'achats Champlain

Craig Pharmacy
117 ouest, rue Craig

Pharmacie L. Dandurand
806, av. Atwater

Pharmacie Dansereau
8122, St-Denis

Day's Reliable Drug Store
3723, St-Laurent

Everett Pharmacy
7401, Papineau

Pharmacie Forest
Centre d'achats Forest

Pharmacie Gendron
4271 ouest, rue Notre-Dame

Pharmacie Gosselin
1634 est, boul. Henri-Bourassa

Pharmacie R. Guay
4288 est, Beaubien

Harte's Drug Store
5701 ouest, Sherbrooke

Harvard Drug Store
5683, av. Monkland

Pharmacie Iberville
2496, rue Bélanger

Pharmacie Labelle
5101, rue St-Denis

Labow's Reliable Drug Store
4160, boul. St-Laurent

Pharmacie Poitras
1201 est, rue Bélanger

Lake's Pharmacy Reg'd.
6151 ouest, rue Sherbrooke

Pharmacie Lalonde
1819, boul. Rosemont

Laurentian Drug Store
1114, rue Windsor

Pharmacie Lefrançois
1950 est, rue St-Zotique

Pharmacie Bourdon-Léger
3883 est, rue Ontario

Pharmacie Letourneau
3828, boul. Décarie

Lightstone Pharmacy
5480, av. Victoria

Pharmacie Martel Enr'g.
6160, Laurendeau

Pharmacie Medic
5001, av. du Parc

Pharmacie Miron
3548, av. Lacombe

Pharmacie Montréal
916 est, Ste-Catherine

Pharmacie Mont-Royal
1127 est, Mont-Royal

Pharmacie Rexall Murray
11831, boulevard Laurentien

Pharmacie Morin
2680, rue Lacordaire

Pharmacie Morin
5955 est, rue Sherbrooke

Phillips Rexall Drug Store
520, rue St-Roch

Podlog's Pharmacy
4819, av. Van Horne

Pharmacie Populaire
6700, St-Denis

Pharmacie Riquier Enr'g.
2501, Des Ormeaux

Pharmacie Roberge
2213, Mont-Royal E.

Royal Pharmacy
6121, av. Monkland

Selby's Drug Store
1481, rue Bleury

Pharmacie Vaillancourt
2601 est, Beaubien

VILLE MONT-ROYAL
The Town Pharmacy
1293 Canora Road

NORANDA
Pharmacie Côté Rexall
191, av. Murdoch

POINTE-CLAIRE
Fairview Pharmacy
6713 Trans Canada Highway

PETITE-RIVIERE
Pharmacie J. Riverin
2010, boul. Hamel

RAWDON
Pharmacie Roy
463, rue Queen

REPENTIGNY
Pharmacie Belhumeur
Centre d'achats

RIGAUD
Pharmacie Rigaud
22, St-Jean-Baptiste

RIVIERE-DU-LOUP
Pharmacie Daris Enr'g.
298, rue La Fontaine

ROSEMERE
Pharmacie Rosemère
301, Grande-Côte

ROXBORO
Pharmacie Roxboro
9, rue Centre Commercial

STE-ADELE-EN-BAS (Terrebonne)
Pharmacie Ste-Adèle

ST-BRUNO (Chambly)
Pharmacie St-Bruno
1409, rue Montarville

ST-GABRIEL-DE-BRANDON
Pharmacie R. Brunet
140, Dequoy

STE-GENEVIEVE
Pharmacie G. Miron
16312 ouest, boul. Gouin

ST-HYACINTHE
Pharmacie Chartier
1298, Des Cascades

Pharmacie Jean Locas
2276, rue Ste-Anne

Pharmacie Jean Locas
1600, rue Des Cascades

ST-JANVIER
Pharmacie St-Janvier
211, rue Principale

ST-JEAN
Pharmacie Luc Poulin
100, rue St-Paul

Pharmacie Pierre Poulin
209, boul. Gouin

Pharmacie L.-O. Regnier
195, rue Richelieu

ST-JEROME
Pharmacie Thibault
261, rue St-Georges

Pharmacie R. Prud'homme
313, rue Labelle

ST-LAMBERT
Pharmacie J. Provencher
59, chemin Devonshire

Pharmacie Provencher Enr'g.
490, rue Victoria

ST-LAURENT
Murray Pharmacy
2115, rue St-Louis

Pharmacie Léo Miron
850, boul. Décarie

Pharmacie G. Grégoire
2100, rue Patricia

ST-REMI (Nepierville)
Pharmacie Rexall

STE-ROSALIE
Pharmacie Vincent Chartier

STE-ROSE (Laval)
Pharmacie Lalande
295, boul. Ste-Rose

ST-SAUVEUR-DES-MONTS
Pharmacie St-Sauveur
239, rue Principale

STE-THERESE
Pharmacie Blainville Enr'g.
15 ouest, rue Blainville

ST-TITE DE CHAMPLAIN
Pharmacie Claude Côté
245, Notre-Dame

SHAWINIGAN
Pharmacie Marier
1182, 5e Avenue

TROIS-RIVIERES
Pharmacie Royale
931, rue Royale

Pharmacie St-Maurice
920, rue St-Maurice

Pharmacie St-Philippe
1645, rue Royale

Pharmacie De Normanville
810, Des Récollets

VALLEYFIELD
Pharmacie Loiselle
116, St-Laurent

VERDUN
Pharmacie Godin
4829, av. Verdun

Pharmacie Proulx
4578, rue Wellington

Pharmacie C. Farmer
5443, Bannantyne

Pharmacie E.-Z. Lacaille
4150, rue Wellington

VICTORIAVILLE
Pharmacie Massicotte
84, Notre-Dame

VILLE LaSALLE
Pharmacie Al Couture
7670, rue Edouard

VILLE ST-MICHEL
Pharmacie Brouillet
3108, 40e rue

Pharmacie St-Michel Enr'g.
8054, boul. St-Michel

VILLE ST-PIERRE
Pharmacie Ville St-Pierre
259, rue St-Jacques

WINDSOR-MILLS
Pharmacie Dubrule
57, rue Principale

Le syndicat des fonctionnaires veut négocier

QUEBEC. (PC) — Le syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec a fait parvenir hier au premier ministre Jean Lesage son premier avis de demande de négociation.

La lettre envoyée au premier ministre précise que les représentants du syndicat seront prêts à rencontrer les représentants du gouvernement le 8 septembre prochain à 2 heures de l'après-midi.

Il s'agira d'une première convention collective pour les quelque 25,000 fonctionnaires à l'emploi du gouvernement provincial.

Les fonctionnaires ont obtenu le droit de négocier avec le gouvernement à la suite de l'adoption de la loi de la fonction publique à la dernière session.

Dans le communiqué qu'il a émis à cette occasion, le syndicat des fonctionnaires laisse savoir que la première partie du projet de convention collective a été envoyée à toutes les sections du syndicat dans la province pour étude.

On précise que cette première partie contient des clauses sur la reconnaissance et la juridiction du syndicat, la non-discrimination, les droits acquis et nombre d'autres.

La deuxième partie du projet, contenant les clauses monétaires, sera expédiée plus tard.

Grève ou non, Lévis aura de l'eau

LEVIS. (PC) — Relativement à la grève qui doit se déclencher, le 7 septembre prochain, et immobiliser les 32 employés des services extérieurs de la ville de Lévis, le maire C.-M. Thivierge a déclaré aujourd'hui qu'il avait consulté ses collègues et s'était rendu aux limites considérées comme raisonnables par le conciliateur du gouvernement du Québec.

Le Syndicat des employés des services extérieurs de la cité de Lévis, située sur la rive sud en face de Québec, a pris un vote de grève le 29 juillet dernier et a décidé, le 28 août, de faire la grève, si l'employeur continue de refuser le recours à l'arbitrage concernant une demande d'augmentation de salaire.

Les employés des services extérieurs veulent obtenir un salaire horaire de $2.02 à compter du 1er janvier 1965 et de $2.07 à compter du 1er janvier 1966.

La convention collective de travail à renouveler pour deux ans prévoyait l'an dernier un salaire de $1.70 de l'heure. La cité de Lévis, ayant accordé la semaine de 40 heures, offre pour cette année un salaire horaire de $1.60 au début de janvier 1965 et de $2 en 1966.

Il s'agit donc, d'après le Syndicat affilié à la Fédération des employés municipaux et scolaires du Québec, CSN, d'un refus d'accorder la pleine compensation malgré la diminution des heures de travail. La semaine de travail était auparavant de 44 heures.

C'est le sujet du présent litige, car des concessions réciproques avaient amené un accord sur l'ensemble du prochain contrat de travail, excepté pour le salaire.

A ce sujet, le maire Thivierge a déclaré que l'eau étant une nécessité de la vie, il prendra les dispositions nécessaires pour assurer l'approvisionnement aux contribuables.

Le premier magistrat n'a pas précisé les moyens auxquels il aura recours pour atteindre cet objectif.

Le cardinal Roy lance un appel à la charité

QUEBEC. (PC) — Le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, a invité ses diocésains, mardi soir, à pratiquer la charité qui soutient et non pas seulement celle qui répare.

Il ne suffit pas, a-t-il dit, que la charité arrive après coup pour trouver un remède à une situation désastreuse ou à un malheur, il faut en outre s'efforcer d'arriver avant, de pratiquer une charité qui prévienne le mal.

Le cardinal présidait la cérémonie de lancement de la campagne annuelle de la Fédération des oeuvres du diocèse de Québec.

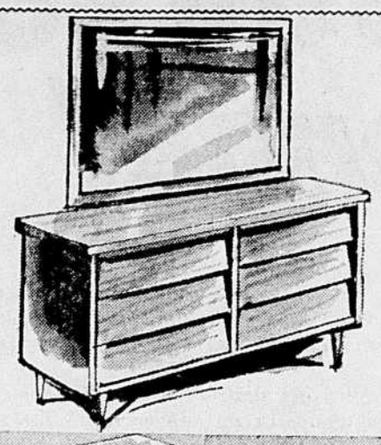
Etablissant un parallèle avec la médecine qui progresse de plus en plus dans la prévention des maladies, le cardinal a invité tous les fidèles à soutenir les économiquement faibles avant que la pauvreté réelle ou le désastre ne les frappent.

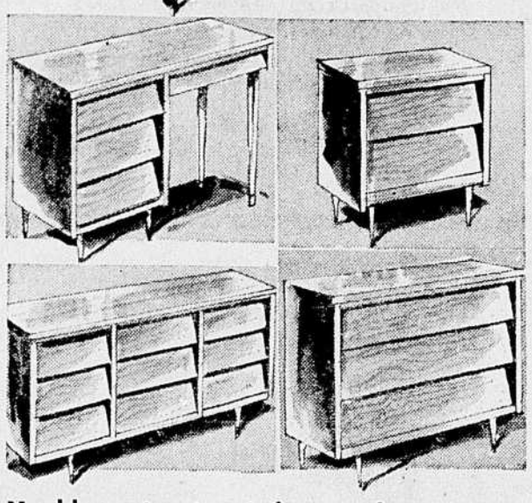
La campagne de la "Plume Rouge" se tiendra du 10 au 17 octobre.

La cérémonie du lancement a été avancée de quelques semaines par suite du départ prochain du cardinal Roy pour Rome où il doit assister à la quatrième session du concile oecuménique.

L'objectif de la campagne cette année est de $875,000, soit $50,000 de plus que ce qui a été recueilli en 1964. Les sommes recueillies sont réparties entre 40 oeuvres différentes.

Défilés de mode de la collection d'importation Morgan
seront présentés pour la première fois dans le grand salon de l'hôtel Reine Elizabeth
les mercredi et jeudi, 8 et 9 septembre
Ces deux jours, le déjeuner sera servi à 12 h. 30 p.m.
Le défilé de mode aura lieu après le repas.
Commentaires en français et en anglais par madame Roberte Bolduc, coordonnatrice de mode de la maison Henry Morgan & Co. Ltd.
Billet $4
Vous pouvez vous procurer des billets au Guichet Morgan au deuxième ou téléphoner à 844-1515 poste 306 et porter le tout à votre compte Morgan et nous enverrons les billets par la poste.





Meubles prêts à peindre... charmant style scandinave... à prix spéciaux !

Choix de finition sans frais supplémentaires : gland, hickory, bois fruitier, naturel satiné, érable satiné ou blanc satiné. Solide construction en bois de bouleau soigneusement sablé et prêt à recevoir la finition !

A. **Bureau de toilette double :** 54 po. de largeur, 18 po. de profondeur, 30 po. de hauteur. Prix courant 60.95 — **48.95**
B. **Miroir en cristal encadré (assorti):** 40 po. de largeur, 30 po. de hauteur. Prix courant 29.95 — **23.95**
C. **Bureau simple :** 42 po. de largeur, 18 po. de profondeur, 30 po. de hauteur. Prix courant 43.95 — **34.95**
D. **Table de chevet :** 20 po. de largeur, 15 po. de profondeur, 24 po. de hauteur. Prix courant 24.95 — **19.95**
E. **Bureau de toilette simple :** 42 po. de largeur, 18 po. de profondeur, 30 po. de hauteur. Prix courant 43.95 — **34.95**
F. **Bureau de toilette triple :** 64 po. de larg., 18 po. de prof., 30 po. de hauteur. Prix courant 73.95 — **59.95**
G. **Commode à cinq tiroirs (non illustrée) :** 34 po. de largeur, 18 po. de profondeur, 45½ po. de hauteur. Prix courant 54.50 — **43.95**

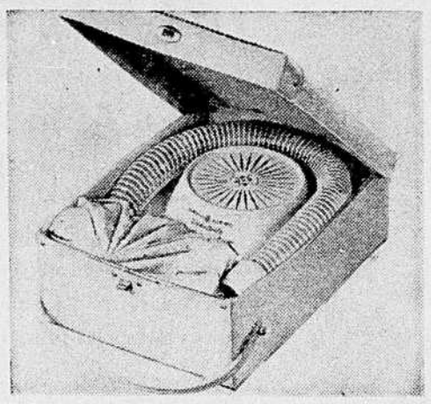
Téléphoner à 842-6261 (Veuillez compter trois semaines pour la livraison des meubles finis
MEUBLES NON PEINTS — RAYON 90 — SIXIEME

MORGAN

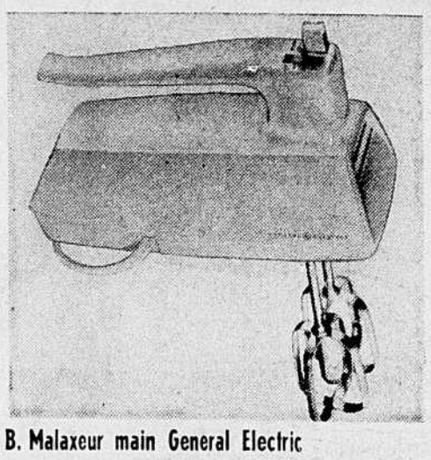
MAGASINS ENTIÈREMENT CLIMATISÉS

Ouvert ce soir jusqu'à 9 h
succursales jusqu'à 9 h 30

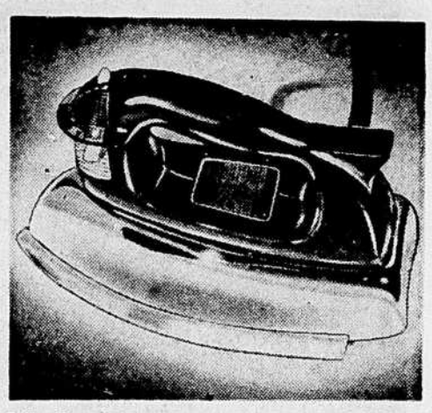
Accessoires et ustensiles qui rendent "les corvées" plus agréables dans tout foyer bien équipé!



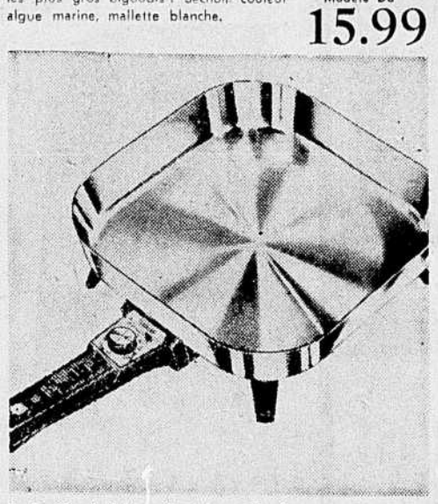
A. Séchoir à cheveux "Débutante" de marque GE!
Voici un appareil pour sécher les cheveux qui est idéal pour l'écolière qui retourne au pensionnat ! Il est doté de trois intensités de chaleur plus un réglage pour le degré de refroidissement. Large capuchon double qui permet de couvrir même les plus gros bigoudis ! Séchoir couleur algue marine, mallette blanche. Modèle D8 — **15.99**



B. Malaxeur main General Electric
Un article indispensable dans toute cuisine . . . malaxeur à la main qui fonctionne au toucher du doigt, trois vitesses pour répondre aux besoins . . . plus batteurs amovibles faciles à nettoyer. Blanc seulement. Modèle M8 — PRIX SPECIAL **14.88**



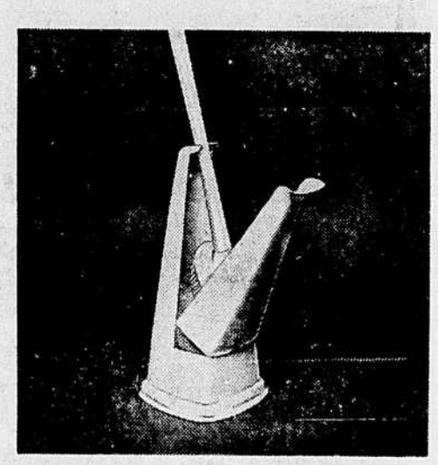
C. Fer Sunbeam pour repasser, sec ou vapeur
Fer qui repasse bien . . . ne pèse que 3 lb. Réglable pour repasser différents tissus. Spacieux réservoir en acier inoxydable, élément de chauffage rapide, commande du doigt qui permet de régler le fer pour repasser à sec ou à la vapeur. Modèle S5A — **12.99**



D. Poêle à frire électrique Sunbeam
Article très commode dans une cuisine moderne . . . environ 10 po. x 10 po. poignée isolante et tableau de commande facile à voir, cordon amovible . . . élément de grande étanchéité qui permet de laver le poêlon. Modèle FPM6
Couvercle, 2.50 en sus.
PRIX SPECIAL **13.88**

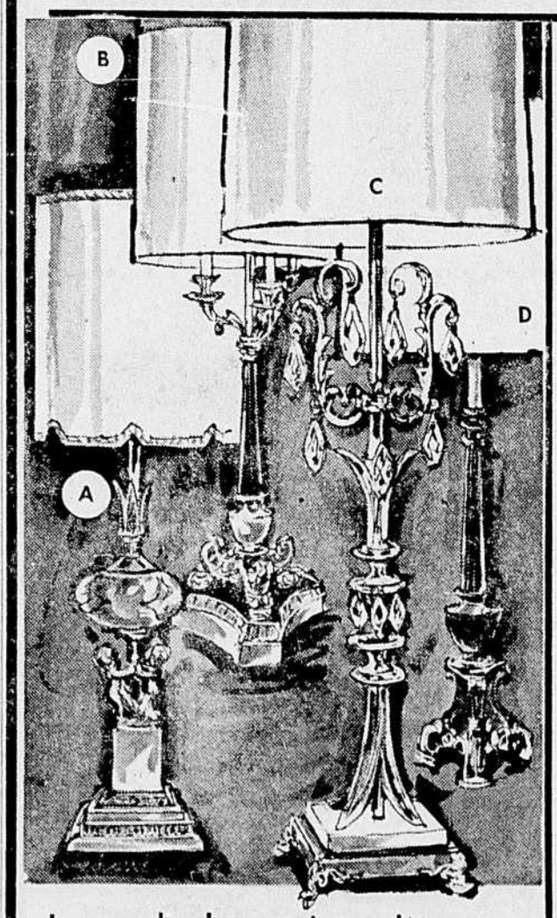


E. Ensemble bols à mélanger en acier inoxydable
Contenances : 1 pinte, 2 pintes et 3 pintes ! Ensemble de trois bols de dimensions populaires qui ne se cassent pas, ne ternissent pas et ne s'écaillent pas. Une réelle aubaine ! PRIX SPECIAL **3.88**



F. Brosse et récipient W.C.
Par Rubbermaid. Brosse caoutchouc, poignée blanche et récipient rose, jaune ou blanc. 18 po. de hauteur environ. Article indispensable dans toute salle de bains. PRIX SPECIAL **2.57**

Téléphoner à 842-6261
ARTICLES MENAGERS, RAYON 37, SIXIEME
Egalement DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD



Lampes de classe qui compléteront un décor traditionnel .. rabais !

29.99 ch.

Quelle merveilleuse occasion d'éclairer votre intérieur à 25% et plus de réduction ! Chacune de ces élégantes lampes est ornée d'un abat-jour en soie blanche fait-main . . . qui rehausse la beauté de votre ameublement ! Achetez-les à la paire et constatez l'effet !

A. Une de forme traditionnelle crème sur un piedestal de ton or et monté sur un socle de marbre noir italien et laiton 35 po. de hauteur environ. Prix courant 45.00
B. Candelabre trois branches classique, fini vieil or ou vert-de-gris avec garniture ton or. Environ 36 po. de haut. Prix courant 45.00
C. Des glaçons étincelants en cristal sont suspendus autour d'une colonne en laiton bruni ; socle en marbre. 35 po. de hauteur environ. Prix courant 42.50
D. Chandelier romantique espagnol dans un choix de fini rouge ou vert de gris, environ 30 po. de hauteur. Prix courant 45.00

Téléphoner à 842-6261
ARTICLES DE DECORATION POUR LE FOYER — RAYON 52 — QUATRIEME
Egalement à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD



Casseroles en grès Morgan pour servir des aliments succulents !

Casseroles idéales pour cuire vos recettes favorites d'automne et d'hiver . . . vous n'avez qu'à sortir les casseroles du four et de les servir directement sur votre table . . . les mets restent chauds et succulents ! Procurez-vous de ces casseroles en poterie anglaise . . . riche extérieur brun et intérieur beige. Choix de trois dimensions populaires :

	Prix courant	Prix réduit
A. Pot à fèves de 4 chopines.	3.95	2.99
B. Casserole ovale.	1.95	1.49
C. Petit plat individuel ovale.	3/1.50	3/1.29
D. Casserole ronde de 3 chopines.	3.95	2.99

Pas de commandes postales.
Téléphoner à 842-6261, sauf pour article C
PORCELAINE — RAYON 40 — QUATRIEME
Egalement à Dorval, Rockland et Boulevard



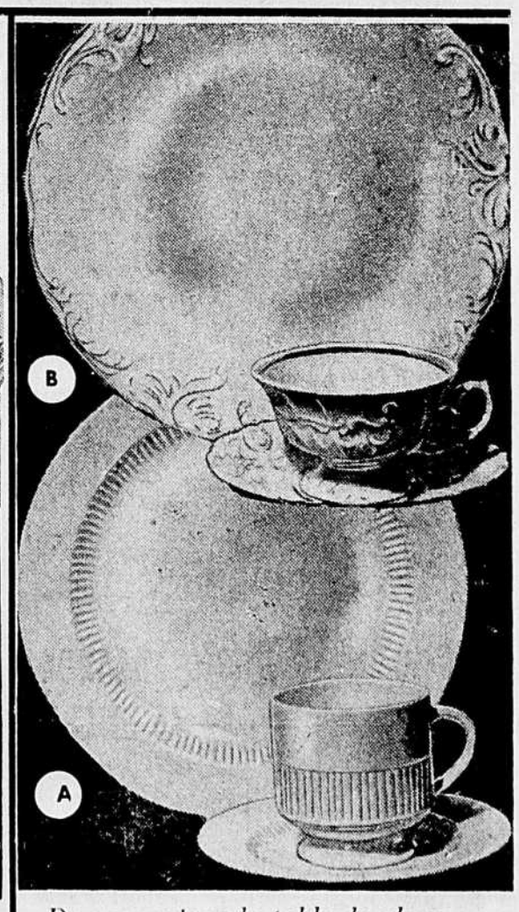
Pièces en semi-cristal pour votre table ou pour offrir en cadeau !

Services en semi-cristal étincelant, taille donnant toute la limpidité du cristal . . . pour vous . . . ou pour offrir en cadeau !

A. **Service à salade 4 pièces** — Prix courant 4.59 — **3.49**
Comprend : saladier d'environ 10½ po. de diam., plateau d'environ 13½ po. de diam. et les cuillers à manches de ton or.

B. **Ensemble de table 7 pièces** — Prix courant 3.59 — **2.99**
Comprend : beurrier, sucrier à couvercle, pot à crème, salière et poivrière avec couvercles chromés qui se vissent.

Téléphoner à 842-6261
CRISTL ET VERRERIE — RAYON 74 — QUATRIEME
Egalement à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD



Deux services de table de classe pour réceptions et festins !

A. **"White Heritage" faïence à feu. 55 pièces.** Ord. 39.95 — **29.99**
Service de table en faïence à feu, à l'épreuve des détergents et qui peut se laver à la machine ! Réduction de 25% sur ce service pour huit personnes qui comprend : assiettes à dîner, assiettes à thé, fruits, bols à potage, tasses et soucoupes, 1 pot à crème et un sucrier à couvercle, cafetière, assiette à côtelettes et légumier à sections.

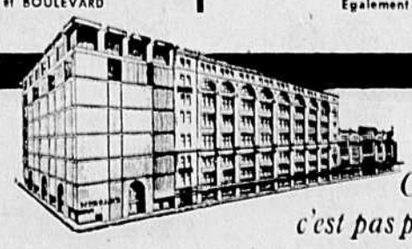
B. **"White and Gold Baroque" semi-porcelaine. 99 pièces** — **49.99**
Semi-porcelaine blanche comme neige richement décorée de ton or . . . forme très élégante pour la table ! Un service pour 12 personnes comprend : assiettes à dîner, assiettes à thé, assiettes à pain et à beurre, bols à soupe, coupes à fruits, tasses et soucoupes, 6 tasses supplémentaires, 2 bols à salade, 1 pot à crème, 1 sucrier avec couvercle et plateau, une saucière avec assiette et théière.

Pas de commandes postales ni téléphoniques
Téléphoner à 842-6261
PORCELAINE — RAYON 41 — QUATRIEME
Egalement à DORVAL et ROCKLAND

Heures d'affaires: Magasin centre-ville: 9h. à 5h.30; jeudi et vendredi 9h. à 9h. — Succursales: 9h.30 à 6h; jeudi et vendredi 9h.30 à 9h.30 — Téléphoner à 842-6261

"Ecoute maman !"

Demain, c'est la journée Buster Brown au magasin Morgan Rockland ! Amenez vos enfants et voyez notre merveilleuse collection de souliers et donnez aux enfants la joie de faire la connaissance de Buster Brown ! Pour chaque paire de souliers Buster Brown que vous achèterez, les enfants recevront des ballons et une marionnette (hand puppet).



"C'est l'avis des connaisseurs. Chez MORGAN *c'est pas plus cher qu'ailleurs"*

CAHIER No 3 / PAGES 33 - 48 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, JEUDI 2 SEPTEMBRE 1965 — 81e ANNEE — No 203

Une véritable épreuve de force est engagée entre l'Inde et le Pakistan au Cachemire



téléphoto P-A

Convoi de ravitaillement indien au Cachemire

Des mules chargées d'approvisionnements et de munitions s'acheminent à travers un sentier de montagne, au Cachemire, pour aller ravitailler les troupes indiennes qui font la chasse aux guérilleros du "Cachemire libre". De violents combats se sont déroulés mardi autour de l'importante passe de Hajipir détenue par les Indiens.

LA NOUVELLE DELHI, (UPI, PA, AFP) — Tandis que le conflit du Cachemire prenait une nouvelle ampleur avec l'entrée en action de chars et d'avions, le secrétaire général des Nations unies, M. Thant, adressait au président du Pakistan, le maréchal Ayoub Khan, et au premier ministre indien, M. Shastri, un "appel pressant" en faveur du respect du cessez-le-feu demandant que les armées en présence soient retirées en deça de leur frontière.

Cet appel a aussitôt reçu le "plein appui" du gouvernement américain.

Les combats continuent à faire rage aujourd'hui dans la région de Chhamb, secteur sud de la ligne de cessez-le-feu avec le Cachemire. Hier, une colonne d'infanterie pakistanaise, appuyée par une unité de chars d'assaut Patton, de fabrication américaine, a franchi la frontière dans ce secteur et pénétré au Cachemire indien, occupant les postes de Chhamb et de Deva.

L'Inde a aussitôt lancé ses avions pour briser l'attaque pakistanaise. Le ministre indien de la Défense, M. Chavan, a affirmé que 13 chars pakistanais ont été détruits et il a admis la perte de quatre avions indiens.

Alors qu'à La Nouvelle Delhi, M. Chavan annonçait que l'Inde prend toutes les "contre-mesures" nécessaires pour répondre à "l'escalade" pakistanaise, le maréchal Ayoub Khan affirmait que "les actes d'agression de l'Inde recevront la réponse qu'ils méritent".

Il semble donc qu'une véritable épreuve de force est engagée pour résoudre, d'une façon ou d'une autre, l'interminable querelle sur le Cachemire et d'autres sujets de discorde entre l'Inde et le Pakistan.

Le porte-parole indien a indiqué que, dans le secteur septentrional d'Uri, les troupes indiennes se sont emparées de quatre nouveaux postes au Cachemire, de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu. Il a expliqué que cette progression visait à réduire une sorte de poche formée par le territoire ennemi à l'intérieur des positions indiennes.

Selon le porte-parole, les Indiens, qui tiennent l'importante passe de Hajipir, ont consolidé ainsi leurs positions et ils ont actuellement pratiquement sous leur contrôle la moitié septentrionale du saillant d'Uri. Ils dominent la route stratégique Muzaffarabad-Sardu et sont en mesure, le cas échéant, d'en menacer le trafic.

Troubles à l'intérieur

D'autre part, de graves émeutes anti-musulmanes ont éclaté à Poona, dans l'ouest de l'Inde, où, selon la police, une douzaine de mosquées ont été incendiées à la suite de provocations des musulmans. Les observateurs craignent que si les informations au sujet des troubles à Khulna, dans l'est du Pakistan, se confirment, l'ensemble de la presqu'île indienne ne soit bientôt en proie à une lutte fratricide.



L'intégration, ça va... avec la police

King lance, à Chicago, l'opération pacifique "intégration scolaire"

ATLANTA, Georgie. (UPI, PA) — Le Dr Martin Luther King a choisi Chicago pour y lancer sa campagne d'intégration scolaire, sans violence.

Le pasteur noir a délégué une équipe de 10 hommes, sous la surveillance de l'un de ses plus fidèles adeptes des manifestations de rues, le révérend James Bevel.

L'organisme du Dr King, la Conférence chrétienne du sud, a promis de travailler de concert avec le Conseil de coordination des organisations communautaires, à Chicago. Le Dr King a promis son appui au Conseil, dans une tentative majeure pour éliminer la ségrégation massive qui se pratique dans les écoles de Chicago.

Le pasteur King n'a pas révélé quand, ou même s'il se rendra à Chicago pour prendre la direction personnelle de la campagne. On sait que le 26 juillet dernier, il s'était mis à la tête d'une marche de quelque 30,000 personnes, pour réclamer l'intégration scolaire. Il a de plus précisé que cette campagne portera aussi sur les problèmes auxquels ont à faire face les Noirs qui habitent les "Ghettos" du nord, ce qui signifie qu'elle pourrait s'étendre à New York, Cleveland et même Los Angeles, à l'ouest.

Pendant ce temps, à Plymouth, en Caroline du nord, un bûcheron noir âgé de 32 ans, a été accusé de tentative d'assassinat sur un Blanc au cours d'une manifestation raciale dans les rues de cette ville d'entreprises de pâtes et papier, qui compte 5,000 âmes.

D'autre part, à Bogalusa, Louisiane, cinq étudiants noirs ont pu s'inscrire hier, sans incident, dans une école anciennement exclusivement réservée aux Blancs, dans cette ville qui a connu de nombreuses manifestations de violence. Les étudiants ont été conduits à l'école dans un autobus scolaire municipal. Quelques Blancs s'étaient rassemblés près de l'institution, mais il ne s'agissait que de curieux.

Dans les comtés de Greenville et Charleston, en Caroline du sud, plus de 300 Noirs ont été admis dans les écoles intégrées; c'était le début de la troisième année d'intégration à Charleston, et la deuxième à Greenville.

Vietnam: les troupes américaines s'implantent à l'intérieur du pays

SAIGON, (AFP, UPI, PA) — Les troupes américaines concentrées jusqu'à présent autour de Saigon, de Bien Hoa et dans les bases côtières s'implantent désormais à l'intérieur du pays.

Trois emplacements de troupes américaines, gardés secrets jusqu'alors, ont été révélés ou confirmés aujourd'hui dans le communiqué militaire américain et au cours de la conférence de presse quotidienne. Des unités américaines se trouvent en position non seulement à Kontum, 265 milles au nord de Saigon, et à Pleiku, 30 milles plus au sud sur les hauts plateaux, mais aussi le long de la route 19 qui va, perpendiculairement à la côte, de Pleiku au port de Qui Nhon, 275 milles au nord-est de Saigon.

Cette route avait été ouverte le 18 juillet par plusieurs bataillons vietnamiens après une intervention massive des bombardiers stratégiques B-52.

De nouvelles unités américaines se sont installées à An Khe, à mi-chemin entre Pleiku et Qui Nhon; il doit s'agir d'unités récemment débarquées mais dont l'identité n'est toujours pas révélée. Elles ont été harcelées la nuit dernière. Par ailleurs, un porte-parole américain a confirmé la présence d'unités de la 173e brigade aéroportée autour de Kontum.

Intense activité de l'aviation

Cependant, le calme continue sur le front vietnamien. Seules les aviations demeurent actives. L'aéronavale a effectué 85 sorties dans les secteurs côtiers du Centre-Vietnam. L'aviation américaine a fait 120 sorties, l'aviation vietnamienne 72 et l'escadre du corps des marines 20 environ, soit un total de 297 sorties.

En outre, les B-52 ont effectué leur 17e raid sur un objectif à moins de 20 milles de Saigon. Deux hélicoptères ont été perdus au cours des deux derniers jours: quatre Américains et un Vietnamien ont été tués.

Une seule opération terrestre est signalée : à 15 milles au sud de Quang Ngai, des forces gouvernementales ont tué 22 vietcong et fait cinq prisonniers. Plusieurs bataillons dont certains étaient héliportés participent à l'opération qui doit durer plusieurs jours.

Nixon arrive à Saigon

Cependant, M. Richard Nixon, ancien vice-président des Etats-Unis, est arrivé à Saigon où il a été accueilli par M. Henry Cabot Lodge, ambassadeur américain. Il restera trois jours au Vietnam. Il a déclaré qu'il soutenait la politique du gouvernement Johnson et souligné que celui-ci avait été aussi loin qu'il pouvait et devait aller dans la voie des négociations avec le Nord-Vietnam. C'est à eux de jouer, la balle est dans leur camp, a dit M. Nixon. Les USA doivent continuer leurs opérations contre le Nord-Vietnam aussi longtemps que le gouvernement d'Hanoï se refuse à négocier.

M. Cabot Lodge a par ailleurs pris contact pour la première fois avec l'un des chefs bouddhistes du Sud-Vietnam, le bonze supérieur Thich Tam Chau, directeur de l'Institut bouddhique.

Quant au général Maxwell Taylor, qui s'est retiré récemment du poste d'ambassadeur au Vietnam, on apprend de Washington que le président Johnson le gardera à son service en qualité de conseiller de la Maison blanche. On lui a immédiatement confié trois missions particulières, sans en préciser publiquement la nature.

On signale également de Washington que le nombre des désertions de l'armée sud-vietnamienne a diminué depuis quelque temps, mais on n'a pas fourni de chiffres officiels.

Pékin proteste auprès de Londres

(d'après AFP-UPI) — La Chine a accusé hier la Grande-Bretagne d'aider les Etats-Unis dans leur guerre au Vietnam en permettant que Hong-kong serve de base d'opérations.

Dans sa protestation auprès de Londres, Pékin déclare que l'utilisation de Hong-kong par les Américains pour leurs opérations "violentes" au Vietnam ne peut que soulever une extrême indignation et une grande préoccupation chez le peuple et le gouvernement chinois.

Le prince Pierre de Grèce lorgne le trône de Constantin

ATHENES. (AFP) — Selon certains milieux en Grèce, le seul moyen de sauver le régime monarchique dans ce pays serait de remplacer le souverain actuel, le roi Constantin II, par le prince Pierre de Grèce. Ce dernier, cousin du roi Paul 1er, père du monarche actuel, nourrit une solide antipathie à l'égard de la reine-mère Frederika.

Des rumeurs circulent à Athènes selon lesquelles des tentatives seraient faites en coulisse par certaines personnalités grecques du monde de la politique et de la presse pour préparer une candidature éventuelle du prince Pierre au trône de Grèce.

Dans un interview au correspondant parisien du journal grec "To Vima", principal organe du parti de M. Panpandreou, le prince Pierre a déploré les troubles constitutionnels actuels. "En cas de conflit, il est préférable que le roi cède plutôt que la nation", a notamment affirmé le prince. "J'estime que ce qui se passe en Grèce, a-t-il précisé, s'éloigne de la Constitution et de la tradition parlementaire".

Bien que résidant souvent à l'étranger, notamment au Danemark, le prince Pierre est toujours demeuré en étroits contacts avec son pays et certains de ses dirigeants. Fils du prince George de Grèce, lui-même deuxième fils du roi Georges 1er et de la princesse Marie Bonaparte, le prince Pierre a toujours passé pour libéral et éclairé.

Critiques contre la reine-mère Frederika

Sa première intervention dans les affaires constitutionnelles de la Grèce eut lieu en octobre 1964, lorsqu'au cours d'une conférence de presse il critiqua sévèrement la reine Frederika pour "son hostilité à son égard". Le prince avait alors contesté la validité de la modification de la Constitution survenue en 1962, selon laquelle les filles pouvaient accéder au trône de Grèce, ce qui l'avait fait passer lui-même du 2e au 4e rang de succession au trône.

Le 28 juillet dernier, par l'intermédiaire d'un porte-parole, il revint à la charge, accusant la reine-mère d'avoir "par ses mauvais conseils dangereusement compromis la famille royale grecque et le trône".

"Elle (Frederika) doit partir", avait-il dit. Il ajoutait, faisant directement allusion à la crise constitutionnelle actuelle : "Du fait des mauvais conseils de la reine-mère Frederika, les forces réactionnaires en Grèce ont manifesté ouvertement le mépris dans lequel elles tiennent l'Etat démocratique et ont, en effet, fait un coup d'Etat militaire".

Aujourd'hui, le prince Pierre prend carrément parti dans le conflit qui oppose le roi Constantin au parti de l'Union du centre de M. Georges Papandreou.

A Athènes, le roi Constantin a fait savoir, hier, qu'il était opposé à la tenue d'élections qui interviendraient avant la fin de la législation actuelle. Elue en 1964, la vie de celle-ci pourrait se prolonger jusqu'en février 1968. Le souverain a exprimé ces vues dans un message au Conseil de la couronne qu'il a convoqué pour l'aider à résoudre la crise. Ces vues sont évidemment très éloignées de celles de M. Georges Papandreou qui demande des élections immédiates et s'insurge contre les tentatives du roi en vue d'accentuer les divisions au sein de l'Union du centre.

La 19e session de l'ONU prend fin dans l'optimisme

NATIONS-UNIES. (AFP, Reuter) — La 19e session de l'Assemblée générale des Nations unies, qui avait commencé le 1er décembre 1964 et s'était ajournée le 18 février 1965, a été définitivement clôturée hier à 5 heures après une courte séance au cours de laquelle la fin de la crise constitutionnelle qui avait paralysé la session a été entérinée officiellement. La 20e session s'ouvrira le 21 septembre prochain.

Le président de l'Assemblée, M. Alex Quaison-Sackey, ministre des Affaires étrangères du Ghana, a déclaré adoptées les conclusions du comité d'études sur les opérations de maintien de la paix. L'Assemblée poursuivra ses travaux normalement selon ses règles de procédure.

L'article 19 de la charte ne sera pas invoqué pour les opérations de l'ONU au Congo et pour la force d'urgence de l'ONU dans le Moyen-Orient et les difficultés financières de l'ONU doivent être réglées grâce à des contributions volontaires, les pays hautement industrialisés effectuant des contributions substantielles.

Le président a annoncé que les dispositions concernant les futurs travaux du comité pour les opérations de maintien de la paix seront décidées lors de la 20e session de l'Assemblée qui s'ouvrira le 21 septembre. U Thant, secrétaire général de l'ONU, a adressé un appel urgent à tous les Etats membres pour qu'ils versent des contributions volontaires afin de parer aux difficultés financières actuelles de l'organisation et permettre à celle-ci de faire face à l'avenir avec confiance.

En conclusion, U Thant a attiré l'attention sur la "gravité persistante" de la situation financière de l'ONU.

Enfin le secrétaire général a constaté avec satisfaction que la 19e session de l'Assemblée, qui s'était ouverte dans une atmosphère de crise, se terminait sur une note d'espoir et d'encouragement. Il a attribué cette évolution à l'attitude de coopération de tous les Etats-membres.

Violente sortie contre les USA

Le représentant de l'Albanie, M. Halim Budo, a déclaré ensuite que les conclusions du comité entérinées par l'Assemblée ne font que consacrer la défaite subie par les Etats-Unis "qui se sont vus dans l'obligation de renoncer au complot qu'ils avaient déclenché, à l'occasion d'une soi-disant crise financière de l'ONU, pour torpiller la 19e session de l'Assemblée générale dans des buts inavouables".

Rappelant que la délégation albanaise avait obligé l'Assemblée à procéder à un vote le 18 février dernier, "malgré l'accord tacite entre certaines puissances pour empêcher l'Assemblée de voter", M. Budo a ajouté : "Le vote avait déjà fait éclater le bluff et le chantage du gouvernement américain. Celui-ci a dû se résigner à la défaite de ses prétentions sous couvert de l'article 19 de la charte, tout simplement parce qu'il n'avait pas le choix."

Couvre-feu à Aden à la suite d'un meurtre politique

ADEN, (AFP) — Le haut-commissaire britannique a donné l'ordre d'instaurer le couvre-feu pour la nuit dans la vieille ville à Aden, quartier où a été assassiné, hier soir, le président britannique du Conseil législatif de l'Etat d'Aden, sir Arthur Charles.

Commentant cette décision, M. Abdulaqawi Mackawee, ministre principal de l'Etat d'Aden, a indiqué aujourd'hui que ni les couvre-feu, ni le maintien de l'état d'urgence, ne pouvaient faciliter une détente ou apporter une solution aux problèmes d'Aden et de l'Arabie du Sud.

Propositions concrètes du sénateur Mansfield pour un règlement négocié au Vietnam

WASHINGTON. (AFP) — La Maison Blanche a approuvé, hier soir, une série de recommandations du leader de la majorité au sénat M. Mike Mansfield, relatives à un règlement négocié éventuel du problème vietnamien.

Dans un discours prononcé devant la Chambre Haute, le sénateur Mansfield a mentionné cinq points dont deux retiennent particulièrement l'attention. Il a suggéré d'une part, qu'un règlement négocié de l'affaire vietnamienne devrait comporter une amnistie générale pour toutes les parties en cause dans le conflit. Il a également suggéré qu'un cessez-le-feu intervienne dès le début de négociations éventuelles avec le camp communiste.

Le porte-parole de la Maison Blanche a reconnu que le sénateur avait soumis le texte de son discours au président Johnson, avant de le prononcer, et a ajouté que ce discours "traduit effectivement le sentiment de l'administration Johnson".

Le porte-parole a ajouté qu'aux yeux du président Johnson, le sénateur Mansfield avait abordé dans son discours "cinq points d'une importance vitale".

Il a également souligné que l'administration, par l'intermédiaire, notamment du secrétaire d'Etat Dean Rusk, a donné à plusieurs reprises des indications "à d'autres gouvernements", selon lesquelles elle appuyait pleinement les propositions analogues à celles qui ont été formulées par M. Mansfield. Le porte-parole a précisé qu'il entendait par "autres gouvernements" aussi bien les alliés des Etats-Unis que leurs adversaires dans le camp communiste. Les trois autres points mentionnés par le sénateur Mansfield portent sur le retour aux principes de base des accords de Genève, soit : choix de leur gouvernement par les sud-Vietnamiens, au moyen d'élections libres. Possibilité de réunification des deux parties du Vietnam, et retrait de toutes les forces étrangères de toutes les parties du Vietnam.

Johnson, enchanté du règlement de la crise dominicaine, promet l'appui de son pays

WASHINGTON (AFP) — Le président Johnson s'est dit enchanté hier, de l'accord intervenu à Saint-Domingue, en vue d'un règlement de la crise dominicaine.

Dans un communiqué publié par la Maison Blanche, le chef de l'exécutif a souligné qu'en dépit de nombreux problèmes sérieux qui subsistent encore, cet accord avait renforcé les espoirs de tous les hommes "démocratiques et pacifiques dans le monde entier". "Je suis profondément satisfait de l'accord réalisé mardi soir au sujet de la constitution d'un nouveau gouvernement en République dominicaine", a déclaré M. Johnson. "En dépit du fait que des problèmes graves se posent encore au peuple dominicain, cet accord doit permettre de mettre un terme à la lutte, et ouvre la voie au choix des dirigeants par le processus cher à tous les hommes".

Dans les milieux officiels américains, on exprimait, hier soir, la conviction que le nouveau gouvernement provisoire dominicain sera installé au cours des prochaines 48 heures. Ces mêmes milieux affirmaient ne posséder encore aucune indication précise en ce qui concerne les modalités du retrait de la force interaméricaine de paix, prévu dans les clauses de l'accord.

Ils déclarent, par contre, que les Etats-Unis et l'Organisation des Etats américains mettent au point actuellement un programme d'assistance économique et financière pour la République dominicaine, qui sera annoncé très prochainement.

A la suite d'en entretien avec le secretaire général de l'OEA, le président Johnson a donné, hier, son engagement solennel que les Etats-Unis collaboreront étroitement avec l'Organisation des Etats américains pour aider le nouveau gouvernement provisoire à ramener la paix et à rétablir l'économie du pays. Le chef de la Maison Blanche a ajouté que les résultats obtenus à Saint-Domingue sont une preuve de la capacité de l'organisme régional de faire face à des situations aussi critiques que celle en République dominicaine, depuis le déclenchement de la révolte armée en avril dernier.

La junte s'oppose

Le "gouvernement de reconstruction nationale" (démissionnaire) "ne sanctionne pas" la signature de l'Acte de réconciliation dominicaine par le général Francisco Rivera Caminéro, secrétaire aux Forces armées, qui n'a pas présenté sa démission, en même temps que les autres membres de la junte, a pris cette initiative de son propre chef, a déclaré M. Léonté Bernard Vasquez, membre de la junte.

M. Vasquez a déclaré que la démission de la junte était irrévocable, et qu'elle attendait simplement la formation du gouvernement provisoire pour lui remettre ses pouvoirs. Dans son dernier discours, prononcé au moment de présenter sa démission, le général Imbert Barreras, chef du "gouvernement de reconstruction nationale" avait dit : "Nous ne signerons pas ce document (l'Acte de réconciliation) pas plus que celui qu'on désigne sous le nom d' "Acte institutionnel".

Hier, la commission de l'OEA a eu un entretien prolongé avec le Dr Garcia Godoy, chef du gouvernement provisoire, pour mettre au point les détails de l'installation de ce gouvernement, très probablement demain.

Des éboulis bloquent les routes près de Saas-Fee

SAAS-FEE. (AFP-UPI) — Une série de nouveaux éboulements ont coupé aujourd'hui la route de la vallée de la Saas, en Suisse, isolant ainsi le chantier sinistré de Markatt où un récent glissement de glacier a fait au moins 88 morts.

Les pluies torrentielles qui tombent depuis 48 heures sur la région ont provoqué les éboulis de rochers, qui ont dévalé les flancs de la montagne, rendant de ce fait la circulation très dangereuse sur la route de Visp à Saas-Fee. On espère toutefois pouvoir ouvrir la route dans le courant de la journée, à moins que de nouveaux éboulis ne surviennent.

Les mauvaises conditions atmosphériques ont empêché aujourd'hui le début de l'"opération dynamitage" du glacier Allalin qui menace toujours de s'effondrer sur la zone de recherches maintenant abandonnée sur l'ordre des experts et des glaciologues qui ont jugé que le danger était trop grand et qu'il était inutile de risquer d'autres vies avant que le dynamitage ne soit effectué.

Cette opération sera entreprise, aussitôt que possible, par 27 guides de haute montagne, tous des volontaires, qui ont accepté de transporter jusqu'au sommet du glacier Allalin plus d'une tonne de dynamite. Les explosifs seront divisés par charge de 50 livres environ puis déposés au moyens de câbles dans les crevasses jusqu'à la ligne de rupture du glacier. Ce travail, extrêmement dangereux pour les 27 hommes, sera long et périlleux. En plus du danger des explosifs, il ne faut pas oublier que la masse de glace peut à tout moment se détacher d'elle-même. La mise à feu des explosifs ne pourra pas avoir lieu avant demain.

L'explosion aura pour effet de recouvrir la masse de glace tombée lundi d'une masse au moins égale. Ce n'est qu'à ce prix que pourront reprendre les travaux de déblaiement dont l'ampleur sera ainsi doublée mais qui permettront de ne plus exposer de nouvelle vies. De l'avis des experts, ces travaux seront longs: des semaines, des mois peut-être.

Pour l'instant, sur les lieux de la catastrophe, c'est la solitude complète, le silence, la peur, la pluie, la neige et le froid.

L'état d'Albert Schweitzer n'inspire plus de crainte

LAMBARENE, Gabon. (Reuter, AFP) — Le célèbre et vénéré Dr Albert Schweitzer, se remet peu à peu du grand épuisement qui l'a forcé à s'aliter à son hôpital de la jungle.

Hier, ses collègues médecins à l'hôpital de Lambaréné ont dit que l'illustre vieillard, âgé de 90 ans, était sérieusement malade, et que son état causait de fortes craintes. Ces mêmes collaborateurs avaient refusé de fournir des détails sur l'état de santé de leur chef, si ce n'est d'exprimer l'espoir que sa robuste constitution saura avoir raison de la maladie.

Le Dr Schweitzer qui oeuvre depuis 50 ans dans la chaleur torride de l'Afrique équatoriale, avait donné des signes d'épuisement depuis une semaine.

Les médecins ont précisé que mardi, il n'a repris connaissance que pendant quelques minutes, alors qu'il prenait un peu de repos à la suite de longues heures consacrées à la clinique et à l'administration.

A la Maison Blanche, à Washington, on a annoncé que le président Johnson a adressé, hier, ses meilleurs voeux au Dr Schweitzer, en lui souhaitant un prompt rétablissement. le câblogramme envoyé par le chef de l'exécutif américain déclare : "Les prières de millions de personnes dans le monde vous accompagnent. Nous espérons que vous vous rétablirez rapidement et complètement. Avec mes meilleurs voeux. Lyndon B. Johnson".

Désarmement : nouvel appel des Etats-Unis à l'URSS

GENEVE. (AFP-UPI) — Les Etats-Unis ont de nouveau demandé aujourd'hui à l'Union soviétique d'accepter de négocier un accord abolissant tous les essais nucléaires.

Dans son exposé, le délégué américain, M. William Foster, a dit que l'URSS devrait réaliser qu'un minimum d'inspections sur place est la seule méthode disponible pour se protéger contre d'éventuelles "tricheries" de la part d'un pays signataire de l'accord.

M. Foster a ensuite fait un exposé technique sur les progrès réalisés aux Etats-Unis dans le domaine de la détection des explosions atomiques souterraines. Il a révélé qu'il était maintenant possible de détecter et d'identifier 80% des événements qui produisent un signal sismique, signal qui réagit à des ondes provoquées par des explosions de quelques kilotonnes.

Par ailleurs, la date de suspension des travaux de la conférence reste incertaine. Hier, M. Foster a suggéré à son collègue soviétique la date du 16 septembre, mais ce dernier a réservé sa réponse. Il semble que l'URSS et les pays du tiers monde seraient désireux de poursuivre les entretiens commencés.

G.-B. : mort du président de la Chambre

LONDRES. (Reuter) — Sir Harry Hylton-Foster, président de la Chambre des communes de Londres, est mort aujourd'hui à l'âge de 60 ans. L'homme politique a été atteint d'un malaise en pleine rue et il y a succombé.

Le défunt occupait les fonctions de président de la Chambre depuis 1959. Elu au Parlement en 1950 à titre de député conservateur, M. Hylton-Foster avait occupé les fonctions de solliciteur général pour une période de cinq ans au sein des différents cabinets conservateurs, avant d'être élu président. Il avait conservé ce dernier poste après l'accession des travaillistes au pouvoir, en octobre 1964. Au cours des dernières élections générales, le défunt s'était présenté comme candidat sans attache de parti.

L'ouragan Betsy se dirige vers les Etats-Unis

MIAMI, Floride. (PA, UPI) — L'ouragan Betsy a repris de la vigueur, hier, et a engagé la marche vers l'ouest, dans l'Atlantique, menaçant maintenant les îles Bahamas de ses vents de 90 milles à l'heure.

On s'attend que de grands vents souffleront sur les Bahama et le continent américain, à proximité; déjà on signale des vagues allant de six à neuf pieds au sud est des Bahamas et sur la côte nord d'Hispanola et de Porto Rico.

Pour le moment Betsy se dirige vers l'ouest à une vitesse de neuf milles à l'heure, mais il se peut qu'elle augmente au cours des prochaines 24 heures.

Pendant ce temps, à Rome, en Italie, des vents violents ont balayé la ville, ainsi que les régions du centre et du nord du pays. Trois personnes, au moins, ont perdu la vie, et les inondations ont interrompu les communications routières.

La Commission Langlois a entendu les dernières propositions sur les circonscriptions électorales

A quelques reprises pendant sa dernière journée de séances, la Commission Langlois a reçu des félicitations et des remerciements pour la délimitation qu'elle a faite de certaines circonscriptions (Témiscouata notamment) ou pour "le travail gigantesque, difficile," casse-tête presque chinois" (dixit Me Marc Lacoste) qu'elle s'est imposé pour ne rien omettre ! Le juge Langlois s'est dit à un moment "tout à fait heureux" qu'un des observateurs se présentant devant les commissaires (Me Richard Holden) n'ait autre chose à leur communiquer que son "accord sans réserve" sur leur nouveau Westmount. D'autant plus heureux qu'on ne nous a pas comblés de compliments jusqu'à maintenant, a-t-il ajouté avec philosophie et bonne humeur.

L'exposé le plus fouillé de la journée fut sans doute celui de Me Marc Lacoste, candidat conservateur dans Outremont-St-Jean en 1962 et 1963, qui a fait plusieurs suggestions en vue d'homogénéiser un peu plus, si l'on peut dire, cette circonscription traditionnellement libérale.

Les étudiants, cause de fluctuations

Partant de l'observation que les étudiants sont susceptibles de représenter un nombre assez important d'électeurs (même s'il est impossible de le déterminer exactement, vu la liberté de choix laissée à ces derniers jusqu'au moment du scrutin), Me Lacoste conclut que la population de cette circonscription est exposée à des fluctuations dignes d'attention.

Se défendant de vouloir se substituer aux commissaires et à leurs spécialistes, l'habile avocat ne se demande pas moins si le quadrilatère Chemin de la Reine-Marie-Victoria-Carleton et Côte-des-Neiges ne constitue pas, en quelque sorte, une petite verrue en dehors des cadres de la circonscription d'Outremont" dont la population pourrait être évaluée à moins de 16,000 habitants. En compensation, on pourrait alors annexer, estime M. Lacoste une partie de la ville de Mont-Royal jusqu'au boulevard Décarie d'un côté et jusqu'au boulevard Lucerne de l'autre, partie représentant un peu plus de 19,000 âmes. Même s'il y avait quelques milliers d'habitants à répartir finalement entre trois ou quatre comtés, ça ne changerait pas la configuration de la carte globale et on pourrait tenir compte de la population étudiante.

En terminant, Me Lacoste s'est permis une remarque d'intérêt général, "recommandation ancillaire", a-t-il précisé, à savoir que la Commission recommande au gouvernement d'augmenter au besoin le nombre des députés, d'élargir les cadres, pour ne pas rencontrer des difficultés de délimitation à peu près insurmontables.

Notre-Dame-de-Grâce perdrait son centre

Du comté de Notre-Dame-de-Grâce, deux personnes, MM. Kenneth O. Morris, et Warren Allmand, membre du "N.D.G. Community Council, organisation privée", sont venus réclamer qu'on détache de la circonscription projetée la ville de St-Pierre ("population d'un genre tout à fait différent", dit M. Allmand) ainsi que le territoire situé au sud de la voie ferrée entre la rue St-Remi et la frontière de Montréal-ouest ("difficile d'accès le jour de la votation", selon M. Morris), puis qu'on redonne au comté son centre, son pivot traditionnel : le quadrilatère Décarie, Sherbrooke, Melrose et Côte St-Luc.

Coïncidence sans doute, mais un citoyen de St-Henri, M. Robert Desjardins, représentant l'Ouest commercial professionnel, est venu réclamer pour St-Henri (ce nom doit à son avis remplacer celui de Ste-Anne) le territoire rejeté par MM. Morris et Allmand.

M. Desjardins souhaiterait aussi qu'on enlève à LaSalle, Côte St-Paul et Ville-Emard (environ 30,000 h.), "déversoir naturel de St-Henri". Quant au réaménagement global à faire pour ne pas créer un "comté à problèmes" ou ne pas "diviser Verdun", seule circonscription conservée intégralement par la Commission, M. Desjardins n'a pas voulu risquer de suggestions formelles.

Près de 30 Ste-Anne

Mme F-Gilbert Décarie, électrice du même comté, a réclamé elle aussi, au nom de l'histoire et d'environ 450 personnes consultées dans "un sondage", que le nom de St-Henri soit redonné au comté au lieu de Ste-Anne. Statistiquement, il y aurait déjà une trentaine de noms géographiques Ste-Anne dans la province et seulement sept St-Henri.

Un électeur de l'actuel comté de St-Laurent-St-Georges, M. Jean-Guy Montpetit, a lu à la Commission un long mémoire en sept points, bourré en chiffres, de références et de conjectures, pour réclamer la création de la circonscription de Montréal-Centre dans le Montréal des affaires. Ce comté comprendrait dans ses grandes lignes celui de St-Jacques, proposé par la Commission, mais il faudrait citer au texte le mémoire de M. Montpetit pour situer les limites qu'il souhaite à ce comté, le plus progressif du Canada . . .

St-Laurent ou St. Lawrence

A sa suite, M. Guy Drummond, trésorier de l'Association conservatrice de St-Laurent-St-Georges, est venu suggérer des noms pour ce comté menacé de disparaître dans celui de St-Jacques : St. George (premier choix), Montreal-Center (deuxième), enfin St. Lawrence.

— Pas St-Laurent ? de lui demander le juge Langlois.

— Eh bien, si vous voulez, de répondre M. Drummond.

— Pourquoi pas ? repris le juge. Nous ne traduisons pas. Si vous aviez à choisir, lequel choisiriez-vous ?

Après quelques secondes de réflexion ou d'hésitation, M. Drummond exprima sa préférence pour St. Lawrence.

— Pourquoi ? lui demanda le juge.

— Parce qu'il me paraît plus approprié, vu l'association du comté à celui de Westmount ...

Mégantic veut survivre

Un citoyen de Thetford, M. Gaétan Théberge, président de l'association libérale du comté fédéral de Mégantic, a fait observer. à la Commission que le nom de Frontenac qu'elle donne à l'actuel comté de Mégantic, légèrement modifié, ne plait pas à la population autant que celui de Mégantic auquel elle est habituée et qu'il tenait à faire connaitre ce point de vue aux commissaires.

Trois-Pistoles se réjouit

Un groupe de citoyens de Trois-Pistoles s'est présenté à la dernière séance de la Commission, hier après-midi, pour signifier aux commissaires qu'ils approuvent la redistribution des comtés de la région comme étant "infiniment plus logique et plus réaliste" que l'ancienne répartition.

Le nouveau projet comporte le transport de Trois-Pistoles et de quelques municipalités qui passent au comté de Témiscouata.

"Je ne vous fais pas de reproches de nous approuver, souligna le juge Paul Langlois, de la Cour supérieure, qui préside la Commission royale, mais lorsque nous avons siégé à Rimouski, il y eut des paroisses dont les représentants sont venus avec des résolutions adoptées et nous ont fait des reproches. Ils nous ont presque "traités d'imbéciles", ajouta-t-il en badinant, parce que nous détachions ces paroisses des comtés dans lesquels elles se trouvaient.

"Entre autres, mentionna-t-il, certaines de ces paroisses s'étaient fait représenter par un avocat-sénateur qui a désapprouvé notre projet. C'est aujourd'hui notre dernière séance ; il faudrait que ces paroisses, qui nous ont fait parvenir des résolutions, nous en communiquent le retrait.

Le juge Langlois faisait ces remarques alors que le porte-parole du groupe, M. Guy Bérubé, président de la Jeune chambre de commerce de Trois-Pistoles, soutenait que des dépositions avaient été prises par des gens qui n'étaient pas informés, la population n'ayant pas été consultée.

"Il n'y a, dit-il, que ceux qui sont mécontents qui élèvent la voix; ceux qui approuvent généralement ne disent mot. C'est pourquoi, affirma-t-il, nous nous sommes présentés devant vous aujourd'hui."

Le groupe comprenait également : MM. C.-H. Rioux, maire de Trois-Pistoles, Paul-E. Bélanger, président de la Chambre de commerce de cette ville, Patrice Côté, son ex-président.

"Nous soutenons donc, continua M. Bérubé, que la ville de Trois-Pistoles est véritablement réintégrée dans son centre de gravité avec la nouvelle redistribution.

"Nous comprenons très bien que certains de nos voisins, inspirés par des sentiments de lèse-majesté, s'opposant au projet tel que présenté par la Commission. Mais nous croyons sincèrement, pour notre part, que votre projet tient vraiment compte des particularités tant géographiques, démographiques qu'économiques de notre milieu.

Il mentionne alors que Trois-Pistoles est le centre de gravitation et le pôle du secteur, et possède 6,000 habitants. C'est une ville industrielle et commerciale ; on y trouve trois scieries, un grand nombre de maisons commerciales, une coopérative agricole. Il existe de plus un excellent service de traversiers reliant la ville aux Escoumins. Trois-Pistoles étend donc son influence sur une vaste zone et est indéniablement le point de convergence des paroisses environnantes, dit-il.

Le mémoire qui a été présenté conclut donc une recommandation que Trois-Pistoles et toutes les municipalités de sa zone d'influence demeurent incorporées à son comté naturel, celui de Témiscouata, comme projeté.

Un club de Colombie-Britannique veut restaurer le Red Ensign

par Jack Morris

ABBOTSFORD, C.-B. (PC) — "A bas l'unifolié" est devenu le cri de guerre d'un groupe de citoyens de la Colombie-Britannique déterminés à restaurer le Red Ensign comme emblème officiel du Canada.

Le groupe comprend notamment une veuve qui proclame être une descendante de lord Nelson et un ancien sergent de l'armée britannique.

L'objectif du club est double : que le Red Ensign soit proclamé l'emblème officiel du Canada à la place de l'unifolié et son inclusion dans tous les drapeaux provinciaux, y inclus celui du Québec.

Incorporé sous la raison sociale de "Red Ensign Club of British Columbia," l'organisation naissante prétend de jouir de l'appui de citoyens demeurant jusqu'en Ontario et au Manitoba, dans l'Est du pays. Les fondateurs sont confiants d'obtenir l'appui des provinces des Prairies, d'une bonne partie de l'Ontario, des Maritimes et "d'un certain nombre" de Québecois de langue anglaise.

Les membres ne cachent pas qu'ils n'ont aucune confiance aux "politiciens" depuis les retentissants débats du Parlement qui ont finalement abouti à la proclamation de l'unifolié comme emblème national officiel.

"L'époque où nous pouvions prendre nos institutions comme acquises au Canada est révolue et depuis déjà bien longtemps nous ne pouvons plus compter sur nos politiciens pour protéger et conserver notre héritage", pouvait-on lire dans un récent communiqué de presse.

Fondé il y a quatre mois

Le Red Ensign Club a été fondé il y a quatre mois par M. George Burnham, un rentier de Abbostford. "Les gens qui ont rejeté cet emblème ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Ils ont lancé notre héritage comme de vulgaires ordures."

Né à Londres, M. Burnham a participé à la première Grande Guerre avec l'infanterie britannique en qualité de sergent. Il a émigré au Canada en 1920 et il s'est enrôlé dans l'armée canadienne en qualité de cuisinier. Il a servi deux ans et demi outre-mer durant la seconde Grande Guerre.



Des mordus du Red Ensign

M. George Burnham, d'Abbotsford, C.-B., est un ancien combattant qui a fondé le Red Ensign Club de la C.-B. Cet organisme réclame le maintien du Red Ensign comme emblème national et son inclusion dans tous les drapeaux provinciaux. Mme Margaret Derbyshire a fondé pour sa part la section de Victoria. Cette veuve proclame qu'elle est une descendante du héros britannique lord Nelson.

Lorsqu'il a eu vent du projet des autorités fédérales de faire de l'unifolié l'emblème officiel du Canada, il a écrit à la reine, au gouverneur général Georges Vanier et au premier ministre Pearson. Les réponses furent polies mais ne comportaient aucune promesse. A deux reprises il s'est vainement rendu à Ottawa dans l'espoir d'avoir un entretien avec le chef du gouvernement.

Il s'est alors ligué avec M. Douglas Taylor, agent d'assurance d'Abbostford âgée de 41 ans et ancien combattant de l'ARC, pour jeter les bases de ce club. Avec l'appui d'une poignée de sympathisants, les fondateurs ont soumis une requête à Ottawa pour l'obtention d'une charte fédérale.

Refus d'Ottawa

"Cette charte nous a été refusée par le secrétaire d'Etat du Canada", d'avouer M. Taylor, président du club. "Nous avons été obligés dans les circonstances de modifier notre nom en celui de Red Ensign Club of British Columbia" et nous n'avons éprouvé aucune difficulté à obtenir une charte provinciale.

L'intérêt à l'endroit de cette organisation s'est répandu rapidement, selon les fondateurs, principalement dans la région de Victoria, reconnue pour ses sympathies envers le Red Ensign et l'Union Jack.

Une veuve, Mme Margaret Derbyshire, qui prétend être une descendante directe de lord Nelson, le héros naval qui a vaincu les effectifs combinés des armadas d'invasion françaises et espagnoles en 1805, s'est chargée de fonder la section de Victoria. "Nous combattrons pour la restauration du Red Ensign jusqu'à la limite de nos forces", affirme-t-elle. "Mon mari, mon fils et mes deux frères ont combattu et sont tombés au champ d'honneur pour défendre le Red Ensign. Je ne suis pas pour abandonner la lutte sans me battre."

M. Taylor réclame un plébiscite pour déterminer quel drapeau les Canadiens préfèrent, l'unifolié ou le Red Ensign. Mais il croit que des élections générales seront déclenchées sous peu.

Le président du club avoue qu'il y a probablement un grand nombre de jeunes qui se fichent comme de l'an 40 du Red Ensign et de l'Union Jack et qu'il existe également au pays un certain élément de la population qui n'éprouve aucun respect pour ni l'un ni l'autre de ces emblèmes.

On refuse de rechercher le pilote et son voilier

On est toujours sans nouvelles de M. Gérard Sirois, âgé de 32 ans, demeurant au 6914 rue de Montmagny à Ville-Emard, disparu depuis dimanche dernier alors qu'il était parti faire une randonnée sur le lac St-Louis à bord de son voilier.

Et il se peut qu'il s'écoule plusieurs jours, voire plusieurs semaines, avant que l'on retrouve M. Sirois, sain et sauf . . . ou noyé.

En effet, selon les proches parents du disparu, personne ne veut s'occuper activement des recherches en vue de retracer le voilier et son pilote.

Un beau-frère du disparu, M. Gilles Matte, révélait hier soir que "toutes les démarches entreprises pour que l'on organise des recherches sur le lac St-Louis ont été vaines".

M. Matte a souligné que l'on avait tour à tour fait pression auprès de la Gendarmerie canadienne, de la Sûreté provinciale, les services de police de LaSalle, Pointe-Claire et Verdun, de même qu'auprès de la Croix-Rouge.

Il semble que personne n'ait juridiction sur le lac St-Louis, selon les réponses qui ont été faites à M. Matte. Quelques corps policiers auraient également révélé qu'ils n'étaient pas équipés pour de telles opérations . . . comme si c'était la mer à boire que de réquisitionner quelques embarcations à moteur pour patrouiller le lac.

A la suite de tous ces déboires, la famille désespère de plus en plus de retrouver le disparu vivant. Elle espère toujours encore, cependant, que l'on découvre au moins le cadavre.

Le greffier adjoint de Montréal M. Castonguay, prend sa retraite

M. Albert Castonguay, greffier adjoint de la ville de Montréal, pour qui la chose municipale, y compris la volumineuse charte de Concordia, n'a pas de secret, prend sa retraite.

Bien qu'il ait à peine franchi le cap de la cinquantaine, M. Castonguay comptait 35 ans de service à l'hôtel de ville, plus précisément au service du secrétariat.

A son entrée à l'hôtel de ville, en août 1930, M. Castonguay avait remplacé comme commis M. Lucien Hétu qui a pris sa retraite comme directeur des services il y a environ un an.

M. Castonguay a été à l'oeuvre sous les maires Camilien Houde, Fernand Rinfret, Adhémar Raynault, Sarto Fournier et Jean Drapeau, et sous les présidents du comité exécutif, J.-Allan Bray, Tancrède Fortin, J.-Maurice Gabias, J.-M. Savignac, Ovide Taillefer, J.-O. Asselin, Pierre DesMarais et Lucien Saulnier.

En plus d'occuper différents postes au sein du service du secrétariat, sous la direction de trois anciens greffiers, MM. J.-Etienne Gauthier, J.-Alphonse Mongeau et Charles-Edouard Longpré, et du greffier actuel, M. Gabriel Morin, M. Castonguay fut aussi secrétaire de plusieurs commissions créées par le conseil municipal ou le comité exécutif.

M. Castonguay a participé à la préparation de plus de 13 élections municipales : la première fut celle du 4 avril 1952, où l'on comptait 212,538 électeurs comparativement à 348,-654 en 1962. Il a été secrétaire des élections générales de 1960 et 1962 et des élections partielles des districts de Rivière-des-Prairies en 1963, et de Saraguay, en 1964, à la suite de l'annexion de ces deux municipalités par la ville de Montréal.



M. Albert Castonguay

Il a collaboré également à la préparation de quatre référendums : deux concernant le prolongement du mandat des conseillers et du maire ; un concernant l'abolition de la classe "C" chez les conseillers et un concernant la carte d'identité pour fins électorales. Il participa également à l'organisation, pendant de nombreuses années, des grandes réceptions civiques.

En plus de participer à l'organisation de l'Association récréative des fonctionnaires municipaux, association qui fut par la suite intégrée au Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal Inc.

Verdict de responsabilité criminelle

Un jury du coroner unanime, a tenu, ce matin, William Thomas, du 7018 Durocher, appartement 2, criminellement responsable de la mort de Mme Alice Alarie Fogarty, âgée de 51 ans.

Thomas avait tué sa compagne le 28 août dernier et s'était livré à la police, déclarant :

"Je viens de tuer ma bien-aimée." C'est une bétise. J'aurais dû me tuer."

L'inculpé doit comparaître cet après-midi en cour sous l'accusation de meurtre qualifié.

Un adolescent se pend accidentellement

QUEBEC (PCf) — Un adolescent de 14 ans, Jacques Moisan, s'est pendu accidentellement hier dans le hangar du logis de ses parents, à Québec.

La macabre découverte a été faite par la mère de la victime. Des ambulanciers mandés sur les lieux ont vainement tenté de ranimer l'adolescent.

Selon la police, l'accident est survenu vers 5 h., c'est en allant chercher la victime pour le dîner que la mère trouva son fils étendu et inanimé sur le plancher du hangar.

Le cou de la victime portait des traces de strangulation et une corde pendant au plafond du hangar.

La police croit que c'est en tentant d'accrocher des objets au plafond de la remise que le jeune Jacques s'est pendu.

Les Lacordaire dénoncent ceux qui se taisent devant les lacunes de la loi des alcools

QUEBEC. (PC) — Le président national de l'association Lacordaire et Ste-Jeanne d'Arc du Canada, un mouvement de tempérance, reproche aux corps intermédiaires et aux différents groupements économico-sociaux du Québec d'avoir fait preuve d'une "inertie profondément déplorable" lors de la discussion de la nouvelle loi de la Régie des Alcools.

Ces groupements, déclare le Dr Réginald Grand'Maison dans un communiqué remis à la presse, "sauf quelques-uns financièrement intéressés au commerce des boissons alcooliques, ont malheureusement manqué une belle occasion de manifester leur sollicitude pour le bien commun de la population, en ne faisant pas connaître leur opinion en regard des amendements récemment apportés" à la loi en question.

Le Dr Grand'Maison souligne particulièrement ce qu'il appelle "la déficience lamentable de la législation actuelle".

On sait que la loi des alcools fut amendée le 5 août dernier à l'Assemblée législative. Elle prévoit notamment l'autorisation aux hôteliers et cabaretiers de vendre de l'acool sans repas le dimanche, dans la ville de Montréal, l'Ile-Jésus, la ville de Québec et toute localité comptant 50,000 âmes et plus.

Dans cette nouvelle loi, selon le président national, il subsiste "des lacunes fondamentales telles que :

"L'absence de classification des débits de boisson; l'absence de moyens adéquats pour assurer l'observance de la loi; l'absence de la carte d'identité obligatoire; l'absence de réglementation provinciale sur la publicité permise aux vendeurs d'alcool dans les divers media d'information et, enfin, l'absence de critères pour l'émission des permis de vente."

Le communiqué conclut en disant que l'association nationale continuera "d'élever une voix sincère et désintéressée pour réclamer une législation appropriée et une éducation scolaire suffisante en matière de sobriété et d'alcoolisme."

Ottawa financera le réaménagement de Windsor

OTTAWA. (PC) — Le gouvernement fédéral a approuvé hier une contribution de $7,500 en faveur de la ville de Windsor en Nouvelle-Ecosse pour aider à y faire une étude de rénovation urbaine.

La nouvelle a été annoncée par le ministre responsable des activités de la Société centrale d'Hypothèques et de logement, M. John R. Nicholson.

Cette étude a pour objet d'identifier les secteurs en décrépitude et de déterminer le genre de réaménagement, de relogement, de restauration et de conservation nécessaire ainsi que l'ordre suivant lequel ils doivent être entrepris.

Un programme sera recommandé pour l'aménagement méthodique futur de la collectivité.

La contribution fédérale est de 75 pour cent du coût total de l'étude. La balance de 25 pour cent est partagée également entre le gouvernement provincial et la municipalité.

Le représentant de la Hongrie, M. Karoly Csatorday, sera vraisemblablement élu président de la Commission politique de l'Assemblée générale, qui s'ouvre le 21 septembre, apprend-on de source bien informée. Cette commission plénière est l'organe le plus important de l'Assemblée. Ce sera la première fois qu'un représentant d'un pays communiste exercera la présidence de cette commission depuis 1946, où le fauteuil fut occupé par M. Dimitri Manuilski, alors ministre des Affaires étrangères d'Ukraine.

EN BREF D'OTTAWA

Le secrétaire d'Etat, M. Maurice Lamontagne, a annoncé hier que trois projets du Centenaire venaient d'être approuvés pour la ville d'Ottawa.

Il s'agira de la construction de trois piscines qui seront construites au parc Brewer, au parc Saint-Laurent et à Pinecrest.

La première coûtera $325,-000, la seconde $300,000 et la troisième $300,000 également.

Le coût sera réparti entre les trois gouvernements fédéral, provincial et municipal.

Négociations Pologne-Canada

Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a annoncé hier que les gouvernements du Canada et de la Pologne sont convenus d'entamer prochainement des négociations en vue du règlement des réclamations de citoyens canadiens relativement à des biens nationalisés ou saisis de quelque autre façon par le gouvernement polonais.

Les Canadiens qui ont des réclamations à faire valoir à ce titre auprès de la Pologne, a dit M. Martin, sont invités à fournir les précisions voulues au ministère des Affaires extérieures avant le 1er janvier 1966.

Nomination à Paris

L'Office de tourisme du gouvernement canadien a fait savoir hier que M. Pierre Turcotte venait d'être nommé agent à Paris. Il remplace Mlle Annette Fortier, nommée à Mexico. Lors d'un récent concours de la Commission du service civil, l'Office de tourisme a choisi dix directeurs pour ses agences aux Etats-Unis et outre-mer. M. Turcotte, l'un des heureux candidats, ouvrira les nouveaux locaux du bureau de Paris le 1er octobre 1965.

Le rapport Fowler

Le secrétaire d'Etat, M. Maurice Lamontagne, a fait savoir hier que le président du comité consultatif de la radio-diffusion, M. R. M. Fowler, espère présenter le rapport de son comité le jeudi 9 septembre. Le ministre a précisé que le rapport sera publié à huit heures le même soir. Le gouvernement fera connaitre son point de vue après avoir consacré le temps voulu à une étude attentive de la teneur de ce rapport, a ajouté M. Lamontagne.

Du poisson pour les Dominicains

M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, a annoncé que le Canada avait expédié quelque 650 tonnes de poisson d'une valeur de $300,000 à la République Dominicaine en vue d'aider à palier la pénurie de vivres qui sévit dans ce pays troublé de l'Amérique latine. M. Martin a précisé que le poisson, qui a été expédié depuis les provinces maritimes, était offert dans le cadre du programme de fourniture de vivres, qui est administré par le Bureau de l'aide à l'étranger.

U Thant à Ottawa

Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, U Thant, s'adressera aux quelque 800 délégués à la 54e conférence interparlementaire qui se tiendra à Ottawa du 6 au 17 septembre. M. Thant sera à Ottawa le 9 septembre et portera la parole peu avant que la conférence ne s'attaque à la discussion sur les "Nations unies, instrument de coopération internationale pour la paix et le désarmement." M. Thant aura un déjeuner privé avec le premier ministre Pearson, avant de retourner à New York le jour même.

Les directeurs de journaux américains tiendront leur congrès à Montréal

NEW YORK. (PC) — Pour la première fois depuis sa fondation en 1922, l'Association américaine des directeurs de journaux tiendra son congrès annuel hors des Etats-Unis, à Montréal, en mai prochain.

Le président de l'Association, M. Vermont Royster, directeur du "Wall Street Journal", a précisé que parmi les conférenciers invités à ce congrès, on notera le premier ministre Pearson, le premier ministre Jean Lesage, le chef du parti progressiste conservateur, M. Diefenbaker, et plusieurs personnalités américaines.

Il a souligné que ce congrès se tient au Canada pour permettre aux directeurs de journaux américains de mieux comprendre les problèmes économiques, sociaux et politiques du pays.

Les directeurs de journaux américains et canadiens profiteront aussi de ces assises pour discuter de problèmes professionnels communs.

Le congrès qui durera du 16 au 19 mai, se tiendra à l'hôtel Reine Elizabeth.

L'Association qui compte 650 membres a été fondée il y a 43 ans par M. Casper S. Yost, directeur du "St. Louis Globe-Democrat".

CHAUSSURES
Réparatrice d'expérience en chaussures d'homme, $1.60 l'heure.
Vacances payées, assurance groupe.
TETRAULT SHOE LTEE
2251 Aird
le jour: Tél: 259-2571
M. André Lavigne
le soir : 523-9636

DALMY'S
recherche
VENDEUSES
Temps plein ou partiel
- PLACE VILLE-MARIE
- FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE
- RUE STE-CATHERINE OUEST
- VERDUN

Magasins de ROBES, MANTEAUX COSTUMES, VETEMENT SPORT
Salaires et commissions les plus élevés.
Se présenter
à M. FRED ou à M. DAVID
463, rue Ste-Catherine o.
porte 106 tél. 288-1166

MANUFACTURIER SACS A MAIN en cuir pour dames
Contremaître ou contremaîtresse expérimenté(e) seulement demandé(e). Bon salaire. Discrétion assurée aux réponses.
CASE 8950, LA PRESSE

Homme de service
POUR BRULEURS A L'HUILE
Doit être qualifié et bilingue. Salaire rémunérateur. Bonnes conditions de travail. Appelez
524-3761

On demande
UN JEUNE HOMME
au détail dans magasin de cadeaux très progressif.
De 22 à 27 ans. Pour emploi dans la vente
Doit avoir belle personnalité, être travailleur, ponctuel et ambitieux. Doit parler un bon français et savoir un peu d'anglais. Prêt à seconder le gérant dans son travail et à assumer des responsabilités.
Ambiance agréable — Semaine de 5 jours — Assurance-groupe — possibilité de promotion. Toute demande sera tenue confidentielle.
APPELER M. GERARD COUSINEAU, EN COMPOSANT : 273-9501

DEMANDE
VOYAGEUR EXPERIMENTE
LIGNES EXCLUSIVES
Territoire : Toute la Province
Salaire assuré et commission
Téléphonez 271-2456

DESSINATEUR
DE MAISONS PARTICULIERES
Le bureau de Montréal des MAISONS MODELES ALCAN cherche un dessinateur en architecture possédant au moins trois ans d'expérience dans un bureau d'architecte et connaissant à fond les aspects pratiques de la construction de maisons particulières.
Pour occuper cette situation il faut avoir un sens excellent de l'aspect commercial de l'aménagement des terrains et de la construction des maisons de qualité. Il faut aussi s'intéresser à la vente et à la promotion immobilières. Le candidat choisi devra concevoir des modèles et préparer les plans et dessins pour des ensembles domiciliaires situés à Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Le travail, à la fois varié et intéressant, offre d'excellentes perspectives d'avenir. Préférence sera accordée aux candidats bilingues.
Veuillez adresser votre curriculum vitae (discrétion assurée) à :
ALCAN DESIGN HOMES LIMITED,
C.P. 6090
Montréal 3, P.Q.
ALCAN MAISONS MODELES ALCAN

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE WESTMOUNT
DEMANDE DE SOUMISSIONS

AVIS est par la présente donné que des soumissions pour travaux à être effectués pour la Ville de Westmount en rapport avec des améliorations à apporter au réseau d'égouts seront reçues par les ingénieurs à leur bureau, 345 avenue Victoria, Westmount, P.Q.

Les entrepreneurs intéressés pourront se procurer les plans et devis concernant ces travaux au bureau des ingénieurs moyennant un dépôt de $100 qui sera conservé jusqu'au retour des documents en bon état dans les 15 jours qui suivront l'ouverture des soumissions. Le chèque devra être fait au nom de Foundation of Canada Engineering Corporation Limited. Les soumissions devront être soumises avant midi, le 29 septembre, 1965 et devront être adressées aux soins de M. H. V. Evans, ingénieur.

FOUNDATION OF CANADA ENGINEERING CORPORATION LIMITED
345 avenue VICTORIA
WESTMOUNT, P.Q.

CANDIAC DEVELOPMENT CORPORATION
SOUMISSIONS

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "Soumission", et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 5:00 p.m. h.a.e., jeudi, le 16 septembre 1965 pour :

A) Approximativement 3500 pieds d'égout domestique.
B) Approximativement 1800 pieds d'égout pluvial et aqueduc.
C) Approximativement 3500 pieds de pavage.

Ne seront considérés que les soumissions préparées sur des formules fournies par Lalande, Tétreault & Associés, Ingénieurs-Conseils, 2, boulevard Désaulniers, St-Lambert, P.Q. On obtiendra les formules de même que les plans et devis moyennant un dépôt de $75.00 en argent ou en chèque visé, en s'adressant à Lalande, Tétreault & Associés, 2, boulevard Désaulniers, St-Lambert, P.Q. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis en ordre dans les dix (10) jours qui suivront la réception des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, payable à Candiac Development Corporation pour un montant représentant au moins 10% de la soumission.

Candiac Development Corporation ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Le 2ième jour de septembre 1965.

Candiac Development Corporation,
John Favreau, secrétaire-trésorier,
2, boulevard Montcalm,
Candiac, P.Q.

COMPTABLE — GERANT DE BUREAU
Important manufacturier de bas demande homme ou femme parlant anglais comme comptable-gérant de bureau. Excellents salaires et conditions de travail.
Faire demande par écrit seulement
Zitrer, Siblin & Co., comptables agréés,
360 avenue Victoria, Westmount, Québec
a/s de M. M. S. Bercuvitz

AVIS IMPORTANT !

Le Comité paritaire du camionnage de la région de Montréal désire aviser les employeurs et les employés de l'Industrie du camionnage que le

6 Septembre 1965 (FÊTE du TRAVAIL)

est considéré comme un jour férié légal en vertu du Décret No 913 et tous les salariés doivent être payés suivant les exigences du Décret pour cette journée.

PAUL LAFRAMBOISE,
ADMINISTRATEUR.

MONTRÉAL, JEUDI 2 SEPTEMBRE 1965 — 81e ANNEE — No 203



Le système de sécurité en Ontario

Le coordonnateur canadien d'Interpol, le sergent D. L. Lynch, de la RCMP, s'entretient avec M. Allan Grossman, ministre ontarien des Institutions de Réforme. M. Grossman explique à son interlocuteur le fonctionnement de l'une des institutions de sécurité minimum du gouvernement ontarien. Le ministre dirige une délégation de 71 personnes participant au 5e congrès international de criminologie, le premier qui se tient en Amérique du Nord.

5ième congrès international de criminologie

Face au génocide, le message de Nuremberg a-t-il été entendu?

— le Dr Bruno Cormier

par Claire Dutrisac

Pour la première fois, une étude sur le génocide a été présentée dans un congrès international. Dans un texte qui, même à la seule lecture, dégage une puissante émotion, le Dr B. M. Cormier, psychiatre montréalais, a osé aborder ce délicat sujet devant les délégués d'une quarantaine de pays dont, évidemment, l'Etat d'Israël et l'Allemagne.

Le Dr Cormier a d'abord brossé un tableau du génocide à travers les siècles, depuis l'Empire romain jusqu'à nos jours, à l'intérieur de notre civilisation. "Le génocide, a-t-il affirmé, n'est pas une caractéristique ni des hommes civilisés ni des hommes primitifs: le génocide est un crime effarant des collectivités humaines, peu importe leur degré de civilisation. De plus, en étudiant l'histoire, nous découvrons sans surprise que le génocide dans les relations entre les peuples victorieux et les peuples asservis est aussi souvent la règle que l'exception."

Les deux grands faits qui dominent le Moyen-Age sont les Croisades (guerres d'agression) et les Inquisitions. Ce qui distingue ces génocides du génocide de la race juive par l'Allemagne hitlérienne, c'est non pas tant leurs cruautés mais le fait qu'ils ont pris place à des époques où le droit rendait cette cruauté acceptable aux gouvernants et aux gouvernés, et parfois tristement aux victimes elles-mêmes.

Ce n'est qu'après les guerres de religions, essentiellement génocidiques, que le christianisme éventuellement reviendra graduellement et péniblement à son message premier et le plus important : le respect absolu de la personnalité humaine. Après 1789, date de la Révolution française, le génocide moralement et théoriquement n'est plus admissible.

Le génocide des Juifs apparaît au Dr Cormier comme un symptôme dans notre civilisation. "La culpabilité morale et métaphysique des individus et des groupes déborde d'emblée les frontières de l'Allemagne. (...) La responsabilité historique du génocide de la race juive par l'Allemagne hitlérienne doit être partagée par toutes les collectivités de notre civilisation coupables sans exception d'antisémitisme, antisémitisme qui fut parfois brutal, parfois atténué, parfois latent mais toujours présent et mobilisable pour transformer la race juive en un bouc émissaire, en un objet de persécution."

Le conférencier a expliqué les origines de l'antisémitisme dans notre civilisation, puis il a analysé la psychologie des persécuteurs et celle des persécutés, l'une et l'autre relevant de la psychopathologie. L'antisémitisme est déterminé par les besoins psychologiques des persécuteurs, quel que soit le masque que revêtent ces besoins (religieux, économique, politique, nationaliste, raciste). Devant les agresseurs, les persécutés, qu'il s'agisse d'individus ou de collectivités, utilisent deux types de structure défensive principale : l'une consiste à développer des qualités contraires aux défauts qu'on leur reproche, l'autre à vivre selon l'image qu'on se fait d'eux. Cependant, le complexe judaïque est une entité plus spécifique; il est caractérisé par la résignation. Le Dr Cormier pose crûment la question : "Si nous avons été chroniquement des antisémites, pourquoi les Juifs furent-ils chroniquement nos victimes ?" Car lorsqu'au XVIIIème siècle les causes apparentes de l'antisémitisme disparurent, l'énigme historique fut qu'une fois de plus, le problème juif demeura. L'éminent psychiatre a analysé, pour son auditoire, le couple "persécuteur-persécuté", les réactions de l'un influant sur celles de l'autre.

A la névrose antisémite, les Juifs ont répondu par une résignation névrotique, "une réponse triste et inévitable à l'antisémitisme maladif".

Evoquant Nuremberg et le génocide des Juifs par l'Allemagne hitlérienne, le Dr Cormier souligne : "Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, un génocide peut être analysé par trois générations qui vivent dans une même maison, dans une même ville, dans un même pays, dans un monde où les frontières peuvent de plus en plus difficilement intercepter les communications."

"Comment, s'interroge le conférencier, pouvons-nous convaincre trois générations, accoutumées à voir des crimes qui font peur aux hommes, de regarder sans fuir des crimes qui nous font peur d'être des hommes ?"

Une condition essentielle : l'acceptation que bourreaux, victimes et témoins, nous sommes tous solidaires. Nuremberg et les autres procès doivent être pour nous tous un triste souvenir.

"Il a fallu six millions de victimes pour que le monde, éveillé et atterré, promulgue que lorsque les hommes tueront des hommes parce qu'ils sont des hommes, ce crime abominable ne s'appellera plus la persécution des Juifs par les non-Juifs, la persécution des chrétiens par les romains, la persécution des chrétiens par d'autres chrétiens mais ce sera un crime contre l'humanité, peu importe les coupables et les victimes."

"La plus révoltante tragédie de notre histoire fut de voir un petit nombre de bourreaux tout puissants conduire un grand nombre de victimes aux holocaustes ; la plus triste, fut de voir les victimes résignées. La plus consolante des tristesses fut de voir sous ce régime de déshumanisation sans pareille des victimes qui ont réussi à mourir en protestant. La plus incompréhensible tragédie fut de voir le plus grand nombre de témoins silencieux ; la plus décevante, le nombre de héros trop peu nombreux pour arrêter les holocaustes."

"Dans cette déception, les plus encourageants actes d'humanité furent que des héros partagèrent le sort des victimes en sachant que cet héroïsme était inutile devant la force mais humainement utile pour l'avenir."

Et les coupables ? "Sont coupables et responsables — à des degrés divers — ceux qui ont vu sans rien faire, ceux qui n'ont rien vu parce qu'ils étaient incapables de voir ; ceux qui ont pensé à agir mais n'ont pas transformé en actes leurs pensées. Ceux qui ont agi et ont survécu se demandent, avec une conscience plus tranquille que celle de la majorité, s'ils auraient pu faire davantage." Il y a aussi la culpabilité légale d'une minorité de concentrationnaires collaborateurs, ceux qui ont survécu, ceux qui ne seront jamais entendus, et cela, en plus de la culpabilité légale de ceux qui ont conçu et exécuté ce génocide.

"La leçon que nous devons tirer de l'étude de ce génocide est que les crimes collectifs tout aussi bien que les crimes individuels sont incompréhensibles sans la connaissance du rôle que jouèrent les hommes que nous considérions auparavant entièrement innocents."

Le crime de génocide se reproduira-t-il ? Un nombre grandissant d'hommes ne croient pas au premier commandement mais tous peuvent croire au deuxième : "Tu aimeras ton prochain comme toi-même". Un oecuménisme humain doit s'ajouter, non s'opposer, à l'oecuménisme religieux. Car maintenant, l'humanité peut être anéantie en totalité par l'homme. "Tirer parti de la connaissance que nous avons du cataclysme probable, c'est la seule voie par laquelle ce qui est vraisemblable pourrait devenir invraisemblable et même impossible . . . Non, il n'y a pas beaucoup de temps. Il s'agit tout au plus d'une dizaine d'années . . . Peut-être le moment décisif est-il tout proche." Ce serait le dernier génocide.

Il faudrait publier un Code préétabli des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, et créer une Cour criminelle internationale préexistante. "Si tel a bien été le message de Nuremberg, on peut vingt ans après se demander avec appréhension s'il a été entendu et si entendu, il a été convenablement compris."



LE DR BRUNO CORMIER

Politiciens et directeurs de prison sévèrement critiqués

par Pierre Perrault

Le monde accuse un retard effarant en ce qui concerne les recherches en criminoligie ! Et ce retard vient de ce que les criminologues ne se sont pas préoccupés des recherches évaluatives sur les méthodes de traitement de la criminalité, sauf depuis dix ou quinze ans. Selon le professeur Marvin E. Wolfgang, rapporteur général au 5e congrès international de criminologie, "le peu qui a été accompli dans ce domaine est purement conjectural, spéculatif, et, de plus, mal conçu".

S'ils existent, de prétendre le professeur américain, "les résultats sous formes de données statistiques sont rares; souvent leur validité est douteuse, ils ne résistent pas à une critique même des plus superficielles, ou bien, ils sont d'une banalité désespérante.

"En concentrant notre pensée sur les programmes de traitement appliqué à l'intérieur des établissements (prisons), nous avons laissé de côté d'autres possibilités telles que la mise en liberté surveillée ou la libération conditionnelle", a poursuivi M. Wolfgang.

"Pourtant cette société (la nôtre), fort avancée sur le plan scientifique, s'est accroché à un régime de punition et de rééducation des criminels qui semble négliger l'utilité de la recherche scientifique, qui refuse de fonctionner sur une base scientifique, et qui, de façon générale, accomplit ses travaux sans considération aucune envers la science", de dire le professeur.

M. Wolfgang déplore d'ailleurs que la lutte pour une réforme pénale soit l'oeuvre des seuls "humanistes intéressés à la situation déprimante des criminels. Jusqu'à présent, a déclaré M. Wolfgang, les méthodes correctionnelles ont évolué indépendamment de toute conduite scientifique, et découlaient presque entièrement de considérations arbitraires."

Pourquoi délaisser la recherche ?

Au cours de sa conférence qui traitait de l'état actuel des recherches sur l'évaluation statistique des programmes de traitement, M. Wolfgang a tenté d'expliquer les raisons pour lesquelles les criminologues ont délaissé si longtemps le contrôle d'efficacité de leurs méthodes de traitement. Ce sont la carence d'information sur les travaux de recherche en cours, les intérêts des responsables de prisons et ceux des politiciens.

Même si les criminologues de presque tous les pays du monde signalent le manque de connaissances pénologiques, il semble que l'on ne fait rien pour "connaître de façon plus scientifique les effets du traitement pénitentiaire appliqué au délinquant, et la mesure dans laquelle le système pénal dans son ensemble exerce un effet préventif". C'est l'avis du très honorable R. A. Butler, ancien ministre de l'Intérieur de la Grande-Bretagne, qui a été cité par M. Wolfgang.

La carence d'information

La situation actuelle dépend, selon M. Wolfgang, du manque de publicité qui entoure les chercheurs et leurs travaux : "Trop souvent, a expliqué le professeur, on entreprend des recherches comme si aucun travail n'avait été fait auparavant, comme si le chercheur n'était pas au courant des travaux antérieurs. Cette situation résulte souvent d'un manque de débouchés appropriés pour la publication, ou de l'absence, d'échanges d'information sur la recherche."

L'attitude des chefs de prison

M. Wolfgang a ensuite blâmé l'attitude de certains chefs de prisons et membres d'administration pénitentiaire. Ces derniers n'acceptent pas que des études soient faites pour vérifier l'efficacité des méthodes de traitement. Deux raisons les motivent : "la peur de l'ingérence dans le fonctionnement normal et routinier de la prison et la crainte que les étrangers venus des instituts de recherches soient trop loin des réalités quotidiennes de la prison pour les comprendre."

La bureaucratie de l'administration pénitenciaire, a prétendu le professeur, "tend à enlever au personnel affecté au traitement toute idée originale, neuve, créatrice et lumineuse". M. Wolfgang a expliqué que les jeunes travailleurs sociaux et les jeunes psychologues entrent dans le milieu pénitentiaire avec l'intention de vérifier leurs hypothèses en matière de redressement. "On les abrutit en les obligeant à remplir des questionnaires, à faire passer des tests d'intelligence, etc...", d'énoncer le professeur. De telle sorte qu'ils en viennent à accepter la voie traditionnelle du maintien des relations pacifiques entre l'administration et le monde des détenus". Comme leurs patrons, ils deviennent réfractaires à toute innovation qui pourrait entraver ce statu quo conventionnel. Et on continue "à poursuivre des fins différentes et souvent incompatibles, à utiliser des techniques contradictoires et à développer dans le domaine pénitentiaire une pensée et une administration incohérentes".

Responsabilité de l'homme politique

M. Wolfgang n'a pas été tendre non plus à l'égard des hommes politiques. Il a cité une phrase d'un confrère américain, le professeur Leslie T. Wilkins : "Si aucune information n'est disponible, toute décision, bonne ou mauvaise, ne peut être attaquée en raison de son caractère irrationnel, en d'autres mots l'homme politique a toute latitude dans ses décisions de caractère politique à moins d'être gêné par des données précises. Un homme politique (dans tout système social) peut rejeter un projet de recherches portant sur certaines questions sociales importantes pour la raison logiquement valable que tout renseignement sur ce point ne peut que lui causer des embarras."

L'apport de la recherche ?

"Il se peut, a conclu le professeur, que la recherche statistique ne fournisse pas de réponses rapides et définitives mais elle peut faire beaucoup plus que ce qu'on l'a autorisée ou encouragée à faire jusqu'ici pour favoriser des décisions plus sérieuses et plus justes."

Dès lors, on saura "dans quelle mesure les fonctionnaires doivent utiliser la restriction, la contrainte, la privation, l'emprisonnement et laquelle de ces mesures il faut employer".

"Quand on pense qu'on répète souvent de nos jours des déclarations faites à des congrès internationaux du XIXe siècle relativement à l'absence de connaissances pénologiques !"

Le juge d'enfants doit agir dans le style d'un père, non d'un grand-père (M. Chazal)

Nous avons demandé à M. Chazal de nous parler des juges d'enfants. Il s'est prêté de bonne grâce à cette entrevue, soulignant à maintes reprises qu'il donnait son opinion personnelle, "donc, une opinion discutée et discutable" ajoute-t-il avec une humilité non feinte.

— Quelle devrait être, selon vous, la formation d'un juge d'enfants ?

M. C. — Après avoir vu fonctionner différents pays, mon opinion sur ce point s'est modifiée. Je crois qu'un bon juge d'enfants doit d'abord posséder une formation juridique aussi complète que celle des autres juges. Identique. Car il a à résoudre des problèmes juridiques qui deviennent de plus en plus délicats au fur et à mesure qu'on étend la juridiction du juge. Autrefois, il jugeait uniquement le délinquant. Maintenant, il doit intervenir dans un domaine qui pose des questions complexes au plan juridique, comme, par exemple, la protection de l'enfant en danger où s'opposent le droit parental, l'intérêt de l'enfant et celui de la société. Il intervient également, dans les domaines de la séparation des parents, de l'adoption et peut-être même, en certain cas, de la filiation.

Il est donc bon, continue M. Chazal qui parle d'abondance, que le juge d'enfants ait une tradition judiciaire, qu'il possède les réflexes d'un juge indépendant de l'administration qui, elle, ne doit pas diriger le style de l'éducation que recevra l'enfant. Il doit être indépendant aussi des influences gouvernementales. Je crois qu'il est rigoureusement indispensable pour lui d'être un juriste.

D'autre part, il devra faire appel à des spécialistes des sciences humaines, comme le travailleur social, le psychologue, le psychiatre, l'éducateur spécialisé, etc. Il est donc indispensable qu'il possède une information très poussée dans les diverses disciplines qui ont trait à la protection de l'enfance. Il doit pouvoir interpréter une enquête sociale, savoir ce qu'est un examen de la personnalité, lire une carte sociale de la région. Entouré de spécialistes des sciences humaines, le juge recourt à eux et ne doit pas se substituer à ces experts. Mais il reste responsable de la décision à prendre.

— Quand le juge doit-il acquérir cette formation ?

M. C. — Il faut le soumettre à des études particulières dès l'instant où il opte pour ce genre de cours (pour mineurs).

— En parlant de ce "genre de cours", n'existe-t-il pas un préjugé à leur égard ? Un ex-premier ministre du Québec, appelait les juges qui y siègent "des juges de basse-cour !" Il semble que les candidats éventuels à la magistrature considèrent une nomination de juges d'enfants comme une déchéance, et le séjour à la cour de bien-être comme un purgatoire qui débouchera, tôt au tard, sur le ciel de la cour suprême du Canada . . .

M. C. — J'ai constaté un tel état d'esprit dans un certain nombre de pays où l'on a minimisé l'importance de ce genre de cours. Quant à moi, les affaires civiles m'empêchent beaucoup moins de dormir que lorsque j'étais juge d'enfants. C'est grave d'avoir à décider de toute une vie.

— Croyez-vous préférable qu'un enfant, en cour, soit représenté par un avocat ?

M. C. — Les opinions sont très partagées sur cette question. Je pense que c'est bon à condition que l'avocat comprenne que son travail devant la juridiction des mineurs est différent de celui qu'il effectue à la cour criminelle. L'infraction a son importance, mais plus importante encore est la connaissance de la personnalité de l'enfant en cause.

La préférence d'un avocat provoque un débat contradictoire devant le juge qui entend alors deux sons de cloche, ce qui lui permet de mieux juger.

— Etes-vous favorable au huis-clos le plus absolu ? Je pose cette question en pensant aux abus de quelques juges d'enfants dont on finit toujours par entendre parler malgré tout. L'enfant est-il mieux protégé par ce huis-clos ?

M. C. — Je suis en faveur du huis-clos absolu. Voyez-vous, nous avons généralement affaire à deux catégories d'enfants : ceux qui sont trop heureux d'avoir un public (ce public serait-il composé d'une seule personne étrangère à la cause) et qui aiment l'exhibitionnisme; il y a ceux qui sont ravagés par la présence d'un public. Dans les deux cas, l'effet est nocif. Quant aux abus, je pense d'abord que les personnes qui les commettent ne devraient pas être juges d'enfants. Ensuite, que toutes les décisions devraient pouvoir être soumises à une juridiction supérieure de magistrats spécialisés. L'appareil judiciaire est et doit être extrêmement simple, intime, réduit au minimum.

— Y a-t-il un âge où l'on doit cesser d'être juges d'enfants ?

M. C. — Le juge d'enfants doit-il passer toute sa carrière auprès des enfants? Non. D'abord, c'est trop fatiguant, au point de vue nerveux. Ensuite, psychologiquement, le juge doit agir dans le style d'un père et non d'un grand-père. Votre question soulève le problème suivant : que fera alors le juge quand il doit quitter la cour pour mineurs ? Il peut devenir juge de droit commun ; mais alors ce qu'il a acquis l'a été en pure perte. Je vous ramène à la question précédente, où nous parlions d'une espèce de cour d'appel. Je verrais très bien ces juges d'enfants constituer cette cour. Ils auraient l'expérience désirée mais ils n'auraient pas à entrer en contact avec les enfants.

La justice des mineurs est beaucoup plus élaborée, scientifiquement, que la justice des délinquants majeurs. Je suis de ceux qui croient, d'ailleurs, que toute la justice doit évoluer. On ne peut plus négliger l'apport des sciences humaines. Il faut une formation parallèle. Je réclame ce que j'appellerais un nouvel humanisme de la fonction judiciaire !

Notre entrevue a pris fin sur ces mots. M. Chazal a été juge d'enfants durant onze ans. Il est maintenant président de Chambre à la Cour d'appel de Paris. Il a écrit les ouvrages suivants : Les enfants devant leurs juges; Le juge des enfants, pratique judiciaire et action sociale ; Etudes de criminologie juvénile; L'enfance délinquante. Pour le bénéfice de nos lecteurs, soulignons que M. Chazal allie à une extrême courtoisie une modestie réelle qui est la marque des hommes vraiment grands.

Une opération chirurgicale pourrait guérir les criminels

par Oswald Mamo

La "psychochirurgie" deviendra-t-elle "le moyen" de guérir les criminels récidivistes ?

Au cinquième Congrès international de criminologie, qui se tient actuellement à Montréal, les avis sont partagés. Les uns fondent leurs espoirs sur l'avenir de cette nouvelle science, d'autres sont plutôt prudents ou la condamnent irrémédiablement.

Pour le Dr Israel Drapkin, professeur de criminologie à l'Université hébraïque de Jérusalem, il faut donner à la psychochirurgie, dans le domaine de la criminologie, l'occasion de démontrer sa valeur.

Nous disons bien dans le domaine de la criminologie étant donné que la psychochirurgie est le traitement chirurgical de certaines maladies mentales.

Or, le délinquant récidiviste, selon le Dr Manfred Guttmacher, de Baltimore, aux Etats-Unis, n'est pas nécessairement un malade mental.

"C'est un individu, dit-il, qui, par la structure de son caractère, est atteint d'un mal social."

Devrait-on donc avoir recours au bistouri pour modifier profondément le comportement d'un être humain normal, mais criminel ?

"Quand on parle de psychochirurgie, les gens généralement adoptent une position émotionnelle à son égard", a dit le Dr Drapkin qui souligne que dans le domaine de la science, l'émotion n'a pas de place.

"Dans les recherches scientifiques il faut coûte que coûte, a précisé le Dr Drapkin, écarter l'émotion et se baser uniquement sur les résultats des expériences empiriques."

Le représentant d'Israël au Congrès international de criminologie s'empresse d'ajouter qu'il ne soutient pas que la psychochirurgie est le seul remède dans le domaine de la criminologie, mais étant donné que jusqu'à nos jours "aucun moyen thérapeutique n'a été découvert pour résoudre le problème de la criminalité, nous ne pouvons pas enlever à la psychochirurgie l'occasion de faire ses preuves".

Le Dr Drapkin insiste sur ce dernier fait en soulignant que la psychothérapie, l'ergothérapie, etc . . . ont échoué vis-à-vis des récidivistes.

"La psychochirurgie, a précisé le Dr Drapkin, a pour principe de ne pas causer des dommages. Ainsi, les collègues chirurgiens prennent toutes les précautions nécessaires pour respecter la dignité de l'homme. Ce dernier ne deviendra donc jamais cobaye."

L'éminent psychiatre déclare qu'il faut, avant l'intervention chirurgicale, obtenir le consentement libre du délinquant. Ce sera, autrement, a-t-il dit, imposer au délinquant une seconde condamnation, mais médicale cette fois."

Le représentant d'Israël base son point de vue sur un cas qu'il a traité au Chili.

Un délinquant mineur avait échappé à la potence, bien qu'il ait tué quatre personnes, à cause de son âge. Il avait été condamné à la prison à perpétuité. Mais dans cette institution, il trouva moyen d'abattre trois de ses collègues. Il fut donc condamné au cachot pour une période de cinq ans.

Le jeune criminel a supporté le cachot pendant les deux premières années, avant de demander à voir le Dr Drapkin.

Ce dernier, après plusieurs consultations avec le détenu, en vint à la conclusion que la psychochirurgie pouvait le débarrasser de son agressivité. Il proposa donc au prisonnier de le faire opérer au cerveau.

Deux semaines après avoir refusé, le délinquant accepte et signe à cet effet un acte notarié.

"Cet homme, a dit le Dr Drapkin, est libre depuis 1962. Il travaille normalement. Son caractère est quelque peu bizarre, mais son agressivité est contrôlée."

Pour terminer, le Dr Drapkin souligne que la lobotomie n'a pas donné de bons résultats jusqu'à présent mais qu'il ne fallait pas confondre cette seule intervention chirurgicale avec la psychochirurgie. "Il y a encore, a-t-il dit, la lobectomie et la topoctomie. Ce sont deux nouvelles opérations susceptibles de donner de nouveaux résultats."

La personnalité

Pour le Dr Benigno Di Tullio, professeur à l'Université de Rome et directeur du centre d'anthropologie criminelle, il faut admettre la psychochirurgie dans le domaine clinique psychiatrique seulement.

Quant au domaine de la criminologie, on peut affirmer que cette nouvelle science ne peut pas modifier profondément la personnalité du délinquant.

Plusieurs expériences de ce genre ont été entreprises en Europe du Nord et en Amérique, a souligné le Dr Di Tullio, et les résultats ont été nettement négatifs.

L'éminent savant italien souligne qu'il y a des traitements médicaux, surtout pharmacologiques, dont les résultats sont très satisfaisants sur les délinquants.

"Il faut être extrêmement prudent lorsqu'on parle de psychochirurgie, a-t-il dit. Même en psychothérapie, il faut s'assurer que le sujet est normal avant de lui faire suivre le traitement."

Le Dr Di Tullio opte plutôt pour la chocthérapie, traitement qu'il trouve souhaitable pour les délinquants pris de crises d'hystérie. Le résultat dans ces derniers cas est nettement favorable, a-t-il dit.

Le Dr Guttmacher, pour sa part, trouve que la valeur de la psychochirurgie est limitée.

"La lobotomie a été suggérée, a-t-il dit, comme moyen de guérir les agressifs. Mais leur agressivité a été contrôlée pour une certaine période seulement."

Le psychiatre américain estime qu'il est possible qu'à la suite de recherches et d'études d'autres sections du cerveau que l'on vienne à la conclusion qu'une intervention chirurgicale puisse aider le délinquant.

Nous avons, enfin, tenu à prendre l'avis d'un juriste sur la question. Me Moussa Prince, éminent juriste libanais, docteur en droit et détenteur de plusieurs autres doctorats et titres académiques, a été catégorique.

"Les partisans de la psychochirurgie, dans leur envolée très légitime d'ailleurs, a-t-il dit, oublient cependant certains points essentiels quand ils pensent imposer leurs interventions au bistouri en criminologie".

La liberté

Il faut en premier lieu, précise Me Prince, prendre en considération l'état du délinquant qui est privé de liberté. "On ne peut donc pas, dans le terme juridique du mot, parler de consentement étant donné que le délinquant n'est pas vraiment libre dans sa décision.

"Ce dernier, a-t-il dit, est souvent soumis à différentes pressions entre autres : la réaction de l'administration qui peut influer sur sa vie en détention et la rendre insupportable, la promesse de probation, de grâce, etc."

Le délinquant, a précisé l'éminent juriste, n'est souvent pas malade physiquement ni mentalement. On ne peut donc pas, par conséquent, faire une intervention chirurgicale pour déraciner une agressivité.

"On ne peut, par ailleurs, a-t-il dit, courir un risque, si petit soit-il, pour effectuer une opération sur un délinquant, car la sauvegarde de la personne humaine est primordiale et plus chère souvent que la vie elle-même.

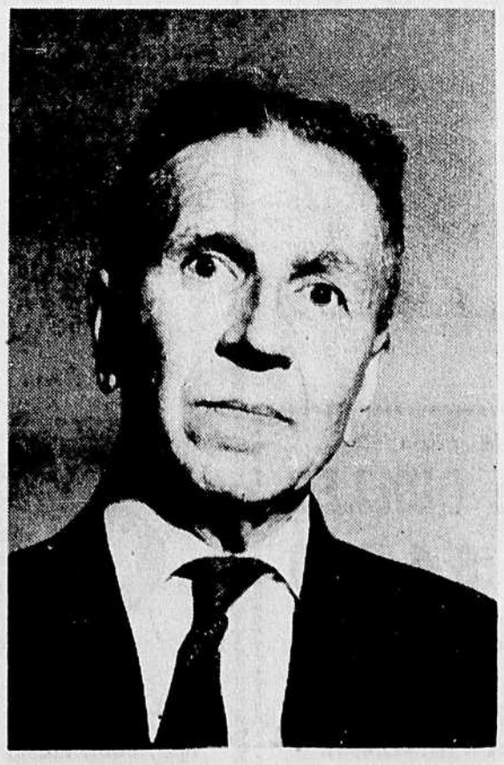
Les psychochirurgiens, a dit encore Me Prince, peuvent faire leurs expériences dans leurs cliniques, dans leurs laboratoires mais sur des malades ou des patients consentants qui se trouvent dans un état où le risque de bien faire vaut la peine d'être pris car c'est toujours dans l'intérêt personnel du malade.

"Le droit de la société est un droit primordial, a affirmé Me Prince, mais celui de la personnalité humaine est un droit sacré."

"Il faut refuser aux psychochirurgiens, soutient le juriste, le plaisir de courir le risque pour leur prétention de faire avancer la science au détriment de la personnalité humaine. Il ne faut jamais recourir à des interventions radicales irréversibles, comme la lobotomie et la castration, par exemple, dont les résultats, d'ailleurs, sont en général négatifs de l'aveu des psychochirurgiens eux-mêmes."

La prudence

La justice doit sauvegarder la personnalité humaine car elle n'est justice qu'à ce prix. Pour les petites interventions qui ont rapport aux tatouages ou autres, une grande et suprême prudence est à prêcher.



M. CHAZAL

L'esprit d'équipe, l'atout principal du club Kinsmen

par Gilles Terroux

C'est l'un des dirigeants du Ville-Marie qui parlait des Alouettes de Kinsmen, quelques heures après l'élimination de son équipe en quart-de-finale de la ligue Montréal junior.

"J'ai rarement vu une équipe de baseball posséder un esprit d'équipe aussi formidable. C'est surtout dans les situations corsées que l'entrain des joueurs du Kinsmen se manifeste. Voilà ce qui fait d'une équipe ordinaire un club victorieux", disait-il.

Le gérant Guy Saulnier, du Kinsmen, est le premier à le reconnaitre.

"Tout fonctionne à merveille au sein de l'équipe. Il ne fait aucun doute que l'esprit d'équipe a joué un rôle important contre le Ville-Marie. Espérons qu'il en sera ainsi contre le Longueuil", a dit Saulnier.

Ce soir, le Kinsmen et le Longueuil entreprendront une série semi-finale 3 de 5 au stade Paul Pratt de Longueuil.

Les deux gérants sont d'avis contraire quant à la durée éventuelle de la série.

"Au plus quatre parties . . . peut-être trois", prédit le pilote André Létourneau, du Longueuil.

Saulnier, de son côté, envisage la situation de façon moins catégorique. "Ce sera une intéressante mais longue série. J'ai confiance que les miens l'emporteront mais je serais surpris que la série prenne fin avant la 5e joute", dit-il.

Ce que Létourneau redoute le plus du Kinsmen, c'est son offensive qui a si bien fonctionné contre le Ville-Marie.

"Mais je crois que j'aligne un personnel de lanceurs capables de tenir en respect les



Guy Saulnier

gros canons du Kinsmen", ajoute Létourneau.

Pour le match de ce soir, il a désigné Gaétan Groleau, le roi des retraits au bâton, pour affronter Claude Ouellette au monticule.

Après une journée de repos, demain, les joueurs des deux équipes entreprendront une dure fin de semaine. La seconde joute de la série sera disputée au parc Lafontaine, samedi soir et la troisième, à Longueuil, le lendemain après-midi.

Si nécessaires, les 4e et 5e parties auront lieu au parc Lafontaine, dimanche soir et à Longueuil, lundi soir.

Dixon avec le St-Laurent

Retardées à cause de la pluie, hier, les éliminatoires de la ligue Nationale junior se poursuivront ce soir.

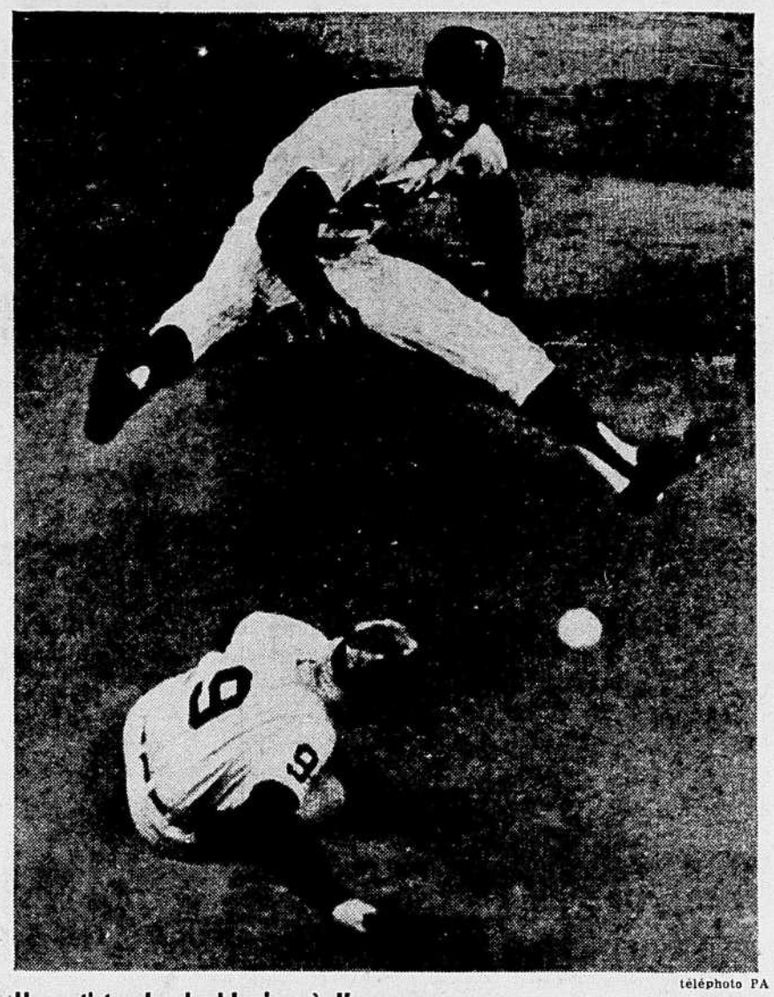
Les Braves de St-Laurent, champions de la saison régulière, croiseront le fer avec les Pirates de St-Jean dans la première joute d'une série semi-finale 4 de 7. Le receveur Ron Dixon, des Mets de Lachine de la ligue Provinciale senior, a accepté de remplir les fonctions d'assistant du gérant Johnny Jepson, du St-Laurent.

A St-Jérôme, débutera la série quart-de-finale entre le Verdun et les Cardinaux, tandis qu'à Québec, les Dodgers seront en quête d'une seconde victoire aux dépens des Athlétiques de Sorel.

Chaleureux accueil aux jeunes de Stoney Creek

TORONTO (PC) — A en juger par l'accueil reçu à l'aéroport de Toronto par les porte-couleurs du club Stoney Creek, représentant canadien et finaliste au récent tournoi des petites ligues, à Willamsport, on avait peine à croire que les jeunes joueurs s'étaient inclinés en finale.

A leur descente de l'avion, les joueurs de l'équipe semblaient d'accord sur trois points : a) ils ont eu beaucoup de plaisir ; b) ils triompheront de tous les clubs l'an prochain; c) ils ne sont pas prêts à retourner aux études dès la semaine prochaine.



téléphoto PA

Un artiste du double-jeu à l'oeuvre

Même si la chose paraît facile, le double-jeu n'est pas de tout repos, et l'arrêt-court, comme le démontre ici Zoilo Versalles, doit bondir dans l'air pour éviter les crampons du joueur qui glisse (Jerry Lumpe), et aussi pour lancer le plus rapidement possible au premier but.

Juan Marichal devra affronter Roseboro devant les tribunaux

PITTSBURGH. (PA) — Le receveur John Roseboro, des Dodgers de Los Angeles, a déclaré hier qu'il intenterait une action en justice contre Juan Marichal et les Giants de San Francisco à la suite de l'attaque à coups de bâton d'il y a 10 jours.

Roseboro a révélé qu'il avait ordonné à son avocat de Los Angeles d'intenter une poursuite contre Marichal et les Giants "en raison de l'attaque dont j'ai été victime, à Candlestick Park, le 22 août".

Lors de l'assaut, Marichal a frappé Roseboro avec son bâton, lui infligeant une coupure de deux pouces au cuir chevelu.

Warren Giles, président de la ligue Nationale, a imposé à Marichal une suspension de huit jours et une amende de $1,750.

Les Dodgers et les Giants, impliqués dans une course serrée pour le championnat du circuit, s'affronteront de nouveau à Los Angeles, les 6 et 7 septembre, mais Giles a défendu aux Giants d'amener Marichal à Los Angeles pour la série.

Dans sa déclaration, Roseboro a spécifié qu'il poursuivrait son assaillant non seulement en raison de l'attaque, mais aussi parce que "Marichal a donné un mauvais exemple aux millions d'amateurs de baseball", et parce qu'il "a tenté de justifier sa conduite scandaleuse" au cours de déclarations subséquentes.

Marichal a prétendu que Roseboro l'avait provoqué, précisant que la bataille avait été amorcée quand le receveur l'a effleuré à l'oreille en retournant la balle au lanceur. Enfin, Marichal a également déclaré que Roseboro l'avait menacé.

Deux nouveaux records mondiaux de natation

LEIPZIG, Allemagne. (Reuters) — Le nageur Frank Wiegand, de l'Allemagne de l'Est a établi un nouveau record mondial de 53.7 secondes dans le 110 verges style libre.

Un compatriote de Weigand, Egon Henninger, a éclipsé le record mondial du 220 verges sur le dos avec un temps de 2:30.6 minutes.

Wegand a amélioré de 2/10 de seconde l'ancienne marque établie l'an dernier par l'Anglais Bob McGregor.

La performance de Henninger était de 8/10 de seconde plus rapide que celle que le Russe Georgi Prokopenko avait enregistrée à Blackpool l'an dernier.

Rod Laver sera favori

LONDRES (UPI) — L'Australien Rod Laver, qui a remporté le championnat du tournoi international de tennis à l'intérieur, à Londres, à cinq reprises, sera parmi les 12 meilleurs professionnels qui se disputeront cet honneur, au milieu du mois.

Deux autres joueurs, le Danois Kurt Nielsen, et le Français Robert Haillet ont en effet porté à 12 le total d'inscriptions hier.

Les joueurs qui participeront au tournoi sont : Ken Rosewall (Australie), Frank Sedgman (Australie), Pancho Segura (Equateur et Etats-Unis), Andres Gimeno (Espagne), Mal Anderson (Australie), Earl Buchholz (Etats-Unis), Luis Ayala (Chili), Mike Davies (Angleterre), Roger Becker (Angleterre), Nielsen, Haillet et Laver.

Début très remarqué de la patineuse Sjoukje Dijkstra

NEW YORK. (AFP) — La patineuse hollandaise Sjoukje Dijkstra a fait son début, hier soir, au Madison Square Garden de New York avec la revue américaine "Holiday On Ice" dont c'était la première pour 1965.

Cheveux très courts, sobre dans son costume noir, la sculpturale Hollandaise reçut de vifs applaudissements des quelque 10,000 spectateurs newyorkais qui accueillirent avec enthousiasme son programme, d'apparence assez simple, mais qui nécessitait une parfaite technique de la glace.

Ainsi, durant un quart d'heure sous les jeux de couleurs des projecteurs, la championne olympique a fait apprécier une fois de plus la précision de ses gestes et mouvements bien en mesure sur des airs des plus célèbres opérettes d'Offenbach.

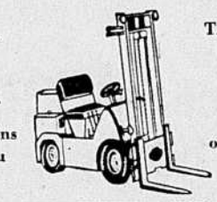
Sjoukje Dijkstra et l'Américain Ronnie Robertson partagent la vedette de la revue avec les Tchécoslovaques Eva et Pavael Roman, plusieurs fois champions du monde de danse sur glace, dont le numéro, d'un ensemble parfait, exécuté sur quelques morceaux de musique de rythme, provoqua l'admiration du public.

Fidèles à leur tradition, les créateurs de ce fastueux spectacle puisèrent encore leurs principaux tableaux dans les contes des "Mille et une Nuits" dont les personnages "américanisés' peuvent être somptueusement vêtus. Les clowns et les sketches comiques de marins américains y tiennent également une grande place.

Chariots élévateurs à louer

A essence, au gaz propane, électriques.

A pneus pleins coussins ou soufflés



TARIF A COURT OU LONG TERME

Avec ou sans option d'acheter

Capacité 2,000, 4,000 et 6,000 lb.

Appelez, frais virés

C.R. WILTON 631-4371

INTERNATIONAL EQUIPMENT CO. LTD.

6205, chemin Côte-de-Liesse, Montréal, P.Q.

Pesant et Doucet gagnent à Brantford

BRANTFORD, Ont. (PC) — Danny Pesant et Duke Doucet sont passés en deuxième ronde du championnat junior canadien, hier, en remportant chacun un triomphe sur les links du club de golf de Brantford qui s'échelonne sur 6,600 verges.

Doucet, l'as de l'équipe provinciale junior, a éliminé l'Ontarien Don Missere de Sault-Ste-Marie par 3 et 2 en première tournée. Pesant, le champion provincial des juniors en compétition par trous, a vaincu Larry LaFleur de Winnipeg par un trou. Danny, un membre d'Islesmere, n'a pas pu mériter une place sur l'équipe provinciale junior.

Deux membres de notre équipe provinciale, Don Lunn et André Jetté, ont subi l'élimination en première ronde tandis que le quatrième membre, Robert Guay, ne s'est pas qualifié pour le tournoi proprement dit.

La défaite de Lunn, aux mains de Gordon Falk de Winnipeg, a été l'une des nombreuses surprises de la journée. Ce dernier l'a emporté par 6 et 4. Jetté, lui, a été battu par Norman Allen de Toronto, par 3 et 2. On se souvient que notre équipe provinciale s'était classée deuxième dans les matches interprovinciaux, à quelques coups de l'Ontario.

Pesant et Doucet sont au nombre des 32 jeunes golfeurs qui seront en lice dans la deuxième ronde, ce matin. La troisième ronde suivra dans l'après-midi.

Victoire de Cook

Graham Cook, de Cooksville, Ontario, a servi une leçon de golf au Torontois Ray Bridden, 6 et 5. Cook avait été le meilleur au cours des deux rondes de qualification, mardi. Il demeure l'un des favoris pour l'emporter dans ce tournoi prestigieux.

Des 32 matches de première ronde, seulement trois ont pris fin en supplémentaire. Terry More, de Winnipeg, a disposé de Ken Venning, de Toronto, au 21e trou dans le plus long match de la journée. John Rule, de Calgary, et Al Greenstreet, de Vancouver, ont gagné leur match au 19e trou.

Réactions de Rachel Dancer

(Note : Rachel Dancer, l'épouse du conducteur Stanley Dancer, qui entraine Egyptian Candor, mais qui a préféré Noble Victory dans l'Hambletonian, raconte à la UPI ses réactions.)

Du Quoin, Illinois. (UPI) — C'est une sensation unique que la victoire. Quand Noble Victory a perdu la 1ère course, j'ai acheté une boîte de caramel pour lui et j'ai été lui porter pour le remonter. Il adore le caramel. Il n'était pas tellement abattu. C'était la piste, j'en suis sûre. Quand Egyptian Candor a gagné la deuxième course, j'étais enchantée. Croyez-moi ou non, j'encourageais les deux chevaux, le cheval de Stanley et le mien.

C'est possible, vous savez. Trois de mes enfants étaient avec moi.

L'ainé, Ronnie, qui a 16 ans, Susan, 15 ans et Stanley Richard, 6 ans. Ils avaient souhaité "bonne chance" à leur père à son départ de la maison, mais ils m'ont dit qu'ils préféraient me voir gagner. Je suppose qu'ils préféraient me faire plaisir.

Je n'ai vu mon mari qu'après la 1ère course.

Je suis sûre que Stanley est aussi heureux que je le suis."

Compteurs au football

Conférence de l'est

	T	C	P	S	Pts
Sutherin, H	0	6	6	2	26
Scott, O	4	0	0	0	24
Lockett, A	3	0	0	0	18
Watkins, O	3	0	0	0	18
Baker, H	3	0	0	0	18
Racine, O	0	7	3	1	17
Thelen, T	2	0	0	0	12
Zuger, H	0	0	0	0	9
Black, O	1	0	0	0	6
Tucker, O	1	0	0	0	6
Crisson, H	1	0	0	0	6
White, A	1	0	0	0	6
Dixon, A	1	0	0	0	6
Faloney, A	1	0	0	0	6
Shatto, T	1	0	0	0	6
Lewis, T	1	0	0	0	6
Ferguson, T	1	0	0	0	6
Luster, T	1	0	0	0	6
Page, H	1	0	0	0	6
Cohee, H	1	0	0	0	6
Henley, H	1	0	0	0	6
Bethea, H	1	0	0	0	6
Counts, H	1	0	0	0	6
Cosentino, H	1	0	0	0	6
Grant, H	1	0	0	0	6

Conférence de l'ouest

	T	C	P	S	Pts
Coleman, C	6	0	0	0	36
Robinson, C	0	14	5	2	31
Kempf, V	0	13	4	2	26
Swift, V	4	0	0	0	24
Reed, R	4	0	0	0	24
Campbell, R	4	0	0	0	24
Thomas, E	4	0	0	0	24
Abendschan, R	0	7	4	4	23
Fleming, V	3	0	0	0	18
Lewis, W	3	0	0	0	18

FOOTBALL

AUJOURD'HUI

Vancouver à Winnipeg

DEMAIN

Aucune joute au calendrier

SAMEDI

Aucune joute au calendrier

DIMANCHE

Toronto à Ottawa

LUNDI

Alouettes à Hamilton
Winnipeg à Calgary
Edmonton à Regina

HIER

Aucune joute au calendrier

CLASSEMENT

Conférence de l'est

	J	G	P	N	P	C	Pts
Hamilton	5	4	1	0	103	41	8
Ottawa	4	3	1	0	72	56	6
Alouettes	4	1	3	0	44	72	2
Toronto	5	0	5	0	43	113	0

Conférence de l'ouest

	J	G	P	N	P	C	Pts
Winnipeg	5	4	1	0	81	74	8
Calgary	6	4	2	0	117	77	8
Régina	6	3	2	1	103	116	7
Vancouver	5	2	2	1	111	59	5
Edmonton	6	1	5	0	84	150	2

Maury Wills s'excuse auprès de Warren Giles

CINCINNATI. (UPI) — L'arrêt-court Maury Wills, des Dodgers de Los Angeles, s'est excusé auprès du président Warren Giles de la Ligue Nationale d'avoir traité de "lâche" la sanction imposée à Juan Marichal des Giants de San Francisco à la suite de l'incident survenu le 22 août.

Dans un télégramme adressé au président de la ligue Nationale, Wills disait : "Ma déclaration au sujet de votre décision a été faite dans un moment de colère alors que seule la condition de mon coéquipier Johnny Roseboro me préoccupait. Je regrette sincèrement que l'incident se soit produit. Je réalise maintenant combien ingrate a dû être votre tâche de trancher la question. J'ai trop de respect pour vous pour avoir vraiment pensé ce que j'ai dit."

Wills a cependant nié une autre déclaration selon laquelle il a affirmé que Giles avait "mis son courage en doute".

"Je vous assure qu'il n'était nullement question de vous dans cette déclaration mais d'une toute autre personne", a ajouté Wills dans son télégramme.

Les Seals donnent un essai à trois joueurs

SAN FRANCISCO. (UPI) — Trois jeunes Canadiens, Jim Lane, Brian Hague et Reg Coles, trois joueurs de l'Ouest du pays, auront un essai avec les Seals de San Francisco.

Lane et Hague ont porté les couleurs d'équipes de calibre junior l'an dernier, tandis que Coles portait les couleurs des Terriers de Yorkton, de la ligue senior de la Saskatchewan.

Prystai éclaireur pour les Red Wings

DETROIT. (PA) — La direction des Red Wings de Détroit a nommé Metro Prystai au poste d'éclaireur en chef, en Saskatchewan.

Le choix de Prystai a été annoncé par le gérant-général Sid Abel, des Red Wings.

Gala d'aubaines à notre magasin

Moulinet Mitchell, no 300 — $17.95

Tente "Pup" par Woods, tapis de sol cousu — $8.95

Produit pour l'armée canadienne
BAUSH & LOMB
(Prismatique) avec degrés, optique et adapteur de film (R.E.L.) 6x30. Rég. $135. Spécial avec étui. — $25.00

Egalement, même que ci-haut (usagé) — $18.00

Sacs de couchage Arctic. — Wood 3 Star PRIX SPECIAL

Gourdes à eau de l'armée E.-U. — $1.25

Lanterne Coleman no 200 — $12.95

Poêles Coleman 2 brûleurs — $13.95

Bottes de caoutchouc pour hommes. — $2.95

Gobelets militaires — 69¢

Sac tout usage de l'armée canadienne, neuf. — 40¢

Boîtes à outils Ammo de l'armée. Diverses grosseurs. — 50¢ et plus

Fusils de chasse Winchester de Cooey, calibres 12-16-20-410. Spécial — $22.95

Carabine un coup Cooey. — $12.95

Cooey à répétition, 16 coups. — $22.95

Winchester 30/30 à levier. — $79.95

Bandoulières de l'armée, pour carabine. — 47¢

VETEMENTS DE PLUIE
Poncho, armée E.-U. — $2.50

Nous émettons les permis de chasse

SACS DE COUCHAGE
Nylon avec tapis de sol à même. Garni laine. — $5.95
Sac de couchage en Jetspun par Woods, garanti, long de 72". Glissière tout le tour, tapis de sol à même. — $7.50
Sac de couchage en nylon. Tapis de sol à même. Garni 100% celacloud garanti, 72". Avec dais. — $8.95
Sac de couchage de l'armée E.-U., rempli duvet — $15.00
Sac de couchage de l'armée E.-U., rempli de duvet. Revêtement extérieur amovible. — $17.95
Chaufferette "Coleman". — $14.95
Sacs tyroliens neufs des E.-U., armature aluminium tubulaire — $8.75
Machettes avec étui. Armée anglaise. — $2.95
Manteaux et casques de camouflage en ciré. — $1.49
Costume de pluie 2 pièces, veste, pantalon, capuchon, par Goodyear, en plastique. — $1.98
Chemise d'athlétisme à capuchon. — $2.95
Couverture de camp en laine. — $2.95
Ficelle de nettoyage 303, armée. — 40¢
Sous-vêtements isolés Nylon, 2 mcx. — $7.95
Gilet de chasse, réversible. — $11.95
Casquette de chasse, doublé, réversible. — 94¢
Pantalon de chasse coutil, doublé daim. — $5.95
TENTES TOURISTES de WOODS
Touriste 7' x 7' pour un soir, tapis de sol à même et auvent. — $21.00
9' x 11' avec tapis de sol à même auvent et mâts de métal. — $38.00
Pantalons de tank olive kaki, grandes poches appliquées. — $4.95

Nous tenons en permanence gilets de sauvetage, ancres, vaste assortiment de cordages, etc.

Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 9 p.m.
Le samedi jusqu'à 5 p.m. — STATIONNEMENT GRATUIT

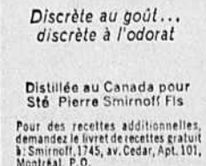
Nous avons des tentes européennes.

universal Ship Supply Ltd.

451 rue McGILL VI. 2-6833
Juste au sud de Notre-Dame



Smirnoff + lime = Mmmm!



LE "MOSCOW MULE" SMIRNOFF

Très rafraichissant en été! (D'une douceur et d'une pureté incomparables, la vodka Smirnoff glacée est délicieuse!) Dans une chope de cuivre ou un verre "old fashioned", mettre 2 ou trois cubes de glace et une mesure de vodka Smirnoff. Ajouter une demi-lime pressée et de la bière de gingembre ou du Seven-Up. Mélanger avant de servir.

Le secret de votre réussite: Smirnoff, la seule vodka filtrée neuf fois à travers des granules de charbon de bois activé.

Smirnoff VODKA

Discrète au goût... discrète à l'odorat

Distillée au Canada pour Sté Pierre Smirnoff Fils

Pour des recettes additionnelles, demandez le livret de recettes gratuit à: Smirnoff, 1745, av. Cedar, Apt. 101, Montréal, P.Q.



Buffet sur le lac

TOUS LES SAMEDIS, DE 7h À 10h 30 DU SOIR

Des chefs chevronnés prépareront un buffet chaud et froid, succulent et varié, servi au bord du lac Dupuis, dans la vaste salle à manger de l'Estérel.

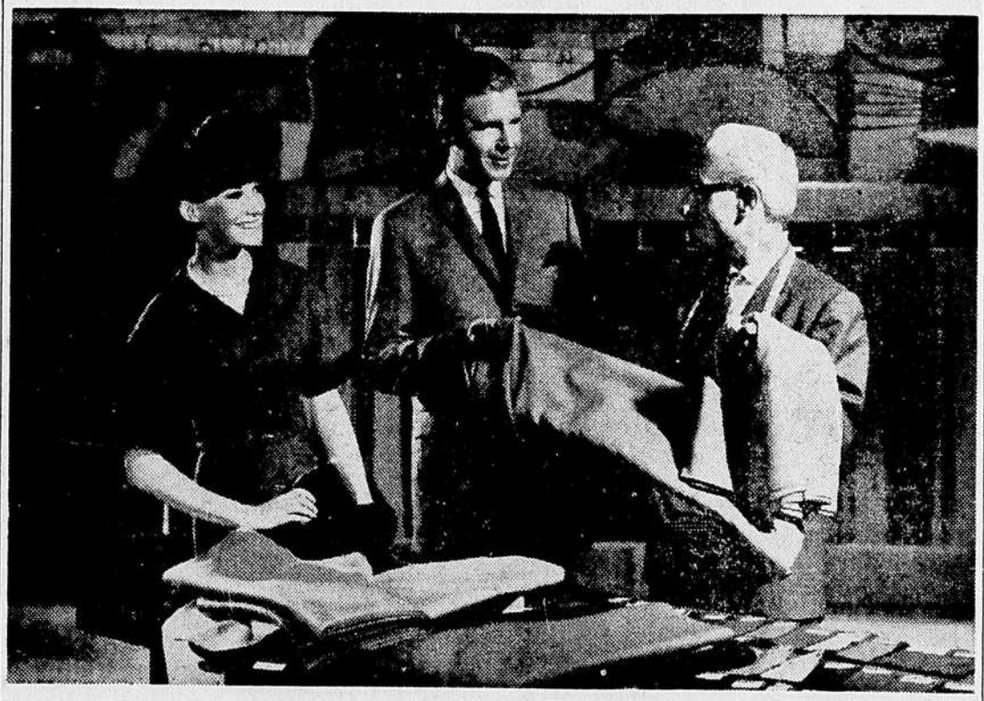
Et vous danserez aux accords de l'orchestre de Paul Notar

l'Estérel

A une heure au nord de Montréal, par l'autoroute (sortie 29)
Réservez tôt. Ligne directe: UN 6- 8224.

TISSUS NOUVEAUX CHEZ

TIP TOP TAILORS



VOUS N'AVEZ JAMAIS VU PAREIL CHOIX DE TISSUS DE QUALITE !

Choix de 315 teintes nouvelles, styles et modèles nouveaux pour votre complet d'automne confectionné sur mesure.

Chacun des magasins Tip Top Tailors, maitre de l'élégance, est en mesure de vous montrer un choix illimité de luxueux et nouveaux tissus importés. Lainages anglais, mélanges soie et laine, "Vénitiens" lustrés, chevrons et "Sharkskins" iridescents, "Barnaby Twists", flanelles anglaises et nombre d'autres. Et chacun dans une vingtaine de teintes et tissures les plus nouvelles. Votre complet Fleet Street, taillé séparément, sera confectionné sur mesure dans le style que vous préférez. Et nous vous promettons ceci : pour l'automne et l'hiver, vous serez d'une élégance insurpassable dans votre nouveau complet Fleet Street.



Un seul prix 89.50

Fleet Street CUSTOM CLOTHES
TIP TOP TAILORS

Nous honorons la carte credico

TIP TOP TAILORS

Tip Top Tailors vous donnera satisfaction absolue ou vous rendra votre argent. Vous pouvez faire porter à votre compte

488 o., STE-CATHERINE, UN. 1-1561
Stationnement gratuit au Globe Parking

CENTRE D'ACHAT BOULEVARD
4262 est, JEAN-TALON
722-4621

CENTRE D'ACHAT FAIRVIEW
POINTE-CLAIRE
695-2651

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
25	Abitibi	11¾	11¾	11¾
—	Algoma	64	64	—
500	Alliance	9½	9½	9½
—	Alumin	28½	27¾	—
—	Alum 4¼ P	39⅞	39⅞	—
—	Alcan 1 P	21¾	21¾	—
—	Alcan 2 P	48	48	—
—	Anglo CP	11	11	—
—	Anz CP P	25¾	25½	—
—	A T 4½ P	45	44¾	—
—	AT 290 P	53	53	—
—	Arg 2.70 P	50½	50½	—
100	ArgC P	13¾	13¾	13¾
200	Asbestos	25¼	25¼	25¼
—	Atl Sug	25¼	25	—
—	Atl S P	101½	100	—
—	Bq CN	70¾	70¾	—
585	Bq Imp	63½	63½	63½
225	Bq Mont	61½	61⅜	61½
—	Bq N-E	73¼	73	—
—	Bq Roy	76	75½	—
—	Bq Tor-D	60⅜	60¼	—
50	Bath P	25½	25½	25½
—	Bath Wts	11⅜	11⅜	—
—	Bath P A	61	61	—
—	Bath P P	20¾	20¾	—
300	Bell Phone	59	58⅞	59
—	Bow Mer	51½	51½	—
585	Bq Imp	63½	63½	63½
225	Bq Mont	61½	61⅜	61½
—	Bq N-E	73¼	73	—
—	Bq Roy	76	75½	—
—	Bq Tor-D	60⅜	60¼	—
50	Bath P	25½	25½	25½
—	Bath Wts	11⅜	11⅜	—
—	Bath P A	61	61	—
—	Bath P P	20¾	20¾	—
300	Bell Phone	59	58⅞	59
—	Bow Mer	51½	51½	—
440	Brazil	7⅜	7½	7⅜
80	BA Oil	29¼	29¾	29¾
—	BC Forest	26½	26½	—
300	BC Phone	64¾	64¾	64¾
3050	BC Pr 4¾	96	95	96
—	BC Ph drts	94	93	—
4825	Brinco	6½	6⅜	6½
100	Brockvl pr	6¾	6¾	6¾
15	Bruck A	27½	27½	27½
—	Bruck b	14	14	—
—	Burns Fds	23	23	—
—	Burr A pr	8¼	8¼	—
1000	Cal Pow	24¼	24¼	24¼
—	Cal P 5% p	102⅜	102⅜	—
—	Can Cem	54	53½	—
—	Can Cem p	27	27	—
—	CD Sugar	24½	24½	—
—	Can Iron	53	52¾	—
—	Can Malt	23	23	—
—	C Pack B	86	86	—
—	CSL	35½	35½	—
—	CSL p	6⅜	6⅜	—
—	CAE n	13	13	—
200	C Brew	8¾	8¾	8¾
—	C Brew A	44	44	—
—	C Brew B	53½	53½	—
—	C Chem w	935	935	—
—	C Fndtn	7	7	—
—	C Fndtn A	18½	18½	—
—	CIL	20½	20½	—
—	CI Pow	23	22½	—
10	CI Pw p	49½	49½	49½
—	C Loco	6½	6¾	—
—	C Marconi	5	5	—
—	CPR prv	9⅞	9⅞	—
100	CPR	65½	65½	65½
—	C Pfina	13	12¾	—
—	CPP Sec	12½	12½	—
—	CPP Sec A	23¼	23¼	—
—	C Refract	17¾	17¾	—
—	C Vikers	23	23	—
—	Central Del	11¼	11	—
6040	Chemcell	17	17	17
—	Chem 1.75 P	36	36	—
—	Choblin	13¼	13½	—
—	Col Cell	8¼	8¼	—
—	Con B P	6¾	6¾	—
225	Cons MS	43⅜	43⅜	43⅜
—	Cons Paper	40⅞	40½	—
—	Cons Text	22½	22½	—
—	Cons Glass	9½	9⅜	—
—	Corby A	21	21	—
—	Coronation	4	4	—
—	Crain RL	27	26¾	—
—	Cr Zell A	29½	29½	—
—	Crush Int	14¼	14⅛	—
—	Cygnus P	23	23	—
—	Dale-Ross A	9⅞	9⅞	—
—	Denison	34¾	34⅛	—
310	Dist Seag	38¾	38¼	38¾
—	D Bridge	27¾	27¾	—
—	D Corset	13	13	—
—	Do Fasco	28	27¾	—
—	Dofasco 4¾	99	99	—
—	D Glass	14½	14½	—
—	D Glass p	16⅞	16⅞	—
—	D Lime	600	600	—
500	D Stores	26	26	26
140	Domtar	19½	19½	19½
300	D Text	30½	30½	30½
—	Donohue	8¼	8¼	—
—	Du Pont	48	48	—
—	Dupuis A	10⅜	10⅜	—
—	EC Trust	49	49	—
—	Ed Match	38	38	—
—	Electrolux	47	46½	—
—	Falcon	102	101	—
—	Fam Play	26	25	—
—	Fleetwood	20¼	20½	—
100	Fraser	31	31	31
—	Freiman	5½	5½	—
—	Fr Pete Pr	420	420	—
—	G Dynam	67	67	—
—	GR BRCI Pr	49¾	49¾	—
—	GL Paper	23⅜	23⅜	—
—	Guar Tr	67	67	—
—	Harding (A)	28½	28½	—
—	Hawk Sidd	5¾	5¾	—
—	Hollinger	27¾	27¾	—
—	Home (A)	18	17⅞	—
—	Home (B)	19	19	—
—	H Smith Pr	40¼	40¼	—
—	Hud Bay M	68	68	—
200	HBC	14½	14⅜	14½
25	Husky Oil	12⅛	12⅛	12⅛
100	Imp Oil	54⅛	54⅛	54⅛
—	Imp Tob	15	14⅞	—
—	I Tob Pr	6¾	6¾	—
55	Ind Accep	23¾	23½	23¾
—	I Ac 4.50	93¾	93¾	—
—	Inglis	5⅛	5⅛	—
—	Inland C	18¼	18⅛	—
200	Int Nickel	93	93	93
—	Int Pap	32½	32½	—
100	Int Util	31⅛	31⅛	31⅛
—	Inter PL	88½	88½	—
—	Jamaica PS	14	14	—
—	Labatt	19⅞	19⅞	—
200	Laur Fin	13¾	13¾	13¾
—	Laur F 1.40	24¼	24¼	—
606	Laur F	38	33	37
100	Loblaw A	10¼	10¼	10¼
—	Loblaw B	10⅛	10⅛	—
100	Loeb M	15¾	15¾	15¾
—	MacLarn A	23½	23½	—
—	MacLarn B	24	24	—
—	MacLean H	30	29½	—
150	MB & PR	28¾	28¾	28¾
—	Marit Elec	20	20	—
113	Marit Tel	21⅞	21⅞	21⅞
200	Massey F	30¾	30¾	30¾
—	McAllister	5⅜	5⅜	—
—	Met Strs	9⅞	9⅞	—
600	Miron 6%	12½	12½	12½
—	Mitch R A	12½	12½	—
50	Molson A	39	39	39
50	Molson B	39¼	39¼	39¼
—	Mtl Loco	13¾	13¾	13¾
—	Mtl Trust	22¼	22¼	—
50	Moore Cp	74	74	74
—	Morse R A	14½	14⅜	—
—	Mussens	24¾	24¾	—
—	Nat Countn	6½	6½	—
—	NFLD Light	11	11	—
100	Noranda	48¼	48	48¼
—	N Ont NG	27¾	27¼	—
—	NS LP	33	33	—
—	Ocean Fish	10¼	10	—
—	Ogilvie	14⅜	14½	—
200	Ont Steel	33	33	33
—	Oshawa A	43¼	43¼	—
—	Pa Pete	10⅞	10⅞	—
—	Pow pr	47	47	—
—	Placer	24	24	24
—	Pow Cor	13⅞	13⅞	—
—	Price Br	38¼	38	—
—	Price Pr	32½	32½	—
—	Phillips C	26	25½	—
—	QN Gas	10½	10½	—
—	Que Phone	23½	23½	—
—	Q P 4¾ 65	19⅜	19⅜	—
—	Reitman's	11	11	—
—	Reitman's A	8⅜	8⅜	—
—	Rio Alg	18¼	18	—
200	Rolland A	10⅜	10⅜	10⅜
—	Ronalds F	14¼	14¼	—
—	Rothmans	27	26½	—
—	St-L Cem A	38	38	—
—	St-L Corp	21⅝	21⅝	—
—	St-L Crp A	101	100	—
—	Salada F	11⅜	11⅜	—
—	Scott LaS	14½	14½	—
—	Shell Can	18	18	—
—	Shell I p	25½	25½	—
—	Sher W	37	37	—
—	Sicard	6⅝	6⅝	—
—	Sicard 6%	20	20	—
—	Simpsons	27½	27½	—
—	Simp Sears	18½	18½	—
—	Soc GF	8½	8½	—
—	Sogemine p	13	13	—
—	Southam	35½	35½	—
—	SS Steel	25	25	—
100	Steel Can	28¾	28¾	28¾
—	Steinbg A	46	46	—
—	Steinbg p	102½	102½	—
—	Texaco Can	53	53	—
—	T Fin (A)	13	13	—
—	Tr-C Corp	10¼	10¼	—
—	Tr-C PL	36½	36⅜	—
—	25 Tr Mt PL	20	20	20
—	Trunbull	10¾	10¾	—
—	Turnbull Pr	19½	19½	—
5	Un Carbide	30	30	30
—	Union Oil	9⅜	9⅜	—
—	Viau	13	13	—
300	Walk GW	37½	37½	37½
—	Weldwood	12	12	—
700	WCoast Tr	16⅛	16⅛	16⅛
—	Weston (A)	20	20	—
—	Weston (B)	19½	19½	—
—	Zeller's	20½	20½	—
—	Zeller's Pr	47	47	—

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Ajax	8½	8	—
—	Alpha	35	35	—
—	Alsof	11	10	—
—	Amg B Bel	37	36½	—
—	Ameranium	5½	5	—
—	Anthonian	7½	7½	—
—	Arno	4½	4½	—
—	Augustus	35½	35½	—
4500	Band Ore	20	20	20
—	Barvallee	5½	5½	—
—	Bateman	5	5	—
—	Beauce PI	18	18	—
—	Beld Cort	12½	12½	—
—	Beld C Pr	12½	12½	—
50	BZlack Haw	ETAOI	NUNPUN	
50	Black Haw	275	275	275
8600	Black River	18	16	16½
100	Blue Bon	340	340	340
—	Bluewater	30	30	—
—	Bornite	5	5	—
—	B Carpets	41½	41½	—
—	Bruce-Prest	13	12½	—
—	Burnt Hill	32½	32½	—
—	Calumet	6	6	—
—	Canflo	365	345	—
—	CI Inv Tr p	96⅛	96⅛	—
—	C Interb	325	325	—
—	C Magnesite	100	10	—
—	C Sec Und	225	225	—
—	Cantexas	140	140	—
—	Carbec	8	8	—
—	Cartier-Que	10	9	—
—	Casavant	455	455	—
—	Casjar	12½	12½	—
300	Cessland	570	560	570
1050	Chemalloy	170	170	170
—	Cheskirk	9½	9½	—
—	Chib Cop	6	6	—
—	Chipman	31	35	—
—	Com H&M	85	70	—
—	Com O&G	32	32	—
700	Commod	160	155	160
—	Comm w	85	85	—
—	Cominga	11	11	—
500	C Canorama	35	35	35
200	C Manitoba	56	56	56
4000	C Mogador	25	23	25
—	C Monpas	7	7	—
—	C New P	15	13	—
—	C Persh	18½	18	—
—	C Virginia	44	44	—
—	Copstream	10	10	—
—	Couvre A	6¾	6½	—
—	Crownbridg	35	35	—
—	Dauphin	24	24	—
—	David A	47½	47½	—
—	Delta El	215	215	—
37875	Delta Min	39	34	38
50	Denault A	11½	11½	11½
36700	Dolsan	83	76	80
—	Dom Exp	12	12	—
13000	Dom Lease	12	12	12
—	D Oilcloth	30	30	—
500	Dumagami	72	72	72
—	Dumont	29	28	—
—	E Koot 7 Pr	180	180	—
—	East Sull	725	690	—
5000	East Vent	20	27	28
—	E Bake	24	24	—
—	Electrolier	10¼	10¼	—
—	Emp Oil	6½	6	—
21500	Equity Ex	83	80	83
—	Fab Met	15	15	—
—	Fabi	6	6	—
—	Fano	8	8	—
50	Fiscal	10¼	10¼	10¼
—	Id Pr	19	19	—
—	Flint Rock	17	17	—
—	Fontana	4	4	—
500	Ft Reliance	41	41	41
6000	Fox Lake	25	25	25
—	Fundy	4	4	—
—	Futurity	47	41	—
—	Garney	78	74	—
—	Ghislau	36	35	—
—	G Autotron	190	190	—
100	Glen Lake	170	170	170
—	Greenberg	430	425	—
200	Gt W Min	110	105	110
—	Grissol	225	225	—
—	Gui-Por Ur	15	15	—
—	Hubbard A	28½	28½	—
—	Inland Ch	5	5	—
—	Insprain	180	165	—
—	Int Atlas	100	100	—
—	Int Ceram	101	10½	—
—	Intp Dredg	27	27	—
—	James Bay	38	37	—
—	Jockey	5½	5½	—
1100	Jubilee	405	400	405
—	K Desmond	42	42	—
—	Kenting A	450	450	—
—	Kiena	147	147	—
400	Kodiac Pe	325	325	325
—	Kontiki	9	9	—
—	Lab Acc A	9	9	—
—	Labrador	31	31	—
—	Laduboro	40	40	—
—	Lait Lac A	10	9¼	—
—	L Dufault	14⅜	14⅜	—
800	Lamon A	18½	18½	18¼
—	Lingside	3½	3½	—
—	Lithium	8	8	—
—	Louanna G	13	13	—
—	Malartic HY	17	16	—
—	Massval	9	8	—
—	Matach	31	30	—
—	McKinney	13	13	—
—	Melchers	23	22	—
—	Melche Pr	5⅜	5⅜	—
—	Merc Chip	12	8	—
—	Mid-Chib	21	21	—
—	Midepsa	315	300	—
—	Miro Mine	23	23	—
—	Mistango	20	19	—
—	Molyb	60	60	—
—	Monpre	11½	11½	—
1000	Mt Costigan	21	21	21
100	Mt Pleast	117	117	117
100	Mt Presa w	23	23	23
—	Mt W Iron	45	45	—
—	NAut Vend	165	165	—
—	Native Min	9½	9½	—
—	N Formaq	5	5	—
5400	N Imperial	135	135	135
—	Newrich	17	15	—
—	NW Amulet	5½	4½	—
1000	Nocana	18	18	18
—	NA Asbestos	5½	5½	—
—	NA Rare M	27	24	—
—	NorthEx	140	140	—
—	NW Canalas	12	12	—
—	Norvalie	8	8	—
—	Opem Ex	11½	11½	—
—	PA Inv	405	405	—
38500	Pat Silver	39½	38½	38½
—	Peace Riv	410	410	—
20000	Pennbec	17	16½	17
—	Peso S	135	135	—
—	Phoenix O	70	70	—
—	Pitt Gold	4	4	—
3000	Porcupine	24	23	24
—	Que Ascto	6	6	—
—	Que Chib	14	14	—
—	Que Smelt	17	17	—
7300	Rancheria	113	111	113
—	Red Crest	3	3	—
—	Renold	17	17	—
—	RA Pete B	75	75	—
—	Rusty L	23	22	—
—	Ruby Foo	385	385	—
—	Ruby Wis	3	30	—
—	St-L Colum	215	215	—
—	StLd Lds	80	80	—
—	St Lucie Ex	14	14	—
—	Sangamo	9	9	—
—	Sapawe	39	34	—
—	Seaway H	5	5	—
200	Select F	4	4	4
—	Silver Reg	16	16	16
3000	Silver Sum	18	18	18
—	Silver T	24	23	—
—	Sobeys A	20	20	—
—	Sogena	10	10	—
—	S Dufault	6	6	—
—	Spartan A	43	43	—
—	Spartan w	5	5	—
—	Stairs Ex	85	82	—
—	Std Gold	15	15	—
—	Sullivan	485	485	—
—	Suptest P	21½	21½	—
—	Surlaga	30	28	—
14000	Tache	18	18	18
—	Talisman	50	50	—
—	Tazin	6½	6½	—
—	Tib Expl	6	6	—
—	Titan	11	10	—
—	Tor LI	350	350	—
—	TrC Freez	225	225	—
500	Trsterre	40	40	40
—	U Asbest	296	296	—
—	Un Obalski	35	35	—
—	U Towns El	17	17	—
—	Val-Mar	5½	5¼	—
—	V Der Ht	230	230	—
—	Vanguard	4½	4½	—
—	Westburne	140	140	—
—	West Tin	39	39	—
—	Westville	22	22	—
—	Uted Twn El	6¼	1981	119	—
—	W Coast	5½ x-c	1988	104	106

INDUSTRIES

—	Abitibi	6¼	1977	102	103
—	Algoma	5¼	1978	95	97
—	Aluminum	4½	1973	93	94
—	B A Oil	5¼	1977	96	98
—	Br Pete	5¾	1986	98½	99½
—	Can Cement	3¾	1975	86	88
—	Cdn Br Alum	5¾	1980	98	99
—	C I L	5¾	1977	99	100
—	C P R	5%	1983	92½	93½
—	Cr Foncier	5¾	1985	97½	98½
—	Dosco	6%	1985	97½	98½
—	Dom Stores	5½	1976	98	99
—	Domtar	5¾	1990	96	97
—	Eaton Acc	5¾	1985	98½	99½
—	Imp Oil	3%	1969	93	94
—	I A C	5¾	1982	95½	96½
—	Loblaw Groc	4%	1975	87	89
—	Roynat	6%	1980	100¼	100¾
—	Shell Oil	5¾	1977	98½	100½
—	St Law Corp	5%	1978	92½	93½
—	Simpsons	4¾	1973	98	99
—	Traders Fin	5¾	1985	94	95½
—	Westons	5½	1983	96	98
—	Woodwards	5¾	1985	99	100

SERVICES PUBLICS

—	Ang Can Tel	6	1963	99	100½
—	Alta Gas Tk	5¾	1985	98¾	99¾
—	Bell Tel	3¾	1979	83	84½
—	Bell	5½	1982	97½	99
—	Bell Tel	5¾	1984	99	100
—	Bell Tel	6¼	1978	103	104½
—	Bow Pow	3¾	1980	82	84
—	Braz Tract.	4¾	1970	89	—
—	BC Tel	5¾	1986	98½	—
—	Calgary Pow	5¾	1982	98½	—
—	Can Elect	4	1968	94½	—
—	C West NG	5¾	1982	98	100
—	Cons Gas	5¾	1984	98½	100
—	Cons Gas	5	1978	93½	94¾
—	Gt Lakes P	5¾	1977	99	101
—	Lakeland NG	6	1982	97	99
—	Marit Elect	5¾	1983	98	100
—	NFLD L & P	5½	1978	95	—
—	N Cnt N Gs	5¾	1982	97½	99⅛
—	Northw Ut	5¾	1988	99	101
—	Nortn Tel	5%	1983	98	100
—	Que Nat Gs	5¾	1985	93	95
—	Que Nat Gas	6	1988	97	99
—	Que Tel	5¼	1983	97½	99½
—	TC Pipe	5.85	1987	98½	100
—	Union Gas	5½	1977	97	99

IMMEUBLES

—	Brant Coach	6	1978	94¼	—
—	Eaton R	3½	1968	93½	—
—	Eatons	5	1978	94	96
—	Steinberg	6	1984	99½	100½
—	Loblaw	5½	1983	96½	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 1er sept.	159.61	150.84	122.72	154.40	122.63
Clôture — 31 août	159.79	150.52	122.88	154.54	122.92
Semaine dernière	159.80	150.14	124.50	154.59	123.27
Mois dernier	156.82	147.38	121.79	151.67	124.44
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	120.32	147.25	121.29
Haut — 1964	166.74	153.46	134.75	160.57	150.75
Bas — 1964	131.87	121.59	118.90	129.68	118.24

cours des obligations

Source : Assoc. des courtiers en valeurs mobilières du Canada.

GOUVERNEMENT DU CANADA

3	Perpétuels	1966	76¼	77
4½	15 déc.	1966	99½	100
2¾	15 juin	1968	95½	96
3¼	1 juin	1976	83¾	83¾
4¼	1 sept.	1972	94¾	95
3½	1 oct.	1969	100½	101¼
5½	1 oct.	1975	100¾	101½
4½	1 sept.	1983	90	90¾
3¼	1 mai	1990	98	98¾
CNE 5½	15 déc.	1971	100½	101¼
CNR 4½	1 avril	1967	99¼	99¾
CNR 5¾	1 jan.	1985	103¼	104¼
CNR 4	1 fév.	1981	85	85¾
CNR 5	1 oct.	1987	95¼	96

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A.M.F.C.	5¼	1987	95¼	96¼
BC Electre	3¼	1967	97	97¾
BC Electric	5½	1989	97¾	98¾
BC Electric	5¾	1977	100	101
Manito Hyd	5¼	1988	95	96
NB	5½	15 juil.	1989	96½	97½
Nfld	5¼	1 juin	1985	93	94
NS	5¼	1 mai	1985	95	96
Ontario 3	15 déc.	1970	90¼	91
Onta	5½	15 août	1985	98½	99½
Ont H	2¾	1 oct	1968	98¾	94½
Ont H	5¼	1 fév.	1985	95¼	96¼
Qué. 3	1 juil.	1969	91½	92¼
Qué.	5¼	15 déc.	1987	92½	93½
Qué	5½	1 avril	1990	95¼	96¼
Que H	3¼	1 mai	1974	84	85
Qué H	5½	1 juin	1968	95½	96½
Qué H	5	15 fév.	1995	88½	89½
Saskt	5½	15 déc	1985	97	98

MUNICIPALITES

Mont	5¾	1 juin	1989	97	98
TorMt	5½	15 jn	1985	97	98
Vanc	5½	15 déc.	1980	96¼	97¼
Hamilt	5¼	15 j	1977	95½	96¼

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi	4½	1968	101	104
Brazil Tr.	4½	1971	90	93
Cdn Petrofina	4	1972	88	90
Cdn Utilities	5¾	1977	135	—
Inland Cemnt	4½	1976	89	—
Inl Nat Gas	5½	1977	99	—
Loblaw	4¾	1976	139	—
Lob Lease Pro	5¼	1975	99½	101
Fac Pete	5	1977	100	103
Shaw W&P	5¼	1972	100	101
Shaw W&P	4¾	1976	93¼	94¼
Shaw W&P	3½	1970	92	93
Simpson's	5½	1979	124	—
Simpson's	5	1976	193	—
TC Pipeline	5	1989	110	113
TC Pipeline	5	1988	135	—

Les prix remontent en Place locale

MONTREAL — Les prix ont tendance à monter, ce matin, à l'ouverture de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne, et le marché est modérément actif. Les industrielles progressent avec Chemcell qui a gagné ⅛. Les valeurs du secteur des services publics continuent leur montée ; au cours de la journée d'hier, ce fut le seul compartiment à connaître une hausse. On note aussi des hausses dans la plupart des autres compartiments. Parmi les valeurs minières à spéculation, Jubilee Iron et Dolsan ont perdu quelques cents.

* * *

TORONTO — Les valeurs industrielles continuent de descendre, et même assez fortement, ce matin, à l'ouverture de la Bourse de Toronto, dans un marché modérément actif. Parmi ces valeurs, Dominion Textile, Massey-Ferguson et Stelco perdent respectivement ½, ¼ et ⅛. D'autre part, BC Packers baisse de 1⅞ et Interprovincial Pipe de 1¼.

Parmi les valeurs minières à spéculation, Obaska et United Buffadison perdent respectivement 2½ et 3 cents.

du parquet de la bourse

NEW YORK — L'activilté est modérée, ce matin, à la Bourse de New York, et les prix sont en général à la hausse. Les gains vont d'une fraction à un point, et dépassent les pertes; cependant, un bon nombre de valeurs n'ont pas changé, et les gains sont ainsi assez faibles. Les aciéries n'ont pas changé, et les chemins de fer ont ralenti leur progression.

* * *

LONDRES — La montée se continue, aujourd'hui, à la Bourse de Londres. Parmi les valeurs canadiennes en baisse, on note Abitibi, International Nickel et Noranda. Massey-Ferguson et Hudson's Bay Oil and Gas enregistrent de faibles gains. Parmi les papeteries, Bowater et Reed sont à la hausse. Enfin, les banques canadiennes sont stables.

PARIS — Le marché se montre aujourd'hui beaucoup plus hésitant qu'au cours des deux dernières séances. S'il subsiste encore quelques mouvements en avant, ils ne forment qu'une minorité dans l'ensemble des fluctuations de la cote. Les ventes s'assurent effectivement l'avantage dans la plupart des groupes en provoquant des tassements presque toujours modérés. Quant aux affaires, elles demeurent bien restreintes. Les opérateurs paraissent un peu déçus du conseil des ministres de la veille dont ils attendaient tout au moins des indications sur les intentions gouvernementales en matière d'épargne et d'investissement. Les déclarations optimistes du premier ministre et du ministre des Finances à l'égard de la reprise économique ne sont apparemment pas tenues pour un élément de tendance. On attache davantage d'intérêt à l'entrevue que le président de la Chambre syndicale de la sidérurgie a eue avec le premier ministre, celui-ci s'étant montré soucieux d'aboutir à une solution rapide des problèmes se posant à ce secteur industriel. Les métallurgiques montrent, en effet, une bonne fermeté qui d'ailleurs redonne un peu de ton aux valeurs française après les tout premiers cours.

cote des grains

Marché à terme : 1er sept. 1965

WINNIPEG

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE :				
Oct.	85¾	86	85¾	86
Déc.	84¾	—	—	84¾
Mai	85⅛	85¼	85	85
Juil.	—	—	—	84¾
ORGE :				
Oct	1.29¾	1.31	1.29¾	1.30¾
Déc.	1.28⅛	—	—	1.28⅛
Mai	1.29¼	1.29½	1.29¼	1.29½
Juil.	—	—	—	1.29¼
LIN :				
Oct.	2.94⅜	2.95⅛	2.94¼	2.95¾
Déc.	2.94¼	2.94¼	2.92¾	2.93⅛
Mai	3.00	3.00¼	2.98⅝	2.99½
Juil.	3.01⅛	3.01⅝	2.99¾	3.00⅜
SEIGLE :				
Oct.	1.25⅜	1.26	1.25¼	1.25¾
Déc.	1.26	1.26⅜	1.26	1.26¾
Mai	1.31⅜	1.32⅜	1.31⅜	1.32
Juil	—	—	—	1.32
GRAINE DE COLZA :				
Nov.	2.18¾	2.20½	2.18½	2.20½
Jan.	2.16	2



Les enseignants des Laurentides obtiennent un bon contrat

Les quelque 140 enseignants, membres de l'Association des enseignants catholiques de Saint-Sauveur-des-Monts, commise à la juridiction de la régionale des Laurentides, reprendront le sept la direction de leurs classes, pourvus d'un contrat de travail, nouveau et avantageux. En plus des hausses de traitements, variant entre $600 et $1,000, au gré des réajustements, l'entente stipule une parité de la rétribution chez tous les enseignants, qu'ils soient mariés ou célibataires, des sexes féminin ou masculin. Le contrat ne les classifie plus comme auparavant, selon les degrés de leurs brevets, mais par l'ordre de leurs années de services. Dans l'ensemble, l'accord entérine une moyenne de $700 en plus que ne stipulaient les normes du ministère de l'Education. Comme on le voit ci-haut, ont paraphé le document Mlle Andrée Ouellet, présidente de l'association, le Dr Raymond Dupré, président de la régionale des Laurentides, M. Gaston Leduc, secrétaire de cet organisme, et Jean-Claude Benoît, représentant des enseignants. La scène se déroule sous le regard de M. Benoît Cossette, conseiller technique à la Corporation des instituteurs du Québec, debout à l'arrière-plan.

Banks pourrait être extradé des Etats-Unis

La Gendarmerie royale mène une enquête sur le bien-fondé des rapports faisant état d'une disparition de fonds au Syndicat international des gens de mer.

On estime que cette enquête pourrait amener l'extradition des Etats-Unis de l'ancien président du SIGM, Hal Banks.

Le surintendant de la Gendarmerie pour la région de Montréal, M. J.-J.-R. Carrière, a déclaré à ce sujet : "Tout ce que je is dire c'est que nous menons une enquête. Il est de notoriété publique que nous avons saisi le mois dernier les régistres du syndicat . . . Je ne puis rien dire de plus."

Banks, qui a été libéré grâce à un cautionnement de $25,000 en attendant que sa condamnation à cinq ans de prison pour avoir conspiré dans le but de battre un rival soit portée en appel, s'est enfui aux Etats-Unis.

La nature des accusations portées contre lui rendent l'extradition impossible. Avant de s'enfuir aux Etats-Unis, Banks avait été déposé du poste de président du SIGM par la commission de curatelle, nommée par le gouvernement pour prendre en main l'administartion du syndicat.

La PP recherche toujours les assaillants de la serveuse

par Claude Brun

ST-JEROME. — La Sûreté provinciale recherche toujours les auteurs d'un sauvage attentat sur la personne d'une jeune serveuse de cabaret, retrouvée ensanglantée, mardi, près de St-Jovite, après avoir été attaquée à l'aide d'une matraque à angles acérés.

La victime, Mlle Jacqueline Lauzon, âgée de 29 ans, domiciliée au 1794 rue Montcalm, à Montréal, repose toujours dans un état satisfaisant à l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme. On croyait en premier lieu qu'elle avait été blessée très grièvement, mais les blessures étaient superficielles, de sorte que, d'ici quelques jours, Mlle Lauzon pourra probablement quitter l'hôpital.

Les recherches de la police ont pris une nouvelle tournure au cours de la journée d'hier. En effet, les policiers connaissent maintenant l'identité des deux individus.

On s'est refusé à dévoiler les noms de ces malfaiteurs, mais on a signalé que tous deux avaient des casiers judiciaires.

La police aurait réussi a obtenir les noms des agresseurs de Mlle Lauzon en retraçant la propriétaire de la voiture de marque Cadillac que les assaillants avaient abandonnée derrière eux pour fuir à pied à travers les bois, après avoir été pourchassés par un policier de St-Jovite.

Mlle Lauzon, le haut du corps tout ensanglanté, avait été laissée dans la voiture, à la croisée du chemin Beauvallon et de la route du mont Tremblant.

Une vaste chasse à l'homme s'était par la suite organisée et tous les bois environnants avaient été cernés. Cependant, les policiers ont relâché la surveillance au cours de la journée d'hier, convaincus, semble-t-il, que les deux fuyards ont pu leur échapper au cours de la nuit.

Les policiers croient que les malfaiteurs auraient pu regagner la route no 11 en empruntant le chemin Ryan, pour ensuite franchir à travers bois la faible distance qui sépare ce chemin de campagne à la route nationale.

Selon la police, les deux hommes ne seraient pas dangereux.

On aurait également pu établir qu'il ne s'agissait pas d'un règlement de compte entre gens de la pègre, comme on l'avait laissé entendre hier, mais plutôt d'une affaire de proxénétisme. ❖



Destruction d'un alambic

Dès la découverte d'un alambic clandestin, le devoir de la Gendarmerie royale du Canada est de démanteler le tout. On voit un policier du détachement de St-Jean à l'oeuvre sur une ferme de St-Valentin, où une descente s'est soldée mardi par l'arrestation de trois personnes et la découverte d'un alambic pouvant distiller près de 150 gallons par jour. La police déclare que cet alambic pouvait rapporter $2,500 par jour sur le marché noir. La RCMP a détruit le tout durant la nuit de mardi à mercredi, sans aucun ménagement comme en fait foi la photo. Les inculpés sont Mme Gérard Gagnon, de Napierville, Aimé Blais, âgé de 51 ans, de St-Valentin et sa fille âgée de 19 ans, Nicole.

Congrès de l'ASNE à Montréal en mai

NEW YORK. (PCI)—L'American Society of Newspaper Editors tiendra sa réunion annuelle à Montréal, au mois de mai prochain. Ce sera la première fois depuis la fondation de cette association, en 1922, que la réunion annuelle aura lieu à l'extérieur des Etats-Unis.

Les directeurs des journaux canadiens, ou ceux qui s'occupent d'un service en particulier, ou des pages éditoriales, sont invités à y assister.

M. Vermont Royster, directeur du "Wall Street Journal" et président de la société, a annoncé que parmi les personnalités qui adresseront la parole à cette occasion, on signale le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, M. John Diefenbaker et des dignitaires américains.

L'association se réunit au Canada afin que ses membres puissent connaitre l'économie, les développements sociaux et politiques du pays et afin de permettre aux éditeurs américains et canadiens de se mieux connaitre et de parler boutique.

La réunion aura lieu à l'hôtel Reine-Elisabeth du 16 au 19 mai.

Décès d'un bébé : on blâme les parents

GRANBY. (R. R.) — Un jury du coroner, sous la présidence de M. Jean-Paul Tremblay, a rendu à Granby un verdict unanime de "négligence de la part des parents", dans le cas du décès de Sylvain Leroux, fils de M. et de Mme Claude Leroux, de cette ville. Le cas sera toutefois soumis au ministre de la Justice du Québec, Me Claude Wagner.

D'après son porte-parole, le jury s'est prononcé sur la culpabilité des parents, pour ne pas avoir apporté tous les soins nécessaires à l'enfant. Sur la foi des témoignages, Sylvain Leroux naquit le 21 janvier. Il pesait sept livres et dix onces au moment de sa naissance. S'apercevant des défaillances de son enfant, quelques semaines plus tard, Mme Leroux appela le médecin, sans pouvoir l'atteindre, car il était absent de son bureau.

Lors de son témoignage, la mère déclara qu'en désespoir de cause, elle se confia à la police municipale. Ne recevant pas plus d'assistance, elle conduisit elle-même l'enfant à l'hôpital Saint-Joseph, où le Dr Roch Dubé l'examina. Transporté d'urgence à l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal, le garçon succomba le jour même de son entrée.

Pour sa part, le Dr L. Turner, médecin-légiste, a déclaré que l'autopsie a révélé chez l'enfant un état de déshydratation, une absence de tissus souscutanés, des organes normaux, mais de petites hémorragies au cerveau. Au moment de son admission à l'hôpital, le bébé ne pesait plus que cinq livres. Cependant, les parents affirment que leur enfant n'a jamais manqué de nourriture.

Décès de Madame REJEAN DUBOIS (née Marthe Bertrand)

A Sainte-Thérèse de Blainville, le 31 août 1965, à l'âge de 47 ans, est décédée subitement Madame Réjean Dubois, née Marthe Bertrand, mère de Pierre, Michel, Yves, Gilles, Marie et Anne Bertrand.

Outre son époux et ses enfants, elle laisse dans le deuil, ses belles-mères, Madame veuve Albert Bertrand et Madame veuve Albert Dubois, ses frères et belles-soeurs, M. et Madame Jean-Claude Bertrand, M. et Madame Jacques Bertrand, M. et Madame Guy Bertrand, Me Louis et Madame Louis Bertrand, ses beaux-frères et belles-soeurs, M. et Madame Lucien Dubois, M. et Madame Gaëtan Dubois, Madame Thérèse Goulet, M. et Madame Raymond Gravel, Monsieur Jacques Dubois, M. et Madame Gilles Huot, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée au Salon funéraire Armand Magnan Enrg., au no 61, Blainville ouest, à Ste-Thérèse de Blainville.

Les funérailles auront lieu samedi, le 4 septembre 1965, à 11 heures, à l'église mère de Ste-Thérèse de Blainville. Inhumation au cimetière de Ste-Thérèse. —●

Messe anniversaire

DESROCHERS (Louis) — Le 4 septembre, à 8 heures, à l'église St-Bonaventure sera chantée une messe 1er anniversaire pour le repos de l'âme de M. Louis Desrochers, recommandée par son épouse. A ceux qui l'ont connu, je demande un pieux souvenir.

CHARRON (Gertrude) — Le 4 septembre, à 8 heures a.m., à l'église St-Jean-Berchmans, sera chantée une messe 1er anniversaire pour le repos de l'âme de Gertrude Charron, née Viens. Parents et amis sont priés d'y assister.

Remerciements

JACKSON — M. Stanley Jackson désire exprimer ses remerciements pour les nombreux témoignages de bonté et de sympathie qu'il a reçus de la part d'amis et de voisins à l'occasion de la grande perte qu'il a subie lors du décès subit de son épouse Gwladys. Sa profonde gratitude s'adresse particulièrement à Mmes David Lambton et J. Mann, é MM. et Mmes Lorne Rodrigue et Percy Gray pour les services exceptionnels qu'ils lui ont rendus durant cette période de détresse.

REMERCIEMENTS



Le 5 août avaient lieu en l'église Notre-Dame de Montréal les funérailles de monsieur Alexandre Savoie, époux de feu Régina Bussières, comptable-vérificateur à l'emploi de la Cunard Shipping Lines Ltd. depuis de nombreuses années.

Le service funèbre ainsi que le Libera qui eut lieu à Louiseville avant l'inhumation furent chantés par le neveu du défunt, l'abbé Georges Savoie, chapelain de la base de la RAF à Summerside, I.-P.-E.

Le deuil était conduit par les cinq frères du défunt, messieurs Lucien, Armand, Emile, Paul et Jean-Marie Savoie, leurs épouses, ses soeurs, Rév. S. Marie-De-Jésus, (Gabrielle) mesdemoiselles Adrienne et Germaine, auxquels s'était joint un groupe nombreux de neveux, nièces, parents et amis.

A tous ceux qui lui ont fait parvenir des témoignages de sympathie dans le deuil qui l'afflige, la famille éprouvée offre ses sincères remerciements. ●

Zenith pense aux gens souffrant de surdité

nouveau ZENITH 1966 • lunettes • dans l'oreille • derrière l'oreille

APPAREILS ACOUSTIQUES

SCELLES A L'EPREUVE DE LA POUSSIERE DE L'HUMIDITE



Le circuit Micro-Lithic Zenith est scellé de façon à protéger les transistors et les résistances de la poussière, matières étrangères, humidité corrosive. Puis tous les autres raccords vitaux sont également scellés afin d'accorder un meilleur rendement, et plus de rendement acoustique. Voyez le représentant chez DUPUIS pour plus de détails et une démonstration. Renseignez-vous pour la garantie après l'achat d'un appareil Zenith.

LES APPAREILS AUDITIFS ZENITH AU SON VIVANT

DUPUIS

Venez ou téléphonez en composant 842-5151, poste 316

DUPUIS — TROISIEME — STE-CATHERINE

avis de DÉCÈS

ASSELIN (Joseph) — A Clarenceville, le 31 août 1965, à l'âge de 92 ans, est décédé M. Joseph Asselin, époux de feu Sarah Dicaire, père des Révérendes soeurs Joseph des Anges et Angeline de Jésus, toutes deux des soeurs St-Joseph de St-Hyacinthe. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira
de la demeure de son gendre
M. Arthur Leduc
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAZINET (Paul-H.) — A Montréal, le 31 août 1965, à l'âge de 48 ans, est décédé le lieutenant colonel Paul-H. Bazinet M.D., officier medical de l'Armée Canadienne, époux de Noella Payette, père de Richard, Danielle et Johanne, demeurant 65 Chalmers, Greenfield Park. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 sept. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503 rue Papineau
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Emile où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Aimé) — A Dorval, le 30 août 1965 à l'âge de 74 ans est décédé M. Aimé Beaulieu, époux de feu Rose Alma Gagné, demeurant chez son gendre M. A. Dussault (Lucille) 107, rue Clément, Dorval. Les funérailles auront lieu samedi le 4 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 ave Laurier Est
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (David) — A Ville de Laval, "quartier Ste-Rose", le 1er septembre 1965, à l'âge de 83 ans, est décédé David Beaulieu, ex-constable de la ville de Montréal à sa retraite, époux de Laure Rivard-Crevier, beau-père de Mlle Fernande Crevier, demeurant au 5 rue Giguère. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
167 boul. Ste-Rose
à 9 h. 40 pour se rendre à l'église Notre-Dame de Laval où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENDEN (Joseph) — A Montréal-Nord, le 1er septembre 1965, à l'âge de 39 ans, est décédé Joseph Benden, époux de Jenny Adomaitis, père de Lilianne Benden, demeurant à 11901 Edger. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5001 boul. Henri-Bourassa est, coin Ste-Gertrude
à 8 hres 30, pour se rendre à l'église Ste-Rita, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Napoléon) — A l'Hôpital St-Luc à Montréal, le 1er septembre 1965, à l'âge de 74 ans, est décédé Napoléon Bissonnette, époux de feu Marguerite Gagné. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078 rue Drolet coin Jarry
à 10 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 10 hrs 45 et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANCHARD (Elodie) — A Montréal, le 1er septembre 1965, à l'âge de 40 ans, est décédée Mme Elodie Benoit, épouse de Georges Blanchard, mère de Denis et Odette. La dépouille mortelle est exposée au salon
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est
jusqu'à 10 hrs ce soir, et sera reexposée à la demeure de sa soeur, Mme Jean Savoie, à la Petite Lameque, N.-B. Les funérailles auront lieu samedi le 4 septembre, à l'église paroissiale de Lameque, et de là au cimetière du même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLUTEAU (Joseph) — A Montréal, le 1er septembre 1965, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Joseph Bluteau, époux de feu Délima Bouchard, demeurant au 2237, boul. Pierre-Bernard, autrefois de la rue Curatteau. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère & Tomassa Inc.,
6989 rue Hochelaga
à 11 hres pour se rendre à l'église St-Bernard où le service sera célébré à 11 h. 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOIVIN (Evelina) — A St-Timothée, le 1er septembre 1965, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Napoléon Boivin, née Evelina Bougie, demeurant chez sa fille, Mme Godfroy Théorêt, 27 rue St-Laurent. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Larin & Fils Inc.,
317 rue Victoria, Valleyfield
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Timothée où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURQUE (Antoinette) — A Châteauguay, le 31 août 1965, à l'âge de 47 ans, est décédée Mme veuve Gérard Bourque, née Antoinette Favreau, demeurant 412 Salaberry nord. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 sept. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Reid & Fils
35, Boul. Normand, Châteauguay
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église du Christ-Roi où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Châteauguay Bassin, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROUSSEAU (Claude) — A Montréal, le 1er sept. 1965, à l'âge de 23 ans, est décédé Claude Brousseau, fils de Arsène Brousseau et de Bella Bédard, demeurant 5055 de Castille. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5001 rue Henri-Bourassa
coin Ste-Gertrude
à 7 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Vincent Marie Strambi où le service sera célébré à 7 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLENDENNING (Raymond) — Accidentellement, à Montréal, le 31 août 1965, à l'âge de 18 ans, est décédé Raymond Frenchy Clendenning, fils de Kenneth Clendenning et de Germaine Pratte, demeurant à 7788 Henri-Julien. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria
8078 rue Drolet, coin Jarry
à 10 h. 15, pour se rendre à l'église Holy Family où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sans autre invitation.

COHEN (Reine) — A Montréal, le 31 août 1965, à l'âge de 69 ans, est décédée Reine Gauthier épouse de Julius Cohen. Elle laisse 2 soeurs: Floride (Mme Dolbec) et soeur Nazaire Marie de la Congrégation de la Présentation de Marie ainsi qu'un frère, M. Joseph Gauthier de Providence, Rhode Island. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée,
5650 Chemin Côte-des-Neiges
à 8 hrs 50 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera celébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CONNELLY (John) — Accidentellement, à Jacques-Cartier, le 31 août 1965, à l'âge de 6 ans, est décédé John Connelly, fils d'Edward Connelly et de Jeannine Bergogne, demeurant au 1836 Dollard. La cérémonie des anges aura lieu vendredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.,
1370 Chemin Chambly, J.-Cartier
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où la cérémonie sera célébrée à 3 h., et de là, au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CONSTANT (Béatrice) — A Vaudreuil, le 31 août 1965, est décédée Béatrice Ranger, épouse de feu Georges Constant et mère de Réjeanne, Georgette, Gérard et Georges. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Hubert Castonguay
28, rue St-Michel
pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORNEILLIER (Dorio) — A Montréal, le 2 septembre 1965, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Dorio Corneillier, époux de Edwilda Sylvestre, demeurant 2905, Pierre-Tétreault. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628, rue Hochelaga
à 7 hres 30, pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré à 7 hres 45, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (J.-Laurent) — A l'hôpital Général Juif, le 1er septembre 1965, dans sa 77e année, est décédé J.-Laurent Côté, époux bien-aimé d'Alice Petit, père de Laurie, Lorraine (Mme B. Millaire), de Trois-Rivières, Bob et Raymond. Lui survivent aussi 13 petits-enfants. La dépouille mortelle est exposée à la maison funéraire
D. A. Collins,
5610, rue Sherbrooke ouest
Le service aura lieu samedi, à midi, à l'église Notre-Dame-de-Grâce.

DEMERS (Henri) — A Montréal, le 1er sept. 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Henri Demers, époux de Marguerite Lachance, demeurant 1447 Bourbonnière. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.,
4240 rue Adam.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Mathias, où le sérvice sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMEULE (Armand) — A Montréal, le 1er septembre 1965, à l'âge de 58 ans, est décédé Armand Demeule, époux de Laurette Charron, père de Claude, Guy, André et Micheline. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520 rue St-Denis
à 11 h., pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 11 h. 15 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMET (Julien) — A Chomedey, le 11 février 1965, à l'âge de 41 ans, est décédé Julien Desmet, époux de Alma Caza, demeurant au 73, de la 89e Avenue. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 septembre courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
F. Brisebois Inc.,
1565 Boul. Labelle, Chomedey
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Maxime où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière de Notre-Dame-de-l'Espérance à Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DRAINVILLE (Eugène) — Le 31 août 1965, à l'âge de 73 ans, 9 mois, est décédé M. Eugène Drainville, époux de feu Eugénie Dupaul, demeurant à St-Etienne de Bolton. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Camille Fleury
Valcourt
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale St-Joseph, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DROUIN (Clément O. H.) — A Montréal, le 31 août 1965, à l'âge de 72 ans, est décédé Clément O. H. Drouin, époux de feu Annie Scanlan et père de Isabelle Drouin, de Mme Frédérick Browning (Hélène), John, André et soeur de Mme Louis Charles Mercure (Mariette). Les funérailles auront lieu vendredi le 3 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Marthe) — A Ste-Thérèse, le 31 août 1965, à l'âge de 47 ans, est décédée Marthe Bertrand, épouse de Réjean Dubois, autrefois d'Ahuntsic, demeurant 10, rue Rose-de-Lima, Ste-Thérèse. Les funérailles auront lieu samedi le 4 sept. Le convoi funèbre partira des salons
Armand Magnan Enrg.
61, rue Blainville ouest
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse ou le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPLANTIS (Marie-Louise) — A Hawkesbury, le 30 août 1965, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Ludger Duplantis, née Marie-Louise Seguin, demeurant chez son fils M. Jean-Marie, 296 rue Marie, Hawkesbury, mère de messieurs Jean-Marie et Ludger, Hawkesbury; de mesdames Jean Blais (Juliette), Noé Rozon (Simone, d'Hawkesbury); Philippe Seguin (Marie-Paule, de Vankleek Hill) et François Joly (Adrienne, de St-André d'Argenteuil); soeur de messieurs Palma Xavier Seguin, d'Hawkesbury, et Ildège, de Vankleek Hill; de mesdames veuve Flore Fauvel, Armandine Pilon, veuve Arthur Michaud, Hortance Chartrand et Alexina Myre, toutes de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 sept. Le convoi funèbre partira des salons
Noël Ltée
416, rue McGill, Hawkesbury
pour se rendre à l'église Ascension d'Hawkesbury, où le service sera célébré à 4 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Edgar) — A Lavaltrie, le 31 août 1965 à l'âge de 63 ans, est décédé Edgar Gauthier, inspecteur au Service Civil époux de Laurette Pamela Masse, demeurant à 1620 Notre-Dame, Lavaltrie. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Edgar Guilbault,
811 rue Notre-Dame, Lavaltrie
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERVAIS (Théobald) — A St-Isidore de Laprairie, le 31 août 1965, à l'âge de 78 ans, est décédé Théobald Gervais, époux d'Aiméla Bazinet. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 septembre. Le convoi funèbre partira de
l'Ecole Langevin,
St-Isidore
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Elie Primeau & Fils, St-Isidore.

GIRARD (Gonzague) — A Montréal, le 31 août 1965, à l'âge de 79 ans, est décédé Gonzague Girard, époux de feu Alexina Vézina. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 septembre. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6603 rue St-Laurent
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIRARD (Raymond) — A Ville St-Michel, le 30 août 1965, à l'âge de 20 ans est décédé M. Raymond Girard, fils de René Girard et de Yvette Morin, demeurant à 9139, 13e avenue, St-Michel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
8880 Boul. St-Michel
pour se rendre à l'église Ste-Lucie où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUAY (Irène) — A Jacques-Cartier, le 31 août 1965, à l'âge de 43 ans, est décédée Irène Chassé, épouse de Léo Guay, demeurant au 1227 Green. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.,
527 rue Ste-Hélène, Longueuil
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRATTON (Armand) — A Montréal, le 1er septembre 1965, à l'âge de 74 ans, 9 mois, est décédé M. Armand Gratton, époux de Alma Allard, demeurant 1854 St-Georges, Ville Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Monty & Monty
1926 rue Plessis
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 7 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUSHION (Winnifred R.) — Au Pavillon Ross, le 1er septembre 1965, est décédée Winnifred R. Dempsey, épouse de feu le sénateur William J. Hushion et mère bien-aimée de J. A. Farrell (Viola), Donald-Ernest et de William J. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
Clarke
5580 rue Sherbrooke ouest
pour se rendre à l'église Ascension of Our Lord, Westmount, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JEROME (Victor) — A Montréal, le 1er septembre 1965, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Victor Jérôme, époux de Henriette Petit, demeurant à 4270 Lafontaine. La dépouille mortelle est exposée au salon
J.-Paul Marchand
4228 rue Papineau
Avis des funérailles plus tard.

JOLY (Sophie) — A Montréal, le 31 août 1965, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Alfred Joly, née Sophie Rouleau. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 septembre. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6320 rue St-Denis
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Georges où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Joseph Hector) — A Montréal, le 30 août 1965 à l'âge de 66 ans est décédé Joseph Hector Labelle, époux de Antoinette Labelle, demeurant à 10756 Laurentides. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3925 rue Monselet
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vital où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Eustache, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Gracia) — A Montréal-Nord, le 1er septembre 1965, à l'âge de 68 ans, est décédée Gracia Larouche, épouse de Joseph Edouard Landry, demeurant 10,764 Ste-Gertrude. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5901, rue Henri-Bourassa
angle Ste-Gertrude
à 10 hrs 50 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVESQUE (Evelyne) — A Châteauguay, le 30 août 1965, à l'âge de 47 ans est décédée Mme Edouard Lévesque née Evelyne Rivest, demeurant à 289 boul. d'Anjou. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 septembre. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Reid & Fils,
35 boul. Normand,
Châteauguay Centre
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste Marie Vianney, où le service sera célébré à 10 hrs et et de là au cimetière de Châteauguay Centre lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORTIE (Gaston) — Accidentellement à Marieville, le 31 août 1965, à l'âge de 49 ans est décédé M. Gaston Lortie, époux de Jeanne Vézina, demeurant 10,414 Verville. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 Boul. Henri-Bourassa Est
à 8 hrs 15, pour se rendre à l'église Saint-Benoit, où le service sera célébré à 8 heures 30, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCOTTE (Louis François) — Subitement, à l'Hôpital Général de Montréal, est décédé Louis François Marcotte, autrefois de Sorel, père de Yves, Francine et Lorraine. Avis des funérailles plus tard.

MARTICOTTE (Elzéar) — A Ville St-Pierre, le 31 août 1965, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Elzéar Marticotte, époux de feu Louisa Lacombe, demeurant au numéro 24, rue Lowland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345 rue Notre-Dame à Lachine
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Pierre-aux-Liens, où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (Moïse) — A Montréal, le 31 août 1965, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Moise Martin, époux d'Alice Grenier, demeurant à 5469, 12e avenue, Rosemont. La cérémonie aura lieu au salon
Urgel Bourgie Ltée
3661 rue Jean-Talon est
vendredi le 3 courant à 2 heures p.m. et de là au cimetière de Hawthorndale, lieu de la réputure. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD (Marlette) — A Montréal, le 1er septembre 1965, à l'âge de 38 ans, est décédée Mme Gaston Ménard, née Marlette Clermont, demeurant 8782 Jeanne-Mance. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745 Crémazie Est
pour se rendre à l'église St-Simon-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MEUNIER (Aline) — A St-Jean, le 1er septembre 1965, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme Ubald Meunier, née Aline Goyette, demeurant au 324 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu samedi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
LeSieur & Frère Ltée,
400 rue Laurier
pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à midi 30, et de là au cimetière de St-Jean, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MEUNIER (Marie) — A Verdun, le 1er sept. 1965, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve Wilf

La police retrouve pour $3 millions d'obligations

Les policiers du Bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté municipale, répondant cette nuit à un appel anonyme, ont découvert, dans un terrain vague du nord de la métropole, ce qui pourrait bien constituer une partie des obligations du gouvernement volées il y a quelques temps à la Banque Royale du centre commercial Van

Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.FINALE

quelques boîtes et sac... remplies à craquer d'obligations du Canada.

Les policiers, qui ont commencé dès cette nuit à examiner les colis, y ont déjà compté

C'est ... Perron, accompagné du sergent détective Fernand Laroche qui ont répondu à l'appel anonyme leur signalant la présence des colis dans le champ de la rue ...ristophe-Colomb.

Ce qui fait croire aux policiers que les obligations découvertes proviendraient du cambriolage de la rue Van Horne est le fait que leur nombre correspond, à peu de choses près, à celui dont on a signalé la disparition à la banque.

M. Jos Bédard, directeur du Service de sécurité de la Banque royale du Canada a en effet déclaré qu'un total de trois millions de dollars en obligations du gouvernement du Canada avaient disparu lors du cambriolage. Certaines de ces obligations étaient enregistrées, d'autres ne l'étaient pas.

Le cambriolage a été commis au cours de la fin de semaine du 11 avril dernier. Des inconnus se sont introduits dans la chambre forte de la banque et ont pillé environ 400 des 700 coffrets qui s'y trouvaient.

Les bandits avaient d'abord pénétré dans un magasin voisin de la banque située au coeur du centre commercial.

A l'arrière de ce magasin, ils avaient pratiqué un trou dans le faux-plafond et s'étaient ainsi glissés au-dessus de la chambre forte. Cette dernière fut percée à l'aide d'une foreuse.

Lors du cambriolage, le système d'alerte, neutralisé par les voleurs, avait sonné une heure après l'arrivée des policiers, au moment où de nombreux citoyens des environs étaient venus vérifier les pertes qu'ils avaient subies.

Dans les vols de ce genre, la police et les enquêteurs de la banque ne peuvent jamais fixer avec exactitude le total des montants disparus. Le chiffre de $1 million, lancé le matin du vol, a paru, peu après, bien en deçà de la réalité. Dans le passé, des rafles de ce genre ont rapporté jusqu'à $6,000,000 à leurs auteurs, en argent, bijoux et obligations.

Jusqu'ici cinq individus ont été appréhendés en rapport avec ce cambriolage, l'un en Angleterre, les quatre autres aux Etats-Unis. Tous les individus appréhendés étaient de Montréal.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

AUJOURD'HUI

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, jeudi 2 septembre 1965 / saint Etienne / 81e année, no 203 / 4 cahiers / 64 pages / La météo: ensoleillé / minimum 55 / maximum 70

Les maires de la Rive-sud ne croient pas à la fusion immédiate • En page 3

L'Etat entame les négociations avec ses 35,000 fonctionnaires

Lesage nous provoque et nous insulte

— l'UCC du Saguenay-Lac-Saint-Jean

CHICOUTIMI, (PC) — Le président de la Fédération de l'Union catholique des cultivateurs, pour le Saguenay-Lac-St-Jean, M. Joseph Bouchard, a accusé hier le premier ministre Jean Lesage de provoquer les cultivateurs et d'utiliser à leur endroit le langage de l'insulte.

Dans une déclaration remise à la presse, il précise que lorsque le premier ministre dit ne pas posséder les preuves des chiffres des pertes subies par les cultivateurs du Saguenay-Lac-St-Jean, "il n'utilise pas le langage de la raison et de la logique, mais celui de l'insulte à l'endroit des cultivateurs. De plus, il porte atteinte à leur réputation vis-à-vis de toute la population du Québec".

Par ailleurs, le secrétaire adjoint de la Fédération, M. Paul-Emile Doré, a soutenu que le fardeau de tout le problème opposant les fermiers de la région et les gouvernements fédéral et provincial repose actuellement sur les épaules du premier ministre Jean Lesage et du ministre de l'Agriculture, M. Alcide Courcy.

Un porte-parole du gouvernement fédéral a laissé savoir, de son côté, qu'une certaine forme d'aide sera accordée aux agriculteurs de la région dont les récoltes ont été atteintes par le mauvais temps. Le mode et le montant de l'aide fédérale n'ont pas encore été déterminés.

Ultimatum aux deux gouvernements

Les quelque 3,300 cultivateurs de la région ont lancé un ultimatum aux deux gouvernements pour obtenir environ 5 millions de dollars en dédommagement des pertes subies aux récoltes l'an dernier.

M. Doré a précisé que la fédération de l'UCC a envoyé hier un message au sous-ministre fédéral de l'Agriculture, M. F. C. Barry, demandant des précisions sur l'aide qu'il a promis d'apporter aux cultivateurs du Saguenay-Lac-St-Jean.

M. Barry a envoyé mardi un message aux dirigeants de la fédération locale de l'UCC promettant l'aide du fédéral en autant que le provincial serait d'accord pour partager.

M. Doré a dit qu'un autre message avait été envoyé au premier ministre Jean Lesage pour l'informer de la position d'Ottawa face au problème.

L'opération blocage de routes

Cependant, pendant que se poursuit cet échange de messages, les fermiers de la région se préparent à donner une démonstration de l'opération "blocage des routes".

M. Doré a révélé que quelque 300 fermiers devaient montrer à la population, en fin d'après-midi hier, une partie de leur

Voir UCC en page 2



"Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est..."

Photo Roger St-Jean, LA PRESSE

Monique Leyrac a fait, hier après-midi, un retour triomphal... et sous la pluie, à Montréal. De retour des festivals de Sopot et d'Ostende, Monique Leyrac a été accueillie à Dorval par Gilles Vigneault, Pauline Julien et Lambert Mayer, directeur des relations publiques d'Air France. (Voir nos informations en page 27)

Lesage convoque les représentants syndicaux pour le 8 septembre

par Jacques Lafrenière

Les négociations en vue de la signature de la première convention collective de travail de quelque 35,000 employés du gouvernement provincial débuteront le 8 septembre prochain, à 2 h. 30 p.m., à Québec.

C'est le premier ministre de la province, M. Jean Lesage, qui a confirmé cette nouvelle dans une lettre parvenue ce matin aux bureaux du Syndicat des fonctionnaires provinciaux à Québec. M. Lesage répondait à une demande que lui avaient formulée plus tôt cette semaine le président et le secrétaire du syndicat, respectivement MM. Raymond Fortin, et J.-Roger Desloges.

La rencontre aura lieu au bureau de la direction générale des relations de travail. Le premier ministre laisse entendre qu'il y aura deux conventions collectives à signer : l'une pour l'unité "fonctionnaires" et l'autre pour l'unité "ouvriers".

Le programme syndical est prêt

Quelque 75 personnes représentant les employés de l'Etat de toutes les régions du Québec ont formé leur comité de négociation. Le projet de la première convention collective a été envoyé aux membres des diverses sections.

La première partie du projet comprend des clauses sur la reconnaissance et la juridiction du syndicat, la non-discrimination, les droits acquis, la sécurité syndicale, la retenue des cotisations syndicales, les réunions syndicales, les congés syndicaux, les absences pour activité syndicale, la procédure de règlements de griefs, l'arbitrage, la rémunération des représentants syndicaux, la classification, la nomination, les listes d'éligibilité, les examens, les nominations, les suspensions, les destitutions, les règles de discipline et quelques autres.

La deuxième partie du projet de convention collective sur les clauses monétaires (et quelques autres articles nonmonétaires) sera bientôt complétée.

"Déjà assuré de la collaboration entière des représentants du gouvernement, le syndicat est confiant que bientôt les relations entre le gouvernement et ses employés seront telles qu'il soit vraiment possible de dire que la fonction publique du Québec est à l'avant-garde des systèmes administratifs dans le monde", déclare M. Fortin.

La Loi de la fonction publique (bill 55) qui accorde notamment le droit de négociation et le droit de grève aux employés du gouvernement provincial a été adoptée le 30 juillet dernier. C'est en vertu de cette loi que le Syndicat des fonctionnaires provinciaux avait donné avis au gouvernement, le 30 août dernier, de son désir d'entreprendre des négociations.

Au moins cinq députés adhéreront au Bloc du Québec

— André Lecompte

"D'ici quelques jours au moins cinq députés (fédéraux) en place adhéreront au Bloc du Québec", a prédit à midi M. André Lecompte, journaliste, en annonçant la fondation de ce nouveau parti exclusivement fédéral.

Pressé de questions, le président du comité de coordination du Bloc, — c'est à ce titre que M. Lecompte tenait une conférence de presse, — a refusé d'en révéler les noms ni d'indiquer s'ils sont tous du même parti. Pas de réponse non plus à la question : Yvon Dupuis sera-t-il du nombre ?

A une autre question, il a répondu que 17 candidats ont déjà été pressentis pour autant de circonscriptions fédérales, qu'un noyau d'organisation était formé dans presque toutes les régions de la province et que le parti avait l'intention de présenter des candidats dans les 74 comtés du Québec mais que "tout dépendra des organisations au niveau du comté".

Quant au financement, le comité de coordination se propose de fixer ces jours-ci une "limite prudente" aux souscriptions afin que le parti "ne puisse être accusé d'accepter des sommes considérables", a dit encore M. Lecompte.

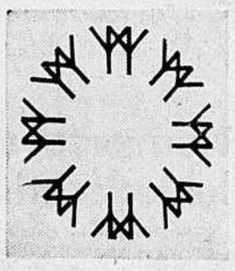
MM. Marchand et Drapeau au courant

"Jean Marchand est au courant de la fondation du Bloc du Québec, a affirmé le porte-parole des fondateurs, et le maire Drapeau l'est certainement aussi mais nous n'avons eu aucun contact direct avec lui.

"Depuis cinq mois, nous avons vu plus d'une centaine de personnalités, de chefs de file, et dans 98 p. 100 des cas, nous avons obtenu des accords de principe, en dépit de variantes possibles sur leur application."

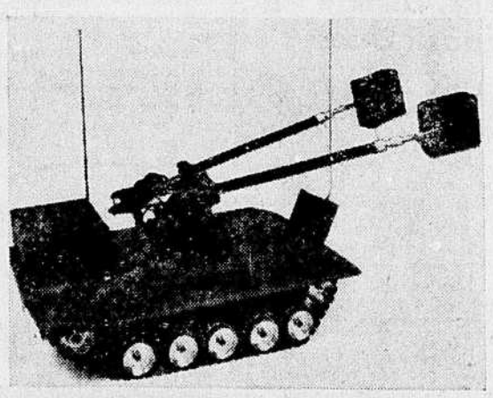
Comme M. Lecompte avait parlé de "démission massive" possible des députés du Bloc et de "menace de grève" devant

Voir LECOMPTE en page 2



L'EXPO: OU EN SOMMES-NOUS ?

Le dessin de la "Terre des Hommes" se précise. Il ne reste plus, à l'heure actuelle, que trente lots disponibles. A deux ans de l'Expo, Raymond Grenier fait le point de la situation. (Textes, photos et illustrations en couleurs, en pages 8 et 9)



UN DEMINEUR-ROBOT

Le lieutenant-détective Léo Plouffe, de la police de Montréal, a présenté hier au congrès international sur la criminologie un petit tank télécommandé qui, à l'aide de pinces, pourrait cueillir les bombes et les déposer dans un terrain vague. Le Congrès est entrée dans sa quatrième journée. Il se penche sur les problèmes de la délinquance. (Voir nos informations en page 19 et 49)

Rivard n'était ni en Espagne, ni à Vancouver, mais à Saint-Hippolyte

par Maurice MORIN

Un certain vendredi de mai dernier, probablement le 21, Lucien Rivard, celui qui s'était évadé de la prison de Bordeaux le 2 mars, ne se trouvait ni à Barcelone, ni à Vancouver, ni en Amérique du Sud, mais à Saint-Hippolyte, non loin de Montréal.

Et dans un chalet qu'Armand-Alfredo Cadieux, âgé de 48 ans, avait loué d'un M. Léopold Blouin.

Ce soir-là, il y a pris le souper en compagnie de Cadieux et d'un nommé André Paquette.

Et en une autre circonstance, Rivard s'est aussi rendu au même endroit.

Cette preuve, Me Gabriel Lapointe, procureur chef de la Couronne, l'a établie à la reprise de l'enquête préliminaire de Cadieux et Boucher, accusés de "complicité après le fait", plus spécifiquement d'avoir aidé Lucien Rivard à échapper à la Justice.

On sait que Rivard, impliqué dans un vaste réseau de narcotiques à Laredo, Texas, et qui doit subir prochainement son procès, a été appréhendé, le vendredi 16 juillet, dans un chalet que Cadieux avait loué quatre jours plus tôt sous le nom d'emprunt de Léo-Paul Dupuis, à Woodlands, près de Beauharnois.

Avec Rivard se trouvaient Cadieux et Boucher et près du chalet... une Jeep que Cadieux

Voir RIVARD, en page 2

La résidence, c'est pour mes successeurs

— Lesage

par Michel Lapalme

QUEBEC. — Le premier ministre Jean Lesage a confirmé hier la nouvelle parue dans LA PRESSE selon laquelle le gouvernement cherchait à acquérir une résidence pour les premiers ministres du Québec.

Il a cependant tenu à faire certaines rectifications en disant d'abord qu'il ne s'agissait pas de la maison Drouin, sise au 1265 de l'avenue Delaune, à Sillery.

"La maison appartient à une veuve de Sillery, a dit M. Lesage. Le gouvernement ne peut

Voir RESIDENCE en page 2

Lesage: Ottawa devra reconnaître nos droits sur la main-d'oeuvre et l'emploi

QUEBEC. (PCf) — "Les responsabilités provinciales en matière de reclassement, de mobilité et de placement des travailleurs obligeront le gouvernement fédéral à reconnaître que le Québec se doit de prendre les mesures nécessaires pour atteindre ses propres objectifs économiques", a déclaré aujourd'hui le premier ministre, M. Jean Lesage, dans un message préparé à l'occasion de la Fête du Travail.

"Il deviendra nécessaire, a ajouté M. Lesage, d'apporter des modifications substantielles aux mesures fédérales déjà en vigueur" en matière de main-d'oeuvre et d'emploi.

Affirmant par ailleurs que "les travailleurs du Québec représentent à la fois la raison d'être de la société québécoise et l'outil humain qui améliore quotidiennement la société que nous formons", M. Lesage a noté que son gouvernement, de concert avec l'industrie et les associations de travailleurs, a entrepris "d'offrir aux travailleurs les moyens de bien vivre dans un pays à leur mesure".

Face au fédéral

Il a souligné qu'il "se produira inévitablement un délai avant que la politique québécoise de l'emploi puisse être complètement appliquée".

"Certaines études ne sont pas encore terminées mais il en est d'autres, de première importance, qui sont à ce point avancées notamment dans le domaine du chômage saisonnier, qu'elles nous permettent une

Voir LESAGE, en page 2

Crime organisé: Wagner fait appel à l'ONU

par Michel Lapalme

QUEBEC. — Prenant la parole à midi devant le congrès international de criminologie, à l'hôtel Reine-Elisabeth, le ministre de la Justice, M. Claude Wagner, a fait appel aux Nations-Unies pour dépister le crime organisé à l'échelle mondiale.

"J'ai acquis peu à peu, depuis Stockholm, dit-il dans son discours remis au préalable aux journalistes de Québec, la conviction que les Nations-Unies devraient s'attacher, parmi tous

Voir WAGNER, en page 2

Roch Deslauriers est libéré d'une accusation de fabrication de faux

par Claude Denault

SAINT-JEAN. — Le chiropraticien Roch Deslauriers a été libéré hier d'une accusation d'avoir fabriqué un faux document, en janvier 1964. En rendant sa décision, à la suite d'une instruction préparatoire d'une journée qui eut lieu le mois dernier, le juge Honorius Michaud a déclaré que la plainte portée par l'industriel Réal Rousseau "ne comporte pas les éléments constitutifs de l'infraction de faux".

Selon l'accusation, M. Deslauriers, âgé de 31 ans, aurait fabriqué un faux document dans lequel M. Raoul Gobeil, de Brossard, affirmait avoir vu l'accusé remettre une somme de $10,000 à M. Yvon Dupuis, à Ottawa, le 29 juin 1961. Par la suite, le juge Michaud avait intimé à Deslauriers l'ordre de se soumettre, le 22, à un interrogatoire préliminaire, fondé sur onze accusations de parjure formulées lors de son témoignage au procès d'Yvon Dupuis, ancien ministre sans portefeuille dans le cabinet fédéral et député actuel de Saint-Jean-Iberville-Napierville.

Une autre accusation de libelle cette fois-ci

Aussitôt après la libération de M. Deslauriers, le plaignant, M. Réal Rousseau, a porté une nouvelle accusation contre le chiropraticien de St-Jean, une accusation de libelle diffamatoire cette fois-ci.

M. Rousseau fonde sa plainte sur le même document du 24 janvier 1964 que Deslauriers a reconnu avoir préparé et fait signer par M. Gobeil.

La plainte allègue que Deslauriers a publié un libelle diffamatoire contre le député de St-Jean, M. Yvon Dupuis, un "libelle destiné à nuire à la réputation dudit Yvon Dupuis, en l'exposant à la haine, au mépris ou au ridicule, ou destiné à outrager ledit Yvon Dupuis, le tout sans justification ou excuse légitime".

M. Deslauriers devra comparaître le 14 septembre pour répondre à cette accusation.

Document authentique

En rendant sa décision, au palais de justice de Saint-Jean, le juge Michaud a révélé que, même si le document préparé par Deslauriers comporte deux fausses déclarations, il ne peut être considéré comme faux document car il est authentique. "Un document authentique, même s'il n'est pas véridique, a dit le président du tribunal, ne peut être un faux document."

Selon le juge Michaud, la première des deux fausses déclarations a trait à une date et doit être considérée comme une erreur purement et simplement. Le document mentionne que l'argent a été remis à M. Dupuis le 29 juin, alors qu'en réalité il a été mis en preuve que

Voir DESLAURIERS en page 2

Tabac: Québec enquête sur la gravité du désastre

Un bilan provisoire établit à $1,607,000 les pertes subies par les cultivateurs. La température, tombée à 21 degrés, a détruit le tiers des récoltes. Ce sont les producteurs de tabac à cigarettes qui ont été le plus durement touchés

par André Bélivc ...

Un rapport p éliminaire d'un enquêteur du gouvernement provincial établit à $1,607,000 le bilan des pertes subies par les producteurs de tabac du Québec à la suite de la gelée qui s'est subitement abattue sur leurs recoltes mardi matin.

Le mercure était alors tombé aussi bas que 21°F. dans certains des secteurs où l'on cultive le tabac, et on estime que le tiers de la récolte de cette année s'en trouve irrémédiablement détruit.

Selon les termes de ce rapport préliminaire, ce sont les producteurs de tabac jaune, destiné à la fabrication de cigarettes, qui auraient subi les pertes les plus lourdes : $1,375,000 (soit 2,750,000 livres de tabac à 50 sous la livre).

Les producteurs de tabac à cigares auraient perdu $195,000 (750,000 livres à 26 cents la livre), et les producteurs de tabac à pipe s'en tireraient avec des dommages de $37,000 (113,000 livres à 32.7 cents la livre).

Québec à la rescousse ?

Quelques heures après le désastre, M. Jean-Paul Corriveau, président de l'Office des producteurs de tabac jaune du Québec, en avait fait part au ministre québécois de l'Agriculture, M. Alcide Courcy, et lui avait demandé l'assistance du gouvernement.

M. Conrad Turcot, chef du secteur des tabacs à la division des produits horticoles du ministère, fut immédiatement chargé d'enquêter sur la gravité des dommages.

Après avoir consulté des représentants de la ferme expérimentale de L'Assomption, de l'Office des producteurs de ta-

Voir TABAC en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 34 à 45
Bandes dessinées / 14
Décès, Naissances, etc. / 63
Editorial / 4
Finance / 60, 61
Horoscope / 14
Immeuble / 24
Les patrons / 37, 39
Mots croisés / 35
Nouvelles internationales / 33
Radio et Télévision / 58, 59
Spectacles et Concerts / 26, 27
Sports / 50 à 57
Tribunaux / 7, 10
Vie féminine / 18 à 23
Vie mondaine / 19
Vie syndicale / 15, 16, 31, 32
Votre médecin / 11

Darabaner aurait songé à faire disparaître la présidente de Junior Holdings qui le harcelait

par Maurice Laperrière

QUEBEC, — Moïse Darabaner aurait projeté de faire disparaître Mlle Rachel-L. Smiley, du 1050 de la rue Raymond-Casgrain, à Québec, présidente de la compagnie Junior Holdings Limited, parce que la femme d'affaires de 62 ans le harcelait un peu trop pour se faire rembourser les $115,000 que le Canadien israélite et son présumé complice, Gaston Constantin, lui auraient extorqués en lui affirmant qu'elle obtiendrait, en retour, des contrats du gouvernement provincial pour la carrière de granit qu'elle possède à St-Basile, dans le comté de Portneuf.

Témoin à charge contre son présumé complice, Gaston Constantin a fait cette déclaration sensationnelle devant le juge Paul Roy, de la Cour des sessions de la paix, au Palais de Justice de Québec, hier midi, au moment où Darabaner était formellement accusé d'avoir comploté avec un certain Gaston Cadrin, industriel et propriétaire d'immeubles, de Québec, pour provoquer l'incendie qui a détruit, le 4 mars dernier, l'édifice connu sous le nom de "La Tour", propriété du Club Athlétique Champlain Inc. L'acte d'accusation précise que d'autres complices seront ultérieurement accusés dans cette affaire.

C'était la première fois, hier midi et depuis le 13 août dernier, date où fut révélé que le ministère de la Justice du Québec mettait à jour le plus vaste réseau de fraude et d'incendiat jamais vu au Canada, que Darabaner comparaissait devant un juge pour s'entendre accuser formellement d'un crime d'incendiat. L'homme d'affaires de Québec et de Montréal avait d'abord été accusé d'avoir fraudé la compagnie Junior Holdings Limited (dont Mlle R.-L. Smiley est la présidente) pour une somme de $115,000. On avait alors fourni un cautionnement de $25,000 en espèces pour sa mise en liberté provisoire. Ce cautionnement est devenu par la suite inopérant parce que Darabaner était aussi détenu en vertu de deux mandats émis par le commissariat des incendies de la province de Québec mais sans qu'aucune accusation formelle ne fût portée contre lui. La Couronne, représentée dans cette enquête qui dure depuis plus d'un an, par Me Gérard Laganière, de Montréal, Me Roch Lefrançois et Me Anatole Corriveau, de Québec, a formulé hier une première accusation d'incendiat contre Darabaner.

Les deux chefs d'accusation précisent que le complot pour commettre le crime d'incendiat a eu lieu entre le 1er septembre 1964 et le 5 mars 1965. On sait que l'incendie de "La Tour", a eu lieu en fin d'après-midi, le 4 mars dernier.

Après la lecture de l'acte d'accusation, Me Côme Boucher, qui représentait l'accusé, devant le tribunal a choisi un procès devant un juge et un jury. Puis il a demandé la libération de Darabaner moyennant un cautionnement.

C'est alors que la Couronne, représentée par Me Lefrançois et Me Corriveau, s'est objectée vigoureusement à la mise en liberté de Darabaner en affirmant que la détention du prévenu touchait l'intérêt public et la sécurité de certains témoins. Me Anatole Corriveau a alors déclaré que pour prouver la validité de ses avancés, la Couronne pouvait faire entendre immédiatement un témoin. C'est alors que Gaston Constantin fut amené à la barre des témoins.

Interrogé par Me Corriveau, Gaston Constantin a déclaré à la Cours qu'à l'automne de 1964, Mlle Rachel-L. Smiley était devenue "harassante" dans la réclamation des sommes qu'elle avait versées pour obtenir des contrats du gouvernement. C'est alors qu'un certain Ray Daoust est venu de Montréal. Il y a eu une rencontre entre Darabaner, Constantin et Daoust dans les bureaux de la compagnie "Aide Universelle", au 2,000 du boulevard Laurier. Il a été question de faire prendre le train de Québec à Montréal à cette demoiselle Smiley . . . et qu'elle ne reviendrait pas. Constantin a dit qu'il a été question d'une somme de $1,000 pour cette affaire.

"Je n'ai pas souscrit à l'idée, a affirmé Constantin. J'ai dit qu'entre la fraude et le meurtre, il y a une différence . . . Pour le meurtre je n'en suis pas."

Interrogé par Me Boucher, le témoin a déclaré qu'il a été condamné à plusieurs reprises pour fraude mais jamais pour parjure.

Me Corriveau a par la suite demandé à Constantin s'il savait que Darabaner était en possession d'un passeport.

"Son passeport est à l'ordre, a répondu Constantin. Le vendredi avant que je sois appréhendé, Darabaner m'a dit qu'il espérait avoir le temps d'arranger ses affaires avant que les mandats ne soient émis contre lui . . . Il a ajouté qu'il craignait fort qu'il ne soit pas disponible si on le demandait."

Le juge Roy a alors refusé tout cautionnement avant la fin de l'enquête préliminaire fixée au 9 septembre prochain.

"Le juge qui présidera l'enquête sera plus en mesure que moi de décider s'il y a lieu d'accorder un cautionnement" a-t-il précisé.

L'incendie de "La Tour", où se trouvaient les ateliers et entrepôts du service provincial de signalisation routière et des milliers de documents appartenant aux archives du ministère de la Voirie, a eu lieu en fin d'après-midi, le 4 mars dernier. Les pertes ont été évaluées à plus de $100,000.



Evaluées à trois millions

Le Bureau des enquêtes criminelles a récupéré au cours de la nuit une quantité d'obligations du gouvernement évaluées à $3 millions, qui proviendraient du cambriolage du centre commercial Van Horne.

Elections ou pas, Lesage ira dans l'Ouest

QUEBEC. (M.L.) — "Je serais très surpris s'il y avait des élections fédérales cette année", a répété hier le premier ministre de la province de Québec, M. Jean Lesage, aux journalistes qui lui demandaient s'il était toujours de cet avis.

A plusieurs reprises, il y a quelques mois, le premier ministre avait, en effet, déclaré qu'il ne prévoyait pas de telles élections à moins de changements importants de circonstances.

M. Lesage a déclaré hier qu'il n'avait pas pris connaissance de tels changements et que, par conséquent, il demeurait du même avis.

Le premier ministre a tenu à préciser qu'il n'avait pas rencontré le premier ministre du Canada depuis la dernière conférence fédérale-provinciale et qu'il n'était entré en communication qu'une fois avec lui depuis ce temps. "C'était sur un tout autre sujet", a-t-il ajouté.

Enchaînant sur une autre considération, le premier ministre a déclaré que, de toute façon, il ne remettra pas son voyage dans l'Ouest à cause d'élection.

De toute façon, a dit M. Lesage, les élections ne peuvent avoir maintenant lieu qu'en novembre et mon voyage sera terminé quand la campagne électorale battra son plein.

"Pour aucune considération électorale, ni même para-électorale, a-t-il ajouté, il n'est question que je remette mon voyage".

Le premier ministre a terminé en disant qu'il avait d'ailleurs clairement fait savoir que le but de son voyage n'était aucunement électoral, qu'il s'agissait justement de faire comprendre le Québec aux gens de l'ouest du pays qui n'ont pas de contact étroit avec lui.

LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT: 55
MAXIMUM DEMAIN: 70

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa; Laurentides:** Ensoleillé sauf intervalles nuageux aujourd'hui; demain, généralement ensoleillé. Température à peu près normale. Vents d'ouest de 15 milles tombant cette nuit; vents du sud-ouest de 15 milles demain. Minimum cette nuit et maximum demain: Montréal, 55 et 70; Ottawa, 50 et 70; Sainte-Agathe, 50 et 65. **Estrie; régions de Québec et du lac Saint-Jean:** Nuageux sauf éclaircies, averses très dispersées après-midi; ciel dégagé ce soir; demain, généralement ensoleillé. Moins frais aujourd'hui; température à peu près normale demain. Vents d'ouest de 15 à 20 milles avec rafales de 30 tombant cette nuit; demain, vents du sud-ouest de 15 milles. Minimum cette nuit et maximum demain: Sherbrooke et Québec, 50 et 70; Chicoutimi, 45 et 65.

L'ouverture prochaine des classes inquiète la Fédération des commissions scolaires

QUEBEC (PC) — Dans un communiqué émanant de son secrétariat, la Fédération des commissions scolaires s'inquiète "au plus haut point" de ce qui pourra survenir la semaine prochaine, lors de l'ouverture des classes, si les instituteurs syndiqués qui négocient actuellement leur convention collective en divers endroits refusent d'entrer au travail aussi longtemps que l'accord ne sera pas conclu entre leur syndicat et la commission scolaire qui les emploie.

La fédération dit qu'elle "se demande si elle n'était pas en droit de s'opposer au droit de grève pour le personnel enseignant". Et elle appuie cette remarque sur les tactiques que, selon elles, certains syndicats utilisent présentement pour intimider les commissions scolaires".

Le communiqué précise "qu'il semble bien que certains syndicats d'instituteurs incitent leurs membres à ne pas signer de contrats individuels avec les commissions scolaires tant et aussi longtemps que la convention collective en négociations se sera pas acceptée officiellement par les parties en cause."

Le communiqué précise que "d'autre part, on serait porté à croire que les même syndicats d'instituteurs font tirer en longueur les négociations jusqu'à l'ouverture des classes."

M. Léopold Bouchard, adjoint aux relations du travail à la Fédération des commissions scolaires, a expliqué, au cours d'un entretien téléphonique, que cette situation prévalait à l'heure actuelle à la régionale Tardivel, dans le comté de Portneuf et à la régionale du Cuivre à Rouyn, en Abitibi. Ces régionales s'occupent d'environ 4,000 élèves chacune.

Par contre, le communiqué de la FCSCQ laisse savoir que la fédération a recommandé aux commissions scolaires qui sont présentement en négociations de signer un contrat individuel avec chacun de leurs instituteurs, contrat par lequel les commissions s'engagent à payer rétroactivement le salaire qui sera accepté dans la convention collective, de façon à ce que les instituteurs ne perdent rien même si la convention n'est pas signée au début de l'année scolaire.

Mécanisme faussé

"Malgré tout", dit le communiqué, "il semble bien que les chefs syndicaux préféreraient l'arrêt de travail pour intimider les commissions scolaires et les inciter à donner des hausses de salaires beaucoup plus élevées que celles normalement acceptables et que celles que peuvent décemment accorder l'ensemble des commissions scolaires."

La Fédération dit regretter vivement que l'attitude d'un certain nombre de syndicats fausse le mécanisme normal de la négociation et rende la situation de plus en plus tendue au fur et à mesure que la date d'ouverture des classes approche.

Les classes doivent débuter, au Québec, le 7 septembre prochain, soit le lendemain de la fête du Travail.

Le communiqué termine en précisant que "la Fédération souhaite faire savoir à toute la population qu'elle reconnait aux instituteurs le droit au syndicalisme."

"Mais les dirigeants de la Fédération s'opposeront fermement à ce que l'on oriente l'action syndicale au détriment des enfants. L'attitude actuelle d'un groupe de syndicats fait encore une fois de l'enfant une victime innocente et tragiquement désarmée."

TABAC

SUITE DE LA PAGE 1

bac jaune du Québec, de la coopérative de tabac de Saint-Jacques de Montcalm et de la coopérative de Saint-Césaire de Rouville, M. Turcot s'est employé hier et ce matin à la rédaction de son rapport. Il doit le présenter aujourd'hui même au Dr Bruno Landry, chef de la division des produits horticoles, qui le fera ensuite parvenir au ministre Courcy.

Ce sera enfin au cabinet à prendre les mesures appropriées.

Bilan provisoire

Au cours de sa conversation avec un représentant de LA PRESSE, M. Turcot a fortement insisté sur le caractère "provisoire" du bilan qu'il venait de dresser. "Il est très possible, a-t-il dit, que les pertes des producteurs soient légèrement inférieures ou largement supérieures à ce que nous a révélé notre première enquête."

La récolte, en effet, n'est pas encore terminée. A l'heure actuelle, un tiers de la production est à l'abri dans les séchoirs, un tiers gît, ruiné, dans les champs, et un autre tiers, qui a résisté au gel, attend encore d'être cueilli. On ne croit pas pouvoir compléter la cueillette avant une quinzaine de jours. Le sort de cette partie de la récolte dépend donc entièrement du temps qu'il fera d'ici deux semaines.

Et ce n'est que dans deux semaines qu'on connaîtra de façon précise le bilan du désastre.

Les plus durement atteints

M. Turcot affirme que ce sont les plantations de Saint-Thomas de Joliette, de Lanoraie, de Lavaltrie et de Berthier qui ont subi le plus dur coup. Dans ces régions, de 95 à 98% des plants qui étaient encore dans les champs au moment du gel ont été détruits.

Les dommages sont beaucoup moins élevés dans les régions de Sainte-Mélanie et de Trois-Rivières. A Sainte-Mélanie, où les plantations sont situées à une altitude de 350 pieds — donc plus haut que celles qui longent le fleuve — le froid a été moins intense. Les plantations les plus importantes dans la région de Trois-Rivières sont situées à Champlain et à Saint-Etienne-des-Grès.

Dans la région de Saint-Césaire de Rouville, où l'on cultive surtout du tabac à cigares, la gelée n'a pas causé tellement de dommages, mais les chutes de grêle qui se sont produites les 7 et 19 août, ainsi que les pluies diluviennes de ces derniers jours, ont détruit au moins 55% de la récolte de tabac. Présentement, les plants encore debout sont presque noyés par la pluie, et leurs feuilles inférieures jaunissent "à vue d'oeil", selon l'expression de M. Turcot.

"Les producteurs sont bien en peine", a conclu le fonctionnaire.

Et pour cause. A la suite de la catastrophe, on estime en effet que chacun des 120 producteurs affectés aura perdu, en moyenne, près de $12,000. Certains d'entre eux, comme, par exemple, M. Réal Martel, de Lavaltrie, auront perdu jusqu'à $50,000 en une seule nuit.

Une parole agréable multiplie les amis; une langue affable attire maintes réponses aimables. L'Ecclésiastique

UCC

SUITE DE LA PAGE 1

arsenal, soit les tracteurs avec lesquels ils veulent bloquer les routes, comme moyen pour appuyer leurs revendications.

M. Doré a précisé que quelque 150 tracteurs étaient rassemblés en bordure de la route à St-Bruno, sur la route conduisant de Alma au boulevard Talbot, route reliant Québec au lac St-Jean, via le parc national des Laurentides. D'autres tracteurs ont également été rassemblés sur la route conduisant de Chicoutimi au boulevard Talbot. Aucun tracteur ne bloque actuellement les deux routes.

"Ceci démontrera que nous sommes prêts à aller au bout et montrera à la population que nous sommes capables de mener notre campagne à bien", a dit M. Doré.

Les fermiers menacent également, s'ils n'obtiennent pas ce qu'ils demandent, de cesser de rembourser les emprunts agricoles qu'ils ont contractés auprès des deux gouvernements.

M. Bouchard, président de l'UCC pour la région, a dit que le ministre de l'Agriculture, M. Alcide Courcy, a en main depuis le 28 janvier dernier l'évaluation concernant les dommages subis dans la région.

Les cultivateurs veulent obtenir $5,000,000, comparativement à la somme de $1,000,000 qui leur a été promise.

"Cette évaluation a été faite par un agronome de grande expérience dont la compétence n'a jamais été mise en doute, M. Alphonse Cayouette, à la suite d'une enquête menée pendant plusieurs mois et qui s'est effectuée dans 3 paroisses de la région couvrant ainsi 63 pour cent des cultivateurs", a laissé savoir M. Bouchard.

La fédération de l'UCC déclare qu'elle voudrait bien que toutes les enquêtes et évaluations du gouvernement soient faites avec toujours autant de minutie.

Le communiqué précise que quand M. Lesage dit que les cultivateurs n'ont qu'a prouver leurs pertes, il provoque les cultivateurs.

"Depuis mars dernier, la fédération a tenté en vain de rencontrer M. Lesage pour discuter de cette question des pertes et il a toujours refusé."

Puis le communiqué devient presque violent: "Une telle attitude est déplorable et est sûrement la cause de la colère des cultivateurs qui savent négocier en hommes d'affaires quand l'occasion leur en est fournie, même s'ils ne s'en vantent pas."

On espère enfin que le gouvernement provincial voudra à la suite des engagements pris par le gouvernement fédéral à l'endroit des cultivateurs, soumettre un programme ou des propositions à ces derniers qui doivent se réunir ce soir.

LECOMPTE

SUITE DE LA PAGE 1

un refus du dialogue de la part des Anglo-Canadiens, un journaliste lui a demandé s'il entendait exiger des candidats du Bloc "un engagement d'honneur, signé ou non" à cet effet, il a répondu:

—"Nous exigerons un engagement d'honneur signé: C'est une mesure radicale que nous croyons nécessaire."

Voici, en bref, les trois principales réclamations contenues dans la première déclaration publique du Bloc du Québec, lue aux journalistes de la presse, de la radio et de la TV, un peu avant midi aujourd'hui:

1. Une nouvelle constitution, républicaine puisqu'elle prévoierait un président comme autorité suprême du pays;
2. Une réforme parlementaire aussi profonde que la formation de deux chambres élues: "une chambre anglaise et une chambre française";
3. Une réforme économique qui assurerait l'équilibre des "cinq régions économiques naturelles du Canada: les Maritimes, le Québec, l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique, que l'on réunirait en "un marché commun canadien et éventuellement nord-américain, afin de faciliter le commerce transaméricain, favorisant ainsi l'utilisation maximum des ressources naturelles et la main-d'oeuvre de chaque région".

Suit la liste "partielle" des membres du comité de coordination du Bloc du Québec: MM. Gérard Albert, dentiste; Roland Caty, chiropraticien; Gérard Chartrand, relations publiques; Robert Cousineau, musicien; Raymond Daoust, avocat; Roger Delorme, homme d'affaires; Jean-Marc Denoncourt, courtier; Jean-Yves Doucet, administrateur-conseil; Paul Dubé, industriel; Louis Fréchette, maître-imprimeur; Roland Gagné, homme d'affaires; Jean Martineau, administrateur professionnel; Claude Danis, avocat; André Lecompte, journaliste; Jean-Jacques Mercier, journaliste; Jean Morin, relations publiques; Roger Poitras, importateur; Lucien Tremblay, homme d'affaires.

On peut devenir membre régulier du parti pour la somme d'un dollar, membre associé, pour la somme de dix dollars, et membre fondateur, en déboursant $25.

DESLAURIERS

SUITE DE LA PAGE 1

Deslauriers et Gobeil se sont rendus à Ottawa, le 9 mai 1961, présumément pour remettre $10,000 à l'ancien ministre. Quant à la deuxième fausse déclaration, c'est-à-dire la présence de Gobeil dans le bureau de M. Dupuis, au moment où Deslauriers aurait remis les $10,000, le juge a conclu qu'une fausse déclaration ne constitue pas un faux document, précisément, comme nous l'avons dit plus haut, parce que le document signé par Gobeil est authentique.

Recours au civil

Le président du tribunal a également rejeté la possibilité que Deslauriers et Gobeil se soient rendus coupables de "faux prétexte" parce que, pour ce faire, il aurait fallu qu'ils obtiennent des biens ou de l'argent, ce qui n'a pas été le cas.

Le juge a toutefois émis l'opinion que M. Dupuis, s'il croit avoir subi un préjudice par suite de la diffusion du document signé par Gobeil et préparé par Deslauriers, pourrait, peut-être, avoir un recours au civil, en dommages, contre eux.

Au tout début de l'audience, le procureur de Deslauriers, Me Henri Choinière, a présenté une motion de non-lieu, se fondant sur le fait que le document n'était pas faux, que le Dr Deslauriers n'avait pas eu l'intention de commettre un faux et que le document en question n'avait pas causé de préjudice à M. Dupuis.

Me Choinière a soutenu que la poursuite devait prouver ces trois points essentiels pour que le tribunal puisse envoyer Deslauriers à son procès. "Comme elle ne l'a pas fait, a-t-il dit, la plainte doit être renvoyée."

Le procureur de M. Rousseau, Me Roland Blais, a soutenu, au contraire, que ces trois éléments essentiels avaient bel et bien été prouvés.

Par la suite, il a soutenu que le document qui faisait l'objet de la poursuite constituait un faux, contrairement à l'opinion du magistrat.

Instruction préparatoire

Au début de l'après-midi, les deux parties devaient s'entendre sur la date du 22 pour l'instruction préparatoire de M. Deslauriers également accusé, par M. Rousseau, de s'être parjuré onze fois lors de son témoignage à l'instruction préparatoire d'Yvon Dupuis, au printemps dernier.

LESAGE

SUITE DE LA PAGE 1

action immédiate", a ajouté le premier ministre.

"Au fur et à mesure que le Québec exerce ses responsabilités en matière de main-d'oeuvre et d'emploi, comme sa compétence constitutionnelle l'y autorise, il deviendra nécessaire, non seulement d'apporter des modifications substantielles aux mesures fédérales déjà en vigueur, mais encore d'assurer entre les structures administratives québecoises qui pourront être créées et les structures fédérales actuelles la plus grande collaboration possible. Ainsi, il faudra, avec le temps, réévaluer en fonction de la politique de main-d'oeuvre du Québec les programmes conjoints de formation professionnelle auxquels le Québec continue d'adhérer.

"Il devra très probablement en être de même du fonctionnement du service national de placement", a dit le premier ministre québecois.

M. Lesage a dit encore que "le Québec a eu à peine l'occasion d'entreprendre l'action économique et administratrice en matière de main-d'oeuvre et d'emploi qu'il a réussi à appliquer dans d'autres secteurs. "Toutefois, comme dans le cas de l'expansion régionale, nous sommes à mettre au point une politique de la main-d'oeuvre et de l'emploi qui, grâce à une orientation améliorée de l'économie, nous permettra de satisfaire aux exigences locales tout en se révélant elle aussi un instrument de planification économique efficace".

WAGNER

SUITE DE LA PAGE 1

les problèmes qui l'assaillent, à dépister par leurs rechercheurs, leurs enquêteurs, par les vastes ressources dont elle dispose, avec les multiples postes d'écoute qu'elles ont à leur disposition dans presque tous les pays du monde, à dépister, dis-je, le crime organisé à l'échelle mondiale.

"Je crois que les Nations-Unies pourraient aider immensément et valablement toutes les administrations de la justice, dans tous les pays du monde, en entreprenant une étude, un vaste inventaire du potentiel criminel à travers le monde et en faisant part à ses membres de ses trouvailles dans ce domaine.

"Ces trouvailles, d'ailleurs, seraient mises à la disposition des criminologues du monde entier pour leur permettre d'envisager le crime sous toutes ses facettes, facettes humanitaires aussi bien que les facettes les plus réalistes, celles du crime aux dimensions gigantesques qui ne connait pas de frontières."

Le ministre de la Justice du Québec a appuyé ses considérations sur un relevé statistique démontrant que la hausse des actes criminels est nettement plus prononcée que la population.

Au Canada, a-t-il dit, entre 1961 et 1963, la population a augmenté de 3.9% et le crime de 32.3%.

Aux Etats-Unis, de 1958 à 1962, la population a augmenté de 7%, le crime de 27%.

En Angleterre, au cours des mêmes années, les offenses par voie de mise en accusation ont augmenté de 43%. Le nombre de vols avec violence a augmenté de 47% et le nombre d'attentats contre la personne a augmenté de 48%.

Hier aux Etats-Unis, on a révélé que le crime avait augmenté de 5% depuis 6 mois, ce qui constitue un nouveau sommet de la criminalité en Amérique du nord.

M. Wagner a continué en disant qu'il savait que la plupart des pays en dehors de l'Amérique du nord n'affrontaient pas avec la même urgence le problème du crime organisé.

"Chez nous, a-t-il ajouté, il existe sous bien des formes. Il existe sans frontières. Il existe dans les milieux les plus divers. Il existe au sein des professions les plus nobles. Il existe même dans les corps politiques, dans les corps civiques et commerciaux les plus imperméables en apparence à une telle infiltration.

"Il existe une image fausse plus répandue que je ne l'aurais pensé à l'effet qu'il ne peut y avoir de crime organisé sans présupposer l'existence de quelques hauts personnages au sommet, tels les Al Capone, à Chicago, Louis Lepke et Legs Diamond à New York ou autres leaders criminels ayant établi un empire aux Etats-Unis.

"Heureusement nous n'avons pas de tels personnages dans cette province, mais plutôt certains représentants ou associés de personnages importants dans ce genre de hiérarchie.

"Nous avons les petits valets des grands rois, préoccupés les uns comme les autres à se tailler un empire.

"Les dirigeants des groupes qui organisent le crime ont rarement l'apparence de criminels. Ils passent pour des hommes d'affaires ou des professionnels. Ils n'ont jamais été accusés d'un acte criminel; ils offrent un air de respectabilité; ils demeurent dans les meilleurs quartiers; ils contribuent aux oeuvres religieuses et charitables; ils vivent paisiblement et sont d'excellents voisins.

"Ces individus dirigent des affaires pseudo-légitimes comme entrepreneurs en construction, marchands, courtiers en immeuble, importateurs. Ces dirigeants transmettent leurs directives à des lieutenants qui sont ordinairement des criminels bien connus, plus compétents et expérimentés que le petit criminel."

M. Wagner a terminé son discours en disant: "Je sais qu'il est nécessaire d'étudier les moyens de prévention du crime, qu'il est essentiel d'étudier le traitement des délinquants. Mais il est impérieux, vous l'admettrez volontiers, avec votre connaissance, votre science criminologique, d'étudier les moyens les plus efficaces de combattre, les deux pieds sur terre, le crime dans son existence la plus pernicieuse et dans sa forme la mieux structurée."

C'est pourquoi M. Wagner a aussitôt fait appel aux Nations-Unies.

Hold-up de $150 dans un restaurant

Deux bandits, armés chacun d'un revolver, ont pris la fuite avec une somme d'environ $150, après avoir perpétré un hold-up au restaurant Frontenac Smallwares, au 2251 est, rue Notre-Dame, vers 10 h. 30 hier soir.

En faisant irruption dans l'établissement, les voleurs ont ordonné au propriétaire, M. Raymond St-Georges, de se coucher sur le plancher, pendant qu'ils s'occupaient de faire le ménage par le vide dans le tiroir-caisse.

Que soient nombreuses tes relations, mais pour les conseillers prends-en un entre mille. L'Ecclésiastique

Si tu veux te faire un ami, commence par l'éprouver et ne te hâte pas de te confier à lui. L'Ecclésiastique

RIVARD

SUITE DE LA PAGE 1

avait achetée... toujours sous le nom d'emprunt de Dupuis.

Après que Me Lapointe eut déclaré sa preuve close, le juge Marcel Gaboury, qui avait présidé l'instruction commencée il y a deux semaines, a décidé de remettre son jugement au 9 septembre dans le cas de Cadieux et ce, à la requête de Me Paul Aubut, avocat de la défense.

Dans le cas de Boucher, ses deux avocats, Mes Réal et Cyrille Gagnon, ont demandé le rejet de la plainte soumettant qu'il n'existait aucun lien entre leur client et le délit qui lui était reproché.

Jugement sera aussi rendu le 9 en ce qui a trait à Boucher. De plus, à la demande de Me Lapointe, une accusation de conspiration a été ajoutée contre les deux inculpés qui sont en liberté provisoire sous de lourds cautionnements.

Cadieux, témoin de la Couronne

C'est à titre de témoin de la Couronne que Cadieux, après avoir demandé et obtenu la protection du tribunal, a déposé, affirmant que Rivard lui avait rendu visite à deux reprises à Saint-Hippolyte, au cours du mois de mai dernier.

Et qu'il y avait pris le souper, un certain vendredi, peut-être le 21 de ce mois-là.

Enfin, le sergent d'état-major Gérard (Babe) Tapin, de la Police provinciale, a été appelé à dire, sous serment, que le dénommé Lucien Rivard, mentionné comme fugitif dans l'acte d'accusation, était bel et bien le "fameux" Rivard qui s'était évadé de la prison commune, le 2 mars.

RESIDENCE

SUITE DE LA PAGE 1

cependant pas en faire actuellement l'acquisition à cause d'une clause contenue dans le testament de son mari."

D'après le testament, la maison ne pourrait être vendue avant la mort de l'actuelle occupante.

Le premier ministre a par ailleurs particulièrement tenu à rectifier une impression que pouvait provoquer la lecture de l'article de LA PRESSE en déclarant: "Cela ne se fait pas à mon insu, mais à ma connaissance et sur mon instigation pour mes successeurs."

Le premier ministre a ajouté que les démarches étaient en cours.

"Il n'est pas question que le gouvernement fasse l'acquisition d'une maison qui serait occupée par l'actuel premier ministre du Québec, a dit M. Lesage, parce que je ne l'occuperais jamais."

Se déclarant satisfait de sa résidence actuelle "laquelle est confortable et appartient à ma femme", le premier ministre a ajouté que cette maison était par ailleurs située dans sa propre circonscription électorale, rue Bougainville, à Québec.

Si les pilules avaient bon goût, les apothicaires ne prendraient pas soin de les dorer.
Proverbe espagnol

A.B.N.R. d'IRAN
présente une exceptionnelle
VENTE A L'ENCAN
DE
TAPIS DE PERSE
(pièces d'exposition)
sans réserve
INVENTAIRE DE $210,000
TAPIS — DIMENSIONS 2 X 3 A 12 X 20
TAPIS DE PASSAGE JUSQU'A 22 PIEDS DE LONG
à
L'HOTEL SHERATON MONT-ROYAL
rue PEEL (Salon Terrace)

Tapis de Perse des meilleures catégories et d'excellente qualité, aux motifs traditionnels et textures élaborées, offerts à l'encan pour la première fois. Comprenant les noms suivants: QUOM broché de soie, KASHANS, ROYAL KERMANS, ROYAL SAROUKS, ISFAHANS, YAMOUT, HERIZ, BOKHARA, TABRIZ, ARDEBILS, SHIRAZ, FERDOS, BALOUCH, HAMEDAN, NATANZ, KAZAK, YAZD, TOUS, REZAYEH, GHASHGHAY, MOSEL, ARON, MESHKABAD, MORCHEKHAR, ABADEH et une collection de tapis de passage de prix.

Ces tapis superbes seront vendus individuellement par
ENCAN PUBLIC
le
JEUDI 2 SEPTEMBRE à 7.30 P.M.
Inspection: mercredi 1er septembre, de 10 a.m. à 11 p.m. et toute la journée jeudi de 9 a.m. jusqu'à l'heure de la vente.
Catalogues à la disposition des visiteurs
JOSEPH WALSH LIMITED
encanteurs-liquidateurs
UN. 6-3605 288-9955
S. MOHAMADIAN (Iran), ALI BAHARVAR (Iran), B. BAKHTIAR (Iran), IRAJ MOHTASHEMI (Iran), P. DECARIE, J. FORD

Situation critique pour les agriculteurs de l'Est du pays

Une bonne partie des agriculteurs de l'Est du Canada se trouvent dans une situation critique à la suite du mauvais temps que cette partie du pays a connu depuis quelques semaines.

Le Québec vient de perdre le tiers de sa récolte annuelle de tabac à cause de la gelée. Dommages de plus de $1.5 millions.

Dans la région de Burford, près de Brantford, en Ontario, on vient également de perdre pour $700,000 de tabac.

Les fermiers et les producteurs de tabac de la vallée d'Annapolis, en Nouvelle-Ecosse, ont aussi à se plaindre du temps. Hier matin, le mercure est tombé à moins de 30° F. dans ces régions, et le froid a considérablement endommagé les récoltes de tabac et de concombres. Il faudra au moins deux jours pour établir le bilan des pertes. Dans la seule région de Kentville, on estime qu'au moins le quart de la récolte de concombres est détruit. L'ouest de la province est la partie la plus durement touchée.

Le mois d'août aura été un mois très "humide" pour les habitants de la région montréalaise. La précipitation de pluie, au cours de ce mois, a été de 7.8 pouces, soit seulement .28 pouce de moins qu'en 1890, année-record sous ce rapport Et les 14 premières heures du mois de septembre ont été baignées de deux pouces de pluie. En septembre 1918, autre année-record, il est tombé 7.82 pouces de pluie. La précipitation moyenne pour septembre est de 3.55 pouces, à Montréal.

Rayon d'espoir: les météorologistes prévoient du soleil et une température frôlant les 60° pour les prochains jours.

Si ces prédictions se réalisent, les producteurs de tabac québécois auront donc une chance de sauver une partie importante de leur récolte — du moins de ce qu'il en reste.

Hier, les producteurs de la région de Joliette regardaient tristement tomber la pluie, cette pluie qui leur faisait perdre une journée de plus dans leur "opération cueillette".

Pendant ce temps, les agriculteurs des Prairies et de la Colombie-Britannique jouissent d'un temps à peu près normal pour la saison.

AVIS

Conformément au décret No 118273 émis par la Commission des Transports le 20 août 1965, à compter du 20 septembre 1965 les trains de voyageurs 31 et 32 du service Montréal-Newport seront supprimés.

LE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE

Vous et vos amis êtes cordialement invités à participer au
PROGRAMME SPECIAL DU
CAMP DE YOGA
8e AVENUE, Val-Morin
au cours de la
fin de semaine de la Fête du Travail



Le Swami Vishnu Devananda, fondateur-directeur

● SEANCES DE YOGA ● EXERCICES
● RESPIRATION ● CONCENTRATION
● RELAXATION ● PHILOSOPHIE

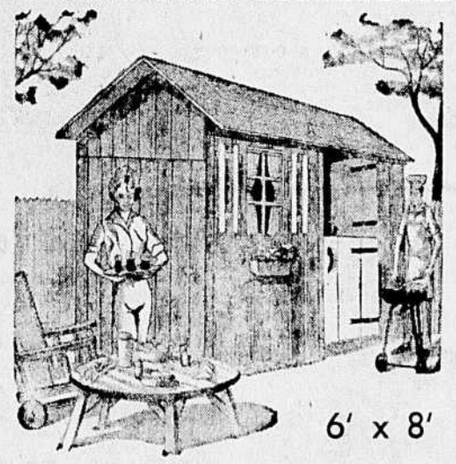
DIMANCHE, programme spécial pour commémorer la naissance du Maître Sivananda, décédé, par les élèves et les membres du Centre Sivananda Yoga Vedanta. Chacun est invité d'y participer. Le Swami Vishnu Devananda donnera une causerie sur la vie et la doctrine de son maître et sur l'expérience acquise auprès de lui aux Rishikish Ashram Himalayas. Démonstration spéciale par groupes des exercices et de la technique de respiration Yoga par les étudiants, avec explications par le Swami Vishnu Devananda.

Prière spéciale et chants de paix pour l'établissement de la paix dans le monde. On servira une légère collation. Feu de camp le soir. Attractions variées par les campeurs.

Réservations pour la fin de semaine seulement:
Tél. au Centre: 279-3545 ou directement au camp de Val Morin: 322-3226.
Aucune réservation nécessaire pour dimanche.

Le Swami Vishnu Devananda, directeur-fondateur, reprendra son enseignement après la Fête du Travail. Classes à trois niveaux: débutants, intermédiaires et avancés. On demande à tous les anciens élèves et aux débutants de s'enregistrer immédiatement. Pour autres renseignements, signaler 279-3545.

Spécial pour 3 jours!
FAMEUSES CABANAS DE JARDIN
Rég. $219.00 seulement $188.50
IDEALES POUR ENTREPOSAGE D'HIVER



6' x 8'

$1.50 par semaine
Comprenant livraison gratuite

Evitez les ennuis que causent un garage ou un sous-sol encombré, le transport continuel d'objets d'un endroit à un autre.

La maison de jardin cabana est idéale pour chaises de jardin, tondeuse à gazon, échelles, objets nécessaires au Bar-B-Q, charbon de bois, outils de jardin, contre-fenêtres, meubles de jardin, salle de jeu, salle de passe-temps, remisage d'hiver, carrosses, bicyclettes, fournitures de jardin, jouets, équipement de sport, cabana de piscine, bar extérieur, boyau de jardin, piscine d'enfants, pneus, moustiquaires, poubelles et une foule d'autres usages.

DIVERS MODELES A L'ETALAGE

STANDARD STRUCTURAL WOOD
6018 Chemin Côte-de-Liesse
Les plus importants constructeurs au Canada de cabanas et maisons de jardins
Commandes téléphoniques acceptées 744-5501

En face de l'édifice du Gaz naturel du Québec, sur la route menant à l'aéroport de Dorval (porte voisine de l'Holiday Inn). Prenez la sortie 21 du Bout. Métropolitain et roulez un demi-mille en direction ouest.

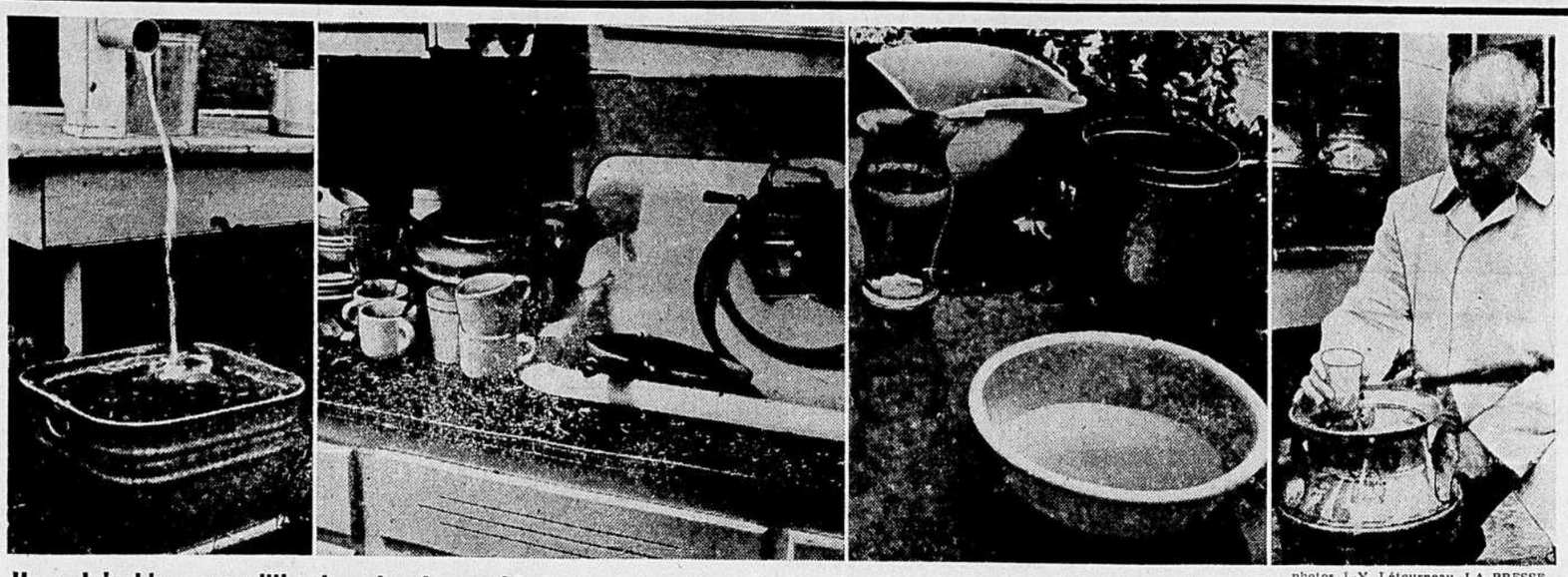
La construction supérieure est notre devise

Ouvert sur semaine de 9 a.m. à 9 p.m.
Sam. et dim., de 10 a.m. à 9 p.m.

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, JEUDI 2 SEPTEMBRE 1965 — 81e ANNEE — No 203



photos J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Une pluie bien accueillie dans les Laurentides

Les résidants de St-Lin, privés d'eau depuis trois jours, ont fort bien accueilli la pluie d'hier qui leur fournissait une occasion de faire provision de ce précieux liquide... qui n'en couvre pas moins les deux tiers de la surface de la terre. Tous les moyens étaient bons pour recueillir cette manne tombée du ciel. Une bonne grosse cuve sous la gouttière, des vaisseaux de tous genres étalés sur le perron, etc peut-être y en aura-t-il assez pour laver la vaisselle qui s'accumule sur le coin de l'évier ? Quand la soif nous tenaille, on est prêt à tout pour la satisfaire... même s'il faut le faire avec un verre d'eau de pluie. C'est ce qu'a fait M. René Béland, de Laval, un représentant de commerce de la Canada Packers, qui était de passage à St-Lin, hier.

La fusion ne sourit guère aux maires de la rive sud

La plupart d'entre eux ne croient pas que le projet puisse être adopté au cours de la prochaine session

par Jean-Louis Arcand

La plupart des maires de la rive sud ne croient pas que la fusion massive de leurs municipalités puisse être réalisée prochainement et que le projet puisse être adopté à la prochaine session du Parlement provincial. Même s'ils sont très prudents dans leurs déclarations, il apparaît clairement que l'idée ne leur sourit guère.

LA PRESSE annonçait hier que le ministère des Affaires municipales a l'intention de s'attaquer bientôt au problème de la rive-sud montréalaise, probablement au cours de la prochaine session, pour regrouper neuf municipalités en deux grandes villes dont les limites correspondraient à celles des nouveaux comtés que créera la réforme de la carte électorale.

Ainsi, dans le nouveau comté de Chambly, les municipalités de Boucherville, Longueuil, St-Lambert, Greenfield Park, Lemoyne, Préville et la partie de Jacques-Cartier située au sud de la voie ferrée qui divise cette ville (le quartier Fatima), ne formeraient plus qu'une seule ville. Le comté de Taillon, qui comprendra les municipalités de Jacques-Cartier, Laflèche et St-Hubert, correspondrait, lui aussi, à une seule entité municipale.

Les maires reconnaissent cependant que certaines réformes sont nécessaires, que l'état actuel des choses, à certains endroits en particulier, est tout à fait anormal ; mais ils doutent que cela puisse se faire à la prochaine session et ils ne voient pas, surtout, un projet de cette envergure se réaliser si rapidement.

Quelques-uns ont même dit avoir eu des entrevues à ce sujet avec le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, qui est député du comté de Chambly. Sans dévoiler la nature précise des propos de M. Laporte, ils ont paru très confiants en affirmant que le regroupement ne peut se faire qu'à longue échéance.

Le maire de Saint-Lambert, M. Jacques Filion, a déclaré qu'il ne croit pas que l'on procède au regroupement au cours de la prochaine année. "C'est un projet à long terme qui nécessite beaucoup d'étude", a-t-il dit. Sur l'idée d'une seule ville allant de Boucherville à Greenfield Park et qui inclurait Saint-Lambert, M. Filion a préféré s'abstenir de tout commentaire.

M. Clovis Langlois, maire de Boucherville, pour sa part, ne voit pas les avantages de créer une immense ville dans le futur comté de Chambly et il est surtout convaincu que cela n'est pas pour l'immédiat.

"Je ne suis pas catégoriquement opposé au principe du projet, a-t-il dit, mais que l'on me prouve d'abord, avec des chiffres à l'appui, qu'il y a avantage. Boucherville possède un immense territoire à développer et pourra compter, éventuellement, une population d'un demi-million d'habitants. Présentement, nous avons d'autres préoccupations que le regroupement".

Le maire de Lemoyne, M. Jean Bariteau, croit que ce serait prématuré d'effectuer une fusion dès la prochaine session du Parlement. Sur le principe même du projet, il reconnaît que la fusion peut offrir certains avantages, mais il a du mal à concevoir une seule ville incluant Boucherville à l'est et

Voir FUSION en page 6

600 familles sont privées d'eau depuis trois jours

par Martin Pronovost

Une série d'incidents fortuits a privé d'eau, durant près de trois jours, les citoyens de la ville des Laurentides, autrefois connue sous le nom de St-Lin.

Cette disette d'eau aura sans doute son épilogue ce soir lors de l'assemblée du conseil municipal alors qu'il sera question de l'achat d'un terrain et de l'installation d'un troisième puits artésien.

Panne d'électricité

Les robinets de 600 familles de St-Lin ont cessé de fonctionner dimanche soir lorsqu'une panne d'électricité, survenue à St-Calixte, a rendu silencieux les moteurs des pompes de l'aqueduc.

Quelques heures plus tard, lorsque l'électricité a été rétablie, les deux pompes ne récupéraient que de la boue. (C'est ce qui arrive, dit-on, lorsque l'eau cesse d'être pompée pendant un certain temps). Cette boue a bloqué les deux crépines et les moteurs ont été surchauffés au point de détériorer l'armature.

Il a fallu transporter les deux moteurs à Montréal pour les réparer.

Ce n'est que mardi qu'un des deux moteurs a pu être remis en marche, mais le liquide qui sortait des pompes était grisâtre et rempli de sable. Pour comble de malheur, un éboulement survenu au fond du puits a gâché l'approvisionnement d'eau. Il a fallu donner de multiples "lavements" aux pompes durant la soirée et une partie de la nuit de mardi à mercredi.

Hier après-midi, les robinets ne laissaient couler qu'un mince filet d'eau au rez-de-chaussée des maisons, tandis que ça "dégoutait" à ceux des étages supérieurs.

Selon le maire Thibodeau, tout devait rentrer dans l'ordre hier soir alors que le deuxième moteur devait reprendre sa place après réparation.

Chanceux d'avoir de la pluie

"Une chance qu'on a de la pluie", nous a dit une ménagère de St-Lin.

"Avec ça, dit-elle, on peut au moins faire notre lavage".

Il n'était donc pas rare de voir, mardi et mercredi, sur les perrons et sous les gouttières, des récipients de toutes sortes qui récupéraient l'eau de pluie.

Par contre, ce manque d'eau prolongé a eu pour effet d'augmenter la vente des boissons gazeuses, les restaurants ne pouvant plus servir de café.

Dans la plupart des restaurants, et aussi dans certaines maisons privées, la vaisselle n'a été lavée que tard hier soir, pour la première fois depuis lundi.

Un troisième puits

Cette situation, un peu cocasse, survient au terme d'une longue dispute entre le conseil municipal et certains propriétaires d'emplacements où la ville veut installer un troisième puits artésien.

Le maire Thibodeau a déclaré à LA PRESSE que ces contribuables exigeaient des prix excessifs pour un terrain dont la superficie ne dépasse pas un arpent.

"Nous savons, dit le maire, qu'il nous faut un autre puits, mais nous ne paierons certainement pas le prix d'une ter-

Voir ST-LIN en page 6

2 comtés, 2 villes : Longueuil et Taillon

Il se pourrait fort bien que les deux villes principales à être formées par le regroupement municipal de la rive sud se nomment Longueuil et Taillon.

C'est une chose assurée qu'il y aura regroupement et de nombreux indices laissent croire que les municipalités auraient les mêmes limites que les nouveaux comtés de Chambly et de Taillon créés par la réforme de la carte électorale.

Les noms de Longueuil et de Taillon, pour désigner respectivement la ville du comté de Chambly et celle du comté de Taillon, seraient considérés pour les raisons suivantes :

- **la ville du comté de Chambly porterait le nom de Longueuil pour des motifs historiques. Longueuil est en effet la quatrième seigneurie officiellement reconnue par le roi de France, après Québec, Montréal et Trois-Rivières. Le nom mérite d'être conservé.**
- **dans le comté de Taillon, les municipalités de Jacques-Cartier et de Laflèche n'ont pas très bonne réputation dans la province et la nouvelle appellation permettrait d'en redorer le blason.**

Les employés de bureau de l'Expo acceptent une convention collective

Les employés de bureau au service de la Compagnie canadienne de l'Expo ont accepté par vote hier un contrat de travail qui leur accordera des hausses de salaires automatiques.

Ce contrat, qui doit être signé d'ici quelques jours, prévoit une augmentation de salaire de 4 pour cent avec effet rétroactif au 1er juin et d'autres augmentations subséquentes tous les six mois jusqu'à ce que l'employé ait atteint le maximum accordé à la classe à laquelle il appartient.

Le contrat établit également qu'aucun arrêt de travail ou lock-out ne sera déclenché avant la fin de l'année 1967.

Négocié conjointement par la Confédération des Syndicats nationaux et par l'Union internationale des employés de bureau, (CTC), ce contrat englobe 290 travailleurs.

M. Jean-Denis Gagnon, de la CSN, a précisé que plusieurs employés de bureau avaient changé d'idée au sujet du mouvement ouvrier. "Ils voient maintenant les syndicats d'un autre oeil," a-t-il fait remarquer.

Trois jeunes bandits désarment les policiers qui les poursuivent, mais doivent peu après rendre les armes

Trois hommes dans la vingtaine ont été capturés vers minuit hier soir à l'issue d'une chasse à l'homme durant laquelle les bandits ont d'abord eu le dessus mais ont dû ensuite se rendre aux représentants de l'ordre et de la paix.

En un certain point de la rencontre, les bons et les méchants procédaient chacun de son côté sans se douter de ce qui se passait à quelques pieds de là. Et c'est prodige que personne n'ait été blessé.

L'affaire a débuté à 11 h. 10, quand les trois escarpes sont entrés, l'arme au poing, dans le restaurant de M. Léo Déry, 4263, rue Rivard.

Les nouveaux venus ont verrouillé la porte derrière eux, ils ont laissé les stores et ont ligoté la serveuse, Mme Maurice Beaudet.

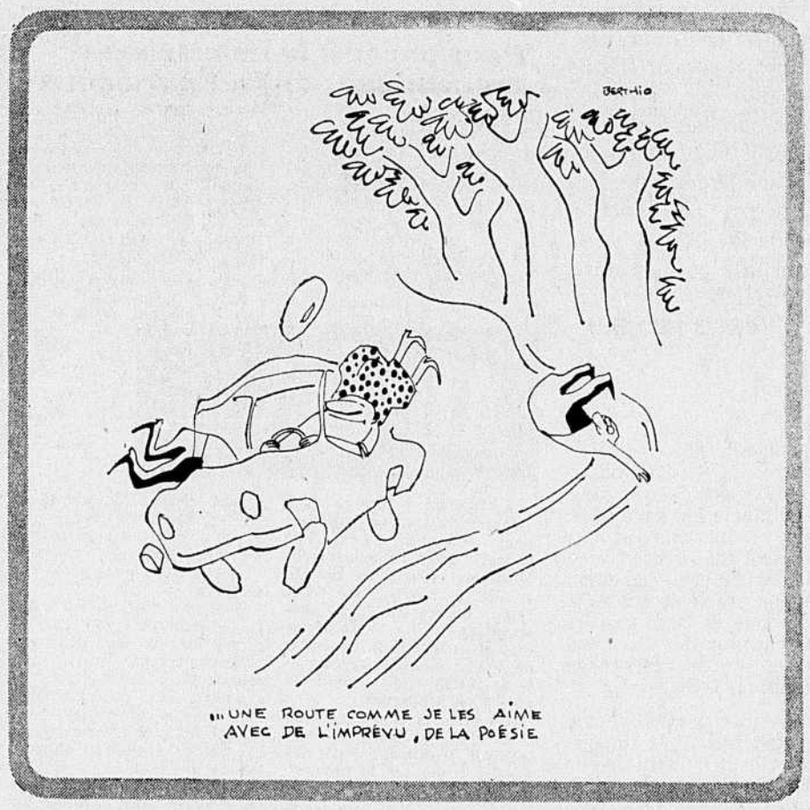
Puis ils ont raflé $100 dans le tiroir-caisse et ont vidé les poches du restaurateur tout en s'emparant de plusieurs cartons de cigarettes.

Au même moment, un appel anonyme et dont la police ignore encore l'origine mandait sur les lieux les agents Roger Daoust et André Thiffault, de la radio-patrouille no 16-2. Comme les policiers pénétraient dans le restaurant par la porte arrière, ils ont été accueillis par les bandits et successivement désarmés et réduits à l'impuissance.

Du même poste de police no 16, arrivait également vers cette minute, l'officier de patrouille, le lieutenant J. Latulippe.

Le lieutenant s'est rendu à l'arrière du restaurant et comme il commençait à trouver étrange que ses deux agents Daoust et Thiffault ne ressortaient pas et qu'il s'apprêtait

Voir BANDITS en page 6



Formation de deux commissions spéciales à Laval

(T.D.) — Le comité exécutif de Laval a suggéré, hier soir, la formation immédiate de deux commissions spéciales qui seront chargées d'étudier des projets jugés d'une importance majeure pour le développement de la ville et le bien-être de ses résidants.

Les pourparlers entre la ville de Laval et la métropole, en vue du prolongement du métro sur la rive nord de Montréal et l'organisation du service du transport en commun, pourraient bien être entamés dans un avenir rapproché.

Dans le but de faciliter les choses, le comité exécutif de Laval a recommandé, hier soir, la formation immédiate d'une commission spéciale qui se chargera d'étudier ce double problème sous tous ses angles et de rencontrer les autorités de Montréal, par la suite, afin d'envisager la possibilité d'en arriver à une entente.

Il s'agira d'étudier la mise au point d'un système de transport en commun devant desservir efficacement toute la ville de Laval et la possibilité de municipaliser ce système.

En outre, faisant suite aux récentes déclarations du président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, et du maire de Laval, Me Jean-Noël Lavoie, les membres de cette commission spéciale re-

Voir LAVAL en page 6

FAITS divers

Accident de travail : un mort, un blessé

Un jeune homme a été tué, ce matin, vers 9 h., dans un accident de travail survenu dans une usine de fabrication de béton précontraint à Jacques-Cartier.

La victime est Walter Trasko, âgé de 21 ans, du 1958, avenue Notre-Dame-de-Grâce, à Jacques-Cartier. Un compagnon de travail a subi des blessures dans le même accident. Il s'agit de Pierre Desnoyers qui souffre de contusions à la tête. Il a été hospitalisé à l'hôpital Général de St-Lambert.

Les deux hommes ont été atteints à la tête par une pièce métallique d'une pompe hydraulique servant à tendre les câbles d'acier. Cette pièce s'est détachée d'une façon si violente, sous la pression de l'air, qu'en plus de heurter les deux hommes, elle a percé un trou dans le plafond de l'usine. Ce plafond est fabriqué de ciment.

La majorité des 400 employés de la Spancrete Ltd., au 2914 boul. Marie-Victorin à Jacques-

Voir FAITS DIVERS en page 6

La PP découvre un autre réseau de voleurs d'autos, sur la rive sud

par Lucien Champeau

En présence du sergent d'état-major Bertrand Marion, chef de l'escouade des autos volées, l'inspecteur Hervé Patenaude a révélé ce matin que la PP venait de mettre au jour "un réseau fantastique de voleurs d'autos".

Presse de fournir des précisions, l'inspecteur a enchaîné :

"Quatre hommes devaient passer aujourd'hui ou demain devant les cours locales de juridiction pénale pour répondre à au moins 30 accusations de vols d'autos. Il se peut qu'à la fin de notre enquête, ce chiffre atteigne 300, 400 ou même 500 unités."

Les suspects avaient organisé depuis près d'un an et demi un système de vols d'autos qu'ils croyaient à l'abri des regards indiscrets de la police :

"Ils camouflaient les voitures dont ils venaient de s'emparer."

Ainsi ils posaient un toit en vinyl, enfonçaient le capot ou la valise, bref transformaient l'auto à tel point qu'elle échappait à un oeil non averti.

Puis l'auto était vendue soit à la pièce, soit en entier.

Les parties inutilisables ou non utilisées étaient empilées sur un terrain situé sur le chemin Ch[illegible], à mi-chemin entre Longueuil et St-Hubert.

C'est là qu'au début de la semaine, sur une information que venait de lui fournir le chef Réal Crevier, de Boucherville, le sergent Marion s'est rendu avec ses hommes et a déniché le gros lot :

"Nous avions, étalés sous nos yeux, un amoncellement d'autos censées volées, le tout formant un butin tellement considérable que ce sont de découvertes semblables dont rêvent les limiers qui pourchassent ces genres de vols et de voleurs."

Déjà les hommes du sergent Marion ont identifié avec certitude les "resets" de dix autos. Ils s'attendent, après un travail minutieux d'examen des centaines d'autres pièces du "cimetière" du chemin Chambly, de trouver au moins 500 autres autos volées et de tirer au clair au moins autant d'autres vols.

Un cerveau électronique pensera pour Montréal au coût de $5,232 par mois

par Raymond Masse

L'administration Drapeau-Saulnier a décidé de s'adapter pour de bon à l'ère de l'électronique.

Hier après-midi, à l'hôtel de ville, le comité exécutif a en effet résolu d'approuver la location d'un premier ordinateur électronique qui sera installé dans l'historique édifice du Marché Bonsecours.

Tel ordinateur comprendra un jeu "de machines électroniques qui auront deux fonctions, d'abord la fonction d'une mémoire et aussi la fonction de fournir, au besoin, sur un ou des cas, et cela avec célérité, les renseignements que sa mémoire aura enregistrés", a expliqué M. Lucien Saulnier.

Livré dans environ trois semaines, l'ordinateur électronique sera mis à la disposition de la division de la mécanographie.

Y eut-il une demande de soumissions publiques ? Non.

M. Saulnier explique : "Ce n'était pas possible. Nous avons demandé à chaque fabricant de fournir des prix en tenant compte de nos besoins que nous leur avons énumérés".

Tout en soulignant que la ville louera l'ordinateur électronique au prix de $5,232 par mois, M. Saulnier a ajouté que dès que le personnel requis aura pris l'habitude de l'utiliser, six machines actuellement louées à $1,000 chacune par mois seront éliminées".

Cours suivis par des employés municipaux

Des employés de la ville prennent des cours depuis un an en vue de s'occuper de l'ordinateur que le comité exécutif vient de décider de louer de Burroughs Business Machines Ltd. (Il est impossible d'acheter un tel ordinateur; on ne peut que le louer.)

Un des premiers services appelés à utiliser l'ordinateur sera le Service des estimations, note d'autre part M. Saulnier.

Le service de la police ne tardera pas ensuite à avoir recours à l'ordinateur concernant les contraventions — les "billets" — pour infractions au règlement de la circulation.

M. Saulnier : "Dans quelques mois, la procédure de contrôle des billets sera au point".

Et aussi selon le président, au fur et à mesure que les études entreprises le permettront, d'autres services municipaux vont recourir à l'ordinateur".

"Le programme que nous préparons va même rendre possible un contrôle qualitatif au point de vue budget et au point de vue audition".

D'après le président, l'ordinateur permettrait éventuellement de mieux... ordonner la circulation de par la ville.

"Nous envisageons qu'il soit un jour possible de contrôler tout le réseau des feux de circulation à partir d'un cerveau, et cela pour adapter la signalisation aux besoins", a-t-il dit.

Révélant que Mlle Germaine Pepin, directeur des services, s'est récemment rendue à New York relativement à la décision prise hier, M. Saulnier a commenté : "Nous allons être organisés d'une façon plus moderne que la métropole américaine au point de vue mécanographie".

LOUEZ

des appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils tels que sableuse, scie électrique, etc.

VENTE
REPARATION
PIECES

Aucun problème si vous vous fiez à nos SPECIALISTES

GELINAS Compressors Inc.
4845, rue ST-DENIS
Stationnement gratuit à côté du magasin
AV. 8-0163
8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR
jusqu'à 8 h. — SAMEDI MIDI et l'après-midi de 5 à 6

SACS D'ECOLIERS

Sacs parfait pour les débutants. Cuir lisse. Bordure en matière plastique. Fermoir en métal à clef. Couleur : tan.

POUR GARÇON
Rég. $4.75 Spécial $3.59

POUR FILLE
Rég. $4.95 Spécial $3.75

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"

LIBRAIRIES Pilon
LA PLUS GRANDE CHAINE DE LIBRAIRIES DE L'EST DU CANADA
STATIONERS INC.
750 Beaubien 273-9501
8539 St-Laurent 381-6261
800 E. Mt-Royal 524-3051
851 Decarie St-L 748-7961

CORBEIL
SUR LA PLAZA
Magasin par excellence pour écolières

Votre fille... qu'elle fréquente l'école maternelle, le jardin de l'enfance, l'école primaire ou secondaire ou toute autre maison d'enseignement, nous avons la garde-robe qui lui convient !

Dans la vignette : Une tunique à devant croisé. Jupe à six godets. Poche sur un côté. Tissu "Sherwood" Celanese (acétate et viscose) lavable. Bleu marine clair. 4 à 6x, 4.98; 7 à 14 5.98. Tailles "chubby" 8½ à 14½, 6.98; 8 à 14x 6.98 Grand choix d'autres modèles.

Plan mise de côté Modes de Paiement pour faire vos achats

CORBEIL HABILLE BIEN L'ÉTUDIANTE

6500, rue ST-HUBERT
angle BEAUBIEN
Tél. 279-4581

GARANTIE À VIE
MIDAS

- SI JAMAIS VOTRE SILENCIEUX DOIT ETRE REMPLACE, IL LE SERA SANS FRAIS.
- LA GARANTIE MIDAS CONTRE LA ROUILLE, LA CORROSION, LA PERFORATION, ETC. EST VALIDE A N'IMPORTE LEQUEL DES 469 ATELIERS MIDAS DU CANADA ET DES ETATS-UNIS.
- L'INSTALLATION DES SILENCIEUX EST GRATUITE ET SE FAIT SOUS VOTRE SURVEILLANCE.
- VERIFICATION RAPIDE ET GRATUITE DES AMORTISSEURS
- NOUS HONORONS LES CARTES DE CREDIT.

Installation gratuite...

4495 Iberville
Angle Mont-Royal
526-1627-8

850 boul. Labelle
Face Centre d'achats St-Martin
681-1601

6100 Upper Lachine
ouest de Girouard
481-0404

10,111 boul. Pie IX
nord du boul. Métropolitain
321-7108-9

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

Cartier, à la suite de cet accident mortel, murmuraient fort, prétendant que les mesures de sécurité étaient insuffisantes.

Selon un d'entre eux, ce n'est d'ailleurs pas le premier accident à survenir à cet endroit.

"Pas plus tard qu'hier, dit-il, la même pompe hydraulique a fait défaut et cette machine-là, monsieur, ça "fesse fort".

Le chef de police de Jacques-Cartier, M. Paul Charron, s'est rendu personnellement sur les lieux pour diriger l'enquête.

Père de famille tué par une scie

DES JOACHIMS. (PCf) — Un homme de 43 ans, père de huit enfants, a perdu la vie dans un accident de travail survenu dans une scierie à Des Joachims, à environ 100 milles au nord-ouest d'Ottawa.

La victime est M. Lucien Bouchard, de Deux-Rivières, en Ontario. M. Bouchard était tombé sur une scie à ruban au moment où il était à faire du nettoyage autour de l'outil en marche.

Garçon de 12 ans tué par une auto

ST-JEROME. (C.B.) — Un garçon de 12 ans, Gilles Bastien, dont les parents sont domiciliés rue Brière, à St-Jérôme, a été tué par une auto, vers 8 h. 30 hier soir, alors qu'il marchait en bordure de la route no 11, près de St-Janvier.

Le conducteur de la voiture, M. Guy Bertrand, de St-Jérôme, s'est arrêté en bordure de la route pour tenter de porter secours à la victime, pendant qu'il attendait longuement l'arrivée de la police.

Durant cette attente, une voiture roulant à vive allure est passée sur le corps de la victime, lui fracturant une jambe.

Ce sont finalement les policiers de St-Antoine-des-Laurentides qui se sont rendus sur les lieux.

Stylos-revolvers saisis à Roberval

ROBERVAL. (PCf) — La police a saisi hier une certaine quantité de stylos-revolvers dans des magasins de cette ville de la région du Lac-St-Jean.

Fabriqués en Allemagne et devant servir avant tout à tirer des balles blanches, ces stylos peuvent tirer des balles de calibre .22 après de légères modifications.

Le chef de police Henri Marois, soulignant que plusieurs jeunes de la ville sont déjà en possession de ces stylos, a fait remarquer que le port de cette arme est interdit.

Un mort et quatre blessés dans une collision à Hudson

Un accident de la circulation a fait un mort et quatre blessés, au début de l'après-midi d'hier, sur la route no 17, à Hudson, dans le comté de Vaudreuil.

La victime a été identifiée comme étant M. Goss Decrombrigghe, âgé de 26 ans, domicilié au 27 boulevard Gamelin, à Hull.

Les blessés sont : M. et Mme Aurèle Châteauvert, âgés respectivement de 41 et 37 ans, de même que leurs filles Louise et Céline, âgées de 11 et 7 ans, tous domiciliés au 97 rue Caron, à Hull. Les blessés ont été transportés à l'hôpital de Pointe-Claire, où ils seraient dans un état satisfaisant.

BANDITS

SUITE DE LA PAGE 3

à pénétrer lui-même, il a vu un homme en sortir au pas de course.

Se doutant que quelque chose d'anormal se passait, le policier s'est élancé à la poursuite de ce fugitif et après une bonne course, l'a rejoint sous un balcon à l'arrière du no 4270, rue Berri. Dans la cour voisine, le policier a retrouvé peu après un revolver chargé.

Simultanément et pendant que cette poursuite se déroulait à l'arrière du restaurant, une seconde chasse à l'homme s'amorçait à l'avant du même établissement.

Les deux autres bandits venaient de prendre la fuite et étaient poursuivis par deux autres policiers, les agents Yvon Ducharme et Robert Gendreau, de la radio-patrouille no 16-4.

La fuite s'est poursuivie jusqu'à l'intersection de Chateaubriand et Rachel où finalement les deux policiers ont mis la main au collet des suspects.

L'un de ces derniers avait sur lui un revolver chargé de calibre .25; le second tenait à la main l'arme de service du policier David, et venait même de tirer un coup de feu.

Mais les agents ont désarmé ces deux suspects et après leur avoir passé les menottes, les ont conduits à la Sûreté. Après interrogatoire, les trois hommes devaient comparaître aujourd'hui ou demain devant les tribunaux de juridiction pénale.

La police a dit que les trois apaches capturés en flagrant délit de vol à main armée se nomment :

le premier (capturé par le lt Latulippe sous un balcon) : Pierre Sylvestre, 31 ans, sans adresse connue;

le second capturé avec l'arme de l'agent David : Jacques Deschesnes, 24 ans, 913 St-Laurent;

le troisième capturé avec le revolver de calibre .25 : Pierre Drouin, 26 ans, 4318, Boyer, appt 27.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 3

prendront avec les autorités de Montréal l'étude du projet du prolongement du métro.

Les stations projetées se situeraient dans les secteurs de Pont-Viau et de Chomedey.

Le maire Lavoie est d'avis que ce problème est urgent et qu'il convient donc de favoriser l'amorce des pourparlers.

D'autre part, le conseiller Jacques Tétreault s'est opposé au projet, en recommandant aux membres de l'exécutif de n'exercer leurs activités "qu'à l'intérieur" pour le moment, "parce que ce ne seront plus les mêmes hommes qui seront là dans deux mois" (d'ici les élections — novembre 1965). "Il ne convient pas actuellement de conclure des ententes trop hâtives", precisa-t-il.

Le maire Lavoie répliqua avec beaucoup d'assurance : "N'ayez crainte, nous serons là pour assister à la construction du métro de Laval".

Une autre commission spéciale a également été formée dans le but d'entreprendre l'étude d'un autre projet vieux de plusieurs années (allant même jusqu'à 25 ans en arrière).

Il s'agit d'envisager de nouveau la possibilité de canaliser la rivière des Mille-Iles et la rivière des Prairies, en vue de rendre ces cours d'eau navigables pour les bateaux de plaisance.

Ce projet avait amené la formation d'une association, en 1963, dont le but était de poursuivre des recherches et des études dans ce sens.

Des représentants de plusieurs villes de l'île de Montréal et de l'île Jésus, réunis à cette occasion à Montréal-Nord, avaient reçu l'encouragement de l'ex-ministre fédéral des Travaux publics, M. Jean-Paul Deschatelets.

Depuis . . . aucune nouvelle.

La ville de Laval se propose aujourd'hui de reprendre ce projet à zéro, et de rencontrer les autorités concernées afin de lui redonner toute sa vigueur. La collaboration de cette association, encore existante, et de tous ceux qui s'intéressent à ce projet sera sollicitée.

La commission d'étude sur le transport et le prolongement du métro sera formée du maire Jean-Noël Lavoie et des conseillers Charles-E. Thérien et Rodrigue Chartrand, tandis que celle qui s'occupera de la canalisation des deux rivières de ceinture comprendra le maire de Laval et les conseillers Y.M. Kaplinski et Marcel Pagé. Ces quatre conseillers font partie du comité exécutif.

Un peu plus tard, les membres de ces commisions spéciales pourront s'adjoindre d'autres membres du conseil municipal pour continuer les pourparlers.

ST-LIN

SUITE DE LA PAGE 3

re pour un emplacement d'un arpent".

Après enquête, nous avons appris qu'au moins deux propriétaires de terrains demandaient environ $10,000 pour un emplacement d'un arpent à être cédé à la municipalité pour l'installation d'un puits artésien.

Ce soir, à l'assemblée du conseil, les autorités offriront $5,000, pas un sou de plus, selon le maire. Un vieux contribuable de la municipalité nous a déclaré qu'un tel terrain ne valait pas plus de $1,500.

On s'attend que la salle des délibérations du conseil municipal soit remplie à craquer ce soir, à St-Lin, et les discussions tourneront certainement autour du système d'aqueduc.

FUSION

SUITE DE LA PAGE 3

Préville à l'ouest.

M. Pierre Bernardin, maire de Préville, a préféré ne faire aucun commentaire sur le sujet.

Les maires de Longueuil et de Greenfield Park, également visés par le projet de fusion du comté de Chambly, n'ont pu être atteints hier soir pour obtenir leurs commentaires.

Pour ce qui est des municipalités du futur comté de Taillon, Jacques-Cartier, St-Hubert et Laflèche, nous n'avons pu rejoindre les maires de Jacques-Cartier et de Laflèche.

Le maire suppléant de Jacques-Cartier, M. Adrien Laflamme, a cependant déclaré qu'il "n'est pas très en faveur d'un tel projet pour le moment. Sans savoir ce que la fusion pourrait apporter, nous aimons mieux rester comme nous sommes", a-t-il dit. Et, selon lui, c'est là l'opinion du conseil en général.

"Première" comparution de Guay et de Lajeunesse

Thomas Guay et Raymond Lajeunesse, les deux "desperados" appréhendés par une petite armée de policiers, lundi, dans un logis de Pointe-aux-Trembles, ont fait une première apparition en Correctionnelle, hier après-midi.

Devant le juge T.-A. Fontaine, ils ont en effet été accusés, à la fois de la possession du véritable arsenal trouvé sur les lieux et du vol à main armée plus que spectaculaire commis le 28 mai dernier, à Saint-Léonard.

Dès hier après-midi, toutefois, le procureur de la Couronne, Me Gabriel Grenier, a déclaré que d'autres accusations seraient vraisemblablement portées contre les prévenus, d'ici quelques jours.

Il est en effet possible qu'ils soient accusés de tentative de meurtre contre une caissière et un "spectateur", tous deux atteints de balles lors du vol de $11,340 commis à la Caisse populaire de St-Léonard.

Ils pourraient également être accusés d'avoir volé l'appareil de radio-téléphone installé dans la voiture du ministre provincial de la Justice, Me Claude Wagner.

Et on les interroge présentement sur un certain nombre d'autres méfaits dont ils sont fortement soupçonnés.

Devant le juge Fontaine, ils ont nié toute culpabilité, aussi bien à l'accusation de vol à main armée qu'à celle de possession d'armes.

Parmi celles-ci, il y avait deux mitraillettes, l'une de calibre .30 et une autre de calibre .45, trois revolvers, un fusil, deux cagoules, deux paires de menottes, l'une japonaise et l'autre espagnole, trois poignards à lame de huit pouces et 400 balles des calibres les plus divers.

Leur enquete preliminaire reportée à mercredi prochain, leurs avocats, Mes Réal Gagnon et Jean Salois, ont déclaré qu'ils ne réclamaient pas la libération de leurs clients sous cautionnement.

"On se comprend", dit alors simplement le juge.

Nouveaux pavages à la suite des travaux du métro

Donnant suite à un rapport soumis par M. C.-A. Boileau, directeur du Service des travaux publics, le comité exécutif a résolu de demander des soumissions publiques en vue de la reconstruction de pavages et de trottoirs rue Saint-Luc, de la rue Atwater à la rue Guy, rue de Montigny, de la rue Saint-Laurent à la rue Saint-Denis, rue Saint-Dominique, d'un point au nord de la rue Sainte-Catherine à un point au nord de la rue de Montigny, chemin de la Côte-des-Neiges, de la rue Lacombe à un point situé au nord de la rue Maplewood.

Les travaux projetés rues Saint-Luc, de Montigny et Sainte-Catherine sont requis par suite des travaux du métro maintenant complétés dans ces rues. Quant aux travaux projetés chemin de la Côte-des-Neiges, ils font suite aux travaux de l'égout collecteur maintenant complétés.

Il est apparemment urgent de reconstruire ces pavages et ces trottoirs, souligne-t-on, puisque ces rues sont des voies à circulation intense.

Le Pacifique Canadien devra démolir ses hangars à Outremont

Le conseiller juridique d'Outremont, Me Louis-Philippe Gagnon, a été chargé, hier soir, de prendre les mesures nécessaires pour obliger le Pacifique Canadien à démolir ses hangars qui ont été ravagés par deux incendies consécutifs, les 9 et 13 juillet dernier, dans la cour de triage située à l'intérieur des limites municipales d'Outremont.

Les autorités municipales de cette ville avaient déjà fait avertir la compagnie ferroviaire et comme ils n'ont obtenu aucun résultat, ils ont décidé, au cours de l'assemblée régulière qui avait lieu hier soir, de prendre les moyens pour que les règlements municipaux soient respectés.

Le conseil estime que ces hangars en ruines représentent un danger sans compter qu'ils n'agrémentent pas le paysage.

Lors de ces incendies, les pompiers d'Outremont avaient dû recourir à l'aide du service des incendies de Montréal et la municipalité a reçu un compte de $14,299 pour les frais encourus. En réponse à une question posée à ce sujet, le conseiller juridique a informé le conseil que cette somme ne pouvait pas être réclamée totalement ni partiellement du Pacifique Canadien.

Au cours de la même assemblée, il a été résolu de demander au directeur de la police municipale d'appliquer sévèrement les règlements de la circulation en ce qui concerne le bruit que produisent les véhicules à moteur. Les voitures dont le silencieux est défectueux ou les voitures de sport qui font passablement de bruit ne seront pas tolérées à l'avenir.

Le conseil a aussi pris connaissance d'une lettre de l'Association canadienne des parcs et des terrains de jeux qui décerne au Dr Aurélien Dubé, conseiller d'Outremont, un certificat de mérite pour le travail qu'il a accompli dans ce domaine.

Il a de plus été décidé d'homologuer des terrains entre les avenues Pratte et Hutchison pour prolonger la rue Bates en bordure des voies du Pacifique Canadien, afin de dégager l'avenue Rockland en permettant à la circulation venant du nord de rejoindre plus facilement l'avenue du Parc.

Cette question était à l'étude depuis trois ans.

M. Norman Litchfield, maire de St-Hubert, nous a dit que son opinion est formée à ce sujet, mais qu'il n'avait pas de commentaire à faire pour l'instant.

Enquête préliminaire de Collin et Allard remise au 8 septembre

Les deux présumés saboteurs et terroristes, Gaston Collin, âgé de 33 ans et Normand Allard, de 26 ans, tous deux d'Ahuntsic, accusés de conspiration pour "mettre la vie du public en danger", de possession de dynamite, d'utilisation d'explosifs, etc, ont comparu de nouveau, hier après-midi, cette fois-ci devant le juge en chef par intérim Armand Cloutier, de la Cour des sessions de la paix. Mais leur enquête préliminaire a été remise pour la forme, au 8 septembre.

On sait que Collin et Allard, deux anciens membres de nos forces militaires, le premier dans l'armée et le second dans l'aviation, sont impliqués dans le dynamitage de la voie ferrée des Chemins de fer nationaux, à Ste-Madeleine, près de St-Hyacinthe, et la découverte d'une bombe composée de 59 bâtons de dynamite sur le pont du CP enjambant la rivière des Prairies entre le quartier de Bordeaux, à Montréal, et Laval-des-Rapides qui fait maintenant partie de la nouvelle ville de Laval.

C'est à la requête de Me André Chaloux, procureur permanent de la Couronne, agissant pour le ministère public dans cette cause, que l'instruction a été fixée au 8 septembre.

Me Guy Guérin, avocat des deux inculpés qui sont toujours en cellule, a déclaré "n'avoir rien à dire".

Nous avons compris que, le 8 septembre, l'instruction sera de nouveau remise à cause de l'encombrement des rôles et du fait qu'un juge spécial sera désigné pour instituer l'enquête.

Les prétendues déclarations de Claude Wagner indignent les Italiens de Montréal

Trois leaders de la colonie italienne de Montréal ont exprimé hier leur "étonnement" et leur "profonde indignation" à la suite d'une déclaration prêtée au ministre québécois de la Justice, M. Claude Wagner, qui aurait déclaré dimanche que le Canada devrait "surveiller tout particulièrement l'entrée des citoyens d'origine italienne et sicilienne, parmi lesquels la Mafia et la Cosa Nostra recrutent la majorité de leurs membres".

Dans une déclaration conjointe signée par MM. Frank Vincelli, président de l'Association canado-italienne des hommes d'affaires et des professionnels, Frank Pagotto, président de la Casa d'Italia, et Alfred Gagliardi, président canadien de l'Ordre des fils de l'Italie, les Italo-Canadiens qualifient la déclaration de M. Wagner de "provocante, insultante, libelleuse et injuste".

EXAMEN DE LA VUE
VERRES DE CONTACT • VERRES CORRECTEURS
OPTOMETRISTES • OPTICIENS
J. HENRY RICHARDSON, O.D.
J. HENRY RICHARDSON Jr., O.D.
900 Sherbrooke O. (ch. 11) VI. 9-1274
entre Mansfield et McGill College
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 9 A.M. A 5.30 P.M.



Mme A. Riendeau, 5440, 8e Ave Rosemont, reçoit son chèque de $300 du représentant des Boulangeries Weston Ltée, M. Charles Dulong. Mme Riendeau achète son pain Weston au magasin Richelieu — J. A. Riendeau, 3101 Masson à Rosemont.

M. E. ROCHE 183 rue St-Maurice, Rosemère, Qué.	$1,000.	Mme JEANNE GAGNON 1333 rue Ontario, Montréal, Qué.	$300.	Mme CLAUDE CHARTRAND 6590 — 38e Avenue, appt 4, Rosemont	$200.	Mme K. GUNN 6530 avenue Monkland, appt 37, Montréal	$125.
Mlle H. MURPHY 4710 boul. Décarie, appt 3, Montréal, Qué.	$1,000.	Mme SIMONE BOULET 1446 rue Frontenac, Montréal	$300.	M. RENE RIOUX 3906 rue St-Denis, appt 12, Montréal	$200.	M. L. MOREAU 417 rue Sherbrooke, appt 1, Montréal	$125.
Mme ALEX MITCHELL 358 — 7e Avenue, Ville des Deux-Montagnes	$750.	Mlle GHISLAINE LACHANCE 1416 rue Bennett, Montréal	$300.	M. HUBERT LEES 5105 rue Ste-Catherine est, Montréal	$200.	Mme PIERRE PERREAULT 3969 rue St-Hubert Montréal	$125.
Mme C. CREVIER 5121 rue Jeanne d'Arc, appt 3, Montréal	$750.	Mme BRUNO BECKERS 24 rue Grenon, Laval-des-Rapides	$250.	Mme HENRI FILION 7885 rue Garnier, appt 2, Montréal	$175.	Mme A. M. LANTHIER 2202 rue Workman, Montréal	$125.
Mme ADRIEN DEMERS 1647 rue Beaudry, Montréal, Qué.	$500.	Mme DENIS BOUILLON 7806 rue De Gaspé Montréal	$250.	M. ROBERT LEVEILLE 1030 rue Papineau, Longueuil	$175.	Mme MADELEINE MAJOR 3965 est, rue Bélanger, appt 104, Montréal, Qué.	$125.
Mme ROLAND CHAMPAGNE 872 rue Marmier, Longueuil	$500.	Mme BRUNO BERGERON 532 — 17e Avenue, Lachine	$250.	M. C. COWIE 2785 Place Darlington, Montréal	$175.	Mme GEORGES GUIBORD 468 est, rue Rachel, Montréal	$125.
Mlle FRANCE TRUDEAU 586 rue Lyall, Longue-Pointe	$400.	Mme WILFRID KENDALL 2307 rue Bourbonnière, Montréal	$250.	Mme R. SMITH 7 rue Logan, appt 8, St-Lambert	$175.	Mme A. HEBERT 356 rue Cavalier, Montréal	$125.
Mme CECILE DEGARIS 5269 — 9e Avenue, Rosemont	$400.	M. GERARD MOLLOY 2052 avenue Westmore, Montréal	$250.	M. RAYMOND FRENCH 1427 Daintor Circle, appt 5, St-Laurent	$150.	Mme P. ROBILLARD 4 rue Legault, Ste-Anne-de-Bellevue	$100.
Mme ROMA TESSIER 6011 boul. Monk, Ville-Emard, Qué.	$300.	M. ANDRE LEDUC 692 rue Le Laboureur, Boucherville, Qué.	$200.	M. RAYMOND RAJOTTE 1757 rue St-Hubert, appt 1, Montréal	$150.	M. RENE GREGOIRE 577 rue St-Isidore, St-Lin	$100.
Mme THERESE LEBLANC 2075 rue Cadillac, Montréal	$300.	Mme G. FINCHMAN 4500 boul. Grand, Notre-Dame-de-Grâces	$200.	M. MAURICE BELANGER 9316 rue Lajeunesse, Montréal	$150.	Mme ARMAND MARTIN 280 avenue Victoria, Sorel	$100.
Mme RENALD ROSE 220 rue Dupont, Ile Bizard	$300.			Mme A. DOMINGUE 620 rue Patenaude, Pont-Viau	$150.	Mme W. TREMBLAY 4594 avenue Coolbrooke, Montréal	$100.
				Mme LUCIEN MARTIN 1343 rue Albert, Laflèche	$150.	Mme JEAN PERRIN 8143 rue Chateaubriand, Montréal	$100.
				Mme M. DUBE 1485 rue Darling, Montréal	$150.	Mme GEORGES KARALEKAS 5409 rue Hutchison, Montréal	$100.
				M. PAUL MARTINEAU 5882 rue Brunetière, St-Léonard, Qué.	$150.	M. ANDRE DUBE 3752 boul. LaSalle, Verdun	$100.



FRAICHEUR GARANTIE

CHEZ VOTRE EPICIER

le dernier né de la grande famille

GAGNON Frères



OUVERTURE

d'un 7e MAGASIN au

4060 rue Monselet, Montréal-Nord, Tél.: 322-9350

★ ★ ★ ★ ★ ★

Au service des quartiers du nord de Montréal

- MONTREAL-NORD
- RIVIERES-DES-PRAIRIES
- ST-VINCENT-DE-PAUL
- VILLE ST-MICHEL
- CITE DE LAVAL
- DUVERNAY

Etc.

Monsieur Irénée Pilon
et son personnel
M. Louis Lévesque
et
M. Roger Lamarre
vous invitent à les visiter,
ce sont des spécialistes
du meuble

"MEUBLES DE QUALITE...A BON PRIX"

GAGNON Frères

7 magasins pour mieux vous servir: aux 4 coins de la ville:

6421, rue ST-LAURENT COIN BEAUBIEN CR. 7-4113	3690 est, RUE ONTARIO LA. 6-2845	1214 est, AVENUE MONT-ROYAL LA. 3-2169	2371 ouest, RUE NOTRE-DAME WE. 3-7395	6014, BOUL. MONK PO. 6-8553	5035, AVE. VERDUN PO. 6-2323	4060, RUE MONSELET MONTREAL-NORD 322-9350

A ST-JEROME : 453, rue ST-GEORGES — GE. 2-4425

A DRUMMONDVILLE : 180, rue ST-DAMASE — GR. 2-3393

CAHIER No 3 / PAGES 33 - 48 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, JEUDI 2 SEPTEMBRE 1965 — 81e ANNEE — No 203

Une véritable épreuve de force est engagée entre l'Inde et le Pakistan au Cachemire



téléphoto PA

Convoi de ravitaillement indien au Cachemire

Des mules chargées d'approvisionnements et de munitions s'acheminent à travers un sentier de montagne, au Cachemire, pour aller ravitailler les troupes indiennes qui font la chasse aux guérilleros du "Cachemire libre". De violents combats se sont déroulés mardi autour de l'importante passe de Hajipir détenue par les Indiens.

LA NOUVELLE DELHI, (UPI, PA, AFP) — Tandis que le conflit du Cachemire prenait une nouvelle ampleur avec l'entrée en action de chars et d'avions, le secrétaire général des Nations unies, M. Thant, adressait au président du Pakistan, le maréchal Ayoub Khan, et au premier ministre indien, M. Shastri, un "appel pressant" en faveur du respect du cessez-le-feu demandant que les armées en présence soient retirées en deça de leur frontière.

Cet appel a aussitôt reçu le "plein appui" du gouvernement américain.

Par ailleurs, des combats aériens ont eu lieu aujourd'hui entre avions indiens et pakistanais dans le ciel de Chhamb, apprend-on à la Nouvelle-Delhi. Les forces aériennes indiennes ont repoussé les forces pakistanaises.

Des combats acharnés se poursuivent dans la région de Chhamb, au Cachemire, et 30 tanks pakistanais, ainsi qu'une quarantaine de véhicules ont été détruits, a déclaré un porte-parole du gouvernement indien. Le duel d'artillerie continue, lui aussi, sans qu'il soit possible d'en connaître les résultats.

Un porte-parole indien a déclaré que le Pakistan se servait d'avions "F-86 Sabrejets" équipés de missiles américains pour ses attaques aériennes dans la région de Chhamb. A Washington, le secrétariat d'Etat a révélé qu'une enquête était ouverte pour savoir si des armements américains livrés à l'Inde et au Pakistan au titre des programmes d'assistance militaire, étaient actuellement utilisés au Cachemire.

Hier, une colonne d'infanterie pakistanaise, appuyée par une unité de chars d'assaut Patton, de fabrication américaine, a franchi la frontière dans ce secteur et pénétré au Cachemire indien, occupant les postes de Chhamb et de Deva.

L'Inde a aussitôt lancé ses avions pour briser l'attaque pakistanaise. Le ministre indien de la Défense, M. Chavan, a affirmé que 13 chars pakistanais ont été détruits et il a admis la perte de quatre avions indiens.

Alors qu'à La Nouvelle Delhi, M. Chavan annonçait que l'Inde prend toutes les "contre-mesures" nécessaires pour répondre à "l'escalade" pakistanaise, le maréchal Ayoub Khan affirmait que "les actes d'agression de l'Inde recevront la réponse qu'ils méritent".

Il semble donc qu'une véritable épreuve de force est engagée pour résoudre, d'une façon ou d'une autre, l'interminable querelle sur le Cachemire et d'autres sujets de discorde entre l'Inde et le Pakistan.

Le porte-parole indien a indiqué que, dans le secteur septentrional d'Uri, les troupes indiennes se sont emparées de quatre nouveaux postes au Cachemire, de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu. Il a expliqué que cette progression visait à réduire une sorte de poche formée par le territoire ennemi à l'intérieur des positions indiennes.

Selon le porte-parole, les Indiens, qui tiennent l'importante passe de Hajipir, ont consolidé ainsi leurs positions et ils ont actuellement pratiquement sous leur contrôle la moitié septentrionale du saillant d'Uri. Ils dominent la route stratégique Muzaffarabad-Sardu et sont en mesure, le cas échéant, d'en menacer le trafic.

Troubles à l'intérieur

D'autre part, de graves émeutes anti-musulmanes ont éclaté à Poona, dans l'ouest de l'Inde, où, selon la police, une douzaine de mosquées ont été incendiées à la suite de provocations des musulmans. Les observateurs craignent que si les informations au sujet des troubles à Khulna, dans l'est du Pakistan, se confirment, l'ensemble de la presqu'île indienne ne soit bientôt en proie à une lutte fratricide.



L'intégration, ça va... avec la police

King lance, à Chicago, l'opération pacifique "intégration scolaire"

ATLANTA, Georgie, (UPI, PA) — Le Dr Martin Luther King a choisi Chicago pour y lancer sa campagne d'intégration scolaire, sans violence.

Le pasteur noir a délégué une équipe de 10 hommes, sous la surveillance de l'un de ses plus fidèles adeptes des manifestations de rues, le révérend James Bevel.

L'organisme du Dr King, la Conférence chrétienne du sud, a promis de travailler de concert avec le Conseil de coordination des organisations communautaires, à Chicago. Le Dr King a promis son appui au Conseil, dans une tentative majeure pour éliminer la ségrégation massive qui se pratique dans les écoles de Chicago.

Le pasteur King n'a pas révélé quand, ou même s'il se rendra à Chicago pour prendre la direction personnelle de la campagne. On sait que le 26 juillet dernier, il s'était mis à la tête d'une marche de quelque 30,000 personnes, pour réclamer l'intégration scolaire. Il a de plus précisé que cette campagne portera aussi sur les problèmes auxquels ont à faire face les Noirs qui habitent les "Ghettos" du nord, ce qui signifie qu'elle pourrait s'étendre à New York, Cleveland et même Los Angeles, à l'ouest.

Pendant ce temps, à Plymouth, en Caroline du nord, un bûcheron noir âgé de 32 ans, a été accusé de tentative d'assassinat sur un Blanc au cours d'une manifestation raciale dans les rues de cette ville d'entreprises de pâtes et papier, qui compte 5,000 âmes.

D'autre part, à Bogalusa, Louisiane, cinq étudiants noirs ont pu s'inscrire hier, sans incident, dans une école anciennement exclusivement réservée aux Blancs, dans cette ville qui a connu de nombreuses manifestations de violence. Les étudiants ont été conduits à l'école dans un autobus scolaire municipal. Quelques Blancs s'étaient rassemblés près de l'institution, mais il ne s'agissait que de curieux.

Dans les comtés de Greenville et Charleston, en Caroline du sud, plus de 300 Noirs ont été admis dans les écoles intégrées; c'était le début de la troisième année d'intégration à Charleston, et la deuxième à Greenville.

Vietnam: les troupes américaines s'implantent à l'intérieur du pays

SAIGON, (AFP, UPI, PA) — Les troupes américaines concentrées jusqu'à présent autour de Saigon, de Bien Hoa et dans les bases côtières s'implantent désormais à l'intérieur du pays.

Trois emplacements de troupes américaines, gardés secrets jusqu'alors, ont été révélés ou confirmés aujourd'hui dans le communiqué militaire américain et au cours de la conférence de presse quotidienne. Des unités américaines se trouvent en position non seulement à Kontum, 265 milles au nord de Saigon, et à Pleiku, 30 milles plus au sud sur les hauts plateaux, mais aussi le long de la route 19 qui va, perpendiculairement à la côte, de Pleiku au port de Qui Nhon, 275 milles au nord-est de Saigon.

Cette route avait été ouverte le 18 juillet par plusieurs bataillons vietnamiens après une intervention massive des bombardiers stratégiques B-52.

De nouvelles unités américaines se sont installées à An Khe, à mi-chemin entre Pleiku et Qui Nhon; il doit s'agir d'unités récemment débarquées mais dont l'identité n'est toujours pas révélée. Elles ont été harcelées la nuit dernière. Par ailleurs, un porte-parole américain a confirmé la présence d'unités de la 173e brigade aéroportée autour de Kontum.

Intense activité de l'aviation

Cependant, le calme continue sur le front vietnamien. Seules les aviations demeurent actives. L'aéronavale a effectué 85 sorties dans les secteurs côtiers du Centre-Vietnam. L'aviation américaine a fait 120 sorties, l'aviation vietnamienne 72 et l'escadre du corps des marines 20 environ, soit un total de 297 sorties.

En outre, les B-52 ont effectué leur 17e raid sur un objectif à moins de 20 milles de Saigon. Deux hélicoptères ont été perdus au cours des deux derniers jours: quatre Américains et un Vietnamien ont été tués.

Une seule opération terrestre est signalée : à 15 milles au sud de Quang Ngai, des forces gouvernementales ont tué 22 vietcong et fait cinq prisonniers. Plusieurs bataillons dont certains étaient héliportés participent à l'opération qui doit durer plusieurs jours.

Nixon arrive à Saigon

Cependant, M. Richard Nixon, ancien vice-président des Etats-Unis, est arrivé à Saigon où il a été accueilli par M. Henry Cabot Lodge, ambassadeur américain. Il restera trois jours au Vietnam. Il a déclaré qu'il soutenait la politique du gouvernement Johnson et souligné que celui-ci avait été aussi loin qu'il pouvait et devait aller dans la voie des négociations avec le Nord-Vietnam. C'est à eux de jouer, la balle est dans leur camp, a dit M. Nixon. Les USA doivent continuer leurs opérations contre le Nord-Vietnam aussi longtemps que le gouvernement d'Hanoï se refuse à négocier.

M. Cabot Lodge a par ailleurs pris contact pour la première fois avec l'un des chefs bouddhistes du Sud-Vietnam, le bonze supérieur Thich Tam Chau, directeur de l'Institut bouddhique.

Quant au général Maxwell Taylor, qui s'est retiré récemment du poste d'ambassadeur au Vietnam, on apprend de Washington que le président Johnson le gardera à son service en qualité de conseiller de la Maison blanche. On lui a immédiatement confié trois missions particulières, sans en préciser publiquement la nature.

On signale également de Washington que le nombre des désertions de l'armée sud-vietnamienne a diminué depuis quelque temps, mais on n'a pas fourni de chiffres officiels.

Le prince Pierre de Grèce lorgne le trône de Constantin

ATHENES, (AFP) — Selon certains milieux en Grèce, le seul moyen de sauver le régime monarchique dans ce pays serait de remplacer le souverain actuel, le roi Constantin II, par le prince Pierre de Grèce. Ce dernier, cousin du roi Paul 1er, père du monarque actuel, nourrit une solide antipathie à l'égard de la reine mère Frederika.

Des rumeurs circulent à Athènes selon lesquelles des tentatives seraient faites en coulisse par certaines personnalités grecques du monde de la politique et de la presse pour préparer une candidature éventuelle du prince Pierre au trône de Grèce.

Dans une interview au correspondant parisien du journal grec "To Vima", principal organe du parti de M. Panpandreou, le prince Pierre a déploré les troubles constitutionnels actuels. "En cas de conflit, il est préférable que le roi cède plutôt que la nation", a notamment affirmé le prince. "J'estime que ce qui se passe en Grèce, a-t-il précisé, s'éloigne de la Constitution et de la tradition parlementaire."

Bien que résidant souvent à l'étranger, notamment au Danemark, le prince Pierre est toujours demeuré en étroits contacts avec son pays et certains de ses dirigeants. Fils du prince Georges de Grèce, lui-même deuxième fils du roi Georges 1er et de la princesse Marie Bonaparte, le prince Pierre a toujours passé pour libéral et éclairé.

Critiques contre la reine mère Frederika

Sa première intervention dans les affaires constitutionnelles de la Grèce eut lieu en octobre 1964, lorsqu'au cours d'une conférence de presse il critiqua sévèrement la reine Frederika pour "son hostilité à son égard". Le prince avait alors contesté la validité de la modification de la Constitution survenue en 1962, selon laquelle les filles pouvaient accéder au trône de Grèce, ce qui l'avait fait passer lui-même du 2e au 4e rang de succession au trône.

Le 28 juillet dernier, par l'intermédiaire d'un porte-parole, il revint à la charge, accusant la reine mère d'avoir "par ses mauvais conseils dangereusement compromis la famille royale grecque et le trône".

"Elle (Frederika) doit partir", avait-il dit. Il ajoutait, faisant directement allusion à la crise constitutionnelle actuelle : "Du fait des mauvais conseils de la reine mère Frederika, les forces réactionnaires en Grèce ont manifesté ouvertement le mépris dans lequel elles tiennent l'Etat démocratique et ont, en effet, fait un coup d'Etat militaire."

Aujourd'hui, le prince Pierre prend carrément parti dans le conflit qui oppose le roi Constantin au parti de l'Union du centre de M. Georges Papandreou.

A Athènes, le roi Constantin a fait savoir, hier, qu'il était opposé à la tenue d'élections qui interviendraient avant la fin de la législation actuelle. Elue en 1964, la vie de celle-ci pourrait se prolonger jusqu'en février 1968. Le souverain a exprimé ces vues dans un message au Conseil de la couronne qu'il a convoqué pour l'aider à résoudre la crise. Ces vues sont évidemment très éloignées de celles de M. Georges Papandreou qui demande des élections immédiates et s'insurge contre les tentatives du roi en vue d'accentuer les divisions au sein de l'Union du centre.

Propositions concrètes du sénateur Mansfield pour un règlement négocié au Vietnam

WASHINGTON, (AFP) — La Maison Blanche a approuvé, hier soir, une série de recommandations du leader de la majorité au sénat M. Mike Mansfield, relatives à un règlement négocié éventuel du problème vietnamien.

Dans un discours prononcé devant la Chambre Haute, le sénateur Mansfield a mentionné cinq points dont deux retiennent particulièrement l'attention. Il a suggéré d'une part, qu'un règlement négocié de l'affaire vietnamienne devrait comporter une amnistie générale pour toutes les parties en cause dans le conflit. Il a également suggéré qu'un cessez-le-feu intervienne dès le début de négociations éventuelles avec le camp communiste.

Le porte-parole de la Maison Blanche a reconnu que le sénateur avait soumis le texte de son discours au président Johnson, avant de le prononcer, et a ajouté que ce discours "traduit effectivement le sentiment de l'administration Johnson".

Le porte-parole a ajouté qu'aux yeux du président Johnson, le sénateur Mansfield avait abordé dans son discours "cinq points d'une importance vitale".

Il a également souligné que l'administration, par l'intermédiaire, notamment du secrétaire d'Etat Dean Rusk, a donné à plusieurs reprises des indications "à d'autres gouvernements", selon lesquelles elle appuyait pleinement les propositions analogues à celles qui ont été formulées par M. Mansfield. Le porte-parole a précisé qu'il entendait par "autres gouvernements" aussi bien les alliés des Etats-Unis que leurs adversaires dans le camp communiste. Les trois autres points mentionnés par le sénateur Mansfield portent sur le retour aux principes de base des accords de Genève, soit : choix de leur gouvernement par les sud-Vietnamiens, au moyen d'élections libres. Possibilité de réunification des deux parties du Vietnam, et retrait de toutes les forces étrangères de toutes les parties du Vietnam.

Désarmement: nouvel appel des Etats-Unis à l'URSS

GENEVE, (AFP-UPI) — Les Etats-Unis ont de nouveau demandé aujourd'hui à l'Union soviétique d'accepter de négocier un accord abolissant tous les essais nucléaires.

Dans son exposé, le délégué américain, M. William Foster, a dit que l'URSS devrait réaliser qu'un minimum d'inspections sur place est la seule méthode disponible pour se protéger contre d'éventuelles "tricheries" de la part d'un pays signataire de l'accord.

M. Foster a ensuite fait un exposé technique sur les progrès réalisés aux Etats-Unis dans le domaine de la détection des explosions atomiques souterraines. Il a révélé qu'il était maintenant possible de détecter et d'identifier 80% des événements qui produisent un signal sismique, signal qui réagit à des ondes provoquées par des explosions de quelques kilotonnes.

Par ailleurs, la date de suspension des travaux de la conférence reste incertaine. Hier, M. Foster a suggéré à son collègue soviétique la date du 16 septembre, mais ce dernier a réservé sa réponse. Il semble que l'URSS et les pays du tiers monde seraient désireux de poursuivre les entretiens commencés.

La 19e session de l'ONU prend fin dans l'optimisme

NATIONS-UNIES, (AFP, Reuter) — La 19e session de l'Assemblée générale des Nations unies, qui avait commencé le 1er décembre 1964 et s'était ajournée le 18 février 1965, a été définitivement clôturée hier à 5 heures après une courte séance au cours de laquelle la fin de la crise constitutionnelle qui avait paralysé la session a été entérinée officiellement. La 20e session s'ouvrira le 21 septembre prochain.

Le président de l'Assemblée, M. Alex Quaison-Sackey, ministre des Affaires étrangères du Ghana, a déclaré adoptées les conclusions du comité d'études sur les opérations de maintien de la paix. L'Assemblée poursuivra ses travaux normalement selon ses règles de procédure.

L'article 19 de la charte ne sera pas invoqué pour les opérations de l'ONU au Congo et pour la force d'urgence de l'ONU dans le Moyen-Orient et les difficultés financières de l'ONU doivent être réglées grâce à des contributions volontaires, les pays hautement industrialisés effectuant des contributions substantielles.

Le président a annoncé que les dispositions concernant les futurs travaux du comité pour les opérations de maintien de la paix seront décidées lors de la 20e session de l'Assemblée qui s'ouvrira le 21 septembre. U Thant, secrétaire général de l'ONU, a adressé un appel urgent à tous les Etats membres pour qu'ils versent des contributions volontaires afin de parer aux difficultés financières actuelles de l'organisation et permettre à celle-ci de faire face à l'avenir avec confiance.

En conclusion, U Thant a attiré l'attention sur la "gravité persistante" de la situation financière de l'ONU.

Enfin le secrétaire général a constaté avec satisfaction que la 19e session de l'Assemblée, qui s'était ouverte dans une atmosphère de crise, se terminait sur une note d'espoir et d'encouragement. Il a attribué cette évolution à l'attitude de coopération de tous les Etats-membres.

Violente sortie contre les USA

Le représentant de l'Albanie, M. Halim Budo, a déclaré ensuite que les conclusions du comité entérinées par l'Assemblée ne font que consacrer la défaite subie par les Etats-Unis "qui se sont vus dans l'obligation de renoncer au complot qu'ils avaient déclenché, à l'occasion d'une soi-disant crise financière de l'ONU, pour torpiller la 19e session de l'Assemblée générale dans des buts inavouables".

Rappelant que la délégation albanaise avait obligé l'Assemblée à procéder à un vote le 18 février dernier, "malgré l'accord tacite entre certaines puissances pour empêcher l'Assemblée de voter", M. Budo a ajouté : "Le vote avait déjà fait éclater le bluff et le chantage du gouvernement américain. Celui-ci a dû se résigner à la défaite de ses prétentions sous couvert de l'article 19 de la charte, tout simplement parce qu'il n'avait pas le choix."

Couvre-feu à Aden à la suite d'un meurtre politique

ADEN, (AFP) — Le haut-commissaire britannique a donné l'ordre d'instaurer le couvre-feu pour la nuit dans la vieille ville à Aden, quartier où a été assassiné, hier soir, le président britannique du Conseil législatif de l'Etat d'Aden, sir Arthur Charles.

Commentant cette décision, M. Abdulaqawi Mackawee, ministre principal de l'Etat d'Aden, a indiqué aujourd'hui que ni les couvre-feu, ni le maintien de l'état d'urgence, ne pouvaient faciliter une détente ou apporter une solution aux problèmes d'Aden et de l'Arabie du Sud.

St-Domingue: 3 pays de l'OEA, dont les USA, reconnaîtront le cabinet de Godoy

WASHINGTON, (AFP) — Les gouvernements des Etats-Unis, du Brésil et du Salvador ont décidé aujourd'hui de reconnaître le gouvernement provisoire dominicain de M. Hector Garcia Godoy aussitôt après sa constitution, le vendredi 3 septembre.

La décision des gouvernements de ces trois pays a été annoncée par leurs représentants auprès de l'Organisation des Etats américains au cours d'une séance à huis clos de la réunion consultative ministérielle de l'organisme, consacrée à la question dominicaine. La séance avait été convoquée pour permettre aux délégations de prendre connaissance du rapport de la commission de médiation de l'OEA sur les accords intervenus à Saint-Domingue, mardi soir.

Hier, le président Johnson s'était dit enchanté de ces accords qui ont permis la formation prochaine d'un gouvernement provisoire.

Dans les milieux officiels américains, on affirmait, hier soir, ne posséder encore aucune indication précise en ce qui concerne les modalités du retrait de la force de paix interaméricaine, retrait prévu dans les clauses de l'accord.

Ils déclarent, par contre, que les Etats-Unis et l'Organisation des Etats américains mettent au point actuellement un programme d'assistance économique et financière pour la République dominicaine, qui sera annoncé très prochainement.

A la suite d'en entretien avec le secrétaire général de l'OEA, le président Johnson a donné, hier, son engagement solennel que les Etats-Unis collaboreront étroitement avec l'Organisation des Etats américains pour aider le nouveau gouvernement provisoire à ramener la paix et à rétablir l'économie du pays. Le chef de la Maison Blanche a ajouté que les résultats obtenus à Saint-Domingue sont une preuve de la capacité de l'organisme régional de faire face à des situations aussi critiques que celle en République dominicaine, depuis le déclenchement de la révolte armée en avril dernier.

Le "gouvernement de reconstruction nationale" (démissionnaire) "ne sanctionne pas" la signature de l'Acte de réconciliation dominicaine par le général Francisco Rivera Caminéro, secrétaire aux Forces armées, qui n'a pas présenté sa démission, en même temps que les autres membres de la junte, a pris cette initiative de son propre chef, a déclaré M. Léonté Bernard Vasquez, membre de la junte.

M. Vasquez a déclaré que la démission de la junte était irrévocable, et qu'elle attendait simplement la formation du gouvernement provisoire pour lui remettre ses pouvoirs. Dans son dernier discours, prononcé au moment de présenter sa démission, le général Imbert Barreras, chef du "gouvernement de reconstruction nationale" avait dit : "Nous ne signerons pas ce document (l'Acte de réconciliation) pas plus que celui qu'on désigne sous le nom d' "Acte institutionnel".

Hier, la commission de l'OEA a eu un entretien prolongé avec le Dr Garcia Godoy, chef du gouvernement provisoire, pour mettre au point les détails de l'installation de ce gouvernement, très probablement demain.

Des éboulis bloquent les routes près de Saas-Fee

SAAS-FEE, (AFP-UPI) — Une série de nouveaux éboulements ont coupé aujourd'hui la route de la vallée de la Saas, en Suisse, isolant ainsi le chantier sinistré de Markatt où un récent glissement de glacier a fait au moins 88 morts.

Les pluies torrentielles qui tombent depuis 48 heures sur la région ont provoqué les éboulis de rochers, qui ont dévalé les flancs de la montagne, rendant de ce fait la circulation très dangereuse sur la route de Visp à Saas-Fee. On espère toutefois pouvoir ouvrir la route dans le courant de la journée, à moins que de nouveaux éboulis ne surviennent.

Les mauvaises conditions atmosphériques ont empêché aujourd'hui le début de l'"opération dynamitage" du glacier Allalin qui menace toujours de s'effondrer sur la zone de recherches maintenant abandonnée sur l'ordre des experts et des glaciologues qui ont jugé que le danger était trop grand et qu'il était inutile de risquer d'autres vies avant que le dynamitage ne soit effectué.

Cette opération sera entreprise, aussitôt que possible, par 27 guides de haute montagne, tous des volontaires, qui ont accepté de transporter jusqu'au sommet du glacier Allalin plus d'une tonne de dynamite. Les explosifs seront divisés par charge de 50 livres environ puis déposés au moyens de câbles dans les crevasses jusqu'à la ligne de rupture du glacier. Ce travail, extrêmement dangereux pour les 27 hommes, sera long et périlleux. En plus du danger des explosifs, il ne faut pas oublier que la masse de glace peut à tout moment se détacher d'elle-même. La mise à feu des explosifs ne pourra pas avoir lieu avant demain.

L'explosion aura pour effet de recouvrir la masse de glace tombée lundi d'une masse au moins égale. Ce n'est qu'à ce prix que pourront reprendre les travaux de déblaiement dont l'ampleur sera ainsi doublée mais qui permettront de ne plus exposer de nouvelle vies. De l'avis des experts, ces travaux seront longs: des semaines, des mois peut-être.

Pour l'instant, sur les lieux de la catastrophe, c'est la solitude complète, le silence, la peur, la pluie, la neige et le froid.

L'état d'Albert Schweitzer n'inspire plus de crainte

LAMBARENE, Gabon, (Reuter, AFP) — Le célèbre et vénéré Dr Albert Schweitzer, se remet peu à peu du grand épuisement qui l'a forcé à s'aliter à son hôpital de la jungle.

Hier, ses collègues médecins à l'hôpital de Lambaréné ont dit que l'illustre vieillard, âgé de 90 ans, était sérieusement malade, et que son état causait de fortes craintes. Ces mêmes collaborateurs avaient refusé de fournir des détails sur l'état de santé de leur chef, si ce n'est d'exprimer l'espoir que sa robuste constitution saura avoir raison de la maladie.

Le Dr Schweitzer qui oeuvre depuis 50 ans dans la chaleur torride de l'Afrique équatoriale, avait donné des signes d'épuisement depuis une semaine.

Les médecins ont précisé que mardi, il n'a repris connaissance que pendant quelques minutes, alors qu'il prenait un peu de repos à la suite de longues heures consacrées à la clinique et à l'administration.

A la Maison Blanche, à Washington, on a annoncé que le président Johnson a adressé, hier, ses meilleurs voeux au Dr Schweitzer, en lui souhaitant un prompt rétablissement. le câblogramme envoyé par le chef de l'exécutif américain déclare : "Les prières de millions de personnes dans le monde vous accompagnent. Nous espérons que vous vous rétablirez rapidement et complètement. Avec mes meilleurs voeux. Lyndon B. Johnson".

G.-B.: mort du président de la Chambre

LONDRES, (Reuter) — Sir Harry Hylton-Foster, président de la Chambre des communes de Londres, est mort aujourd'hui à l'âge de 60 ans. L'homme politique a été atteint d'un malaise en pleine rue et il y a succombé.

Le défunt occupait les fonctions de président de la Chambre depuis 1959. Elu au Parlement en 1950 à titre de député conservateur, M. Hylton-Foster avait occupé les fonctions de solliciteur général pour une période de cinq ans au sein des différents cabinets conservateurs, avant d'être élu président. Il avait conservé ce dernier poste après l'accession des travaillistes au pouvoir, en octobre 1964. Au cours des dernières élections générales, le défunt s'était présenté comme candidat sans attache de parti.

L'ouragan Betsy se dirige vers les Etats-Unis

MIAMI, Floride, (PA, UPI) — L'ouragan Betsy a repris de la vigueur, hier, et a engagé la marche vers l'ouest, dans l'Atlantique, menaçant maintenant les îles Bahamas de ses vents de 115 milles à l'heure.

On s'attend que de grands vents souffleront sur les Bahama et le continent américain, à proximité; déjà on signale des vagues allant de six à neuf pieds au sud est des Bahamas et sur la côte nord d'Hispanola et de Porto Rico.

Pour le moment Betsy se dirige vers l'ouest à une vitesse de neuf milles à l'heure, mais il se peut qu'elle augmente au cours des prochaines 24 heures.

Pendant ce temps, à Rome, en Italie, des vents violents ont balayé la ville, ainsi que les régions du centre et du nord du pays. Trois personnes, au moins, ont perdu la vie, et les inondations ont interrompu les communications routières.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
1435	Abitibi	11¾	11⅝	11¾
550	Alliance	9½	9½	9½
430	Alumin	28¼	27¾	28¼
—	Al 4¼ Pr	39⅝	39¾	—
—	Alcan 1 Pr	21⅜	21¾	—
—	Alcan 2 Pr	48	48	—
—	Anglo CP	11	11	—
—	AnT 4½ Pr	45	44¾	—
—	AnT 290 Pr	53	53	—
—	Arg 2.70 Pr	50½	50½	—
100	AngC Pr	13¾	13¾	13¾
500	Asbestos	25¼	25	25
585	Bq Imp	63½	63½	63½
345	Bq Mont	61¼	61⅛	61¼
2667	Bq N-E	73¼	73	73
50	Bq PC	51½	51½	51½
150	Bq Roy	76	76	76
—	Bq Tor-D	60¾	60¼	—
50	Bath P	25½	25½	25½
—	Bath Wts	11⅜	11⅜	—
—	Bath P (A)	61	61	—
—	Bath P Pr	20¾	20¾	—
650	Bell Phon	59⅜	58⅞	59⅜
—	Bow Mer	51½	51½	—
2100	Bo Paper	7	7	7
6660	Brazil	7¾	7½	7¾
5470	BA Oil	30	29¾	30
500	BC Forest	26⅜	26¾	26¾
400	Bc Phone	65	64¾	65
5050	BC Ph 4¾	96	95	96
12180	Brinco	6½	6⅜	6⅜
8682	Bc Ph drts	103	95	103
100	Brocvl Pr	6¾	6¾	6¾
15	Bruck A	27½	27½	27½
—	Bruck B	14	14	—
—	Burns Fo	23	23	—
—	Bur A pr	8⅛	8⅛	—
1175	Cal Pow	24½	24¼	24½
—	Ca P 6 p	102⅜	102⅜	—
—	Can Cem	54	53¾	—
—	Ce pr	27	27	—
—	CD Sugar	24½	24½	—
50	Can Iron	52⅞	52¾	52⅞
—	Can Malt	23	23	—
—	C Pack B	86	86	—
—	CSL	35½	35½	—
—	CSL Pr	6⅜	6⅜	—
—	CAE n	13	13	—
1050	C Brew	8¾	8¾	8¾
—	C Brew (A)	44	44	—
—	C Brew (B)	53½	53½	—
100	C B Alm A	15¼	15¼	15¼
—	C Chem w	935	935	—
—	C Fndtn	7	7	—
—	C Fnd A Pr	18½	18½	—
1225	C I L	21	20½	21
101	CI Pow	23	23	23
—	10 CI Pw P	49½	49½	49½
—	CLoco	6½	6½	—
100	C Marconi	495	495	495
—	CPR	9⅞	9⅞	—
870	CPR	6 6	65½	66
—	C Jfina	13	12¾	—
—	CPP Sec (A)	22¼	22¼	—
—	C Refract	17¾	17¾	—
—	C Vickers	23	23	—
300	Cent Del	11	11	11
6740	Chemcell	17	17	17
—	Chm 1.75 p	36	36	—
200	Coghlin	13¼	13⅛	13¼
—	Col Cell	8¼	8¼	—
—	Con Bldg p	6¾	6¾	—
355	Cons MS	43¾	43⅜	43¾
—	Con Paper	40⅞	40½	—
—	Con Text	22½	22½	—
200	Consu Glass	9½	9⅜	9½
—	Corby A	21	21	—
—	Coronatn	4	4	—
—	Crain RL	27	26¾	—
275	Cr Zell A	30	30	30
200	Crush Int	14¼	14¼	14¼
—	Cygnus p	23	23	—
—	Dale-Ross A	9⅞	9⅞	—
—	Denison	34¾	34¾	—
460	Dist Seag	39	38¾	39
100	D Bridge	27	27	27
—	D Corset	13	13	—
400	Do Fasco	28¾	28⅝	28⅝
—	Do Fasco	99	99	—
—	D Glass	14½	14½	—
—	D Glass	16⅞	16⅞	—
—	D Lime	600	600	—
800	D Stores	26	26	26
890	Domtar	19½	19½	19½
320	D Text	30¾	30½	30¾
125	Donohue	8¼	8¼	8¼
—	Du Pont	48	48	—
100	Dupuis A	10½	10½	10½
—	EC Trust	49	49	—
—	Eddy Mat	38	38	—
—	Electrolux	47	46½	—
—	Falcon	102	101	—
305	Fam Play	26	25¾	26
—	Fleetwood	20½	20½	—
151	Fraser	31	30½	31
—	Freiman	5½	5½	5½
—	Fr Pete p	420	420	—
—	G Dynam	67	67	—
30	GR BRCI	49½	49½	49½
—	Gr BRCI p	49¾	49¾	—
—	GL Paper	23⅜	23⅜	—
—	Guar Tr	67	67	—
—	Harding A	28½	28½	—
375	Hawk Sidd	5⅝	5⅝	5⅝
—	Hollinger	27¾	27¾	—
—	Home A	18	17⅞	—
—	Home B	19	19	—
—	H Smith p	40¼	40¼	—
100	Hud B M	68	68	68
300	HBC	14½	14⅜	14½
325	Husky Oil	12¾	12	12⅛
25	Husky B p	53	53	53
400	Husky D w	600	600	600
145	Imp Oil	54¼	54⅛	54⅜
100	Imp Tob	14⅞	14⅜	14⅞
—	I Tob Pr	6⅜	6⅜	—
235	Ind Accep	23⅜	23½	23¾
—	I Ac 4.50	93¾	93¾	—
—	Inglis	5¾	5⅝	—
—	Inland C P	18¼	18½	—
880	Int Nickel	93⅜	93¼	93⅜
375	Int Pap	33½	33¼	33½
1010	Int Util	31⅛	31	31
—	Interlor PL	88½	88½	—
—	Jamaica PS	14	14	—
—	Labatt	19⅞	19⅞	—
780	Laur Fin	13¾	13¾	13¾
—	Laur F	24¼	24¼	—
3518	Laur F	38	33	34
500	Loblaw A	10¼	10¼	10¼
2570	Loblaw B	10⅜	10⅛	10⅜
200	Loeb M -	15⅜	15⅜	15⅜
—	MacLn (A)	23½	23½	—
—	MacLn (B)	24	24	—
—	MacLean H	30	29½	—
550	MB & PR	28⅜	28⅜	28⅜
—	Marit Elec	20	20	—
163	Marit Tel	22	27⅜	22
4500	Massey F	31	30⅛	30⅜
100	McAllister	5¾	5⅜	5¾
—	Met Stores	9⅞	9⅞	—
600	Miron 6%	12½	12½	12½
—	mtchR (A)	12½	12½	—
450	Molson (A)	39¾	39	39¼
165	Molson (B)	39¼	39¼	39¼
500	Mtl Loco	13½	13	13½
—	Mtl Trust	22¼	22¼	—
65	Moore Corp	74	74	74
125	MorseR A	14⅜	14¼	14¼
—	MorseR B	13¼	13½	—
750	Mussens	24½	24½	24½
—	Nat Contain	6½	6¼	—
—	NFLD Light	11	11	—
730	Noranda	48½	48	48¼
—	N Int NG	27¼	27¼	—
—	NS LP	33	33	—
240	Ocean Fish	10	10	10
200	Ogilvie	14⅝	14⅝	14⅝
225	Ont Steel	33	32	33
300	Oshawa A	43⅜	43⅜	43⅜
1000	Pac Pete	10⅜	10⅜	10⅜
—	Pow pr	47	47	—
—	Placer	24	24	—
50	Pow Corp	13⅞	13⅝	13⅞
476	Price Br	38¼	38⅛	38¼
—	Price Pr	32½	32½	—
—	Phillips C	26	25½	—
300	QN Gas	10¾	10¾	10¾
—	Qpue Phone	23	23½	—
—	Q Ph 4¾ 65	19⅝	19⅝	—
100	Reitman's	10½	10½	10½
—	Reitman's A	8⅝	8⅝	—
—	Rio Algom	18¼	18	—
500	Rolland A	10½	10⅜	10½
—	Ronalda F	14¼	14¼	—
—	Rothmans	27	26½	—
—	St-L C A	38	38	—
—	St-L Corp	21⅝	21⅝	—
—	St-L C A	101	100	—
—	Salada F	11⅜	11⅜	—
—	Sott LaS	14½	14½	—
300	Shell Can	17⅝	17⅜	17⅝
—	Shell I P	25½	25½	—
—	Sher W	37	37	—
—	Siard	6⅝	6⅝	—
2100	Simpsons	27½	27½	27½
—	Simp Sear	18½	18½	—
180	Soc GF	8½	8½	8½
500	Sogem Pf	13	13	13
100	Southam	36	36	36
50	SS Steel	25	25	25
1800	Steel Can	28¾	28⅝	28¾
41	Steinbg A	46	46	46
—	Steinbg P	102½	102½	—
—	Texaco	53	53	—
325	T-T Fin A	13¼	13	13⅛
25	Tr C Corp	10¼	10¼	10¼
311	Tr C PL	36¼	36	36¼
25	T Mt PL	20	20	20
—	Turnbull	10¾	10¾	—
—	Turnbull Pr	19½	19½	—
345	U Carbide	30⅛	30	30⅛
—	Union Oil	9⅝	9⅝	—
—	Viau	13	13	—
1380	Wlk GW	37½	37⅜	37⅜
20	Weldwood	11⅞	11⅞	11⅞
2900	WCoast Tr	17¾	17⅜	17¾
—	Weston A	20	20	—
—	Weston B	19½	19½	—
200	Zellers	21	21	21
—	Zellers Pr	47	47	—
26500	James Bay	37½	30½	33
—	Jokey	5½	5½	—
8700	Jubilee	410	390	400
—	K Desmond	42	42	—
—	Kenting A	450	450	—
—	Kiena	147	147	—
1700	Kodia P	335	325	325
—	Kontiki	9	9	—
—	Lab Accept	9	9	—
—	Labrador	31	31	—
—	Laduboro	40	40	—
—	Lait Lecler	10	9¾	—
—	L Dufault	14⅜	14⅜	—
250	Lamontagne	18½	18¼	18½
—	Lingside	3½	3½	—
—	Lithium	8	8	—
5000	Louanna G	13	13	13
—	Massval	9	8	—
—	Matachewa	31	30	—
2000	McKinney	12	11	12
—	Melchers	23	22	—
—	Melchers P	5⅜	5⅜	—
9000	Merc Chip	12	12	12
—	Mid-Chib	21	21	—
1000	Midepsa	310	305	310
—	Miro Min	23	23	—
1000	Mistango	20	20	20
—	Molyb	60	60	—
—	Monpre	11½	11½	—
2000	Mt Costigan	21	20	20
7970	Mt Pleast	117	115	115
200	Mt Pleas w	23	22	23
—	Mt W Iron	45	45	—
100	N Aut Vnd	165	165	165
—	Native Min	9½	9½	—
—	N Formak	5	5	—
19400	N Imper	139	130	139
2000	Newrich	17	17	17
1000	NW Amulet	5	5	5
9000	Nocana	19	18	18
—	NA Asbestos	5½	5½	—
1400	NA Rare M	26	23	23
500	North Ex	145	145	145
—	NW Canalk	12	12	—
14000	Norvalie	9	9	9
1000	Opem Ex	11	11	11
—	PA Inv	405	405	—
75700	Pat Silver	40	38½	38½
500	Paudash	8	8	8
300	Peace Riv	420	420	420
314720	Pennbec	22	15½	21
—	Peso S	135	135	—
—	Phoenix O	70	70	—
—	Pitt Gold	4	4	—
17700	Porcupine	24	23	23½
—	Que Ascot	6	6	—
—	Que Chib	14	14	—
—	Q Cobalt	150	150	—
1000	Q Indust M	19	19	19
1500	Q Smelt	19½	19½	19½
11000	Rancheria	113	106	109
500	Red Crest	2	3	3
—	Resnord	12	17	—
500	RA Pete B	73	73	73
1100	Rusty L	22	22	22
450	Ruby Foo	400	385	400
1000	Ruby F w	30	30	30
—	St-L Colum	215	215	—
—	St-Ld Lds	80	80	—
—	St Lucie E	14	14	—
—	Sangamo	9	9	—
6800	Sapawe	37	35	36
—	Seaway H	5	5	—
200	Selec P	4	4	4
100	Silver Reg	16	16	16
7500	Silver Sum	18	17½	18
—	Silver T	24	23	—
—	Sobeys A	20	20	—
—	Sogana	10	10	—
—	S Dufault	6	6	—
3600	Spartan Air	43	42	42
—	Sullivan	485	485	—
—	Suptest P	21½	21½	—
—	Surlaga	30	28	—
30500	Tache	19¼	18	19
800	Talisman	50	50	50
—	Tazin	6½	6½	—
—	Tib Expl	6	6	—
—	Titan	11	10	—
—	Tor & LI	35	350	—
—	Tr Freeze	225	225	—
2000	Trsterre	40	39	40
—	U Asbests	296	296	—
—	Un Obalski	35	35	—
105	U Towns E	16⅜	16⅜	16½
—	Val-Mar	5½	5¼	—
—	V Dor H	230	230	—
2000	Vanguard	5	5	5
—	Westburne	140	140	—
1000	W C Mi	60	60	60
2500	West Tin	40	38	39
1000	Westville	21	21	21

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	3.00
—	Ajax	8½	8	—
—	Alpha	35	35	—
500	Alscope	80	80	80
—	Alsof	11	10	—
500	Amg B Bel	37	37	37
2000	Ameranium	5½	5½	5½
2500	Anthonion	7½	7½	7½
—	Arno	4½	4½	—
4461	Augustus	39	34	38
29000	Band-Ore	21	20	20
—	Barvallee	5½	5½	—
—	Beauce PI	18	18	—
—	Beld-Cort	12½	12½	—
—	id Pr	12½	12½	—
1250	Black Hk	279	273	279
9100	Black Riv	19	16	16½
100	Blue Bon	340	340	340
100	Bluewater	30	30	30
—	Bornite	5	5	—
—	B Carpets	41½	41½	—
3500	Bruce Presto	13	12½	13
16500	Bruneau	23	22	22
1000	Burnt Hill	35	35	35
—	Calumet	6	6	—
—	Camflo	365	345	—
—	CI Inv T p	96⅛	96⅛	—
—	C Interurb	325	325	—
—	C Magnesit	100	100	—
—	C Sec Und	225	225	—
—	Cantexas	140	140	—
500	Carbec	7½	7½	7½
—	Cartier-Que	10	9	—
—	Casavant	455	455	—
—	Cassiar	12½	12½	—
1300	Cassland	570	560	565
1260	Chemalloy	175	167	170
—	Cheskirk	9½	9½	—
1000	Chib Copper	6	6	6
19500	Chipman	30	25	29
—	Com H M	85	70	—
2000	Com O G	30	30	30
960	Commodor	160	155	160
—	Commod w	85	85	—
1000	Cominga	11	11	11
500	C Canoram	35	35	35
7920	C Manito	56	52	56
10000	C Mogador	27	23	27
—	C Monpas	7	7	—
—	C New P	15	13	—
—	C Persh	18½	18	—
—	C Virginia	44	44	—
1000	Copstream	9	9	9
100	Couvrette	6⅞	6⅞	6⅞
—	Crownbrid	35	35	—
—	Dauphin	24	24	—
—	David A	47½	47½	—
200	Delta El	215	215	215
69725	Delta M	40	34	38
—	Denault A	11½	11½	11½
148550	Dolsan	84	76	81
—	Dom Exp	12	12	—
14000	Dom Lease	12	12	12
125	D Oilcloth	30	30	30
500	Dumagami	72	72	72
—	Dumont	29	28	—
—	E Koot	180	180	—
—	East Sull	725	690	—
6000	East Vent	28	25	28
—	E Bake	24	24	—
—	Electrolier	10¼	10¼	—
—	Emp Oil	6½	6	—
43100	Equity Ex	83	80	81
1500	Fab Met	17	16	16
100	Fabi	5½	5½	5½
—	Fano	8	8	—
2800	Fiscal	10½	10½	10½
—	Fiscal Pr	19	19	—
—	Flint Rock	17	17	—
—	Fontana	4	4	—
500	Ft Reliance	41	41	41
30900	Fox Lake	25½	23	24
200	Frigistors	45	45	45
—	Fundy	4	4	—
—	Futurity	47	41	—
8000	Garney	76	74	76
3000	Ghislau	35	35	35
—	G Autolr	170	190	—
100	Glen Lake	170	170	170
—	Greenber	430	425	—
5100	Grt W M	120	105	120
—	Grissol	225	225	—
—	G Por Ur	15	15	—
—	Hubbard A	30½	28½	—
—	Inland Ch	5	5	—
200	Inspiratn	165	165	165
—	Int Atlas	100	100	—
500	Int Ceram	11	11	11
4000	Intp Dred	27	27	27

SERVICES PUBLICS

Ang Can Tel 6		1963	99	100½
Alta Gas Tk 5¾		1985	98¾	99¾
Bell Tel 3¾		1979	83	84½
Bell 5½		1982	97½	99
Bell Tel 5¾		1984	99	100
Bell Tel 6¼		1978	103	104½
Bow Pow 3¾		1980	82	84
Braz Treat. 4¾		1970	89	—
BC Tel 5¾		1986	98½	—
Calgary Pow 5¾		1982	98½	—
Can Elect 4		1968	94½	—
C West NG 5¾		1982	98	100
Cons Gas 5¾		1984	98½	100
Cons Gas 5		1978	93½	94¾
GtLakes P 5¾		1977	99	101
Lakeland NG 6		1982	97	99
Marit Elect 5¾		1983	98	100
NFLD L & P 5½		1978	95	—
N Ont N Gs 5¾		1982	97½	99¼
Northw Ut 5¾		1988	99	101
North Tel 5¾		1983	98	100
Que Nat Gs 5¾		1985	93	95
Que Nat Gas 6		1988	97	98
Que Tel 5¾		1983	97½	99½
TC Pipe 5.85		1987	98½	100
Union Gas 5½		1977	97	99

IMMEUBLES

Brant Coach 6		1978	94½	—
Eaton R 3½		1968	93½	—
Eatons 5		1978	94	96
Steinberg 6		1984	99½	100½
Loblaw 5½		1983	96½	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 1er sept.	159.61	150.84	122.72	154.40	122.63
Clôture — 31 août	159.79	150.52	122.88	154.54	122.92
Semaine dernière	159.80	150.14	124.50	154.59	123.27
Mois dernier	156.82	147.38	121.79	151.67	124.44
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	120.32	147.25	121.29
Haut — 1964	166.74	153.46	134.75	160.57	150.75
Bas — 1964	131.87	121.59	118.90	129.68	118.24

cours des obligations

Source : Assoc. des courtiers en valeurs mobilières du Canada.

GOUVERNEMENT DU CANADA

3	Perpétuels	1966	76¼	77
4½	15 déc.	1968	99½	100
2¾	15 juin	1968	95½	96
3¼	1 juin	1976	83¼	83¾
4¼	1 sept.	1972	94	94¾
5½	1 oct.	1969	100½	101¼
5½	1 oct.	1975	100¾	101½
4½	1 sept.	1983	90	90¾
5¼	1 mai	1990	98	98¾
CNR 5½	15 déc.	1971	100½	101¼
CNR 4½	1 avril	1967	99¼	99¾
CNR 5¾	1 jan.	1985	103¼	104¼
CNR 4	1 fév.	1981	85	85¾
CNR 5	1 oct.	1987	95¼	96

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A.M.F.C. 5¼	1987	95¼	96¼
BC Electric 3¼	1967	97	97¾
BC Electric 5½	1989	97¾	98¾
BC Electric 5¾	1977	100	101
Manito Hyd 5¼	1988	95	96
NB 5½ 15 juil.	1989	96½	97½
Nfld 5¼ 1 juin	1985	93	94
NS 5¼ 1 mai	1985	95	96
Ontario 3 15 déc.	1970	90¼	91
Onta 5½ 15 août	1985	98½	99½
Ont H 2¾ 1 oct	1968	98¾	94½
Ont H 5¼ 1 fév.	1985	95¼	96¼
Qué. 3 1 juil.	1969	91½	92¼
Qué. 5¼ 15 déc.	1987	92½	93½
Qué 5½ 1 avril	1990	95¼	96¼
Que H 3¼ 1 mai	1974	84	85
Qué H 5½ 1 juin	1988	95½	96½
Qué H 5 15 fév.	1995	88½	89½
Saskt 5½ 15 déc	1985	97	98

MUNICIPALITES

Mont 5¾ 1 juin	1989	97	98
TorMt 5½ 15 jn	1985	97	98
Vanc 5½ 15 déc.	1980	96¼	97¼
Hamilt 5¼ 15 j	1977	95¼	96¼

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1968	101	104
Brazil Tr. 4½	1971	90	93
Cdn Petrofina 4	1972	88	90
Cdn Utilities 5¾	1977	135	—
Inland Cemnt 4½	1976	89	—
Inl Nat Gas 5½	1977	99	—
Loblaw 4¾	1976	139	—
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	101
Pac Pete 5	1977	100	103
Shaw W&P 5½	1972	100	101
Shaw W&P 4¾	1976	93¼	94¼
Shaw W&P 3½	1970	92	93
Simpson's 5½	1979	124	—
Simpson's 5	1976	193	—
TC Pipeline 5	1989	110	113
TC Pipeline 5	1988	135	—
Uted Twn El 6¼	1981	119	—
W Coast 5½ x-c	1988	104	106

INDUSTRIES

Abitibi 6¼	1977	102	103
Algoma 5¼	1978	95	97
Aluminum 4½	1973	93	94
B A Oil 5¼	1977	96	98
Br Pete 5¾	1986	98½	99½
Can Cement 3¾	1975	86	88
Cdn Br Alum 5¾	1980	98	99
C I L 5¾	1977	99	100
C P R 5%	1983	92½	93½
Cr Foncier 5¾	1985	97½	98½
Dosco 6%	1985	97½	98½
Dom Stores 5½	1976	98	99
Domtar 5%	1990	96	97
Eaton Acc 5¾	1985	98½	99½
Imp Oil 3%	1969	93	94
I A C 5¾	1982	95½	96½
Loblaw Groc 4%	1975	87	89
Roynat 6%	1980	100¼	100¾
Shell Oil 5%	1977	99½	100½
St Law Corp 5%	1978	92½	93½
Simpsons 4¾	1973	98	99
Traders Fin 5¾	1985	94	95½
Westons 5½	1983	96	98
Woodwards 5¾	1985	99	100

Accentuation de la tendance à la hausse

MONTREAL — La tendance à la hausse amorcée ce matin, à la Bourse de Montréal et à la Bourse Canadienne, se continue toujours au début de l'après-midi. Le volume des industrielles se chiffre, à 2 heures, à 97,800 actions et celui des mines et pétroles, à 1,010,700. L'indice des industrielles connait une hausse de 0.62, et parmi ces valeurs, Chemcell monte de ⅛. On note également une hausse dans les services publics, les papeteries et le secteur du commerce et de la finance. Les pétroles et les métaux sont à la baisse.

Parmi les valeurs minières à spéculation, Jubilee Iron et Kodiak Pete perdent respectivement 15 et 5 cents. Dolsan enregistre aussi une baisse qui se chiffre à 4 cents, ce qui porte la valeur des actions à 79 cents.

* * *

TORONTO — A la Bourse de Toronto, le comportement des valeurs industrielles a évolué, depuis le début de la séance. La baisse s'accentuait ce matin, mais, au début de l'après-midi, ces valeurs enregistrent des gains impressionnants. Inco figure en tête de la liste des vedettes avec un gain de 1¼, tandis que Bell Telephone, Banque Impériale de Commerce et Consolidated Paper gagnent toutes ½.

Le calme règne dans le compartiment des valeurs à spéculation; une ou deux valeurs seulement manifestent une certaine activité. On trouve un reflet de la tranquillité de ce secteur dans la comparaison du nombre d'actions transigées, hier et aujourd'hui, vers 1 heure. Le volume se chiffre aujourd'hui à 1,756,000 actions comparativement à 2,418,000 hier.

* * *

NEW YORK — Ce midi, à la Bourse de New York, les prix continuent de progresser, au cours d'une séance modérément active. Les gains dépassent les pertes, et le volume des valeurs à la hausse, qui constitue un indice de l'intérêt des acheteurs, dépasse également les valeurs à la baisse le rapport est de 4 à 1. Les compagnies de finance et les sociétés aériennes connaissent une forte hausse, au début de l'après-midi. Les aciéries et les



sociétés automobiles enregistrent une légère amélioration.

Les compagnies ferroviaires intéressées dans les projets de fusion de Chesapeake and Ohio et de Norfolk and Western avaient baissé considérablement, ce matin, à la suite des nombreuses objections suscitées et des indications suivant lesquelles le projet ne pourrait être réalisé avant plusieurs années. Au début de la séance, C and O et N and W ont augmenté d'une fraction, mais ce midi, la situation est différente, C and O, qui terminait hier avec une hausse de 5 points, en a perdu 1⅛, alors que N and W, à la baisse hier, gagne 2 points.

On constate donc, sur le marché de New York, une reprise, la seule de la semaine, mais les gains restent modestes.

* * *

LONDRES — La tendance se raffermit brusquement au Stock Exchange après la nouvelle du décès du speaker de la Chambre des communes. L'incertitude de politique créée par cette disparition encourage une bonne demande spéculative et les industrielles se redressent vivement. L'annonce d'une diminution de 24 millions de livres des réserves britanniques en août, d'autre part, est à peu près conforme aux prévisions du marché et n'entraine pas de réaction. Les vedettes industrielles s'orientent rapidement vers la hausse en cours de séance et, peu avant la fin de la séance, l'indice du Financial Times enregistre une hausse de 3.3 points, après avoir cédé 0.5 à l'ouverture.

* * *

PARIS — Le marché se montre aujourd'hui beaucoup plus hésitant qu'au cours des deux dernières séances. S'il subsiste encore quelques mouvements en avant, ils ne forment qu'une minorité dans l'ensemble des fluctuations de la cote. Les ventes s'assurent effectivement l'avantage dans la plupart des groupes en provoquant des tassements presque toujours modérés. Quant aux affaires, elles demeurent bien restreintes. Les opérateurs paraissent un peu déçus du conseil des ministres de la veille dont ils attendaient tout au moins des indications sur les intentions gouvernementales en matière d'épargne et d'investissement. Les déclarations optimistes du premier ministre et du ministre des Finances à l'égard de la reprise économique ne sont apparemment pas tenues pour un élément de tendance. On attache davantage d'intérêt à l'entrevue que le président de la Chambre syndicale de la sidérurgie a eue avec le premier ministre, celui-ci s'étant montré soucieux d'aboutir à une solution